



GUIDE DE  
**BONNES PRATIQUES**  
DE CUEILLETTE DE PLANTES SAUVAGES  
POUR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

PARTIE GÉNÉRALE



---

GUIDE DE  
BONNES PRATIQUES  
DE CUEILLETTE DE  
PLANTES SAUVAGES



# SOMMAIRE

PRÉFACES	3
----------	---

INTRODUCTION	9
--------------	---

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION	15
-----------------------	----

LA CHARTE DE L'AFC	23
--------------------	----

CHAPITRE 1 - GÉRER LA RESSOURCE SUR SON TERRITOIRE	31
--	----

Partie 1 - La ressource en plantes sauvages : définition et perception des cueilleurs	31
---	----

Partie 2 - Construction et pérennité d'un territoire de cueillette	35
--	----

1. Les différentes échelles d'un territoire de cueillette	35
---	----

2. Constituer son territoire de cueillette	37
--	----

3. Évaluer un site de cueillette	39
----------------------------------	----

4. Faire évoluer son territoire de cueillette pour répondre aux évolutions de l'activité et du milieu	41
---	----

5. Obtenir une autorisation d'accès sur un site de cueillette	43
---	----

Partie 3 - La gestion de la ressource : éléments de compréhension et axes d'intervention	47
--	----

1. Facteurs permettant à une population de plantes sauvages d'être viable	47
---	----

2. Cinq axes pour mettre en place une gestion de la ressource	53
---	----

Axe 1 - Observer le site de cueillette et suivre son évolution	54
--	----

Axe 2 - Réguler la pression sur la ressource	55
--	----

Axe 3 - Favoriser la ressource	56
--------------------------------	----

Axe 4 - Collaborer avec les autres usagers du site	58
--	----

Axe 5 - Mettre en culture si la ressource est rare et/ou en fort déclin	61
---	----

CHAPITRE 2 - LES BONNES PRATIQUES DU CUEILLEUR	63
--	----

Étape 1 - Un nouveau besoin en plante	65
---------------------------------------	----

Étape 2 - La préparation de la prospection	69
--	----

Étape 3 - La prospection pour identifier un site de cueillette	71
--	----

Étape 4 - L'évaluation du site de cueillette	73
--	----

Étape 5 - La recherche du propriétaire et la demande d'autorisation	75
---	----

Étape 6 - Les derniers préparatifs	79
------------------------------------	----

Étape 7 - La cueillette	81
-------------------------	----

Étape 8 - Le stockage sur site	85
--------------------------------	----

Étape 9 - Le transport	89
------------------------	----

## CHAPITRE 3 - FICHES MÉTHODES

91

Fiche Méthode n°1 - Sources d'informations et outils pour un repérage efficient	92
Fiche Méthode n°2 - Définir la qualité souhaitée pour une plante	96
Fiche Méthode n°3 - Évaluer la pollution potentielle d'un site de cueillette	98
Fiche Méthode n°4 - Demande d'autorisation au propriétaire	104
Fiche Méthode n°5 - Cahier de cueillette et de suivi des sites	111
Fiche Méthode n°6 - Pense pas bête sur les revenus	114
Fiche Méthode n°7 - Lexique des parties de plantes cueillies	116
Fiche Méthode n°8 - Les statuts de protection des plantes cueillies	121
Fiche Méthode n°9 - Les statuts de protection des espaces de cueillette	127
Fiche Méthode n°10 - Les plantes éco-indicatrices comme repères de potentielles pollutions	132
Fiche Méthode n°11 - Outils et matériel de cueillette	135
Fiche Méthode n°12 - Les protections adaptées	144
Fiche Méthode n°13 - La taille des arbres et des arbustes	147

## CHAPITRE 4 - FOCUS THÉMATIQUES

155

Focus n°1 - Les cueilleurs : un monde pluriel	156
Focus n°2 - Une diversité de filières et de circuits de vente	159
Focus n°3 - Espèce, classification et systématique	162
Focus n°4 - Mais que cachent les noms latins ?	164
Focus n°5 - Milieux naturels, biotopes et habitats	166
Focus n°6 - La reproduction et la multiplication des plantes	169
Focus n°7 - Brûlage dirigé ou gyrobroyage : quelle pratique pour maintenir un milieu ouvert et favoriser la ressource ?	176
Focus n°8 - Les certifications	181
Focus n°9 - Le sol et la cueillette sauvage	185
Focus n°10 - L'ergonomie au travail	193
Focus n°11 - Les acteurs institutionnels en relation avec l'activité de cueillette	194

## LES ANNEXES

197

La méthode de travail	197
Une démarche participative, croisant les registres de savoirs	197
Livrets techniques : comment établir la liste des plantes prioritaires ?	199
Sigles et acronymes	201
Annuaire des personnes ressources	203
Bibliographie citée	205
Bibliographie « Pour aller plus loin »	208
Sitographie citée	211
Sitographie « Pour aller plus loin »	214
Remerciements	215

# P RÉFACES

**C**omprendre le monde professionnel de la cueillette de plantes sauvages et ses enjeux contemporains nécessite du temps. En effet, ce milieu est protéiforme et peu connu, y compris des cueilleurs eux-mêmes qui peuvent en avoir une vision très partielle. Il aura fallu l'implication de personnes visionnaires sur l'avenir de la filière « plantes sauvages » comme Claire Julliard et Thierry Thévenin, pour anticiper les enjeux autour de l'évolution réglementaire et de l'état de la ressource en plantes sauvages. Il aura fallu également l'adhésion de précurseurs comme Alexandre Dufour et Gérard Ducerf pour fédérer les cueilleurs professionnels. Ainsi l'AFC a vu le jour en 2011. La mise en œuvre d'un guide de bonnes pratiques de cueillette s'est alors imposée comme une priorité pour préserver et gérer la ressource en plantes sauvages, point de départ de l'activité de cueillette.

Près de douze ans ont été nécessaires aux cueilleurs professionnels pour concrétiser ce projet de guide de bonnes pratiques. Douze années qui ont vu de nombreux professionnels de la cueillette adhérer aux valeurs et objectifs de l'AFC. C'est bien l'enjeu de la ressource qui a guidé les cueilleurs à croire au projet de l'association, et à s'impliquer dans le projet de recherche-action FloreS (2014-2018), conçu et coordonné par Claire Julliard (Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne), et réalisé en partenariat avec AgroParisTech, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et avec le soutien financier de la Fondation d'entreprise Hermès. Ce projet a permis à

l'association de mener une réflexion autour de questions structurantes et d'élaborer une charte, finalisée en 2017, qui soit le reflet de ses valeurs. Le *Guide de bonnes pratiques*, initié au cours de ce projet et ayant, par la suite, bénéficié d'un soutien financier du ministère de la Transition écologique ainsi que de mécènes privés, correspond à l'étape suivante : matérialiser nos valeurs dans nos pratiques.

Plus qu'un guide de bonnes pratiques, nous vous proposons aujourd'hui un véritable manuel pour le cueilleur professionnel. Les cueilleurs débutants y trouveront des réponses à leurs interrogations concernant leur impact sur la ressource, les procédures et démarches à suivre, le cadre légal et de nombreuses informations techniques. Nous espérons également que les cueilleurs aguerris glaneront, dans ce document, de quoi perfectionner leurs pratiques.

Au-delà des cueilleurs professionnels, ce guide s'adresse également aux gestionnaires d'espaces naturels ainsi qu'aux entreprises utilisatrices de plantes sauvages. Car si les cueilleurs sont les mieux placés pour gérer leurs prélèvements, la pression exercée sur les plantes sauvages est l'affaire de tous les acteurs de la filière, y compris des consommateurs.

**Thomas ECHANTILLAC**  
Cueilleur professionnel,  
président de l'AFC

**J**e tiens, par ces quelques mots, à saluer la publication, par l'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages, du *Guide de bonnes pratiques de cueillette pour une gestion durable de la ressource*.

L'intégration des plantes sauvages dans les filières artisanales et industrielles n'est pas nouvelle : la cosmétique et la parfumerie, la pharmacie humaine et vétérinaire, l'agroalimentaire, la décoration florale sont, entre autres, très demandeuses de matière première végétale. Mais ces dernières années, les volumes et la multiplicité des espèces recherchées sont sans précédent.

Dans son rapport de 2018, intitulé *Wild at home: exploring the global harvest, trade and use of wild plant ingredients*, l'organisation Traffic a montré que 60 à 90 % des plantes à parfum, aromatiques et médicinales commercialisées dans le monde étaient issues de spécimens sauvages. Elle y décrit un commerce mondialisé représentant des millions de tonnes d'ingrédients végétaux dont le volume a été multiplié par trois depuis 1999. Constat préoccupant : sur les 30 000 espèces connues et documentées pour leurs usages aromatiques et médicinaux dans le monde, seulement 7 % avaient fait l'objet d'une évaluation, parmi lesquelles une sur cinq se trouvait menacée d'extinction à l'état sauvage.

La cueillette et plus largement l'exploitation de plantes sauvages, participent donc à une économie considérable qui a des incidences environnementales et sociales, tant positives que négatives, au niveau de nos territoires.

Dans ce contexte, l'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages s'est engagée dans de nombreuses actions pour préserver cette flore exploitée, avec le soutien financier du ministère de la Transition écologique. Ces actions concourent en effet aux politiques menées par le ministère en faveur de la biodiversité floristique de nos territoires, notamment celles relatives à la protection des espaces naturels et des espèces menacées.

Parmi ces actions, la publication du *Guide de bonnes pratiques de cueillette pour une gestion durable de la ressource* revêt une importance particulière. En promouvant des pratiques de cueillette durable respectueuses de la ressource, de la biodiversité associée et des personnes, ce guide contribuera, j'en suis convaincu, à la mise en place d'une filière vertueuse de valorisation de la flore sauvage de France métropolitaine.

**Olivier THIBAUT**  
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité,  
ministère de la Transition écologique

La cueillette est une pratique vieille comme l'humanité, c'est l'une des très rares, peut-être la seule, où les gestes d'aujourd'hui sont parfois restés inchangés depuis le paléolithique. Et pourtant, elle semble également d'une étonnante modernité puisqu'elle attire actuellement un nombre croissant de jeunes et de moins jeunes qui souhaitent en faire leur métier à part entière ou, tout du moins, en tirer une partie de leur ressource professionnelle.

C'est sans doute ce lien à un passé extrêmement ancien, quelquefois idéalisé, où les valeurs réelles comme la proximité avec le milieu naturel, le sentiment de liberté que l'on peut ressentir dans des espaces souvent assez sauvages, le lien direct avec des espèces non domestiquées, sont bien réelles. Autant de valeurs qui se font rares et précieuses dans notre société industrielle, urbanisée et numérique dominée par l'hyper-contrôle.

Le sentiment de liberté est d'ailleurs l'attrait le plus souvent évoqué par les cueilleurs et cueilleuses de l'AFC, dans leur diversité, pour définir ce qui compte le plus dans leur métier. Et c'est cet attrait qui m'a poussé, avant de rencontrer mes premiers collègues auvergnats en 1989, malgré l'isolement et les doutes, il y a plus de 35 ans, à courir les bois, les landes et les marécages pour récolter l'aspérule odorante, la callune ou la reine-des-prés.

En quelques décennies, le monde de la cueillette a considérablement évolué. De l'époque où elle représentait une activité confidentielle et anecdotique<sup>1</sup> aux yeux du public et des pouvoirs publics, la cueillette sauvage est devenue, peu à peu, visible médiatiquement et connaît même un essor très important depuis une vingtaine d'années. Les jours de la cueillette « héroïque », sans contrôle et sans permission, sont révolus.

La cueillette est même devenue un objet politique et économique national ; les accords de Nagoya que la France a signés

en 2010 en témoignent, tout autant que leurs répercussions sur la gestion et l'accès aux ressources sauvages. Les cueilleurs sont de plus en plus nombreux en France sur un territoire qui ne s'étend pas, les industriels de la cosmétique ou de l'agroalimentaire s'intéressent de manière conséquente à la ressource sauvage française et souhaitent communiquer sur la traçabilité des matières premières pour revaloriser leur image auprès des consommateurs.

Ce constat était le nôtre lorsque j'ai rencontré Claire Julliard, alors en DEA à l'IRD (Institut de recherche pour le développement) sur les questions de la cueillette, lors de la fête des Simples de Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire), en 2001. Nous avons échangé et conclu que l'on ne pouvait pas laisser l'exclusivité de l'initiative sur les questions de cueillette et de ressources en plantes sauvages aux industriels, à l'administration ou à quelques acteurs entreprenants, et qu'il serait souhaitable de réunir un large panel de cueilleurs afin de questionner, débattre et défendre une vision de terrain auprès des décideurs du territoire.

En 2007, ce fut le thème central de la fête des Simples de Rosans (Hautes-Alpes). C'est là, en marge des conférences, qu'à la table ronde, il nous est apparu évident qu'il était temps de se réunir et de construire une approche collective. La question des tensions sur la ressource, comme l'*Arnica montana* dans le Markstein, la gentiane dans le Massif central ou le génépi dans les Alpes, a été abordée publiquement pendant cette rencontre et nous a conduit à rédiger un courrier invitant les cueilleurs à se réunir en Bourgogne quelques mois plus tard.

Claire Julliard proposa trois thèmes de réflexion aux 60 cueilleurs et cueilleuses qui avaient répondu présent. Ils se répartirent en six groupes (mixtes : Simples/Sicarappam/indépendants<sup>2</sup>) pour réfléchir pendant une heure sur chacun de ces thèmes.

<sup>1</sup> Avant les années 1980, mis à part quelques cueillettes importantes comme celles des myrtilles, de la gentiane ou bien des lichens et des narcisses pour la parfumerie, ainsi que quelques pionniers pour l'herboristerie, la cueillette sauvage ne faisait pas l'objet d'une activité commerciale réellement significative.  
<sup>2</sup> Cueilleur Simples : cueillette localisée sur le territoire, vente directe, 40 à 60 espèces cueillies par an. Cueilleur Sicarappam : cueillette locale et nationale, vente en gros et moyens volumes, 30 à 120 espèces par an. Cueilleur indépendant : cueillette nationale, voire au-delà ; vente de plantes fraîches pour les laboratoires homéopathiques ; jusqu'à 400 à 500 espèces différentes par an.

Les trois thèmes qui sont ressortis de cette première réunion furent :

- Le métier ; qu'est-ce que le métier de cueilleur ?
- La ressource : l'accès, la gestion, la protection.
- Les relations extérieures de la filière (propriétaires, clients, industriels, institutions scientifiques, Conservatoires botaniques, ONF, FranceAgriMer, etc.).

D'après les premières données recueillies, il est apparu qu'il n'existait pas un « cueilleur type », mais des profils très hétérogènes avec, pour certains, un revenu constitué à 100 % de cueillette sauvage ; tandis que, pour d'autres, il représentait seulement 10 % de leur ressource. La cueillette représentait tantôt un revenu principal, tantôt un complément d'activité. Quant au volume annuel commercialisé, il allait de quelques dizaines de kilos à 30 tonnes ! L'âge des participants était très variable, de même que leur statut (agriculteurs, commerçants, artisans, salariés). La diversité des espèces récoltées allait de 10 à plus de 400 par saison de cueillette.

Malgré l'hétérogénéité des profils autodéfinis comme cueilleur-producteur, producteur-cueilleur, cueilleur-herboriste, cueilleur-producteur-transformateur, etc., malgré des territoires de cueillette individuels allant du local à international, malgré la diversité des modes de commercialisation (vente directe, circuits courts, boutiques bios, diététiques, herboristeries, grossistes, négociants, laboratoires homéopathiques, phytopharmaceutiques, industriels de l'agroalimentaire, etc.) et malgré la diversité des certifications comme AB, Nature et Progrès, Simples ou FairWild, cette première rencontre fut enthousiasmante.

Au-delà de nos différences, voire de nos divergences, ce qui nous a rassemblés, c'est la joie que l'on ressent à faire notre métier, à être en contact avec la nature, le besoin d'espace, d'extérieur, et la gestuelle, ainsi que le sentiment, unanimement partagé,

d'être assis sur une même branche, à savoir la ressource sauvage ; un bien commun à pérenniser.

D'autres rencontres régulières ont suivi jusqu'à la création en 2011 de l'AFC, avec le projet commun d'échanger les savoirs botaniques et techniques, d'initier des expertises de terrain sur l'impact de nos pratiques avec des scientifiques et les gestionnaires publics, de responsabiliser les industriels, comme de se concerter sur la gestion des sites et des massifs de cueillette, d'harmoniser nos relations avec les propriétaires ou les gestionnaires.

Ce cheminement vers une reconnaissance officielle et professionnelle des métiers de la cueillette s'est concrétisé par un long processus de travail avec la mise en place d'un groupe de cueilleurs référents représentatif des profils différents, avec le projet FloreS soutenu par la Fondation Hermès, avec la participation active du Conservatoire botanique national de Pyrénées-Midi-Pyrénées, d'AgroParisTech, du CNPMAI et avec le soutien constant du ministère de la Transition écologique, de FranceAgriMer, etc., et l'adoption de la charte de l'AFC<sup>3</sup> en 2020.

Ce travail collectif aboutit, plus de dix ans après la fondation de l'AFC, à l'ouvrage que vous tenez entre vos mains. Il est aussi engagé sur la réalisation de livrets techniques de bonnes pratiques de cueillette<sup>4</sup> afin d'accompagner les nouveaux candidats au métier, toujours plus nombreux, d'essayer d'améliorer les pratiques, de faire régresser les mauvaises qui peuvent parfois mettre en péril les espèces rares ou protégées<sup>5</sup> en faisant évoluer la conscience et les connaissances des cueilleurs, mais aussi celles des industriels utilisateurs des ressources en plantes sauvages.

Dans cette perspective de responsabilisation et d'éducation à la préservation des ressources, nous avons établi la liste des espèces cueillies sur le territoire métropolitain avec, pour chacune, une expertise de terrain qui propose une

<sup>3</sup> [cueillettes-pro.org/LA-CHARTE-DE-L-AFC-105.html](https://cueillettes-pro.org/LA-CHARTE-DE-L-AFC-105.html).

<sup>4</sup> Des livrets techniques concernant des espèces comme l'aubépine, le millepertuis, l'arnica, la gentiane ou le chaga sont déjà finalisés ou en cours de réalisation. Ce chantier devrait concerner, à moyen terme, plusieurs dizaines d'espèces sur les quelque 750 qui peuvent être cueillies chaque année en métropole.

<sup>5</sup> Certains opérateurs à l'éthique douteuse ont pu chercher à inciter les cueilleurs à récolter des plantes rares comme l'Adonis de printemps par un prix négocié à 850 euros le kilo. Cet exemple, bien que très rare, n'est malheureusement pas un fait isolé.

évaluation de leur niveau de disponibilité et de l'état de leurs populations<sup>6</sup>. Ces quelques chantiers sont un début modeste par rapport aux besoins et aux enjeux de la cueillette dans un contexte mondial de tension extrême, tant sur l'érosion généralisée et dramatique de la biodiversité que sur l'augmentation quasi exponentielle de la demande des consommateurs en produits naturels et sauvages. Nous devons continuer plus que jamais à améliorer nos connaissances et nos pratiques pour que la cueillette puisse continuer d'exister durablement dans l'avenir.

J'ai eu l'occasion de participer, en 2019 à l'Unesco, à un groupe de travail initié par l'IPBES<sup>7</sup> pour évaluer la situation des acteurs traditionnels de la chasse, de la pêche et de la cueillette par des représentants de peuples premiers venus de tous les continents. Le constat a été unanime : dans les faits, il y a une tendance mondiale à une forme de criminalisation de notre activité. Face à l'urgence de protéger les espèces et les milieux en voie d'extinction, les États et les collectivités ont souvent la tentation de freiner, voire d'empêcher, ces activités traditionnelles, qu'elles soient de nature commerciale ou d'autosubsistance. Permis de cueillette aux prix exorbitants, réglementations coercitives, tracasseries administratives, corruptions, dérives mafieuses : de la Sibérie à l'Amazonie et à l'Himalaya, les cueilleurs et les cueilleuses semblent souvent servir de bouc-émissaires, partout soumis à des entraves et des contraintes parfois dramatiques dans leurs activités.

Bien sûr, en France, on imagine mal les agents de l'OFB (Office français de la biodiversité) violer les cueilleuses comme cela arrive en Himalaya avec les gardes des parcs qui leur donnent accès à la forêt, ou encore de racketter les cueilleurs comme c'est le cas en Sibérie ou en Amazonie... Reste que nous sommes également sous pression dans un pays et un continent, où la liberté de circuler et de pratiquer ses activités professionnelles passe par une inflation galopante de protocoles administratifs, d'autodéclarations, de contrôles qui sont de moins en moins

soutenables pour de petites entreprises individuelles comme les nôtres.

La révolution numérique en cours va sans doute donner un caractère exponentiel et hégémonique à cette tendance. Nous devons plus que jamais anticiper et, d'une certaine manière, prendre la main pour proposer aux pouvoirs publics des solutions acceptables pour tous. La reconnaissance que nous avons acquise et qui fait de l'AFC un partenaire incontournable sur les questions de cueillette est un atout sur lequel il ne faut pas se reposer, mais qu'il faut valoriser et cultiver davantage.

Par ailleurs, la sauvegarde de notre indépendance vis-à-vis de nos soutiens financiers constitue un enjeu crucial.

Si nous voulons préserver notre crédibilité, il nous faut être très vigilants vis-à-vis des opportunités inévitables de greenwashing que nous pouvons susciter de la part des nombreuses entreprises qui souhaitent reverdir leur image auprès de leur clientèle. La signature des accords de Nagoya que j'ai déjà évoquée plus haut a fait émerger un nouveau marché, celui du « partage des avantages » entre les utilisateurs des ressources en plantes sauvages et les détenteurs locaux des savoirs, des savoir-faire et des ressources. Dans le cadre de ces accords, des contrats sont passés entre des acteurs aux dimensions et aux pouvoirs financiers disproportionnés. Des dérives éthiques existent déjà de par le monde et sont possiblement transposables en France métropolitaine pour nous, cueilleurs, qui constituons un des rares groupes en France à pouvoir répondre aux critères de ce type de contrat « gagnant-gagnant ».

Ne vendons pas notre âme, n'oublions pas que nous sommes en position de force eu égard à notre singularité dans le microcosme des usagers de la flore sauvage. Ne laissons pas s'évaporer ce capital exceptionnel par la tentation de nous vendre à tout prix. Il vaut mieux avancer moins vite avec des moyens plus modestes, plutôt que se faire récupérer par des partenaires opportunistes en quête de greenwashing. Bref, si nous devons accepter les aides extérieures émanant d'entreprises, faisons-le en conscience, avec exigence et esprit d'indépendance.

<sup>6</sup> Lescuré J.-P. et al., 2015.

<sup>7</sup> l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) est surnommé le « GIEC de la biodiversité ». Lors de cet atelier, il s'agissait de consulter des représentants du terrain pour évaluer les conditions d'un usage durable des espèces sauvages dans le monde. Indigenous and local knowledge dialogue workshop for the IPBES assessment on « the sustainable use of wild species », UNESCO, Paris, 6-7 mai 2019.

Je vais terminer cette préface en souhaitant un long et heureux parcours à l'AFC, en souhaitant joie et bonheur de vivre à toutes les cueilleuses et tous les cueilleurs d'aujourd'hui et de demain, aussi joyeux et heureux que mon propre parcours. Faisons ensemble tout ce qui nous est possible pour que perdure et prospère cette activité primordiale, à échelle humaine, à hauteur de fleur, car elle est sans doute, depuis l'apparition de notre espèce, le signe ancré dans la réalité le plus durable de l'histoire de notre humanité.

**Thierry THÉVENIN**  
Cueilleur professionnel



# INTRODUCTION

**N**ourri de l'expérience de cueilleuses<sup>8</sup> et cueilleurs professionnels issus d'horizons divers, ce *Guide de bonnes pratiques* dresse des constats, transmet des connaissances essentielles et recommande de bonnes pratiques pour assurer une gestion durable des populations de plantes récoltées. Bien que de nombreux cueilleurs et partenaires aient participé à son élaboration, il ne prétend pas à l'exhaustivité et souhaite promouvoir un processus de construction collective des connaissances.

À travers ce *Guide de bonnes pratiques*, l'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC) souhaite **fédérer les acteurs de la cueillette** et des filières utilisatrices de plantes sauvages **autour de pratiques respectueuses de la nature et des hommes**. Dès lors, ce document a pour ambition de contribuer à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à la pérennité de l'activité de cueillette. Il traite principalement de l'incidence des prélèvements de « plantes sauvages » dans des milieux<sup>9</sup> et vise à une utilisation durable de cette ressource. Le terme de plantes sauvages désigne les plantes spontanées non directement issues d'une mise en culture<sup>10</sup>. Les espaces où se pratique la cueillette recouvrent un ensemble de milieux dont certains seulement sont réellement naturels (rocailles d'altitude, falaises, tourbières, dunes, etc.), tandis que la majorité a été modifiée par des activités humaines. Le propos de ce *Guide de bonnes pratiques* reste centré sur l'activité de collecte professionnelle de plantes sauvages et ne traite pas des étapes ultérieures de transformation et de conditionnement, bien qu'elles soient nécessaires à la valorisation des plantes. En effet, une récolte mal séchée ou mal stockée est une récolte perdue, donc une ressource prélevée inutilement. L'AFC souhaite également préciser que ce *Guide de bonnes pratiques* ne se substitue pas à un cahier des charges ou à un référentiel qualité qui sont complémentaires à l'approche proposée.

<sup>8</sup> Aujourd'hui, les cueilleuses sont largement présentes au sein de la profession. Par exemple, elles représentaient, en 2020, 67 % des adhérents professionnels (producteurs et postulants) du Syndicat inter-massifs pour la production et l'économie des simples (Simples) et, en 2021, 30 % des cueilleurs adhérents (55 au total) de la coopérative Sicarappam (Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des producteurs de plantes aromatiques et médicinales). Dans la suite de ce guide, le terme « cueilleurs » désigne les professionnels de la cueillette quel que soit leur genre. Nous avons débattu autour de l'utilisation de l'écriture inclusive pour ce document, mais nous avons finalement décidé de rester sur une forme classique d'écriture pour faciliter la lecture de ce volumineux document. Chères cueilleuses, nous espérons que ce choix ne vous heurtera pas.

<sup>9</sup> Pour comprendre notre définition des milieux de cueillette et pourquoi nous ne considérons pas ces espaces comme naturels, se reporter au focus n°5 - Milieux, biotopes et habitats.

<sup>10</sup> Les échappées de culture sont considérées comme des plantes sauvages par les cueilleurs.

Le *Guide de bonnes pratiques* se compose :

- d'une **partie générale** applicable à toutes cueillettes, qui traite de notions transversales majeures que sont la ressource, le territoire et les leviers d'actions pour pérenniser l'exploitation d'une plante sauvage. Elle propose ensuite, au travers du chapitre « Étapes de cueillette », des pratiques à mettre en place dans son quotidien de cueilleur, puis un ensemble de « Fiches méthodes » pour compléter les recommandations et des « Focus » pour aller plus loin ;
- de **livrets techniques de cueillette** spécifiques à une plante, intégrant des données qui lui sont propres comme l'état de la ressource, sa botanique et son écologie, les gestes de collecte et les préconisations ciblées de cueillette et de gestion.

À terme, une **plate-forme web** viendra compléter ce dispositif afin de diffuser des contenus vidéo et audio. Elle doit permettre le partage de connaissances, le retour d'expériences et l'animation de la communauté des utilisateurs du *Guide de bonnes pratiques*.

## DES CUEILLEURS PROFESSIONNELS FÉDÉRÉS POUR PRÉSERVER UNE RESSOURCE COMMUNE DE PLUS EN PLUS EXPLOITÉE ET MENACÉE

Depuis les années 1990, il existe un engouement croissant pour les produits d'origine naturelle et locale entraînant un développement important de la cueillette de plantes sauvages et une hausse de la pression exercée sur la flore et les milieux. Ces prélèvements s'ajoutent à d'autres facteurs de pression ou de menace comme la pollution, les pratiques agricoles conventionnelles, l'urbanisation croissante, les effets du changement climatique, etc. ; autant de paramètres qui posent, avec une acuité toujours plus grande, la question de la vulnérabilité de la flore. Si cette problématique est bien identifiée pour les pays du Sud, elle se fait également de plus en plus présente dans les pays développés avec la forte augmentation de la demande et de l'approvisionnement local. Bien qu'elle ait été autrefois considérée comme une activité marginale dans notre pays, **la cueillette commerciale représente aujourd'hui une activité économique à part entière qui pèse de plus en plus fortement sur les milieux et notre flore sauvage**, alors même qu'un processus de dégradation généralisée de la biodiversité est à l'œuvre à l'échelle planétaire.

## QUELQUES CHIFFRES

À l'échelle mondiale, l'ONG Traffic<sup>11</sup> fait état d'une multiplication par trois du commerce des plantes aromatiques et médicinales entre 1999 et 2015, dont la proportion issue de collectes sauvages se situe entre 60 à 90 %. Parmi ces espèces, 11 % seulement ont pu être évaluées par rapport aux critères de menace d'extinction de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il en ressort un constat préoccupant : une espèce évaluée sur dix se révèle menacée d'extinction à l'état sauvage.

En France métropolitaine<sup>12</sup>, nous avons recensé 728 espèces ou sous-espèces cueillies ou susceptibles de l'être, ce qui correspond à plus de 10 % de la flore de notre territoire. Sur cet ensemble, 300 espèces sont communément cueillies, les autres plus occasionnellement. Par ailleurs, 159 espèces peuvent être cueillies en milieu naturel ou cultivées, alors que les 569 autres sont exclusivement prélevées en sauvage. Selon les cueilleurs, entre 48 et 78 de ces espèces pouvant être cueillies seraient rares, et entre 38 et 43 autres seraient réellement en danger d'extinction.

<sup>11</sup> Timoshyma A. et al., 2020.

<sup>12</sup> Lescure J.-P. et al., 2018.

Bien que l'ensemble des plantes cueillies ne soit pas à ce jour directement menacé de disparition, il a néanmoins semblé essentiel à l'AFC d'alerter sur cette tension entre ressource en plantes disponibles et demande du marché, et de proposer des outils à l'ensemble de la profession pour assurer une gestion durable de ce bien commun. Ce constat et cette volonté partagés par de nombreux cueilleurs ont été les principaux moteurs de la fondation de l'AFC en 2011. L'association s'est ainsi donnée pour missions de :

- fédérer les cueilleurs autour de la reconnaissance de leur métier ;
- promouvoir une **pratique professionnelle responsable et respectueuse** de la ressource en plantes sauvages et des milieux auprès des filières ;
- agir pour la **préservation de cette ressource partagée** en plantes sauvages ;
- **représenter les cueilleurs** auprès des filières, des pouvoirs publics et des gestionnaires d'espaces naturels.

Afin de répondre à ses missions, l'association a élaboré une **charte** de la cueillette professionnelle de plantes sauvages pour partager ses valeurs, qui sont à présent traduites dans ce **Guide de bonnes pratiques**, dont l'objectif est de transmettre des connaissances et des gestes favorisant la préservation de la ressource.

Par ces documents, l'AFC et ses membres affirment leur volonté de **placer le respect de l'humain et de la nature, le savoir-faire et le sentiment de liberté au cœur de leurs pratiques professionnelles**.

Les cueilleurs rassemblés au sein de l'AFC représentent une partie importante des cueilleurs professionnels<sup>13</sup>. Ce **Guide de bonnes pratiques** reflète leurs positions et celles de leurs partenaires (chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels et entreprises utilisatrices). L'AFC souhaite que les bonnes pratiques proposées puissent être partagées par l'ensemble des acteurs de la cueillette et des filières utilisatrices de plantes sauvages.

## DES ENJEUX DE PRÉSERVATION QUI DÉPASSENT LES CUEILLEURS PROFESSIONNELS : VERS UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La pratique de la cueillette commerciale s'inscrit dans un ensemble complexe d'interactions et d'interrelations qui, par bien des aspects, dépasse le cueilleur et son pouvoir d'action.

Tout d'abord, la cueillette s'insère dans un **système global de production** qui peut avoir une dimension artisanale ou industrielle<sup>14</sup>. La cueillette est dès lors soumise aux logiques de marché, de rentabilité et aux objectifs de multiples opérateurs, dépassant ainsi la seule volonté du cueilleur. Quels que soient son volume de collecte, ses débouchés et ses circuits de vente, chaque cueilleur doit, au quotidien, être dans une **recherche d'équilibre entre préservation de la ressource et rentabilité** de son activité.

L'AFC constate des mauvaises pratiques autant dans les filières courtes ou artisanales que dans les filières industrielles. Par **mauvaises pratiques**, il est entendu tout ce qui peut nuire à la durabilité de la ressource, aux populations de plantes, à l'environnement, au respect de l'humain (droits sociaux, rémunération décente, etc.), à l'état général du site (piétinement de la végétation, tassement du sol, perturbation des habitats de la faune sauvage, etc.) et du paysage, ainsi qu'à l'image et à l'existence de la profession. Cela peut recouvrir des réalités multiples comme la sur-cueillette, la destruction d'un milieu, un geste qui détruit la plante, etc.

Dans les **filières artisanales**, marquées par des récoltes de faibles volumes souvent valorisées et vendues directement par le cueilleur, des pratiques peuvent conduire à l'épuisement de petits sites ou de populations résiduelles, au non-respect du code du travail ou des normes d'hygiène et de traçabilité. Quant aux **filières industrielles**, marquées par de nombreux intermédiaires (grossistes, négociants, collecteurs, transformateurs primaires, etc.) et des volumes beaucoup plus importants, elles peuvent conduire à la surexploitation ou la destruction de sites, parfois de grandes dimensions. La recherche de rentabilité amène à baisser autant que possible le coût de la main-d'œuvre entraînant certaines dérives, comme le travail dissimulé ou le recours à des travailleurs non qualifiés et parfois exploités. Le cueilleur intervenant de ces filières est pris dans un processus global d'approvisionnement ne dépendant pas de lui et qui peut le

<sup>13</sup> Cf. focus n° 1 - Les cueilleurs, un monde pluriel.

<sup>14</sup> Cf. focus n° 2 - Une diversité de filières et de circuits de vente.

contraindre dans ses pratiques. Dans ces filières, la traçabilité peut également devenir complexe étant donné le nombre d'intermédiaires entre le cueilleur et le consommateur final. Cet allongement des circuits d'approvisionnement peut conduire à une désresponsabilisation des opérateurs et à une opacité quant aux conditions de récolte de la plante.

Par ailleurs, la récolte des plantes sauvages se pratique sur **des espaces qui connaissent d'autres usages**, comme l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, les loisirs, etc., ou qui peuvent faire l'objet de projets d'aménagement. Ces activités peuvent impacter positivement ou négativement l'environnement ainsi que les populations de plantes. Dans son quotidien, le cueilleur doit les identifier, mesurer les risques qu'elles font peser sur la ressource, sa pérennité et sa qualité, et enfin composer avec.

Enfin, les ressources en plantes sauvages recherchées par les cueilleurs professionnels peuvent également intéresser des cueilleurs amateurs pour leur consommation personnelle ou d'autres utilisateurs comme les organisateurs de stages sur l'utilisation de la flore sauvage.

Ainsi, le cueilleur professionnel n'est pas un acteur isolé, prélevant seul dans la montagne quelques plantes loin de ce monde. Il est pris dans un système global et ne peut travailler sans interagir avec d'autres acteurs qui, par leurs décisions et leurs pratiques, ont eux aussi un impact sur les populations de plantes.

L'AFC souhaite que l'ensemble des acteurs de la cueillette endosse sa part de responsabilité et se saisisse de la question de la préservation de ce patrimoine naturel commun qu'est la ressource en plantes sauvages. À cette fin, l'AFC développe, à travers son action générale, différents axes d'intervention :

- sensibiliser **les industriels** et les accompagner vers **une redéfinition de leur stratégie d'approvisionnement** qui pèse fortement sur la ressource et les milieux. L'AFC souhaite qu'ils positionnent la biodiversité et la gestion durable de la ressource comme critères majeurs à articuler avec celui de rentabilité économique afin que leurs demandes restent en cohérence avec le terrain sous peine de destruction de pans entiers de notre patrimoine naturel ;
- informer et **devenir un partenaire des pouvoirs publics** de plus en plus mobilisés autour de la préservation des ressources dites sauvages. L'AFC souhaite collaborer avec les pouvoirs publics afin d'être associée à leurs réflexions sur les évolutions réglementaires, ainsi qu'avec les gestionnaires sur la mise en place de suivis et de contrôles. Les cueilleurs de l'AFC veulent alors s'affirmer comme **cogestionnaires de la nature** en mesure d'adapter leur pratique et d'avoir une incidence positive sur l'entretien et le développement des territoires ;
- **informer le consommateur** pour le guider vers des actes d'**achat responsable** ;
- **alerter les cueilleurs amateurs**, de plus en plus nombreux, sur l'impact de cette pratique et mettre à leur disposition des connaissances ;
- responsabiliser **les propriétaires** dans leur rôle de garants et de régulateurs pour une exploitation durable d'une ressource en plantes sur leur terrain.

La proximité immédiate des **cueilleurs** avec la ressource et les milieux leur donne un **rôle central et particulier** au sein de ce système d'acteurs. Leur pratique professionnelle les place à la fois dans une **posture de veilleurs, de lanceurs d'alerte et d'acteurs de la transformation des milieux qu'ils parcourent**. Ils ont ainsi un rôle de sensibilisation, d'information et de gestion. L'AFC en appelle à une responsabilité partagée entre l'ensemble de ces acteurs. Chacun d'entre eux a également un rôle essentiel à jouer dans la régulation des pratiques de cueillette.

## DES CONNAISSANCES ET DE LA MÉTHODE POUR CONSTRUIRE LES BONNES PRATIQUES

Ce guide propose de bonnes pratiques et en pointe de mauvaises, tant sur le sujet de la pérennité de la ressource que, plus largement, sur l'exercice du métier. Dans cet exercice d'identification et de promotion des bonnes pratiques, l'AFC a tenté de décortiquer les techniques employées et leurs impacts sur les populations de plantes sauvages. Cela afin de poser un cadre délimitant sur ce qu'il convient de faire et de ne pas faire. Dans cette quête, l'AFC s'est rapidement heurtée à la complexité du vivant et à sa variabilité qui rendent difficile la définition de solutions prêtes-à-l'emploi, de seuils fixes ou de techniques à appliquer

de façon systématique. Il lui est alors apparu que la connaissance, la capacité à se poser des questions, l'observation et l'expérience de chaque cueilleur sont primordiales. Dès lors, elle a fait le choix de proposer un cadre de connaissance et de réflexion propice à la définition et à la mise en place de bonnes pratiques contextualisées. En effet, la bonne pratique est un savoir-faire qui se construit dans le temps, par une démarche de connaissance et d'expérimentation *in situ*. Avoir la volonté de bien faire ne suffit pas toujours à ne pas commettre d'erreur. Tous les cueilleurs ayant participé à ce *Guide de bonnes pratiques* ont pu, par le passé, avoir des pratiques qui leur sont ensuite apparues comme non adaptées, comme ayant un impact défavorable sur les populations végétales ou l'environnement. **Être un bon cueilleur, c'est avant tout un état d'esprit respectueux, une volonté de comprendre et une capacité à évoluer.**

Ce *Guide de bonnes pratiques* est nourri des observations et de l'expérience des cueilleurs professionnels ainsi que des connaissances scientifiques sur la flore et les milieux. Il tente donc, autant que possible, d'apporter des réponses concrètes quand elles existent, de partager l'expérience de celles et ceux qui ont une longue pratique derrière eux et d'offrir des clés pour observer finement ses sites de récolte, tenter de comprendre chaque contexte et ses dynamiques. L'AFC invite tous les cueilleurs à participer à cette aventure passionnante et enrichissante visant à interroger leurs pratiques et à savoir les adapter.

Au-delà de l'activité du cueilleur, des pistes de réflexion pour des échelles territoriales et organisationnelles plus larges sont esquissées. À travers cette seconde dimension, ce *Guide de bonnes pratiques* s'adresse à un ensemble très large d'acteurs, propriétaires, industriels, consommateurs, gestionnaires d'espaces naturels, élus locaux, institutionnels, etc., ayant eux aussi un impact sur la ressource.

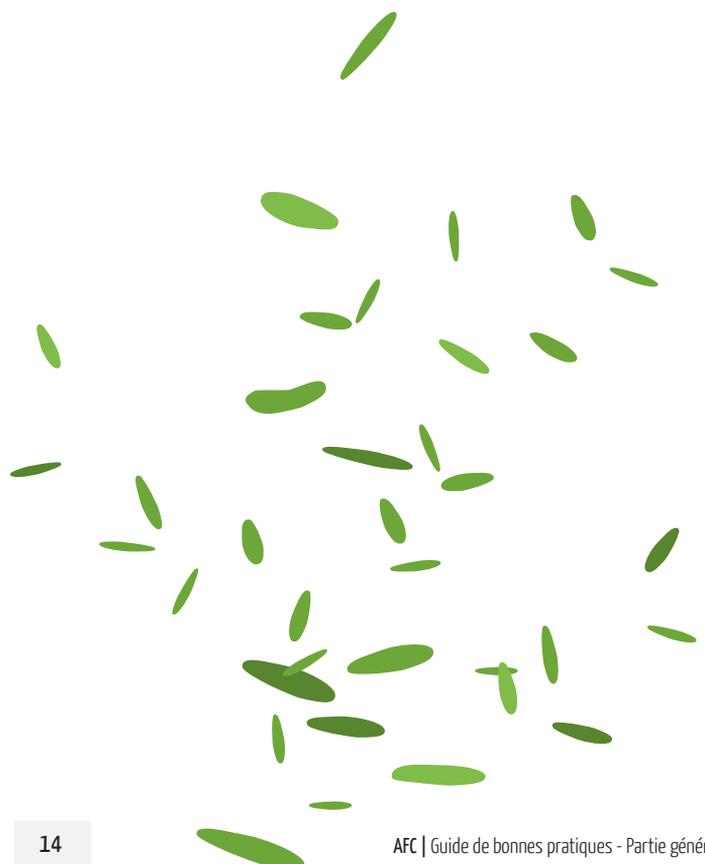
## UN RAPPORT SENSIBLE À LA PLANTE QUI FÉDÈRE LES CUEILLEURS DE L'AFC ET SOUS-TEND LEUR ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Au-delà de la connaissance et de l'expérience qui guident leurs gestes, les cueilleurs développent une **éthique de cueillette**, c'est-à-dire un ensemble de principes moraux à la base de leurs pratiques. C'est cette éthique qui permet à chaque cueilleur de construire un point d'équilibre dans cette tension entre un **souci de rentabilité économique**, car il faut bien vivre de son métier, et la **préservation de la flore et de l'environnement**.

Bien que le cadre retenu soit celui d'un guide technique – ou peut-être justement parce que sont abordées ce que sont, aux yeux des cueilleurs, les bonnes pratiques – l'évocation de ce qui sous-tend la pratique des cueilleurs au quotidien s'est imposée. En effet, les cueilleurs sont nombreux à intégrer le **respect du vivant** comme une dimension fondamentale de leur métier, donnant par là même à la ressource une dimension qui va au-delà des seuls aspects fonctionnalistes et économiques. Jour après jour, ce lien privilégié et intime avec les plantes leur permet de développer ce sentiment de respect qu'inspire la nature. Ainsi, chaque cueilleur avec ses mots, ses gestes ou ses silences exprime à sa façon un respect de la nature et une attention à la préservation de la ressource.

Ce lien sensible au vivant demeure cependant irréductible à toutes ces tentatives de normalisation, alors même qu'il s'impose comme l'un des principaux garants de la préservation de la ressource pour les cueilleurs de l'AFC. Comment traduire cette éthique dans un guide basé sur des actions, des critères observables et quantifiables ou des techniques ? Il est dès lors apparu comme essentiel à l'AFC de laisser une place à l'expression de ce rapport sensible dans toute sa diversité. Cette dimension est présente dans le *Guide de bonnes pratiques* au travers de citations de cueilleurs professionnels. Ces citations ne reflètent pas l'avis ou le sentiment de tous mais, au travers de celles-ci, se dégagent un attachement à la plante et la nature, une relation empreinte d'intimité avec elles qui conditionnent les pratiques de chacun.







## L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

**C**e *Guide de bonnes pratiques* est issu d'une écriture collective basée sur une démarche de co-construction des savoirs. Nous avons tenté d'articuler les savoirs issus de l'expérience pratique des cueilleurs, riches de leurs observations et perceptions, avec la connaissance scientifique disponible et accessible au travers des grandes bases de données bibliographiques. Pour ce faire, l'équipe de rédaction a réuni des chercheurs issus de l'écologie, de la botanique et de l'ethnologie ainsi que différents cueilleurs représentatifs des profils présents à l'AFC.





## SYLVIE BORNET

Cueilleuse / Cabaret des oiseaux /  
Membre du syndicat Simples

« J'ai choisi cette activité professionnelle sur le tard. Je n'ai pas eu la chance d'avoir une grand-mère ou quelque autre parent pour me transmettre la connaissance des plantes et j'estimais à sa juste valeur cette immense lacune. J'avais autour de 40 ans quand j'ai pris ce virage à 180 degrés. Avant cela, mon parcours a été plutôt

atypique : résidant la plupart du temps près de Paris, j'ai fait une carrière sportive internationale en athlétisme et sur marathon. Cette reconversion s'est faite, il y a environ vingt ans, en m'inscrivant à l'école lyonnaise d'herboristerie qui m'a ouvert les yeux sur l'importance, la complexité, le mystère du monde végétal sauvage et spontané. Le lieu où je vis actuellement, abandonné depuis trente ans à mon arrivée, m'a permis de mettre en pratique une vie simple autour des plantes que je cultive, que je cueille en sauvage et que je transforme pour les conseiller à mes clients. Elles font partie intégrante de mon existence. J'ai eu envie de participer à ce guide d'abord par curiosité, afin de connaître la diversité de ce monde de cueilleurs où chacun est assez indépendant et souvent ignorant de différentes pratiques respectives. Au fil de la construction de la charte, j'y ai trouvé un intérêt idéologique à défendre, celui du partage équitable et durable de la ressource. »

## ALEXIS BRUNEL

Cueilleur / Sicarappam /  
Administrateur AFC

« Être cueilleur. La relation aux saisons, à la météo, à l'influence de la lune. Être connecté. Rechercher la plante, parfois une quête. Être acteur du paysage, être là, ressentir le lieu, sa beauté, sa quiétude, son hostilité. Sous la chaleur, le parfum des plantes. Quand ça pique, ça écorche et ça saigne, le dos qui souffre, c'est ça qui est bon. Observer la plante, son milieu, son stade, sa vigueur. Cueillir quand c'est beau. Dire merci, toujours.



Comme si je n'étais pas passé. Pour un beau produit, le stress du voyage, du séchage. Puis le tri, la satisfaction, la fierté... pour les autres. »

« Cueilleur de plantes sauvages depuis 1984, j'ai eu la chance de croiser Gérard Ducerf avec qui j'ai cueilli pendant plusieurs mois, et avec qui j'ai découvert les plantes dans leurs milieux, dans leur grande diversité et les différents biotopes dans de nombreuses régions de France. C'est une chance de pouvoir cueillir et en vivre, car j'aime la diversité des cueillettes et des lieux. Au fil des années, j'ai pris

conscience de l'importance de la qualité de nos cueillettes dont la finalité est de soulager et de soigner beaucoup de gens qui font confiance aux vertus des plantes. J'ai également formé cinq personnes à la connaissance et au respect des plantes et de leur milieu. Aujourd'hui, elles cueillent et vivent de ce métier passionnant. »



## RÉGIS BUFFIÈRE

Cueilleur / SCP Rivier Buffière /  
Administrateur AFC



## ALEXANDRE DUFOUR

Cueilleur / Gaec La belle plante /  
Sicarappam / Administrateur AFC

« J'ai découvert la cueillette il y a seize ans, en compagnie d'autres cueilleurs, notamment Denis Chaud et Gérard Ducerf. Je me suis tout de suite senti bien dans cette activité, au milieu du sauvage. Cette vie de nomade rythmée par les saisons et les cueillettes a dû parler à quelques gènes enfouis au plus profond de moi. Comme si j'avais réveillé le bon programme. Quels sont les impacts de nos cueillettes sur les plantes et les milieux ? Comment favoriser certains sites de cueillette ? Toutes ces questions se sont très vite bousculées. Le fait d'avoir rejoint l'AFC et le groupe de cueilleurs référents m'a permis d'échanger, de faire avancer ce questionnement grâce à l'expérience des autres membres du groupe. Beaucoup de débats et d'hypothèses ont été avancés, souvent sont ressortis des principes de précaution plutôt que des mesures trop directives, pour que cueillette et liberté résonnent ensemble. »



## THOMAS ECHANTILLAC

Cueilleur / GIE PAM Alpines /  
Président de l'AFC /  
Membre du syndicat Simples

« J'ai trouvé ma voie en tant que cueilleur professionnel. Au cœur de cette activité, c'est la relation aux plantes qui me porte. Je noue un lien avec chacune d'entre elles. Et

ce sont les liens noués avec les cueilleurs de l'AFC qui m'ont amené à m'impliquer dans la construction de ce guide. Une manière pour moi de participer à la construction d'un monde meilleur. »



**RAPHAËLE GARRETA**

**Éthnologue au Conservatoire  
botanique national des  
Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
(CBNPMP)**

« Ethnologue, voici maintenant de nombreuses années que je cueille les mots et les gestes des cueilleurs, que j'écoute leurs mains et leurs yeux raconter les tiges, les pétales, les écorces et les racines, mais aussi la terre, les insectes, les odeurs, la brume, la joie, les tensions, la fatigue, la lumière... Chargée de mission au CBNPMP où sciences naturelles et sciences sociales dialoguent autour des cueillettes, je recueille des savoir-faire, je coordonne des plans de gestion, je transmets des informations ; j'ai à cœur d'éclairer les relations qui nous unissent au monde naturel, quelle qu'en soit la forme d'expression. »

**MAËLLE GENTET**

**Coordinatrice du projet**

« Je suis née citadine, mais j'ai toujours eu une grande affinité avec la nature. Ne me sentant pas vraiment à ma place en ville, je sautais sur la moindre occasion pour partir me ressourcer à la campagne. C'est en 2015, quand j'ai décidé d'aller m'installer dans la Drôme provençale, que je me suis penchée plus sérieusement sur les plantes qui nous entourent. Quelques formations en herboristerie sont venues confirmer une passion : une belle rencontre avec les plantes qui m'entourent. De simples plantes des bords de

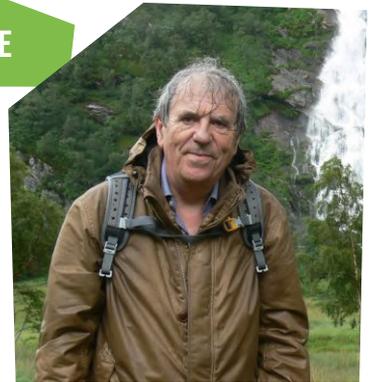


sentiers, elles sont devenues amies, alliées, précieuses... Mon chemin a ensuite naturellement croisé celui de l'AFC et ce projet de guide est venu l'agrémenter en une parfaite continuité. C'est une très belle exploration du monde de la cueillette dans toute sa globalité et de la réalité du métier de cueilleur. »

**JEAN-PAUL LESCURE**

**Écologue et ethnobotaniste /  
Administrateur AFC**

« J'ai été chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). J'ai essentiellement travaillé en Amazonie, puis dirigé l'unité de recherche multidisciplinaire sur la forêt de l'IRD, ce qui m'a conduit à voyager en Asie et en Afrique. Je me suis particulièrement intéressé à l'exploitation des produits forestiers non ligneux ce qui m'a incité, de retour en France, à travailler sur les cueillettes commerciales. J'ai suivi l'évolution du syndicat Simples depuis 2000, ainsi que la création et la



dynamique de l'AFC dont je suis membre. Je suis particulièrement concerné par les problèmes liés à la gestion des ressources, de pratiques paysannes, de domestication des plantes, et je m'intéresse à la construction et à la diffusion des savoirs dans le monde de la cueillette. »



**JONATHAN LOCQUEVILLE**

Doctorant en écologie

« Dans mes recherches en écologie, je mène l'enquête sur l'évolution des relations entre les plantes et leur milieu. Mais comment parler des plantes sans aller voir du côté de ceux et celles qui s'en soucient et qui les fréquentent ? Mon intérêt pour les plantes s'est donc transformé, au fil de

mes recherches, en une passion pour la diversité des relations entre les plantes et les gens. Participer à l'écriture de ce guide, c'est une belle occasion de faire se rencontrer savoirs académiques et savoirs des cueilleuses et cueilleurs ! »

« Dès ma toute petite enfance, j'ai aimé cueillir, plaisir de la balade méditative dans les montagnes de mes vacances, et remplir mon petit seau de framboises sauvages, myrtilles ou serpolet dans mon panier. J'ai fait des études, suis devenue éducatrice tout en continuant à garder contact avec mes amies les plantes. Il m'a fallu l'accident de la vie, la naissance de mon fils Alexis, handicapé, pour trouver mon chemin ; les plantes. Si la culture n'était pas vraiment mon truc, la cueillette de plantes sauvages a répondu à tous mes désirs et mes besoins : pouvoir en faire mon travail, passer de longues journées seule ou avec mes copines, immergée dans le paysage avec les odeurs, le bruit des oiseaux et du vent, voir passer les nuages... C'est fini aujourd'hui, j'ai plus l'âge, mais je partage mon expérience avec des passionnés ; quarante ans de cueillette, c'est devenu une vraie valeur ! »



**WILLIAM MAROTTE**

Cueilleur / Président de la Sicarappam

« J'ai une formation de base en animation environnement (BEATEP). Il y a seize ans, on rencontre avec Alex un cueilleur passionné qui nous montre la cueillette, ce qui nous attire tout de suite. On commence alors avec la Sicarappam, on développe la culture avec la création d'un Gaec avec Céline en 2013 (développement de la vente directe). Depuis six ans, je suis président de la Sicarappam. »

**CLAIRE MOUCOT**

Cueilleuse /  
Fondatrice du GIE  
Plante Infuse /  
Membre du syndicat  
Simples



« La cueillette et les cueilleurs de l'AFC ont croisé ma route début 2016, lorsque j'ai rejoint l'équipe pour coordonner ce projet de guide. Mes rencontres avec ces professionnels passionnés et passionnants, ainsi qu'avec cette pratique porteuse de sens et d'enjeux, m'ont lentement, mais sûrement, transformée. J'étais urbaine, consommatrice de plantes, intellectuellement intéressée par les soins naturels et le rapport homme-nature, me



**ÉMILIE PASCAL**

*Coordinatrice du projet*

voilà devenue habitante d'un village et cueilleuse à ma petite échelle. La cueillette fait aujourd'hui partie de mon

quotidien et sa pratique a transformé mon regard sur les êtres, plantes, insectes, oiseaux, etc., qui peuplent mon environnement et sur bien d'autres choses. L'écriture de ce guide a accompagné ce chemin. »



**EMMANUEL ROISSE**

*Cueilleur / Sicarappam*

« Après plusieurs expériences professionnelles au grand air, j'ai eu la chance de découvrir et d'être formé à la cueillette par des personnes rompues et aguerries en la matière. Tout de suite, la sauce prend et après trois saisons pour m'initier au métier, je rejoins la Sicarappam.

Quelques idées de ce qui me séduit dans cette activité :

- le sentiment de liberté, de partir à la chasse au trésor lors de la recherche d'une nouvelle plante ou d'un nouveau site ;
- l'état presque méditatif quand on répète toute la journée le même geste seul dans les bois ;
- la surprise que provoque parfois le fait de récolter et vendre ce qui, pour d'autres, n'est que mauvaise herbe ;
- les virées avec des collègues cueilleurs, les amis et connaissances que l'on emmène découvrir ce rapport au vivant et au sauvage ;
- parce que l'œil du cueilleur rend les paysages plus intéressants, chaque trajet devient l'occasion de découvrir de nouveaux sites ou de surveiller l'avancement des bourgeons ou des floraisons ;
- pour la variété des gestes, des plantes, des paysages : comment s'ennuyer quand on peut, en une même semaine, cueillir des fleurs de lavande dans la garrigue, de l'alchémille sur un col alpin et des feuilles de frêne dans les collines autour de chez moi ? ;
- parce qu'après le stress des bourgeons qui débourent trop vite, les longues journées d'été, la virée sous la pluie où les vêtements ne sèchent pas lors des bivouacs en camion, il y a aussi les vacances de novembre à mars, etc. »

« Je suis "paysan herboriste", cueilleur, distillateur dans les Vosges. Installé depuis douze ans au GAEC Ferme du bien-être, j'ai le privilège de composer au quotidien avec la flore locale de la région où j'ai grandi. J'ai choisi ce métier par passion pour les savoir-faire d'antan, la botanique et pour le plaisir d'avoir les pieds sur terre et la tête au soleil. J'apprécie particulièrement l'aspect immersif de la cueillette et le fait de me sentir connecté aux cycles naturels des saisons et de la végétation. Observateur privilégié de cette nature qui m'entoure et qui évolue, mais conscient de sa fragilité, j'ai choisi de participer aux missions de l'AFC et notamment à la rédaction du *Guide de bonnes pratiques*. Chaque rencontre avec les collègues cueilleurs, scientifiques et accompagnants du projet dans le cadre de ce travail, représente



**NICOLAS THOMAS**

Cueilleur /  
GAEC Ferme du bien-être

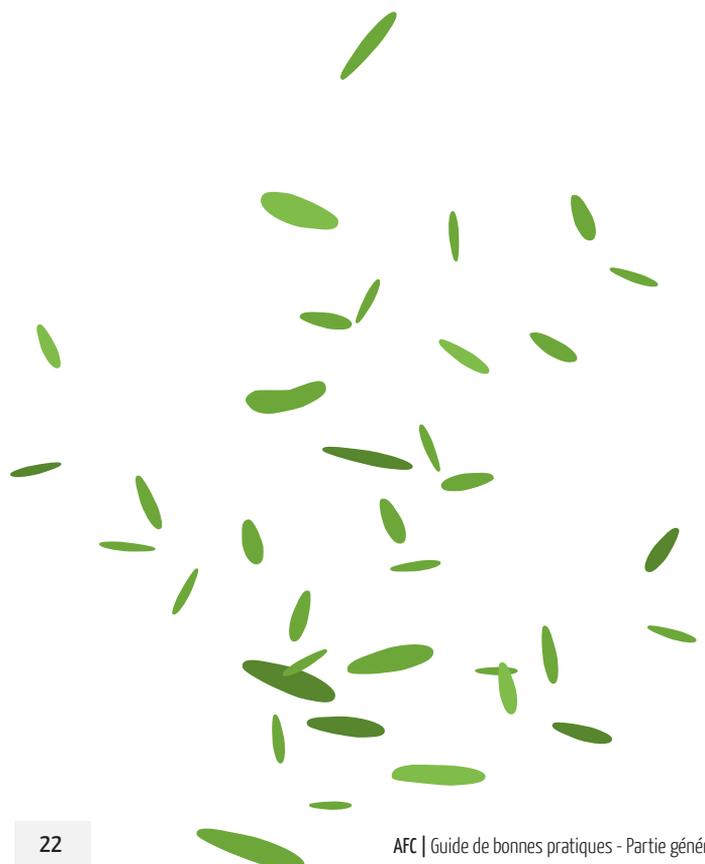
un véritable temps de partage sur notre profession, l'occasion aussi de prendre un peu de recul, comme une respiration dans l'année, dense, qui défile au gré des cueillettes. »



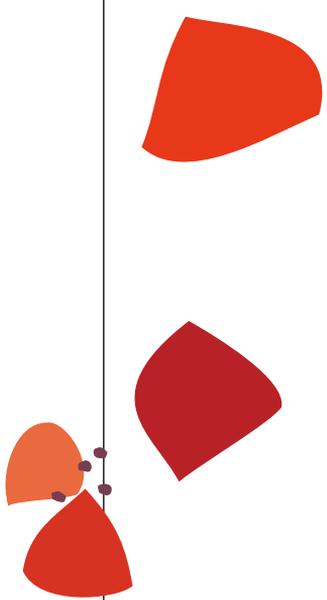
**GRÉGORY DA COSTA**

Graphiste / Illustrateur  
du guide

« J'ai toujours été très curieux de la nature, de sa force, de sa richesse et de sa fragilité. Mon travail sur le guide m'a permis d'en découvrir un peu plus sur le monde végétal et sur certaines pratiques humaines associées. »



# LA CHARTER DE L' AFC



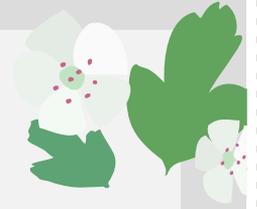


# CHARTRE

DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES CUEILLEURS  
PROFESSIONNELS DE PLANTES SAUVAGES



# PRÉAMBULE

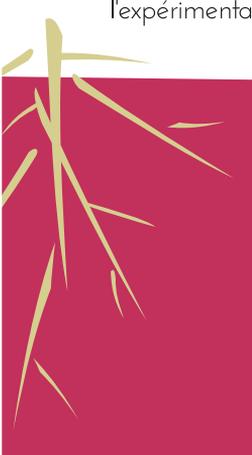


L'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC) est composée d'adhérentes et d'adhérents qui font de la cueillette leur activité professionnelle principale ou déterminante. Constituée en 2011, l'AFC est née de la volonté de revaloriser ce métier au sein de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales et plus largement, auprès des autorités et du grand public.

Il existe au sein de l'AFC différents modes de cueillette, de transformation et de commercialisation de la flore sauvage. Cette dernière est notre socle commun, garante de l'existence et de la pérennité de notre métier. C'est en premier lieu autour de la **préservation des ressources naturelles végétales** que se rassemblent et se concertent les membres de l'AFC.

Dans un contexte général de tensions entre l'accroissement de la demande en plantes sauvages, l'érosion de la biodiversité, l'évolution de la réglementation ; face à certaines pratiques de collecte qui ne respectent ni les hommes, ni la profession, et mettent en péril certaines ressources déjà menacées, nous, cueilleurs et adhérents de l'AFC, nous nous engageons à :

- > **préserv**er les ressources et leur milieu pour les générations futures ;
- > **pratiquer** une cueillette à dimension humaine en privilégiant l'échange, le partage et le respect des différents savoirs et des diverses pratiques ;
- > **encourager** le respect mutuel entre professionnels ;
- > **mettre en place** et favoriser des filières éthiques et responsables ;
- > **mettre en œuvre** une dynamique participative avec les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile et la communauté scientifique, pour la recherche et l'expérimentation d'une cueillette responsable et durable.



La *Charte de l'AFC*, en tant que code de déontologie, est un outil collectif d'organisation et de promotion de la profession. Fédérés autour des valeurs et des principes de la charte, nous serons plus à même de répondre aux enjeux primordiaux pour l'avenir de notre métier.

Ainsi, en devenant membres de l'AFC, les cueilleuses et les cueilleurs s'engagent à respecter la charte et à se référer au *Guide de bonnes pratiques de cueillette de plantes sauvages* de l'association. Ils s'engagent à diffuser ces valeurs et ces pratiques dans leur entourage professionnel.

# CHARTRE



## 1. RESSOURCES, MILIEUX ET TERRITOIRES

### ARTICLE 1.1

Notre activité dépend étroitement des ressources naturelles. Conscients de leur fragilité, nous devons adapter nos pratiques afin de préserver les plantes récoltées et leur milieu.

En respectant les recommandations du *Guide de bonnes pratiques*, afin de ne compromettre ni l'environnement ni les besoins des générations futures, nous nous engageons à :

- > limiter la quantité cueillie à des seuils raisonnables ;
- > utiliser des techniques de prélèvement respectueuses ;
- > adopter des fréquences de récolte adéquates.

### ARTICLE 1.2

La durabilité des cueillettes repose également sur la gestion des sites et des ressources associées. Cette approche nécessite de collaborer avec les gestionnaires et les propriétaires des sites, et de mutualiser nos observations et nos connaissances de terrain.

Ainsi, nous nous engageons à :

- > prendre connaissance et respecter les outils mis à disposition par l'AFC ;
- > respecter les statuts réglementaires de la plante cueillie et du site de cueillette ;
- > obtenir les autorisations nécessaires auprès des gestionnaires et propriétaires.

### ARTICLE 1.3

En tant que professionnels, nous partageons des ressources et des territoires. Aussi, nous nous engageons à travailler de façon concertée et solidaire pour :

- > vérifier la disponibilité du site et de la ressource ;
- > convenir d'un accord pour articuler au mieux les activités de cueillette ;
- > partager les informations relatives au site (propriétaires, historique des pratiques, pollutions, etc.).

À la demande de nos collègues, entre membres de l'AFC, nous rendrons solidairement ces informations accessibles.



#### ARTICLE 1.4

Dans notre activité, nous partageons également des territoires avec d'autres usagers. Aussi, nous rechercherons la concertation avec chacun. À cette fin, nous nous engageons à identifier et informer les parties prenantes des zones de cueillette.

Dans le cadre des activités de l'AFC, nous nous engageons à partager notre expérience afin de participer à :

- > l'harmonisation des démarches d'autorisation auprès des différents usagers, gestionnaires et propriétaires ;
- > l'élaboration d'outils de gestion.

## 2. RESPECT DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

#### ARTICLE 2.1

Nous respectons la réglementation existante sur les espaces et les espèces ainsi que la propriété privée ou publique.

#### ARTICLE 2.2

Nous nous tenons régulièrement au courant du cadre réglementaire et de ses évolutions à partir de l'information mise à disposition par l'AFC.

*L'AFC cherchera à être une force de proposition auprès des autorités pour assurer l'adéquation de la législation et des réglementations avec nos pratiques professionnelles, et ce dans le respect de l'intérêt général.*

## 3. SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET DÉMARCHE QUALITÉ

#### ARTICLE 3.1

Parce que nous aimons notre métier et afin d'en assurer la pérennité, nous nous engageons à :

- > sensibiliser les futurs cueilleuses et cueilleurs de la nécessité de rechercher un équilibre entre la rentabilité économique et la préservation de la ressource ;
- > sensibiliser nos clients pour les inciter à adapter leurs commandes à la disponibilité de la ressource ;
- > partager avec le grand public nos savoirs et savoir-faire afin de rendre aux plantes sauvages la place qui leur revient dans notre société.

## ARTICLE 3.2

Conscients de la complexité et de la fragilité des milieux, ainsi que de la raréfaction de certaines espèces végétales ; conscients qu'une cueillette menée sans distinction ni pondération nuirait de manière irréversible à la pérennité de la ressource : nous nous engageons à approfondir nos connaissances dans différents domaines (écologie, botanique, ethnobotanique, pédologie, phytosociologie, droit, techniques, etc.) afin d'améliorer nos pratiques.

*Dans cette perspective, l'AFC favorisera les échanges entre ses membres et la communauté scientifique.*

## ARTICLE 3.3

Pour assurer la qualité de nos plantes et de nos produits, nous nous engageons à respecter des protocoles élémentaires de cueillette :

- > le respect des périodes de récolte ;
- > la mise en œuvre de gestes adaptés afin de conserver toutes les qualités des plantes lors de la récolte ;
- > la mise en œuvre de techniques de transformation et de stockage adaptées pour chaque plante.

Parallèlement, nous veillons à choisir des sites de bonne qualité environnementale et à les respecter. Enfin, la qualité de nos plantes dépendant de l'ensemble de ces protocoles, nous nous engageons auprès de nos clients à distribuer nos produits dans la plus grande visibilité de nos méthodes.

*L'AFC se veut être un espace d'échanges et d'innovations pour faciliter l'adaptation des pratiques des professionnels aux évolutions du contexte (environnemental, économique, réglementaire, etc.).*



Nous partageons, au sein de l'AFC, un fort attachement au principe de liberté. Ce principe est déterminant dans le choix de notre métier. Les signataires s'engagent en faveur de ce principe de liberté, qui doit être compris comme une posture de responsabilité et d'autonomie, dans le respect des lois et des ressources naturelles.

Ils refusent les systèmes dans lesquels la cueilleuse ou le cueilleur serait en situation de dépendance vis-à-vis d'un opérateur qui pourrait, sans accompagnement ni formation, lui fournir l'accès à la ressource, les itinéraires techniques et lui acheter sa production.

> Parce que dans le monde, des femmes et des hommes s'éloignent d'une relation directe et immédiate au monde sauvage et sont, par conséquent, confrontés à la disparition des savoirs et savoir-faire qui y sont associés ;

> parce que les ressources issues de ce monde sauvage sont elles-mêmes en situation préoccupante : les engagements et les valeurs portées par les signataires de la *Charte de l'AFC* sont des enjeux d'avenir à visée universelle.

Chacune de ces manifestations, si modeste soit-elle, entend constituer un petit pas vers le meilleur.



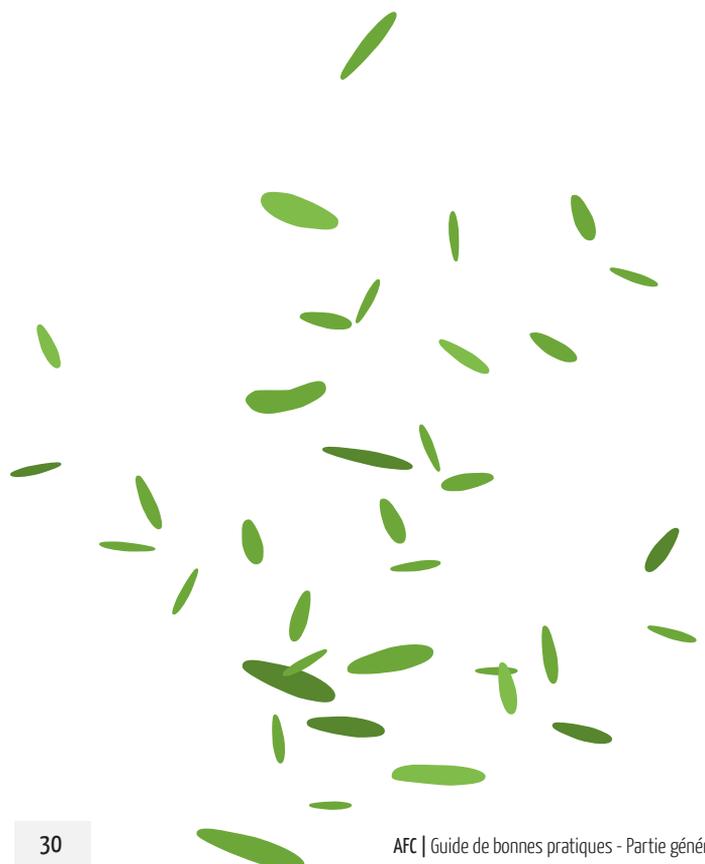
## AFC

Association française des professionnels  
de la cueillette de plantes sauvages

Au CNPMAI - Route de Nemours  
91 490 Milly-la-Forêt

[cueillettes-pro.org](http://cueillettes-pro.org)

La *Charte de l'AFC* a été élaborée dans le cadre du projet FloreS (2014-2018) financé par la Fondation d'entreprise Hermès, porté par l'Université de Lausanne et mis en oeuvre avec la collaboration de l'AFC, d'AgroParisTech, et du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Certaines activités comme l'élaboration du *Guide de bonnes pratiques* ont également reçu le soutien du ministère de la Transition écologique et de FranceAgriMer.



# CHAPITRE 1

## GÉRER LA RESSOURCE SUR SON TERRITOIRE

### PARTIE 1

### LA RESSOURCE EN PLANTES SAUVAGES : DÉFINITION ET PERCEPTION DES CUEILLEURS

La notion de **ressource** est, pour nous, intimement liée à l'activité de récolte et à l'usage des plantes. Elle désigne la quantité de plantes ou de parties de plantes (fleur, écorce, racine, etc.) exploitable pour la cueillette dans une **population végétale**. La population est une notion naturaliste distincte, qui représente l'ensemble des individus d'une même espèce présents dans un lieu ; un site, une région ou l'ensemble de la planète. Un **individu** est, pour le cueilleur, une plante individualisée dans l'espace visiblement séparée d'une autre (une aubépine, un pied d'arnica, un pied de millepertuis, etc.). Nous retiendrons cette définition, bien que la notion d'individu en botanique soit plus complexe<sup>15</sup>.

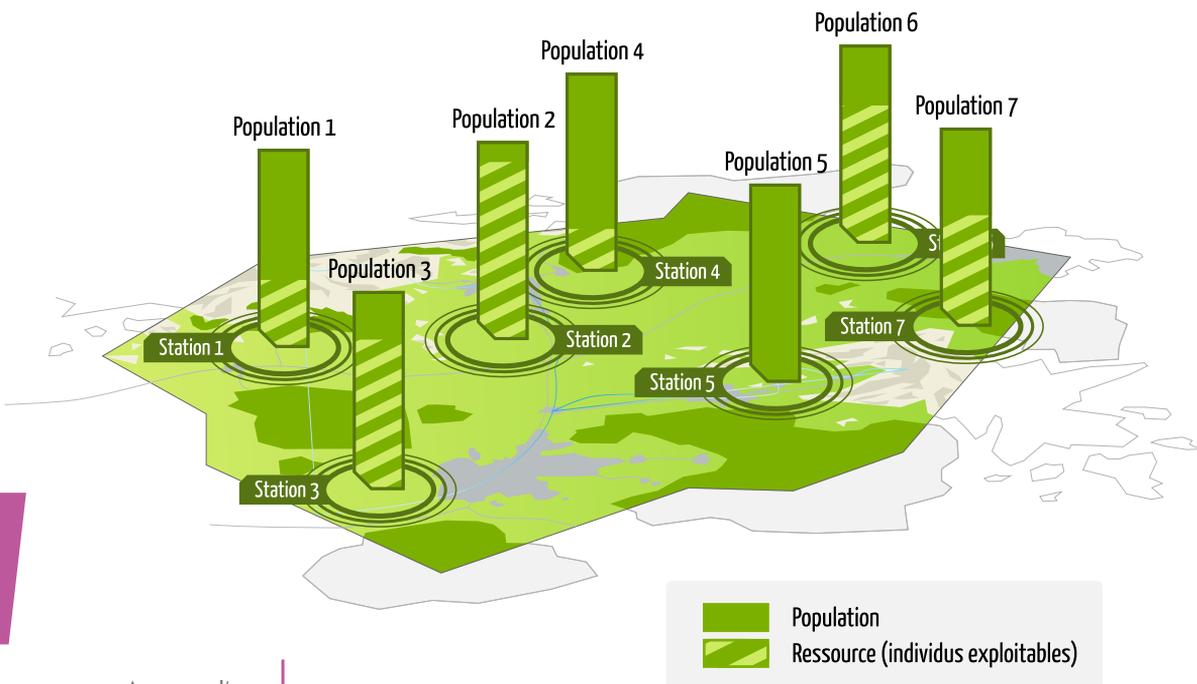
À titre d'exemple, pour la gentiane, la ressource désigne la racine mature, alors que pour le bouleau, il peut s'agir des bourgeons, des feuilles, des chatons ou de la sève. Un même individu peut ainsi offrir plusieurs ressources.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Plus d'informations sur la notion d'espèce et la classification botanique :

- > Focus n°3 – Espèce, classification et systématique
- > Focus n°4 – Mais que cachent les noms latins ?

<sup>15</sup> La définition botanique de l'individu prend en compte la dimension génétique. Ainsi, du fait de la multiplication végétative, des pieds de fraisiers issus des stolons ne constituent, du point de vue génétique, qu'un individu unique, bien qu'il puisse à terme y avoir plusieurs pieds de fraisiers.



Au sein d'une population végétale donnée, seule une part des individus offre une ressource exploitable par la cueillette commerciale.

Pour définir si, au sein d'une population végétale, une ressource est présente, différents paramètres entrent en ligne de compte :

- des facteurs liés au **végétal** : les contraintes réglementaires liées à l'espèce ou à l'espace, l'abondance, la densité et le degré de mélange avec d'autres plantes, la maturité de la plante, la capacité de régénération (réflexion sur la pérennité de la ressource et les récoltes à venir), la qualité écologique du milieu, etc. ;

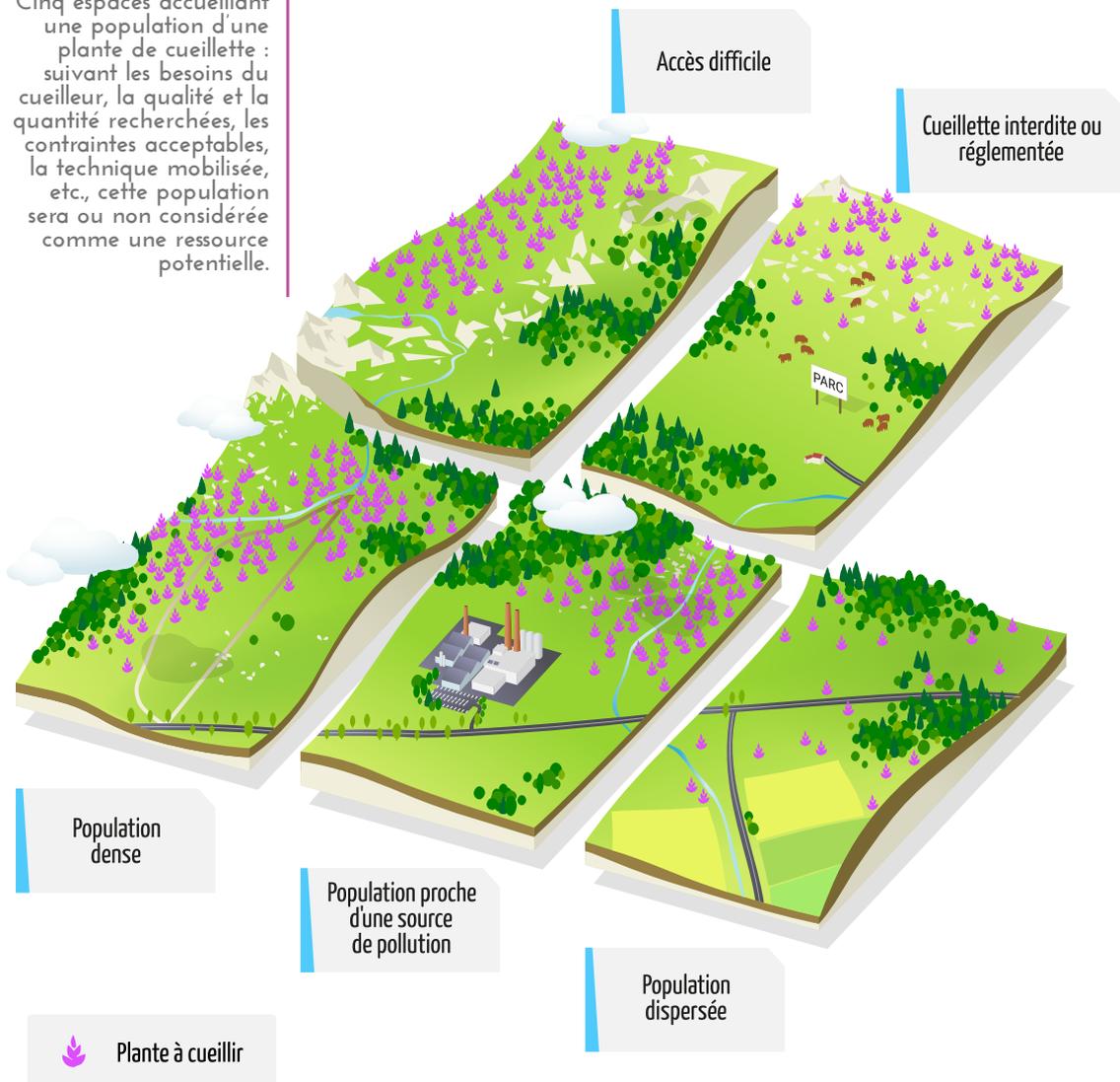
*« Il ne faut pas prélever plus que ce que la plante peut supporter pour se régénérer d'une année sur l'autre. Je ne vais pas tout cueillir d'un seul coup, je vais réfléchir à ce que je peux prendre pour que, chaque année, je puisse revenir. »*

- des facteurs liés à la **logistique et la pratique** : l'accord du propriétaire, la facilité d'accès au site de cueillette et à la partie cueillie, la technique utilisée, la mobilisation de main-d'œuvre et/ou l'utilisation d'outils, l'évacuation de la récolte ;
- des facteurs liés à la **commercialisation** : l'adéquation entre la quantité recherchée et la capacité du site à « fournir », les tarifs, la demande du marché, les circuits de commercialisation.

De ce fait, l'appréhension d'une ressource est variable d'un cueilleur à l'autre. Ainsi, **ce qui est une ressource pour l'un, ne l'est pas nécessairement pour l'autre**. Un cueilleur qui prélève de petites quantités à la main n'a pas la même perception de la ressource disponible sur un site ou un territoire qu'un cueilleur recherchant des volumes plus importants.

*« J'ai beaucoup de respect pour le règne végétal. Parfois, je culpabilise presque de venir prélever. »*

Cinq espaces accueillant une population d'une plante de cueillette : suivant les besoins du cueilleur, la qualité et la quantité recherchées, les contraintes acceptables, la technique mobilisée, etc., cette population sera ou non considérée comme une ressource potentielle.

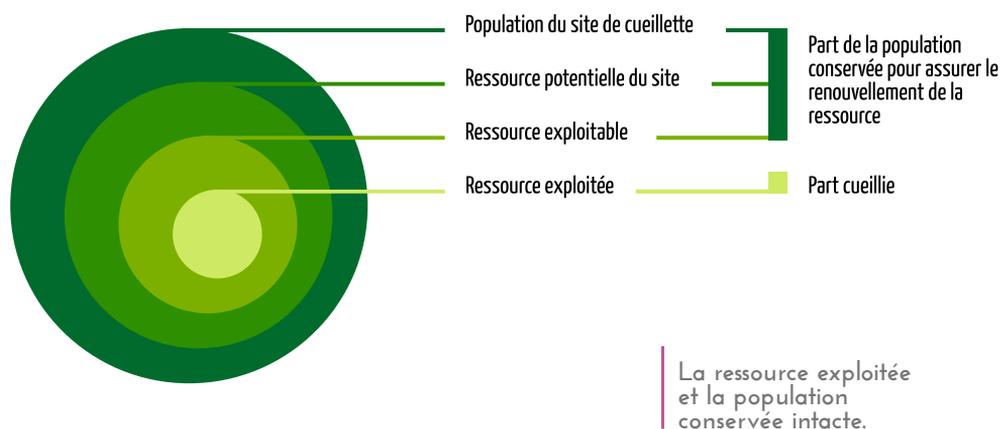


Dans ce *Guide de bonnes pratiques* et principalement dans les livrets techniques, l'ensemble de la ressource présente sur un site de cueillette est appelé « ressource potentielle ». Il s'agit de l'ensemble des individus exploitables sur la durée de la saison. La ressource mature au moment de la cueillette est appelée « ressource exploitable ». En effet, l'ensemble des fleurs, feuilles, bourgeons ou autres parties récoltées arrive rarement à maturité de façon synchrone. Cette distinction est importante car les cueilleurs ne reviennent pas nécessairement plusieurs fois sur leur site au fil de la saison. Ainsi, une part de la ressource potentielle est souvent laissée en place car déjà passée ou pas encore à maturité. La ressource cueillie est appelée « ressource exploitée ». Elle prend en compte la notion fondamentale de renouvellement de la ressource visant à préserver les stocks de récoltes à venir. En effet, la part laissée par le cueilleur pour des raisons pratiques n'est pas toujours suffisante pour assurer cette régénération. Il doit donc volontairement limiter son prélèvement pour assurer une gestion durable de la ressource.

*« Notre but est de pérenniser la ressource en plantes car, au-delà de l'intérêt écologique, il y a bien entendu l'intérêt financier pour nous. »*

De plus, le cueilleur doit intégrer l'impact de sa cueillette sur l'ensemble de la biodiversité dont l'entomofaune<sup>16</sup>, notamment les pollinisateurs, et l'avifaune<sup>17</sup> qui peuvent être dépendantes de cette ressource. Il convient alors de laisser une part suffisante de la population végétale pour assurer l'équilibre et la pérennité de l'ensemble des populations présentes sur le milieu exploité.

*« Ce n'est pas parce que tu vas ponctionner que tu vas détruire, tu ne le fais pas dans cette optique-là. Tu ne vas détruire qu'à partir du moment où tu n'as pas pris conscience. C'est peut-être le gros drame de notre société, c'est que l'on est capable de faire des choses sans en avoir conscience. »*



Cette vision rejoint celle des gestionnaires et des conservatoires botaniques nationaux pour qui la ressource est perçue au travers du prisme de l'état de conservation des populations, c'est-à-dire en considérant leur capacité à se maintenir, se renouveler et à évoluer sous les contraintes à la fois naturelles et anthropiques.

<sup>16</sup> Partie de la faune constituée par les insectes.

<sup>17</sup> Ensemble des oiseaux d'un lieu, d'une région ou d'une période déterminés.

## PARTIE 2

# CONSTRUCTION ET PÉRENNITÉ D'UN TERRITOIRE DE CUEILLETTE

### 1. Les différentes échelles d'un territoire de cueillette

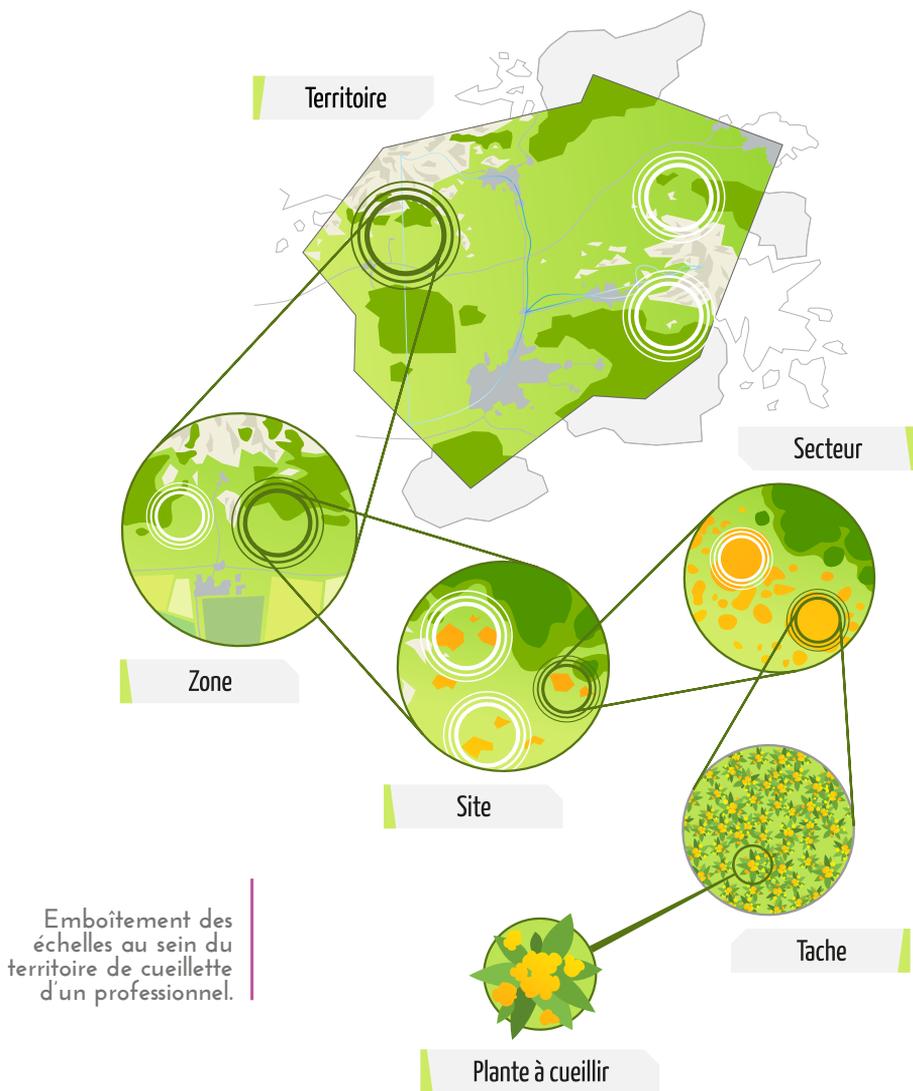
Un territoire de cueillette se définit comme l'ensemble des espaces où un cueilleur professionnel s'approvisionne en plantes. Il se compose d'une mosaïque de milieux où il dispose de **sites de cueillette** sur lesquels il organise ses récoltes. Il s'agit d'un espace qu'il s'est « approprié », en ce sens qu'il entretient avec celui-ci une relation spécifique. Sur son territoire, le cueilleur connaît les milieux, les propriétaires, les voisins, les agriculteurs, les forestiers, les autres cueilleurs, les anciens, etc., et il est lui-même connu.

La finesse de cette connaissance dépend de **la dimension du territoire**. Celle-ci peut être très variable allant d'un terrain dont le cueilleur est propriétaire au territoire métropolitain, voire au-delà en passant par le canton, le département ou un massif.

De multiples facteurs ont une influence sur les contours de ce territoire, notamment : la localisation du domicile ou de son exploitation, les choix écologiques sur l'impact carbone des déplacements, le profil de l'activité (nombre de plantes cueillies, part de la mise en culture, diversité des transformations, vente directe, etc.), les exigences concernant les délais de traitement des plantes, la présence d'autres cueilleurs qui peuvent limiter un territoire, le goût pour une vie nomade.

Un territoire de cueillette s'organise en **différentes entités spatiales**. Ce principe d'emboîtement des échelles allant du territoire aux subdivisions du site de cueillette est présent chez l'ensemble des cueilleurs. La subtilité des divisions et leurs dénominations peuvent cependant varier. Nous proposons ici une généralisation de nos observations afin de stabiliser le vocabulaire mobilisé dans ce guide.





Un territoire de cueillette se divise en :

- **zones** qui sont des aires territoriales présentant des milieux favorables aux espèces recherchées. La présence de ces espèces n'implique pas qu'elles soient récoltables en tous points ou en tous temps ;
- **sites de cueillette**<sup>18</sup> qui sont des lieux plus ou moins étendus qui présentent une forte concentration de la ressource ciblée au sein d'une zone. L'appréciation d'un site de cueillette varie d'un cueilleur à l'autre, suivant différents paramètres comme les conditions d'accès, la quantité à prélever, les techniques employées, etc. Tout comme pour la ressource, ce qui est un site de cueillette pour l'un, ne l'est pas forcément pour l'autre. Dans ce *Guide de bonnes pratiques*, le terme « site de cueillette » est utilisé pour définir un lieu présentant une ressource exploitable, isolé de plusieurs centaines de mètres d'un autre site et ce sans continuité. En règle générale, le passage d'un site à un autre nécessite un déplacement en véhicule.

<sup>18</sup> Les termes de « spot » et de « station » peuvent également être utilisés par les cueilleurs. Le terme « station » comporte des variations de sens selon les cueilleurs. Pour certains, les termes « site » et « station » sont synonymes, pour d'autres, le site est plus large que la station, qui en est une composante. La station est également un terme naturaliste qui se rapporte à une étendue de terrain de dimension variable, homogène au niveau des conditions écologiques, et où l'on rencontre une espèce donnée. Étant donné le double usage de ce terme et sa superposition pour certains cueilleurs avec le terme de « site de cueillette », il n'est mobilisé dans ce *Guide de bonnes pratiques* que dans son sens naturaliste, excepté dans les citations de cueilleurs qui l'utilisent régulièrement. Le terme « spot » apparaît également comme recouvrant des réalités variables et n'est donc pas mobilisé dans ce guide.

Au sein d'un site de cueillette, différentes sous-divisions existent :

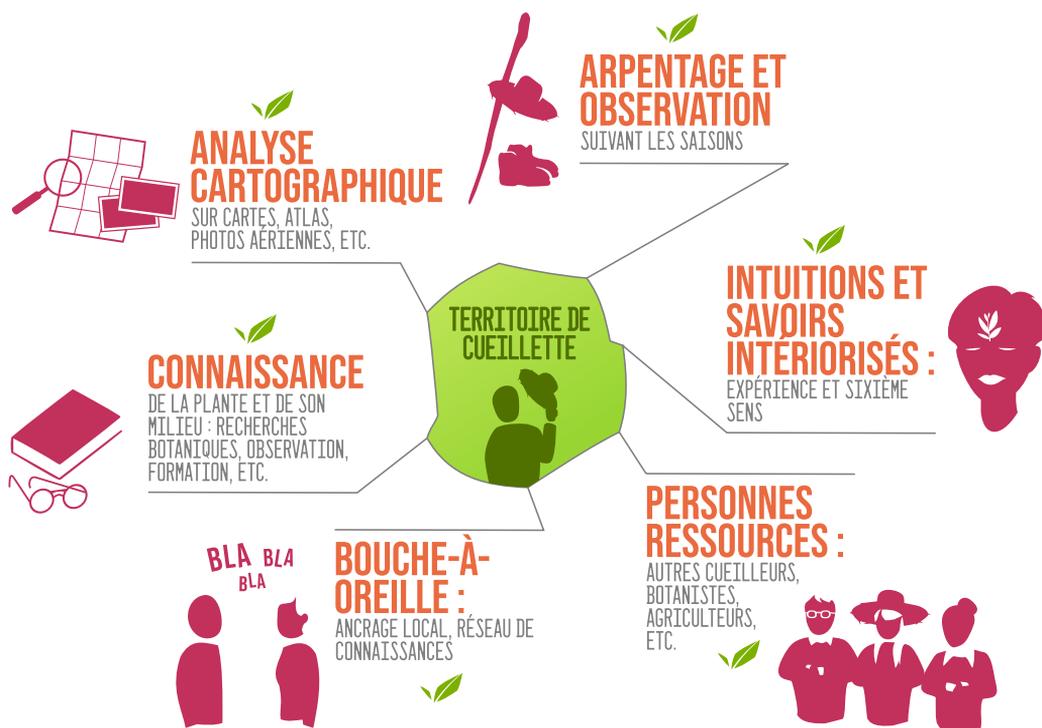
- quand le site est étendu, il peut être découpé en plusieurs **secteurs**, devenant chacun une entité propre à partir de laquelle peuvent s'organiser des rotations, périodes de repos sur plusieurs années.
- la **tache** définit un espace homogène occupé par la plante recherchée et qui se distingue du reste du site par sa présence en forte densité. Pour des raisons pratiques, les cueilleurs récoltent préférentiellement ces taches plus fournies. Il convient cependant de ne pas concentrer sa pression de cueillette uniquement sur ces taches au détriment du reste et de répartir son prélèvement.

## 2. Constituer son territoire de cueillette

**C**est au cours de ses premières années d'activité que le cueilleur constitue la base de son territoire de cueillette. Puis, il l'enrichit et l'affine au fil des ans en identifiant de nouveaux sites à cueillir ou de nouvelles zones potentiellement intéressantes.

*« Il faut toujours chercher de nouvelles stations. j'y ai passé beaucoup de temps au début et j'ai toujours l'œil quand je me déplace. »*

Cette **démarche de repérage** est un réel investissement qui demande du temps et mobilise un ensemble de connaissances et de sources d'information.



Les six leviers du repérage pour construire et étoffer son territoire de cueillette.

Avoir une connaissance de la plante, de son milieu ainsi que de sa répartition nationale et locale, est essentiel pour circonscrire des zones de prospection pertinentes afin de chercher au bon endroit et de pouvoir repérer la plante sur le terrain. L'analyse cartographique permet d'identifier des zones qui pourraient présenter les milieux propices à une plante, de repérer des infrastructures qui pourraient présenter un risque de grosse pollution et ainsi d'affiner sa zone de prospection avant de partir arpenter le terrain. Les personnes ressources peuvent autant apporter de la connaissance sur une plante et son milieu que permettre au cueilleur d'identifier directement des sites potentiels. Alors que le bouche-à-oreille permet d'identifier des zones, des sites pertinents ou des propriétaires sur un territoire.

*« Notre activité de repérage fait appel à la fois à notre intuition et à notre connaissance. On acquiert une capacité, on n'a pas toujours les mots pour en parler et le partager. Ce n'est pas livresque, mais une connaissance qui passe directement par le corps. C'est assez intime, en fait. »*

Et parfois, c'est le facteur chance qui permet au cueilleur de repérer un nouveau site de cueillette.

*« Quelle joie de trouver un site qu'on cherche depuis plusieurs jours, surtout quand on le découvre par inadvertance, au détour d'une pause par exemple. »*

#### POUR ALLER PLUS LOIN

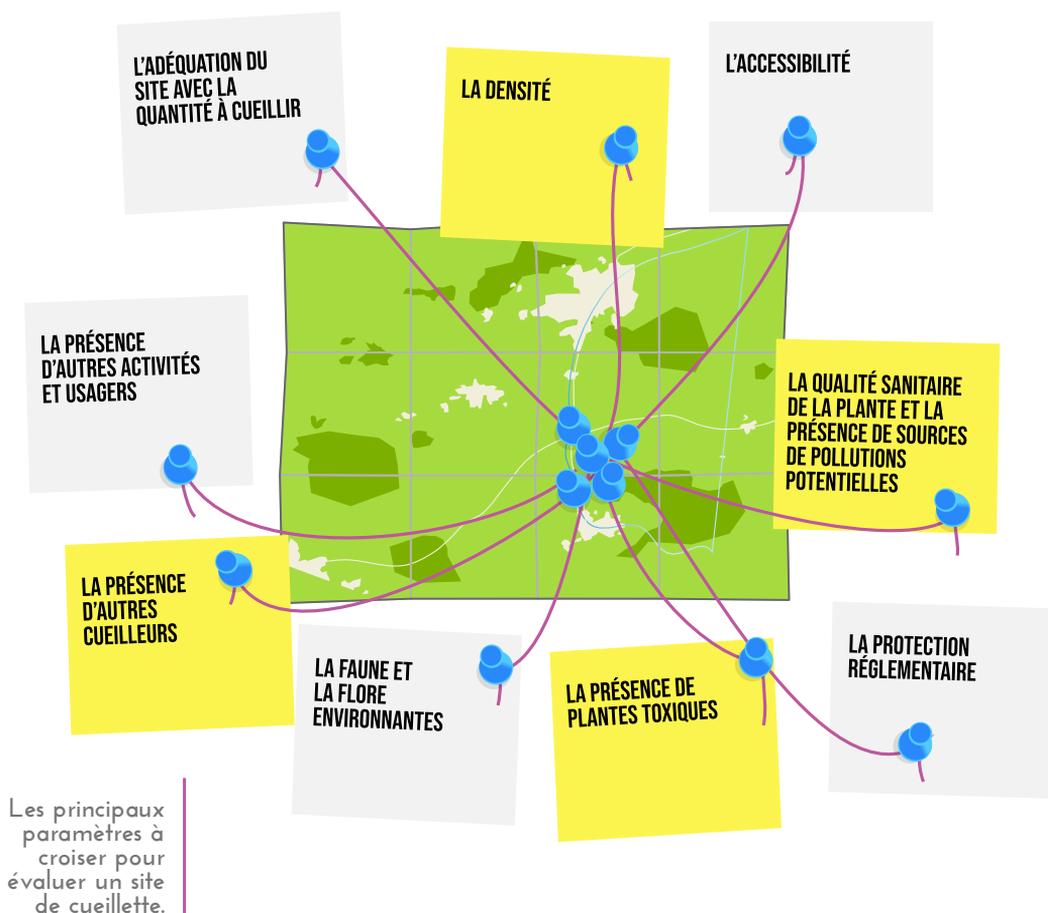
> Fiche Méthode n°1 – Sources d'informations et outils pour un repérage efficient



### 3. Évaluer un site de cueillette

« Au début, on cueille des stations qui ne sont pas forcément intéressantes. Mais, comme on n'a que ça, on ne se rend pas compte qu'il peut y en avoir des meilleures. En cherchant, on réalise qu'il existe des stations plus faciles, plus grandes, plus pures. »

Le choix d'un site de cueillette dépend de nombreux paramètres et, tout comme pour la ressource, ce qui est un site de cueillette pour certains cueilleurs ne l'est pas nécessairement pour d'autres. L'activité de repérage permet aux cueilleurs d'identifier des sites de cueillette. Le cueilleur dédie du temps à cette activité de prospection tout en étant continuellement en veille lors de ses autres activités.



- L'adéquation du site avec la quantité à cueillir afin de satisfaire les besoins de chacun (récolte, régénération de la plante, abris et alimentation de la faune, etc.) et de limiter les déplacements du cueilleur.
- La densité du site, le caractère dominant de la plante et son taux de recouvrement qui influencent la capacité de régénération et le rendement de cueillette (technique, tri, etc.).
- L'accessibilité et le rapport entre kilomètres parcourus et chiffre d'affaires généré.

- La **qualité sanitaire** de la plante et la présence de **sources de pollutions** potentielles suivant les exigences de qualité (une plante certifiée AB ou à consommer crue ne nécessite pas la même qualité qu'une plante destinée à l'artisanat).
- Les éventuelles **protections réglementaires** de l'espèce et de l'espace.
- La présence de **plantes toxiques** qui peuvent se mélanger à la récolte. En cas de cueillette mécanisée, le cueilleur est très attentif aux plantes contaminantes, envahissantes ou mortelles (digitale, cuscute, genêt, etc.) qui nécessitent un tri particulièrement soigné.
- **La faune et la flore environnantes** qui doivent être préservées. Le cueilleur se renseigne sur leurs spécificités ou fragilités (lieux de nichage de l'avifaune migrante, espèces inféodées à la plante cueillie, etc.). Le cueilleur est d'autant plus vigilant que la quantité prélevée est importante.
- La **présence d'autres cueilleurs**. Un contact préalable permet d'éviter de prélever un site déjà récolté et faisant l'objet d'une gestion ou de créer des tensions avec d'autres cueilleurs.
- La présence d'autres **activités et usagers** qu'il faut prendre en compte pour éviter des conflits d'usages, identifier des pollutions potentielles ou pour assurer la sécurité du cueilleur (bûcherons, bêtes agressives, chasseurs, etc.). Il convient de respecter les autres usagers et de ne pas gêner leurs activités.

Bien que l'identification d'un site demande un travail important, il est conseillé de **disposer de différents sites pour une même espèce** afin :

- d'être plus souple dans la gestion de son calendrier avec un ensemble de sites à des altitudes et des expositions différentes. En effet, cela permet d'étendre la période où les sites sont à maturité, ainsi un site en altitude peut être cueilli plus tardivement qu'en plaine, un site exposé au nord est à maturité après un autre exposé au sud ;
- d'avoir des « plans de secours » si le site envisagé pour la cueillette connaît des variations et aléas (perturbation de l'habitat, changements météo, prélèvement par un autre cueilleur, etc.) ;
- d'organiser des rotations pour assurer des temps de repos nécessaires au renouvellement des populations ;
- de sécuriser ses approvisionnements principalement dans la cas de commandes importantes.

#### POUR ALLER **PLUS LOIN**

- > Fiche Méthode n°2 – Définir la qualité souhaitée pour une plante
- > Fiche Méthode n°3 – Évaluer la pollution potentielle d'un site de cueillette



## 4. Faire évoluer son territoire de cueillette pour répondre aux évolutions de l'activité et du milieu

Un territoire de cueillette et les sites qui le composent ne sont pas des espaces figés dans le temps. Deux dynamiques se croisent et obligent le cueilleur à prospecter de nouveaux espaces :

- une évolution de l'activité du cueilleur ou la sécurisation de celle-ci : une nouvelle plante à cueillir, une augmentation de la demande, un besoin d'étaler le calendrier de cueillette, une évolution de pratiques, etc. ;

*« Le territoire s'agrandit à chaque fois que l'on va chercher une nouvelle plante ou des nouveaux sites. Un cueilleur qui ne s'accorde pas de temps pour faire de la recherche de sites sera vite limité. »*

- une évolution des milieux qui composent ce territoire. En effet, les milieux sont dynamiques et en perpétuel changement, que ce soit de par leur évolution intrinsèque avec la succession de différents stades écologiques et les perturbations naturelles (tempête, inondation, incendie, glissement de terrain, etc.) ou par des perturbations anthropiques exercées sur ces milieux (coupe forestière, changement de pratiques agricoles, urbanisation, brûlage contrôlé, etc.). Sous nos latitudes, bien qu'il existe des milieux relativement stables du fait des contraintes environnementales (landes d'altitude, milieux salins, etc.), la plupart des milieux ont tendance à évoluer vers un stade forestier et à se refermer. Si ces milieux restent ouverts, cela est dû à des « perturbations » régulières de la végétation (pâturage par des herbivores sauvages ou domestiques, débroussaillage, etc.) qui limitent le développement des ligneux. Cette dynamique des milieux est essentielle à saisir pour un cueilleur, car elle a un impact sur les ressources présentes sur un site de cueillette à un instant et leur disponibilité dans le temps. Ces successions diffèrent selon le contexte, le cueilleur doit donc les observer et les analyser à l'échelle de son territoire, pour ensuite être en capacité de les anticiper.

*« On sait que la nature évolue en permanence. La plante arrive à un stade donné de l'évolution du site et, avec le temps, si aucune activité n'est faite sur la station, elle va se transformer et va passer à un autre stade. Alors, on l'abandonnera. »*

## Témoignages de cueilleurs

### UNE COUPE DE BOIS EN AVEYRON (12) EN ALTITUDE (500 À 1300 M) ET SUR TERRAIN PLUTÔT ACIDE

Un cueilleur témoigne que lors d'une coupe de bois à blanc dans une parcelle de forêt, le milieu a été mis à nu et la dynamique de succession des stades végétaux s'est remise en place à partir des herbacées. Tout d'abord, le milieu a été colonisé par un cortège floristique de plantes pionnières dont la pensée sauvage, le millepertuis, la scrofulaire noueuse, l'épilobe en épi, l'aspérule qui étaient déjà présentes, etc. Puis, ce premier cortège floristique a cédé la place au stade où les rosacées buissonnantes dominent (framboisier, ronce, églantier, etc.). Ce stade a été fortement marqué par le développement du genêt à balais qui a rapidement fermé le milieu. À ce moment-là, le forestier qui gère la parcelle et

qui l'avait replantée, a pratiqué un gyrobroyage. Le cueilleur a ainsi pu continuer à disposer des ressources du stade herbacé et rosacé encore quelques années. Puis, les arbres pionniers comme le sureau ou le bouleau, qui sont également des ressources, se sont développés progressivement. Enfin, les arbres plantés finiront petit à petit par prendre le dessus.

La temporalité de cette dynamique écologique est variable selon le contexte (la nature du sol, la météo, l'état général de l'environnement et de la vie du sol, etc.) et les éventuelles interventions humaines.

## IMPACT D'UNE COUPE DE BOIS SUR UNE RESSOURCE EN MYRTILLIERS DANS DEUX FORÊTS D'Auvergne À DOMINANTE DE RÉSINEUX

Un cueilleur a pu observer deux évolutions différentes d'une population de myrtilliers suite à une coupe de bois. Sur un premier site situé dans une exploitation forestière de résineux, le cueilleur récoltait une population de myrtilliers qui, suite à une coupe à blanc, a largement régressé au point de ne plus être exploitable. Parallèlement, sur un autre site forestier du même territoire géré par

le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), une coupe à blanc a été réalisée pour restaurer une lande sèche sur un plateau. La population de myrtilliers, initialement résiduelle, a alors connu une explosion la rendant de ce fait exploitable. Le cueilleur tente d'expliquer la différence d'impact des deux interventions humaines *a priori* similaires sur le myrtillier par les différences

entre les techniques employées pour réaliser cette coupe à blanc. En effet, dans le second cas, la coupe a été réalisée avec le souci de respecter le sol, sans dessouchage ni engins très pesants, ce qui aurait pu avoir comme effet de préserver la population de myrtilliers qui se serait ensuite développée.

## ÉVOLUTION D'UN SITE DE BOURGEONS D'AUBÉPINE EN AUVERGNE

Pendant près de cinq ans, un site d'aubépines a été récolté par plusieurs cueilleurs pour produire du bourgeon. Mais, avec le temps, le site s'est refermé : les aubépines ont grandi,

la végétation s'est développée avec des ronces, du cornouiller, du prunellier, etc., et le site est devenu impénétrable.

En conclusion, on constate que l'action de l'homme sur les milieux a une influence sur la végétation spontanée qui connaît également une dynamique propre. Le cueilleur est ainsi dépendant de l'activité d'autres acteurs comme le forestier, l'agriculteur, l'éleveur, le gestionnaire d'espaces naturels pour accéder à certaines ressources. Il doit être attentif aux évolutions de son territoire et être en interaction avec les acteurs qui peuvent y intervenir afin de saisir les opportunités de cueillette.

POUR ALLER PLUS LOIN

> Focus n°5 – Milieux naturels, biotopes et habitats



## 5. Obtenir une autorisation d'accès sur un site de cueillette

La cueillette n'est pas un droit et la ressource – le produit du sol – appartient au propriétaire du terrain (Art. 544 et 547 du code civil). La demande d'autorisation d'accès à une ressource est donc une obligation légale. Cueillir sans autorisation est un vol passible d'une amende (Art. 226-4 et 311 du code pénal).

Sur un terrain privé, l'autorisation de cueillette est en règle générale accordée. Le plus souvent, la principale difficulté est d'identifier et de contacter le propriétaire.

Sur des terrains publics, ceux des collectivités ou de l'État, la procédure peut être plus encadrée.

*« Quand on demande l'autorisation, très souvent c'est "Oui, y'a pas de problème". Ils nous posent deux ou trois questions de curiosité. C'est très rare qu'on nous dise non. »*



Tous les cueilleurs se doivent de respecter la propriété privée, le droit et les autres usagers d'un lieu. Un comportement inadéquat aura des répercussions sur l'ensemble de la profession. La représentation positive du métier est l'affaire de tous.

### CAS DES PARCELLES PRIVÉES

Les autorisations d'accès aux parcelles sont principalement obtenues **oralement**. En effet, dans le monde rural, il n'est pas toujours aisé d'obtenir une autorisation écrite de propriétaires qui souhaitent, le plus souvent, rester sur un engagement oral. Bien que l'écrit puisse présenter des avantages pour le cueilleur, il est complexe de l'obtenir de façon systématique. De ce fait, la **qualité de la relation humaine** établie est souvent le seul levier d'action dont le cueilleur dispose pour s'assurer de l'accès à un site dans le temps. Cependant, même une relation de qualité, développée de longue date, ne peut prémunir un cueilleur de la disparition d'un site suite à une évolution de pratiques ou d'usages du terrain (urbanisation, changement de pratiques agricoles, changements de propriétaire ou de gestionnaire, etc.). L'AFC conseille au cueilleur d'entretenir le lien avec les propriétaires et de renouveler les autorisations régulièrement.

*« Les autorisations sont le plus souvent orales. Dans le monde paysan, l'autorisation écrite entraîne une peur administrative. Je suis du milieu agricole et j'ai toujours entendu qu'une parole est sacrée. Si on a l'autorisation verbale, je suis convaincu qu'on ne reviendra pas là-dessus. On ne me mentira jamais en riant me l'avoir donnée. Il suffit juste d'aller demander le "oui", pas besoin de faire un contrat. Moi, j'ai confiance : quand on m'a dit "oui", je sais que c'est "oui". »*

*« À titre personnel, j'ai remarqué que les parcelles pour lesquelles j'ai un accord écrit ne sont pas endommagées par les cueilleurs amateurs, car "surveillées" pour moi par les propriétaires. »*

Avec les propriétaires privés, l'AFC recommande d'éviter toute logique de surenchère sur les droits d'accès qui sont, pour beaucoup de ressources, accordés gracieusement. Un tel comportement pourrait, à terme, nuire à l'ensemble de la profession. De plus, fiscalement, une indemnisation financière doit être déclarée. À chaque cueilleur de remercier à sa façon le propriétaire et d'entretenir une relation cordiale et durable.

Pour des prélèvements très importants ou des ressources très demandées, les cueilleurs peuvent **dédommager financièrement le propriétaire**, ce qui légalement nécessite une trace écrite. Cela peut être systématique pour des ressources très prisées (arnica, gentiane, etc.) ou plus ponctuel (ail des ours, thym, lavande, etc.) en fonction du contexte local et de l'importance du prélèvement. Ainsi, donner une valeur monétaire à une ressource sauvage peut, dans certains cas, contribuer à assurer sa pérennité. En effet, ce paiement pour prélèvement peut permettre de mettre en place des mesures de gestion. De plus, le propriétaire de la parcelle voit alors un intérêt à conserver cette ressource, qui n'est plus perçue comme une mauvaise herbe ou un élément inutile.

## CAS DES PARCELLES PUBLIQUES

Concernant les **propriétaires publics**, l'accès à la ressource est plus souvent encadré par un **document écrit**. Dans certains cas, une indemnisation financière peut être prévue pour le prélèvement effectué. L'accord peut également rester oral pour ce type de terrains.

*« On a l'autorisation d'aller sur ce site cueillir l'arnica depuis plusieurs années, on appelle la mairie quand on y va, mais il n'y a pas de convention, pas de contrepartie. On gère le site comme s'il était à nous, on le respecte. »*

*« J'avais l'autorisation orale du garde de l'ONF [Office national des forêts] pour ramasser des rameaux de bouleau sur une parcelle. Pendant la ramasse, un groupe de chasseurs vient et me dit de dégager car ils organisent une battue aux sangliers. Je leur dis que je ne partirai pas. Trente minutes plus tard, arrive un fourgon de gendarmerie qui me demande mon autorisation car ils pensent que je n'en ai pas et que je pique des sapins. On va trouver le garde qui se met à me vouvoyer et à faire comme s'il ne me connaissait pas. Ça m'a rendu fou. J'ai appris ensuite que les chasseurs étaient des bûcherons qui travaillaient pour le garde, j'imagine qu'ils ont dû s'arranger avec lui pour me faire partir de cette façon et pour que je ne revienne pas. Si j'avais eu un écrit, cela ne me serait pas arrivé. »*

Différents outils permettent de contractualiser sur un site de cueillette au-delà de l'autorisation orale. Ces outils sont principalement employés par les propriétaires publics et par certaines associations comme les CEN ou les établissements publics :

- convention d'exploitation avec une commune ;
- convention avec un gestionnaire d'espaces naturels ou un parc ;
- concession d'exploitation avec l'ONF ou un autre organisme ;
- contrat de taille et d'entretien d'arbres sur une commune permettant d'accéder à certaines ressources.

Ces outils sont intéressants à mettre en place quand le site de cueillette est très avantageux et que le cueilleur projette de revenir régulièrement. D'autant plus, s'il souhaite s'engager dans des mesures de gestion un peu ambitieuses pour favoriser la ressource désirée. Ce type de contractualisation peut garantir l'accès dans le temps et l'exclusivité officielle de la cueillette sur le site. Les conventions permettent également d'intégrer des mesures de gestion à l'échelle du site pour préserver le milieu et la ressource. Dans certains cas, les cueilleurs peuvent être force de proposition dans la mise en place de ces dispositifs. Une telle démarche, qui demande du temps de mise au point et de négociation, ne se justifie que dans certains cas particuliers.

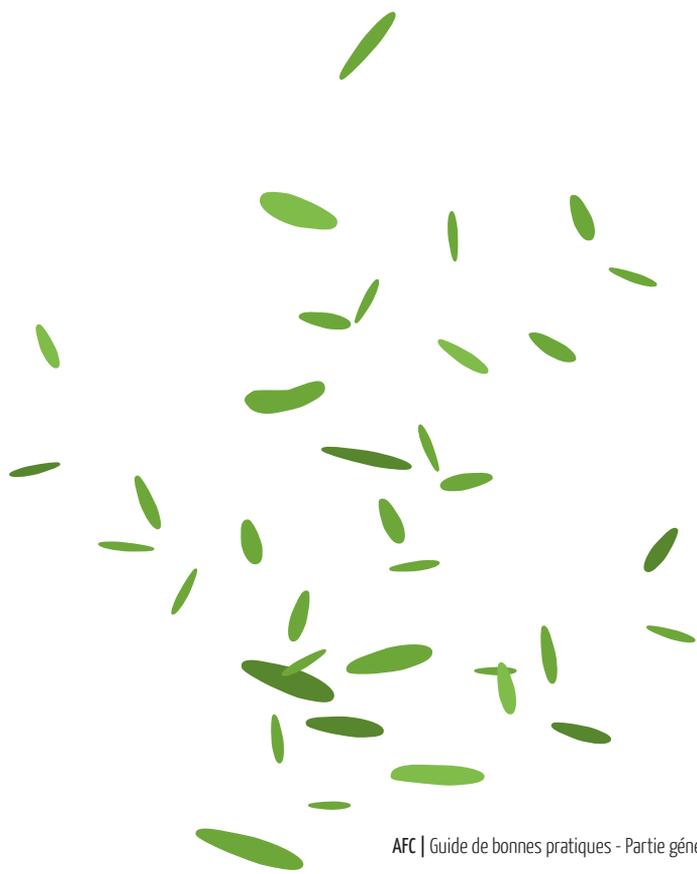
### BON À SAVOIR

**M**ême une autorisation écrite sur un site, une convention, ou tout autre type de document écrit ne prémunit pas d'une autre cueillette réalisée sans demande d'autorisation sur ce même site.

## POUR ALLER **PLUS** LOIN

Sur les sources pour identifier le propriétaire, les démarches à effectuer suivant le type de propriétaire, pour des modèles d'autorisation écrite et de convention :

> Fiche Méthode n° 4 – Demande d'autorisation au propriétaire





ÉPILOGUE : ILS SIGNÈRENT UNE CONVENTION ET EURENT DE BELLES RÉCOLTES.

Dico

## PARTIE 3

# LA GESTION DE LA RESSOURCE : ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION ET AXES D'INTERVENTION

**N**ous rappelons que la cueillette intervient aujourd'hui sur des populations de plantes déjà largement fragilisées par d'autres facteurs anthropiques. La nécessité de bien connaître son site, d'observer son évolution et d'y appliquer une gestion adaptée est aujourd'hui incontournable. Les informations de ce chapitre constituent des généralités que chaque cueilleur se doit de connaître pour comprendre l'impact de sa pratique et élaborer une gestion adaptée sur ses sites.

En effet, la gestion adéquate d'une ressource dépend de très nombreux paramètres (la physiologie et les stratégies de reproduction de la plante, la météo et le climat, la nature du sol, l'étendue du site, la quantité prélevée, la technique de prélèvement, les autres usages du site, etc.) et est largement contextuelle. Il s'agit pour nous de donner des clés de compréhension et des pistes d'actions, sans pour autant apporter des solutions prêtes-à-l'emploi.

*« C'est l'observation qui amène à produire de la connaissance qui, ensuite, te permet d'être au bon endroit au bon moment. »*

## 1. Facteurs permettant à une population de plantes sauvages d'être viable

**E**n se basant sur une approche écologique, trois principaux facteurs permettent à une population de plantes sauvages d'être pérenne. Les notions développées ici sont applicables à la gestion de la ressource. En effet, la préservation d'une ressource va au-delà de la préservation d'une population donnée, puisqu'il s'agit de préserver des conditions permettant des prélèvements durables.

### BON À SAVOIR

**D**'un point de vue naturaliste, la diminution d'une ressource ne signifie pas que l'espèce soit directement menacée de disparition à court terme. Mais elle constitue un premier signe fort de la mise en danger de celle-ci. Tout signal de baisse du nombre d'individus, de baisse globale des populations, de diminution de leur aire de répartition, etc., demande donc à être suivi avec attention.

## FACTEUR 1 : MAINTENIR ET FAVORISER L'HABITAT

L'habitat d'une espèce est son milieu de vie. Il est caractérisé par des conditions de climat, de sol, de relief, par sa végétation et l'ensemble des espèces vivantes qui y cohabitent et interagissent. Il offre les ressources naturelles suffisantes pour permettre à une population, ici la plante cueillie, de vivre et de se reproduire normalement en son sein. La préservation de l'habitat est nécessaire pour garantir les conditions favorables au maintien et au renouvellement de la population de la plante cueillie.

Le rôle des gestionnaires, des propriétaires et des exploitants est essentiel à la préservation des habitats car ce sont eux, par leurs pratiques, qui agissent sur l'équilibre du milieu. Leurs activités peuvent entraîner la destruction d'un habitat et des espèces associées (drainage, arrachage de haie, coupe forestière à blanc, etc.) ou le maintien de celui-ci (parcours pastoral, gyrobroyage, mise en place d'un plan de gestion, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

> Focus n°5 – Milieux naturels, biotopes et habitats



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

>>> Le cueilleur s'assure de respecter l'habitat de la plante lors de ses prélèvements. Il veille à ne pas détériorer le site, à ne pas écraser ou détruire d'autres plantes ou gîtes d'animaux, à laisser une part de la ressource tant pour le renouvellement de celle-ci que pour son rôle dans l'écosystème (alimentation, abri ou nichoir pour d'autres espèces). Il est particulièrement attentif lorsqu'il cueille dans des habitats sensibles comme les zones humides (reine-des-prés, etc.), les tourbières (sphaignes, bouleau pubescent, etc.), les zones de dunes (hélichryse, etc.), des territoires protégés ou les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type I ou II. Tous ces territoires présentent des richesses écologiques remarquables qui doivent, lorsque la cueillette y est possible, alerter les cueilleurs et les rendre plus vigilants quant à leurs pratiques. Le cueilleur surveille les évolutions globales de son site et n'observe pas uniquement l'évolution de sa ressource.

## FACTEUR 2 : MAINTENIR UNE POPULATION SUFFISANTE

La population d'un site après cueillette doit non seulement être en capacité d'assurer son renouvellement en termes quantitatifs, mais aussi présenter une diversité génétique suffisante pour assurer son maintien sur le long terme.

**1. La capacité d'une population de plantes à se renouveler en termes quantitatifs** dépend principalement de son cycle biologique et de ses stratégies de reproduction. Chaque plante a un fonctionnement propre qui peut varier selon le contexte (pédoclimatique, structure de population, altitude, concurrence d'autres espèces, etc.). À ce jour, faute de recherches spécifiques suffisantes, de nombreuses inconnues subsistent concernant le renouvellement des populations de plantes après cueillette. Étant donnée la spécificité de chaque plante, le cueilleur essaie cependant de collecter le maximum d'informations sur une espèce et son milieu avant de la prélever.

Il est possible de pointer les éléments ayant **une influence majeure** sur cette capacité de renouvellement :

- la **stratégie de reproduction** : la capacité de la plante à se reproduire végétativement et/ou de manière sexuée, la quantité de graines produites et leur capacité de germination (taux de germination, conditions de levée de dormance, longévité des graines, etc.), le mode de dispersion des graines, etc. ;
- le **cycle de vie** : âge de la maturité sexuelle, période et rythme de reproduction, etc. ;
- la **structure de la population** pour les vivaces avec un cycle de vie long : la bonne représentation de chaque classe d'âge (plantules, jeunes et individus sexuellement matures) est nécessaire pour s'assurer que la population possède une bonne dynamique de renouvellement. Dans le cas contraire, elle sera plus vulnérable à une pression de cueillette.

D'autres facteurs peuvent influencer cette capacité de reproduction et la survie des espèces : les populations d'insectes pollinisateurs, la présence d'animaux disperseurs de graines, le milieu, la météo, le type de sol, les associations mycorhiziennes, les pressions dues à l'herbivorie et aux multiples pathogènes susceptibles de nuire aux populations, etc. Pour les espèces dioïques, le cueilleur ignore souvent le sexe des individus prélevés. Sa cueillette peut ainsi conduire à un déséquilibre dans la population<sup>19</sup>.

L'ensemble de ces données permet d'avoir des indications sur la capacité de la population à se renouveler, plus ou moins aisément, suite à une cueillette. Cette compréhension permet d'ajuster la définition d'un seuil de prélèvement ou des rotations à respecter.

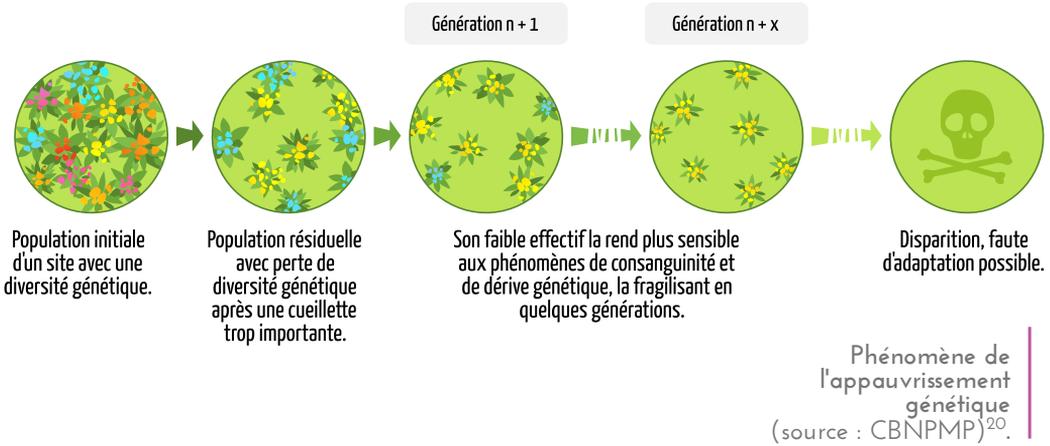
POUR ALLER **PLUS LOIN**

> Focus n°6 – La reproduction et la multiplication des plantes



<sup>19</sup> Plusieurs observations, dont celles du CBNPMP sur les genévriers thurifères, permettent de faire l'hypothèse que les populations de ces plantes pourraient être plus sensibles à la pression de cueillette. Cambecèdes J. et al., 2013.

2. La perte de diversité génétique entraîne, à terme pour la population, une perte de capacité à s'adapter à des modifications environnementales pouvant mettre en péril sa pérennité. Ce risque est d'autant plus fort que la population est isolée et ne peut pas bénéficier d'un apport externe de gènes issus d'une population proche (facteur n°3).



Les petites populations sont plus vulnérables à la pression de cueillette. Il existe une corrélation positive entre la taille d'une population et sa dynamique de renouvellement. Pour les petites populations, cette dynamique chute fortement car la capacité d'un individu à se reproduire diminue fortement en deçà d'un certain seuil de population. Sous ce seuil, le peuplement risque fortement de disparaître. Cet effet, nommé **effet Allee**, peut s'expliquer par un ensemble de facteurs : perte de diversité génétique et consanguinité, perte de l'effet allélopathique pour les plantes concernées, perte d'attractivité pour les pollinisateurs, etc. Cet effet a une amplitude variable selon les espèces.

## LES RECOMMANDATIONS DE L' AFC

>>> Il est essentiel de :

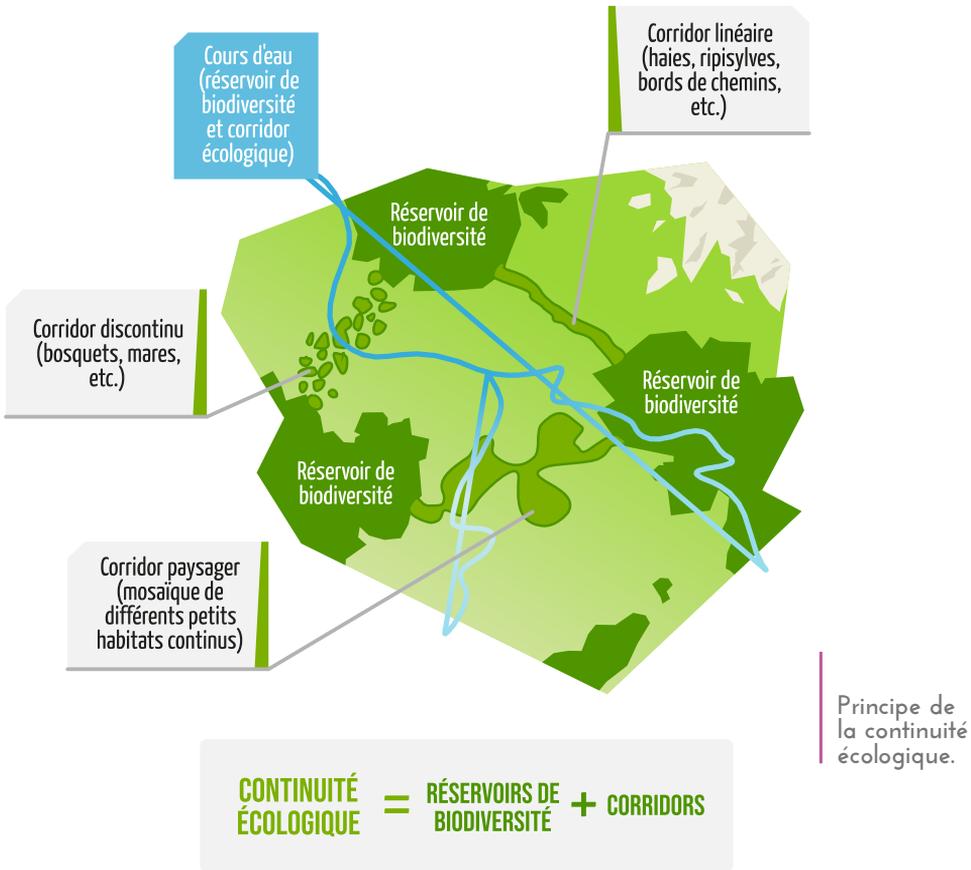
- laisser une partie de la population présente intacte ou en capacité de se reproduire et de se multiplier afin d'assurer le renouvellement ;
- ne pas prélever selon un critère unique de choix (les plus grosses, les plus précoces, les plus vertes, etc.) afin de maintenir une diversité morphologique chez les différents individus et d'éviter les phénomènes d'appauvrissement génétique ;
- répartir, autant que possible, son prélèvement sur l'ensemble du site afin de préserver la diversité. En effet, il est fort probable que les individus les plus proches spatialement soient les plus proches génétiquement.

<sup>20</sup> Cambecèdes J. et Garreta R., 2017.

### FACTEUR 3 : MAINTENIR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ENTRE POPULATIONS VOISINES

La continuité écologique est un élément de maillage des milieux nécessaire au fonctionnement des habitats et des espèces qu'ils contiennent. La notion de continuité écologique est associée à celle de « connectivité du paysage » qui correspond au degré où ce paysage permet les mouvements des espèces. Ces liens permettent d'assurer un brassage génétique plus important en assurant des croisements entre populations qui, sans ces continuités, ne pourraient être mises en lien. Une continuité écologique se compose de :

- **réservoirs** qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations ;
- **corridors** qui sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs. Ces liaisons fonctionnelles offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent prendre plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus. On distingue trois types : les corridors linéaires, discontinus et paysagers.



## LES RECOMMANDATIONS DE L' AFC

>>> Les cueilleurs n'ont que peu d'impact possible à cette échelle, qui correspond plus spécifiquement à des interventions en termes d'aménagement du territoire dévolues aux autorités publiques ainsi qu'aux collectivités et gestionnaires (communautés de communes, régions, ONF, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, communes, etc.). Différents outils d'aménagements existent : Trame verte et bleue (TVB), les plans paysages, les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), les schémas de cohérence territoriale (Scot), etc.

Le cueilleur peut cependant avoir un rôle de veilleur et de lanceur d'alerte s'il constate sur le terrain une baisse de biodiversité, une modification des milieux ou la rupture de certaines continuités spatiales. Le cueilleur reste également attentif à préserver l'intégrité écologique de ses sites de cueillette afin de ne pas casser ces continuités.



## 2. Cinq axes pour mettre en place une gestion de la ressource

*« Le seul critère de durabilité, c'est que la plante puisse se reproduire et que l'on puisse la ramasser longtemps sans porter atteinte à son extension. Un apprentissage plante par plante est nécessaire à qui voudrait faire cela en grand. »*

Tant pour des raisons écologiques qu'économiques, le cueilleur met en œuvre des stratégies visant à assurer le renouvellement de la ressource. Différents moyens d'action sont à la disposition du cueilleur et de ses partenaires pour assurer la gestion durable d'une ressource sur un site de cueillette :

- Axe 1 : Observer le site de cueillette et suivre son évolution
- Axe 2 : Réguler la pression sur la ressource
- Axe 3 : Favoriser le renouvellement de la ressource
- Axe 4 : Collaborer avec les autres usagers du site
- Axe 5 : Mettre en culture

Ces axes d'intervention se combinent pour définir une stratégie globale. Il n'existe pas de réponse unique à la problématique complexe de la gestion de la ressource. Une compréhension fine du contexte, une bonne connaissance de la physiologie de la plante, de ses stratégies de reproduction et des dynamiques du milieu, ainsi qu'une observation de l'impact de sa pratique dans le temps sont essentielles pour assurer une gestion durable. Pour une même plante, la stratégie mise en place par le cueilleur peut donc différer selon la nature du site de cueillette par exemple. Ainsi, entre un site entretenu par un tiers (pâturage, exploitation forestière, verger, vigne, bord de champ, parc, etc.) et les milieux en dynamique libre (friches et parcelles à l'abandon principalement), l'approche développée pour gérer la ressource est nécessairement différente. Nous nous plaçons dans une démarche individuelle et collective d'adaptation au contexte et d'amélioration par l'observation et l'analyse.

Éléments interagissant sur la capacité de la reproduction de la ressource.





**Les écosystèmes ont un équilibre complexe.** Toute action visant à favoriser une espèce intéressante pour la cueillette peut avoir des effets négatifs ou positifs sur d'autres espèces, entraînant une perturbation du milieu qui peut se traduire par un appauvrissement ou une augmentation de la biodiversité. Au travers de ses préconisations, l'AFC ne vise en aucun cas à favoriser à outrance une plante ou à mettre en gestion un ensemble important d'espaces uniquement en vue de favoriser une ressource. Les interventions humaines doivent se faire avec parcimonie et suivi, dans le respect d'un équilibre naturel plus général. Elles doivent également s'articuler avec d'autres usages, principalement agricoles et forestiers. Il est également important de comprendre et de respecter les dynamiques naturelles qui peuvent conduire à la disparition de certaines ressources, notamment lors de la fermeture de milieux, et de laisser une place aux espaces en libre évolution.

*« Il faut savoir si on veut préserver le milieu ou si on veut que la plante reste, parce que ce n'est pas la même chose. Le milieu peut rester et évoluer naturellement, donc la plante va disparaître. La cueillette n'est pas durable alors qu'on a respecté l'endroit. Est-ce qu'on veut préserver le site ou la plante à cueillir ? Les deux questions peuvent se poser. Et la réponse n'est pas simple du tout. »*

## AXE 1 - OBSERVER LE SITE DE CUEILLETTE ET SUIVRE SON ÉVOLUTION

Tout d'abord, il est essentiel d'observer, de conserver une trace de ses observations, et d'analyser un site en amont de tout prélèvement, tant pour des raisons pratiques que pour s'assurer que celui-ci n'aura *a priori* pas d'impact sur la ressource et le milieu. **Le cueilleur doit choisir un site en adéquation avec son besoin ou adapter son besoin au site.** Ensuite, et bien que ce guide et ses livrets techniques fournissent un ensemble d'informations et de préconisations permettant de définir des mesures de gestion, **il est essentiel d'avoir un suivi et d'ajuster sa pratique dans le temps.** Chaque contexte est singulier, ainsi il n'existe pas de réponse prête-à-l'emploi pour la gestion d'un site. **L'important est d'avoir de la méthode et de questionner sa pratique à la lumière de ses observations.**

Chaque cueilleur tient un cahier de cueillette, document dans lequel il consigne ses différents prélèvements indiquant le plus souvent le lieu, la date et la quantité de ceux-ci afin d'assurer la traçabilité de ses productions. L'AFC préconise **d'enrichir ce cahier de cueillette** pour établir un suivi des sites de cueillette et de la ressource dans le temps. Ce suivi permet principalement de mettre en évidence une perturbation sur un site de cueillette ou la régression d'une ressource. Le cueilleur peut ainsi analyser rétrospectivement l'impact de ses actions afin d'adapter ses pratiques, ainsi que l'impact d'évènements extérieurs (chute d'arbres, coupe à blanc, enrichissement, météo, etc.) afin d'enrichir sa connaissance sur la dynamique des milieux.

Il existe différentes manières d'établir un suivi sur un site, à chacun de mettre en place le sien, et de s'y tenir dans le temps afin de garantir des résultats exploitables sur le long terme. *A minima*, il est possible de noter chaque année différents constats sur la population cueillie et de suivre ses prélèvements : quantité prélevée, date de maturité, qualité, évolutions notables du site, transformations, remarques spécifiques, etc.

POUR ALLER **PLUS LOIN**

> Fiche Méthode n°5 – Cahier de cueillette et de suivi des sites



Des actions simples peuvent être mises en place pour limiter la pression de prélèvement sur la ressource. Elles constituent la base d'une gestion durable et sont couramment mobilisées par les cueilleurs professionnels.

*« Il est toujours tentant de prélever toute la ressource d'un site, surtout lorsqu'elle est abondante, belle et facile à cueillir, ou quand le besoin en quantité est élevé. Cependant, quelle que soit l'espèce, je laisse toujours une belle partie de la ressource, soit à l'échelle d'une zone (je récolte de façon exhaustive, mais seulement sur quelques zones en rotation chaque année, et je ne touche pas aux autres zones de la station), soit à l'échelle de la station (je récolte l'ensemble d'une station, mais de façon clairsemée). Au-delà de l'assurance du renouvellement de l'espèce considérée, celle-ci constitue aussi une ressource alimentaire ou de refuge pour des herbivores, rongeurs, oiseaux, insectes, etc., de même qu'une "compagne" écologique pour d'autres plantes... »*

### 1. Définir et appliquer un seuil de prélèvement maximal

*« Il faut une prise de conscience : si on ramasse tout, dans trois ou dix ans, il n'y aura plus rien. C'est cette prise de conscience qui est essentielle pour pérenniser la ressource. »*

Le cueilleur ne prélève jamais l'intégralité de la ressource disponible sur un site afin de s'assurer de sa régénération. Cette limite, ou seuil de prélèvement, est variable en fonction de la plante et d'un ensemble de paramètres. Seule la mise en place d'un plan de gestion et/ou de suivis scientifiques sur un site permettrait de le définir avec exactitude. Bien que cette approche puisse avoir des défauts, l'AFC propose l'application de ces seuils comme des outils relativement simples et quantifiables de gestion. Ces seuils, indiqués dans les livrets techniques par espèce, ont été définis sur la base de la littérature scientifique quand celle-ci existait, ainsi que sur l'expérience des cueilleurs.

En l'absence de livret, le cueilleur doit s'informer sur la biologie et l'écologie de la plante à collecter, interroger d'autres cueilleurs pour bénéficier de leur expérience, tout en assurant un suivi de ses sites. Nous ne le répéterons jamais assez : le cueilleur doit observer son impact dans le temps, analyser et adapter sa pratique. Il a plusieurs paramètres à prendre en compte pour appréhender la capacité de renouvellement d'une population prélevée et définir ainsi son seuil de prélèvement maximal :

- **la partie de plante** : la partie prélevée a un impact différent sur la capacité de reproduction de la plante, ainsi la cueillette de la feuille est moins impactante que celle de la fleur ou de la racine ;
- **la durée de vie** de la plante : annuelle, bisannuelle ou vivace ;
- **la stratégie de reproduction de l'espèce** : possibilité d'une reproduction végétative, capacité à produire beaucoup de graines, taux de germination des graines, âge de la maturité sexuelle, etc. ;
- **la taille de la population** : pour rappel, plus une population est petite, plus elle est vulnérable à la pression de cueillette ;
- **le taux de recouvrement** de la plante : celle-ci est-elle largement dominante sur le site ou plus ou moins concurrencée par d'autres plantes ? ;
- **la structure de la population** pour les plantes vivaces : pour rappel, une bonne représentation de chaque classe d'âge (plantules, jeunes et individus sexuellement matures) est nécessaire pour s'assurer que la population ait une bonne dynamique de renouvellement ;
- **la répartition territoriale** : si une plante est peu présente sur un territoire, le cueilleur doit s'interroger sur ce fait (limite d'aire de répartition, conditions pédoclimatiques peu favorables, pression anthropique, etc.) et adapter sa pratique ;
- **les autres paramètres de gestion** : temps de repos des sites principalement et les autres usages si ceux-ci ont un impact sur la ressource.

Il existe des contextes particuliers où la nécessité de laisser une part de la ressource pour assurer son renouvellement a moins de sens car celle-ci est vouée à disparaître comme, par exemple, sur un espace qu'un gestionnaire va gyrobroyer (bruyère, myrtillier, etc.), sur une prairie qui va être fauchée ou mise en pâture (arnica, primevère, etc.) ou encore dans une coupe de bois où la dynamique végétale entraîne la fermeture du milieu (millepertuis, épilobe, etc.). Le cueilleur a ainsi tout intérêt à connaître les autres activités se développant sur son site et leur impact sur la ressource.

Le cueilleur note également que dans certains territoires, des seuils peuvent être préconisés ou réglementaires : arrêtés préfectoraux, parcs nationaux, sites Natura 2000, etc. Le cueilleur doit s'en informer.



**C**es seuils de prélèvement sont à articuler avec des temps de repos définis dans le cadre de rotations. Ces deux paramètres sont liés.

## 2. Mettre en place des rotations de prélèvement

Le temps de repos entre deux prélèvements peut être plus ou moins long selon la ressource à cueillir et le contexte. Il est à articuler avec la dimension du site, la pression de cueillette, la nature de la ressource prélevée et son évolution. Même si certaines espèces supportent d'être cueillies tous les ans sur un même site, la plupart des autres nécessitent de mettre en place une rotation plus ou moins longue.

La partie récoltée est un facteur déterminant pour estimer le temps de repos du site. Ainsi, pour la racine de gentiane, il faut attendre quinze ans minimum, alors que la sommité fleurie de millepertuis peut être prélevée chaque année.

Il est important de **disposer de plusieurs sites pour une même plante** ou d'un site assez important pour le diviser en secteurs afin d'organiser un système de rotation pour limiter la pression de cueillette.

## AXE 3 - FAVORISER LA RESSOURCE

*« Quand on connaît les besoins d'une plante, comment elle va s'installer et tout, on favorise cela. C'est un petit coup de pouce. »*

### 1. Respecter le site

Le respect du site de cueillette est essentiel. Les cueilleurs sont notamment attentifs à l'impact de leur pratique sur le milieu : tassement du sol, piétinement, taille à réaliser dans les règles de l'art, respect des autres espèces, ne pas laisser de déchets, etc.

### 2. Maintenir un milieu propice à la ressource

Le respect du site dépend largement des interventions du cueilleur, alors que le respect de l'habitat (c'est-à-dire le maintien d'un milieu propice au développement d'une ressource) dépend en général d'autres acteurs. En effet, agir dans ce sens face à la dynamique naturelle d'évolution est souvent fastidieux.

Il existe deux cas de figure :

- le premier est celui où **une autre activité** (pâturage, parc entretenu, champ cultivé, parcelle forestière, plan de gestion naturaliste, etc.) **maintient le site dans un stade propice** à la ressource. L'évolution de cette activité peut alors avoir un impact important sur le milieu et la ressource recherchée. Les cueilleurs peuvent agir en sensibilisant les propriétaires et les gestionnaires afin de les inciter à aller dans leur sens ;

• le second est celui où le site est en libre évolution, c'est-à-dire en cours d'enfrichement ou de fermeture. La ressource peut alors se trouver « menacée » par la dynamique naturelle des milieux. Dans ce cas, un petit entretien peut être réalisé directement par le cueilleur (désherbage, trogne, taille type têtard, chantiers hivernaux plus conséquents, etc.). Mais des opérations plus importantes, comme le gyrobroyage, le brûlage dirigé, la mise en place de pâtures extensives, nécessitent un partenariat avec d'autres acteurs du territoire (gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, collectivités, ONF, propriétaire du site, etc.). À noter que la restauration d'un milieu ouvert suite à un gyrobroyage ou un brûlage dirigé n'est, en règle générale, pas organisée dans le seul objectif de favoriser la cueillette. Ces opérations sont menées pour la lutte contre l'incendie, le maintien de pâtures ou la conservation naturelle, la cueillette venant s'intégrer dans ces systèmes de gestion plus globale. D'où la nécessité, pour le cueilleur, de se faire connaître et reconnaître, ainsi que de s'inscrire dans des dynamiques territoriales déjà en place ou de savoir les initier.

*« Les cueilleurs peuvent débroussailler des zones. Ce sont beaucoup des plantes de milieux ouverts que l'on ramasse, donc le fait de prendre un peu de temps pour couper quelques branches, des ronces, deux ou trois genêts, cela permet de limiter la fermeture, même si on n'a pas un impact énorme. »*

*« Sur mon site de lavande, le milieu se referme inexorablement, par le développement des pins notamment. [...] Il est fréquent que je consacre un temps à l'entretien des zones par la suppression de jeunes pins. En revanche, sur des grandes parties du site, je laisse l'évolution naturelle aller vers la fermeture, afin de tendre vers une diversité de milieux sur le même site. »*

#### POUR ALLER PLUS LOIN

> Focus n°7 – Brûlage dirigé ou gyrobroyage : quelle pratique pour maintenir un milieu ouvert et favoriser la ressource ?



### 3. Limiter la cueillette à la partie de plante désirée

Certaines parties de plantes sont essentielles pour le renouvellement de la ressource comme la fleur qui produit les graines, les stolons, les rhizomes, les racines ou encore les tubercules qui permettent la reproduction végétative. Lorsque la cueillette ne concerne pas ces parties, il convient d'adopter un geste qui les préserve, même s'il est plus contraignant, afin de permettre à la plante de se reproduire ou de perdurer. L'AFC recommande, par exemple, de ne pas abattre un arbre pour en prélever les bourgeons, les feuilles ou l'écorce, mais de limiter son impact avec une taille de l'arbre.

### 4. Ne pas choisir que les plus grosses

Pour conserver le plus haut degré de variabilité génétique dans une population, donc une meilleure capacité de résistance aux évolutions environnementales, il convient de ne pas concentrer sa cueillette sur un morphotype trop particulier (grande taille, grosse fleur, couleur vive, etc.). Le cueilleur essaie de laisser sur son site un maximum de diversité. Par exemple, la collecte exclusive des plantes les plus grandes et vigoureuses favorise la reproduction des petites et provoquera, à terme, un appauvrissement génétique.

## 5. Cueillir de façon éparse, ne pas concentrer sa pression de cueillette

Il est probable qu'à l'échelle d'un site de cueillette, les individus géographiquement proches soient plus apparentés, donc génétiquement plus proches, que ceux plus distants entre eux. Donc si un prélèvement se concentre en un seul point du site, cela pourrait conduire à un appauvrissement génétique global de la population. Il faut, autant que possible, cueillir en différents points du site et ne pas concentrer son prélèvement. Dans l'idéal, il faudrait laisser plusieurs « îlots » intacts éparés sur le site ou réaliser une cueillette éparse sur l'ensemble de celui-ci.

D'autres pratiques peuvent être envisagées ouvrant la porte à de multiples expérimentations : dispersion volontaire des graines, taille pour stimuler, protection des plantules, etc.

*« On fait toujours attention à laisser des plantes qui vont grainer, pour réensemencer. »*

*« Je récolte du romarin au mois de mars, avant sa pousse de printemps, pour la distillation. Sans cette coupe, un rameau de romarin se prolonge en une seule tige, lors de la pousse annuelle, aux alentours d'avril. Ma coupe entraîne un réveil de plusieurs bourgeons végétatifs, situés juste en dessous de la coupe, qui vont donc stimuler et étoffer l'individu lors de sa pousse. »*

## AXE 4 - COLLABORER AVEC LES AUTRES USAGERS DU SITE

Mettre en place des collaborations permet autant au cueilleur de faciliter son travail que de favoriser la régénération de la ressource. Par ses interactions, il peut s'assurer une pérennité des accès aux sites et un accès à de nouveaux sites, une limitation des conflits, la mise en place de partenariats gagnant-gagnant, etc. Il peut également profiter de ces échanges pour sensibiliser aux problématiques liées à la ressource.

Dans certains cas, les actions individuelles présentées dans les axes ci-avant peuvent ne pas suffire à assurer la préservation d'une ressource. Le cueilleur peut alors être l'élément déclencheur pour la mise en place d'une gestion collective faisant intervenir différents acteurs : ceux de l'aménagement et de la gestion de l'espace rural et naturel<sup>21</sup>, les acteurs économiques de la filière, les pouvoirs publics et les propriétaires des sites, etc. Dans le cadre de ces démarches, l'enjeu de préservation de la ressource s'articule le plus souvent avec d'autres enjeux : préservation des milieux et de la biodiversité, lutte contre l'incendie ou l'érosion des sols, redynamisation du pastoralisme, maintien d'un paysage identitaire, etc.

*« En évoluant dans les milieux naturels, nous avons conscience des impacts de nos activités sur les milieux. »*

### 1. Connaître et établir des relations constructives avec les autres usagers

Les sites de cueillette font souvent l'objet d'autres usages qui peuvent favoriser ou fragiliser les ressources. Ces usages peuvent recouvrir différents objectifs :

- production et élevage (exploitation forestière, productions agricoles, pâturage, parcours, etc.) ;
- écologique (préservation d'un milieu naturel, accueil et sensibilisation du grand public, etc.) ;
- touristique (loisirs, visites, sports de nature, randonnées, etc.) ;
- prélèvements naturels (chasse, pêche, cueillette, etc.).

Il existe des interactions fortes entre pratiques agricoles et ressources en plantes. À titre d'exemple, la conduite d'un pâturage (période, chargement, espèce) a un impact majeur sur la flore prairiale d'un site. D'autres plantes sont liées aux évolutions du milieu forestier<sup>22</sup> et aux interventions humaines associées. Une coupe peut ainsi favoriser l'apparition de millepertuis, d'achillée millefeuille ou de framboisier tout en détruisant l'habitat propice à l'ail des ours ou à l'aspérule. Il peut être ainsi préférable de connaître les usages et usagers du sol afin d'insérer l'activité de cueillette, et sa gestion durable des populations, dans leur logique.

<sup>21</sup> Agriculteurs, groupements pastoraux, forestiers, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires des eaux et des bassins versants, etc.

<sup>22</sup> Cf. « Faire évoluer son territoire de cueillette pour répondre aux évolutions de l'activité et du milieu », p. 41.

Un système gagnant-gagnant se dégage parfois de ces échanges. Voici quelques pratiques qui peuvent en inspirer d'autres :

- tailler les haies d'aubépine d'un agriculteur qui l'aurait fait, pour prélever des bourgeons ou des bouquets fleuris ;
- en partenariat avec un gestionnaire d'espaces naturels, assurer le suivi d'un protocole de comparaison de différentes techniques de cueillette, tout en collectant cette plante sur une parcelle du gestionnaire (ail des ours avec le CEN Auvergne) ;
- prélever la gentiane sur des pâtures afin de libérer de l'espace pour les plantes utilisées par les bovins ;
- élaguer des pistes forestières pour lutter contre les incendies et récupérer des branchages qui seront ensuite distillés ;
- récupérer des branches après une coupe de bois, par exemple, des rameaux de sapins ou de pins sylvestres à distiller ;
- récolter de la prêle des champs dans les rangs de carottes d'une maraîchère bio ;
- accord avec les cantonniers pour qu'ils préviennent les cueilleurs avant de faucher des champs isolés, etc.

## 2. Communiquer entre cueilleurs pour limiter la pression sur la ressource

Les sites de cueillette ne sont pas exclusifs à un cueilleur, celui-ci n'en étant pas, le plus souvent, propriétaire. Plusieurs cueilleurs peuvent intervenir sur un même site. Si la dimension du site, les règles d'usages et les pratiques de gestion mises en place collectivement permettent une exploitation durable de ce site, la situation est bénéfique pour tous. Mais si deux cueilleurs prélèvent une même ressource sur un même site sans se coordonner, le cumul des deux prélèvements peut faire peser un danger sur la ressource, même s'ils ont chacun de bonnes pratiques.

Il est ainsi impératif, lorsqu'un cueilleur arrive sur un nouveau site, de se renseigner sur l'éventuelle présence d'un autre cueilleur – même si aucun autre signe de cueillette n'est visible – et d'entrer en contact avec lui pour s'entendre pour une répartition de la ressource dans le temps et l'espace. Il convient également de respecter l'usage du cueilleur qui utilise et entretient le site depuis plusieurs années. Des règles simples de courtoisie et de bon sens permettent en général d'éviter les conflits et des prélèvements sur une ressource déjà exploitée. L'AFC encourage ces pratiques concertées entre cueilleurs pour une meilleure gestion de la ressource partagée.

*« Les zones sont définies quand on [Les cueilleurs de la coopérative] fait les mêmes plantes. Chacun a ses zones et on ne passe pas les uns derrière les autres sur le même site. »*

Dans le cas de sites surexploités par plusieurs cueilleurs, si aucun accord n'est possible, il convient d'alerter le propriétaire et, in fine, de chercher un autre site.

*« J'ai cueilli du romarin pendant une dizaine d'années sur un site où se sont mêlés des cueilleurs qui avaient demandé une autorisation à la mairie (propriétaire), d'autres à l'ONF (gestionnaire), au département (je ne sais plus quel rôle il avait sur le site) et, enfin, un qui n'avait rien demandé à personne ! Les tensions étaient si fortes, les mauvaises surprises si fréquentes, que j'ai pris la décision de prospector ailleurs - avec succès finalement ! »*

*« Parfois, on a l'impression d'avoir une pratique irréprochable, d'observer que notre prélèvement n'a aucun impact sur l'évolution des sites. Et on voit un camion arriver, avec une équipe de cueilleurs qui vient racler tout ce qu'on a laissé sur le site. »*

Au sein d'un collectif de cueilleurs dans les Cévennes, des tensions sont apparues sur la cueillette de la primevère qui était, à cette époque, une récolte très attractive. D'année en année, les cueilleurs y allaient de plus en plus tôt dans la saison, afin d'être les premiers. Mais, finalement, la qualité du produit en pâtissait. Face à cette pression sur la ressource et à cette course à qui cueillerait le premier, les cueilleurs ont fini par établir un accord reposant sur un jour d'ouverture déterminé collectivement chaque année, ainsi que sur une répartition des territoires.

Dans les Cévennes, une cueilleuse nouvellement installée découvre un très beau site de lavande fine qu'elle se met à exploiter. Si ce site était si beau, cela n'était pas le simple fruit du hasard, mais celui du travail d'autres cueilleuses qui entretenaient cet espace depuis de nombreuses années. Faut de s'être suffisamment renseignée, la jeune cueilleuse l'ignorait. Lors du contrôle

de celle-ci dans le cadre de la certification du syndicat Simples – contrôle qui se réalise entre cueilleurs du syndicat –, la cueilleuse-auditrice s'est aperçue que la jeune cueilleuse récoltait sur « son » site qu'elle exploitait de longue date. Passée la surprise, les cueilleuses sont parvenues à un accord sur l'usage de ce site.

## Témoignages de cueilleurs

### 3. Inciter à la mise en place de conventions et de plans de gestion

Il est possible d'aller plus loin et de mettre en place une gestion concertée encadrée par une convention. Bien que le dispositif puisse être lourd à mettre en place, l'AFC le recommande pour les ressources sensibles et largement sous tension ou pour des sites problématiques (surexploitation, conflits d'usages, etc.). Cette démarche est le plus souvent pilotée par une structure publique, un gestionnaire d'espaces naturels ou le propriétaire. L'AFC préconise que ces conventions s'appuient sur des plans de gestion durable et concertée. Il s'agit de considérer les différents usagers du site, d'encadrer les pratiques de cueillette à partir d'observations, puis de préconisations visant au maintien des populations et de la biodiversité, et de constituer une mémoire des prélèvements sur le long terme. Ce dispositif est encore rare et repose, en général, sur une volonté locale. Il répond aux principes de la gestion adaptative (récolte de données, scénarios, évaluation, réitération) actuellement mise en place pour les espèces animales chassables<sup>23</sup>. Pour certaines ressources sensibles comme l'arnica ou la gentiane, l'AFC souhaite qu'une réglementation nationale<sup>24</sup> rende obligatoire la mise en place de plans de gestion.

Le cueilleur peut être à l'origine de la démarche. En effet, la cueillette professionnelle, par les enjeux qu'elle soulève autour de la préservation de certaines ressources, questionne les systèmes agro-sylvo-pastoraux et propose de penser collectivement un mode de gestion des espaces basé sur la connaissance et le respect des rythmes naturels, ainsi que sur les interactions entre les différents usagers. La préservation d'une ressource pour la cueillette peut ainsi être à l'origine d'une réflexion plus globale sur les usages d'un espace et l'évolution de la biodiversité.

<sup>23</sup> Le principe de la gestion adaptative peut s'adapter à la problématique des plantes sauvages cueillies. Le concept a été développé en Amérique du Nord et est mobilisé en France par l'Office français de la biodiversité (OFB) sur des espèces animales chassables. La gestion adaptative est une approche de la gestion des ressources naturelles qui met l'accent sur l'apprentissage par la gestion lorsque les connaissances sont incomplètes et que, malgré l'incertitude inhérente, les gestionnaires et les décideurs doivent agir. Ce mode de gestion identifie des objectifs et élabore des scénarios de gestion alternatifs, des hypothèses de causalité, ainsi que des procédures de collecte de données suivies de phases d'évaluation et de réitération.

<sup>24</sup> Dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion, le rôle des propriétaires est central pour assurer un suivi sur le long terme. Il serait souhaitable qu'ils tiennent un cahier de suivi des prélèvements (date, parcelle, poids frais cueilli, nom du récoltant) sur la base des informations transmises par le cueilleur. Ces informations sur les prélèvements demanderaient ensuite à être centralisées afin d'assurer un suivi plus global sur le territoire. La centralisation des données pourrait s'effectuer en préfecture ou auprès d'un autre organisme public. Cela permettrait une collecte de données destinées à suivre les prélèvements et l'état de la ressource sur le long terme.

De plus, la préservation d'une plante de cueillette dans un milieu spécifique, via une convention, peut enclencher une dynamique globale de préservation du-dit milieu et de son cortège floristique et faunistique. C'est le cas au Markstein (68), principal site d'arnica en France. La préservation de l'arnica nécessitant celle de son habitat, c'est-à-dire des pelouses d'altitude acidophiles, le chaulage a été interdit sur la zone, bénéficiant ainsi à tout un ensemble d'espèces.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Sur les recommandations de l'AFC quant aux plans de gestion :

- > Livret technique arnica
- > Livret technique gentiane



### AXE 5 - METTRE EN CULTURE SI LA RESSOURCE EST RARE ET/OU EN FORT DÉCLIN

Cultiver une plante présente un certain nombre d'avantages : réduction de la pression de cueillette, de la compétition avec d'autres plantes, irrigation en cas de besoin, proximité, maîtrise de l'accès à la ressource par la propriété privée et sécurisation des approvisionnements, etc. Mais la mise en culture peut aussi être source de déception. Ainsi, nombre de plantes sauvages sont capricieuses : levée de dormance complexe, taux de germination faible, sensibilité à la concurrence et à l'enherbement, dépendance à des conditions pédoclimatiques bien particulières, etc. Elles supportent donc mal d'être changées de milieu. En réalité, si certains aléas sont maîtrisés grâce à la culture, d'autres sont introduits et peuvent alors induire des problématiques techniques et un risque financier supérieurs à celui de la cueillette sauvage.

Les aléas auxquels le cultivateur est confronté diffèrent selon l'échelle de la mise en culture. Prélever des graines ou des pieds dans la nature, avec l'autorisation du propriétaire et en conformité avec la protection de la plante et des milieux, puis les implanter dans un champ ou un jardin permet, à moindre frais, d'avoir cette ressource à portée de main. Pour faciliter son implantation, il est conseillé de prélever à proximité de son terrain, dans un milieu similaire.

Mais développer la culture d'une même plante sur plusieurs hectares nécessite une logistique plus importante, une réflexion sur la mise en place d'un itinéraire de culture spécifique à chaque plante et présente d'autres risques. À titre d'exemple, ce type de mise en culture à grande échelle peut mener à la généralisation de parasites, peu présents à l'état naturel, ce qui entraîne une prise en charge adaptée et des coûts supplémentaires (traitement, sélection variétale, etc.). De plus, ces cultures nécessitent souvent le développement de variétés sélectionnées, tant pour les raisons sanitaires exposées ci-avant, que pour faciliter la mécanisation, les conditions de culture ou encore garantir certains critères de qualité comme la concentration en une molécule particulière. Ainsi, il existe des variétés commerciales de millepertuis perforé dont la hauteur de tige est homogène pour faciliter la mécanisation, ou ayant une meilleure résistance à des maladies fongiques comme l'antracnose. Le développement de ce type de mise en culture nécessite le plus souvent l'existence d'une filière organisée pouvant assumer les coûts de recherche et développement<sup>25</sup> associés.

<sup>25</sup> Certains organismes techniques ont pour mission d'accompagner les filières dans ces projets de mise en culture. Ils sont mentionnés dans l'annuaire de personnes ressources en annexe.

Un autre point crucial, lors de la mise en culture des Plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), est de savoir si la **qualité recherchée** est conservée. Il faut garder à l'esprit que les critères de qualité sont nombreux et variables d'un acheteur à l'autre. Par exemple, concernant la présence et les teneurs respectives en métabolites secondaires, responsables de l'activité des plantes, il est complexe de prévoir comment cette composition chimique sera affectée par la mise en culture, d'autant que cette composition dépend de nombreux paramètres comme l'environnement, le climat, la génétique de la population, le mode de culture, etc.

Il faut surtout retenir qu'il n'existe pas une seule manière de mettre en culture. Les conditions de culture sont en fait tout aussi diverses que les conditions naturelles, et offrent donc un vaste terrain d'expérimentations.

Pour l'AFC, l'exploitation *in situ* d'une ressource avec un objectif de durabilité doit être la piste à privilégier, bien que cette option puisse être complexe à mettre en œuvre. En effet, elle nécessite de définir une gestion partagée et de s'accorder sur les droits et les devoirs de chacun des usagers. Mais, parallèlement, quand l'exploitation est bien menée, elle permet le maintien des habitats où poussent les plantes collectées, ainsi que la préservation de la diversité du patrimoine génétique dont ces populations sont porteuses. L'AFC reste favorable à la mise en culture des plantes de cueillette dans une approche agroécologique. Mais, pour les raisons citées précédemment, elle ne souhaite pas que la culture de PPAM devienne la norme pour leur production. Pour nous, cela reste une solution alternative à des situations tendues où la demande du marché sur une plante excède clairement les capacités de reproduction de la ressource dans le milieu naturel.

# CHAPITRE 2

## LES BONNES PRATIQUES DU CUEILLEUR

**C**e chapitre présente les principales bonnes pratiques à adopter à chaque étape de la démarche. Il retrace le cheminement d'un cueilleur depuis la commande ou sa volonté de prélever une nouvelle plante, jusqu'au transport de sa récolte après cueillette<sup>26</sup>. Face à la complexité du métier et à l'ensemble des paramètres qu'il faudrait maîtriser, le cueilleur doit souvent arbitrer entre la situation idéale et la situation réelle. Ce *Guide de bonnes pratiques* donne des clés de compréhension pour l'accompagner dans sa prise de décisions. Il propose également un ensemble de questionnements et de réflexes à intégrer, autant pour préserver la ressource que pour faciliter l'activité du cueilleur.

### VALIDER UNE COMMANDE OU UNE IDÉE DE PRODUIT

1.  
UN NOUVEAU BESOIN EN PLANTE



### IDENTIFIER UN SITE DE CUEILLETTE

2. LA PRÉPARATION DE LA PROSPECTION → 3. LA PROSPECTION → 4. L'ÉVALUATION DU SITE → 5. LA RECHERCHE DU PROPRIÉTAIRE



### PARTIR EN CUEILLETTE

6. LES DERNIERS PRÉPARATIFS → 7. LA CUEILLETTE → 8. LE STOCKAGE SUR SITE → 9. LE TRANSPORT

<sup>26</sup> Les étapes ultérieures de transformation, de livraison ou de vente ne sont pas traitées dans ce *Guide de bonnes pratiques*, qui se concentre sur la gestion de la ressource.

Le déroulement chronologique proposé est théorique ; il permet d'organiser les préconisations. Dans la réalité, les étapes peuvent se dérouler dans un ordre différent et faire l'objet d'allers-retours. Il ne s'agit donc pas de suivre à la lettre l'enchaînement des étapes, mais de l'adapter à chaque contexte. Le choix a été fait de décortiquer chaque étape afin de permettre aux plus novices de s'approprier la démarche. L'ensemble du processus peut ainsi sembler long et fastidieux, mais plus le cueilleur gagne en expérience, plus le temps de préparation diminue.

*« Au bout d'un moment, l'expérience nous dispense parfois du repérage. On sent en nous quand les bourgeons de hêtre vont éclore, quand le millepertuis est en train de fleurir. Il y a quelque chose d'intuitif. C'est assez primaire, ça ne passe pas par le mental. On aiguisé nos capacités sensorielles, nos ressentis. On est connecté ! On développe ce sixième sens, cette connaissance intégrée. Comme une mère sait que son enfant a faim, le cueilleur sait que l'achillée ou l'arnica commence sa floraison de l'autre côté de la colline. »*

Bien que donnant des indications sur la qualité des produits, ce *Guide de bonnes pratiques* n'a pas vocation à être un cahier des charges ou un référentiel sur ce sujet. La définition de la qualité appartient au client ou au producteur en lien avec l'usage final du produit. Elle peut ainsi varier pour une même plante. Le *Guide de bonnes pratiques* aborde cette notion au travers de recommandations basées sur les pratiques les plus couramment observées. La définition de la qualité peut cependant avoir un impact sur la ressource (partie de plante, stade de maturité, etc.), les cueilleurs restent attentifs à cet aspect.

Pour aller plus loin, il est proposé à chaque fin d'étape, des renvois à des fiches-méthodes et des focus thématiques. Différents livrets techniques monographiques complètent cette partie et apportent, plante par plante, des préconisations plus spécifiques de prélèvement et de gestion. Quoi qu'il en soit, le cueilleur doit toujours conserver un regard critique et contextuel sur sa pratique.

*« Je suis complètement en lien avec la plante. Je trouve ça extraordinaire, il y a une vie qui est hors nous, rationnels... Et nous, cueilleurs, on a la chance d'entrer dans ce mystère. »*



## ÉTAPE 1 UN NOUVEAU BESOIN EN PLANTE



Il peut faire suite à une commande, au développement d'un nouveau produit destiné à la vente directe ou à la découverte d'un site de cueillette intéressant. Le cueilleur est invité à se poser un ensemble de questions avant d'accepter cette commande et d'organiser sa récolte.



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

#### ÊTRE SÛR DE LA DEMANDE

Le cueilleur veille à bien identifier le nom latin de la plante (attention, certains laboratoires n'utilisent pas le nom latin le plus récent et certains livres ne sont pas à jour sur les dénominations).

#### CONNAÎTRE LES STATUTS DE PROTECTION POUR RESPECTER LES PLANTES ET LES MILIEUX PROTÉGÉS

Le cueilleur est attentif à :

- vérifier le statut de protection de l'espèce à l'échelle nationale, régionale et départementale, ainsi que son degré de menace (indicateur UICN) sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) ;
- vérifier le statut de protection de l'espace : certains territoires sont protégés et la cueillette y est interdite ou réglementée.

Dans le cas d'une plante non protégée, lorsque le cueilleur constate qu'elle est peu présente sur son territoire de cueillette, il peut prendre la décision de refuser la commande ou d'élargir son territoire vers des zones où elle est plus abondante.



#### DÉFINIR PRÉCISÉMENT LA QUALITÉ REQUISE

Suivant l'usage final souhaité, la partie de plante à collecter et son stade de développement optimal peuvent varier. Il est important de définir ces éléments dès le début du processus de cueillette, car ils conditionnent de nombreux paramètres (période et technique de cueillette, choix du site, etc.).



## SAVOIR REFUSER UNE COMMANDE QUI MET LA DURABILITÉ DE LA RESSOURCE EN DANGER

Plusieurs facteurs peuvent conduire un cueilleur à refuser une commande inappropriée ou à ne pas cueillir une plante :

- la plante est protégée ;
- la période de cueillette est inadaptée ;
- le volume demandé est trop important par rapport à la ressource disponible sur le territoire.

L'AFC peut être sollicitée en cas de besoin pour sensibiliser davantage le commanditaire et éventuellement alerter sur la ressource en question.



## TRAVAILLER AU JUSTE PRIX ET BIEN ÉVALUER LA VALEUR DE SON TRAVAIL

Pour définir son prix de vente, le cueilleur intègre la réalité de son temps de travail et de son savoir-faire. Il convient donc d'intégrer le temps de prospection, de préparation des cueillettes, de tri ainsi que l'ensemble des charges et frais de structure, la transformation de la plante, la perte de poids lors d'une vente en frais ou en sec, etc. Parallèlement, le cueilleur reste conscient de la réalité du marché et de sa performance technique. En effet, un cueilleur novice n'aura pas les mêmes rendements qu'un cueilleur aguerri. En cas de doute, il est recommandé de questionner d'autres cueilleurs afin d'évaluer les prix du marché. Pour l'AFC, un client, qui n'est attentif qu'au prix, est en général peu sensible aux questions de pérennité de la ressource.

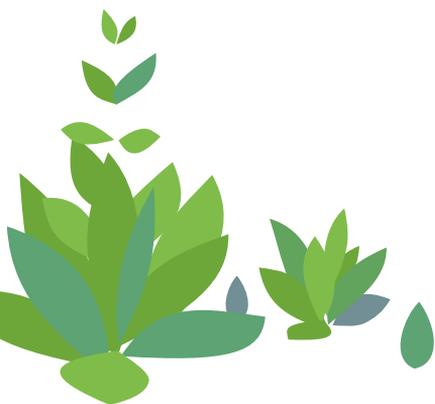


### POUR ALLER PLUS LOIN

- > Fiche Méthode n°2 – Définir la qualité souhaitée pour une plante
- > Fiche Méthode n°6 – Pense pas bête sur les revenus
- > Fiche Méthode n°7 – Lexique des parties de plantes cueillies
- > Fiche Méthode n°8 – Les statuts de protection des plantes cueillies
- > Fiche Méthode n°9 – Les statuts de protection des espaces de cueillette
- > Focus n°3 – Espèce, classification et systématique
- > Focus n°4 – Mais que cachent les noms latins ?
- > Focus n°8 – Les certifications



DACO



## ÉTAPE 2 LA PRÉPARATION DE LA PROSPECTION



Il est essentiel de s'informer sur la plante : comment l'identifier ? Où pousse-t-elle ?, etc. Cette étape nécessite patience et rigueur afin d'éviter, ensuite, beaucoup de perte de temps sur le terrain.



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFc

#### APPRENDRE À DÉTERMINER SA PLANTE POUR ÉVITER LES CONFUSIONS

Il est fondamental de bien identifier la plante à collecter tant pour des raisons de sécurité des consommateurs, de respect de la flore, de crédibilité, etc., que pour ne pas perdre du temps à en cueillir une mauvaise. Le cueilleur est rigoureux et ne se limite pas à une reconnaissance approximative. Il doit parfois distinguer des espèces proches (les différentes menthes, camomilles, bruyères, prêles, armoises, millepertuis, etc.). À cette fin, il mobilise des outils comme les flores.



#### SE RENSEIGNER SUR L'AIRE DE RÉPARTITION DE LA PLANTE

Cela permet au cueilleur d'affiner le territoire de prospection et de ne pas rechercher une plante dans une région où elle n'est pas ou peu présente. Ces informations sont disponibles dans les flores ou sur certains sites internet (SI-Flore, Tela Botanica, etc.).

#### CONNAÎTRE LE OU LES BIOTOPES DE LA PLANTE

Le cueilleur se familiarise avec les milieux de prédilection de la plante et explore le territoire avec ce filtre en tête afin de faciliter l'identification de sites de cueillette.



## ÉVITER LES SECTEURS DE POLLUTIONS MAJEURES

Cette préconisation est d'autant plus valable pour les usages impliquant l'ingestion ou l'application externe de la plante. Bien consciente de la pollution généralisée de nos milieux, l'AFC préconise, pour ces usages, d'exclure les secteurs soumis à une pollution importante. Une recherche préalable à la prospection permet de situer ces zones et d'éviter d'y rechercher un superbe site qui ne serait, *in fine*, pas récoltable. Le niveau d'exigence en termes de polluants résiduels présents dans la plante ou de pollution à proximité du site de cueillette fait partie de la définition de la qualité réalisée lors de la première étape.



## CROISER LES DONNÉES POUR AFFINER LE TERRITOIRE DE PROSPECTION

Il est important de circonscrire au maximum son territoire de prospection afin d'optimiser son temps d'exploration physique. Pour cela, le cueilleur peut croiser les informations propres à la plante et à son milieu avec un travail d'analyse cartographique, de photographies aériennes ou encore par des prises de contact auprès de personnes ressources (tous ceux qui fréquentent la nature dans son entourage : randonneurs, agents ONF, chasseurs, agriculteurs, naturalistes, etc.).

### POUR ALLER PLUS LOIN

- > Fiche Méthode n°1 – Sources d'informations et outils pour un repérage efficient
- > Focus n°5 – Milieux naturels, biotopes et habitats
- > Focus n°9 – Le sol et la cueillette sauvage



## ÉTAPE 3

# LA PROSPECTION POUR IDENTIFIER UN SITE DE CUEILLETTE



Une fois la plante et son milieu connus, le cueilleur peut explorer physiquement le territoire déterminé en amont pour y rechercher un ou des sites de cueillette, et ce en voiture, à pied, à vélo ou à cheval, tout en gardant à l'esprit le biotope de la plante et sa description. Il doit prendre en compte un ensemble important de variables pour identifier un site adapté.

Dans un premier temps, il peut faire un repérage de loin, puis il s'approche pour confirmer l'identification et que le site présente toutes les caractéristiques pour être cueilli. Pour repérer un site de loin, il faut « se mettre la plante dans l'œil ». Avec l'expérience, le cueilleur intègre les caractéristiques morphologiques et discriminantes de la plante, ainsi que de son milieu, et devient ainsi de plus en plus apte à repérer les sites.



## LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

### CHOISIR UN SITE DE CUEILLETTE ACCESSIBLE

Selon la technique de cueillette, la plante et la quantité souhaitées, les contraintes d'accessibilité sont différentes. Pour faciliter le transport, le cueilleur choisit son site en conséquence : accès à pied, accès pour un véhicule à proximité, site en pente avec évacuation de la cueillette difficile, accès à cheval, etc.

L'impact du véhicule utilisé sur le milieu est à prendre en considération dans l'élaboration de ses trajets.



### S'ASSURER QUE LE SITE NE SOIT PAS DÉJÀ CUEILLI

Une fois un site identifié, le cueilleur s'assure qu'il n'est pas prélevé par ailleurs pour éviter les conflits et ne pas nuire à la ressource. Il est possible d'avoir accès à cette information par l'observation (traces de cueillettes antérieures) et par la prise de contact avec des personnes ressources (propriétaires contactés pour les demandes d'autorisation, autres cueilleurs du territoire, élus locaux, voisins, etc.). Cette démarche est la garantie d'une bonne entente entre cueilleurs et d'une gestion durable de la ressource présente. Concernant la gestion, le cueilleur déjà présent peut avoir mis en place des pratiques (taux de prélèvement, rotation et mise au repos, etc.), pour assurer le renouvellement de la ressource, qu'un prélèvement additionnel viendrait mettre à mal.

POUR ALLER **PLUS LOIN**

> Deuxième partie du chapitre 1 – Construction et pérennité d'un territoire de cueillette





## ÉTAPE 4 L'ÉVALUATION DU SITE DE CUEILLETTE



Une bonne évaluation qualitative et quantitative d'un site est un préalable essentiel à toute cueillette, autant pour s'assurer que son prélèvement n'aura pas d'impact sur le milieu et que la ressource pourra se régénérer, que pour mesurer l'adéquation du site avec la demande du client ou la qualité recherchée. Avec l'expérience, cette évaluation s'affine.



### LES RECOMMANDATIONS DE L' AFC

#### MESURER L'ADÉQUATION ENTRE QUANTITÉ À PRÉLEVER ET DISPONIBILITÉ DU SITE

Cette précaution vise à s'assurer du bon renouvellement de la ressource après cueillette et à optimiser le temps de ramassage en évitant de changer de site dans la journée.



#### DÉFINIR SA STRATÉGIE DE GESTION EN AMONT

Avant toute intervention sur un site, le cueilleur doit évaluer la situation par une observation fine et une analyse, la documenter dans son cahier de cueillette et définir sa stratégie de gestion. S'il a déjà prélevé le site par le passé, il observe son évolution et réajuste ses principes de gestion si besoin. Il est en effet essentiel de bien connaître un site et sa dynamique avant de récolter. Nous rappelons qu'il n'y a pas de réponse prête-à-l'emploi face à la complexité du vivant.

#### ÉVALUER LE DEGRÉ DE MÉLANGE D'UN SITE

Le cueilleur parle d'un site « pur » lorsque la population de la plante désirée est dense, largement dominante, et que la concurrence est très limitée, voire inexistante. Une telle configuration permet de limiter le temps de tri, de cueillir plus efficacement et d'assurer un produit fini avec le moins d'impuretés possible.

Le degré de mélange sur un site a un impact sur la technique de prélèvement et de tri, tout comme le niveau de qualité souhaité. Les techniques manuelles, avec ou sans outils, permettent un tri pendant la cueillette, contrairement aux récoltes mécaniques (taille-haie, tronçonneuse, etc.) qui nécessitent des opérations de tri ultérieures pour purifier le lot. Lorsque le tri se fait pendant la cueillette, les risques d'erreurs sont moindres. Le cueilleur est notamment très vigilant à ne pas prélever de plantes rares, protégées ou toxiques.



## OBSERVER SON SITE POUR ÉVALUER SA QUALITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Le besoin et la finesse de cette évaluation dépendent de l'usage final de la plante et de la qualité recherchée par le client. Ainsi, le cueilleur ou son acheteur n'aura pas le même degré d'exigence pour une plante vouée à être consommée crue que pour une plante destinée à un usage artisanal, ou encore si le produit doit faire l'objet d'une certification. Le cueilleur est donc attentif à bien définir la qualité recherchée en amont de tout prélèvement. Il est à noter qu'un acheteur peut refuser un lot si les analyses réalisées ultérieurement par celui-ci ne sont pas conformes à son cahier des charges.

Bien conscient qu'il soit aujourd'hui utopique de découvrir un endroit exempt de toute pollution sur notre planète, le cueilleur peut, par sa capacité d'observation, de documentation et d'analyse, limiter le risque de prélèvement sur un site pollué. Pour repérer des sources de pollution, le cueilleur peut :

- identifier visuellement les sources de pollutions potentielles ;
- se renseigner sur l'historique du terrain ;
- identifier les plantes éco-indicatrices qui peuvent permettre d'évaluer le niveau de perturbation et la présence éventuelle de pollution ;
- être attentif à l'état sanitaire de la plante.



### POUR ALLER PLUS LOIN

- > Fiche Méthode n°3 – Évaluer la pollution potentielle d'un site de cueillette
- > Fiche Méthode n°10 – Les plantes éco-indicatrices comme repères de potentielles pollutions
- > Troisième partie du chapitre 1 – La gestion de la ressource : éléments de compréhension et axes d'intervention

## ÉTAPE 5 LA RECHERCHE DU PROPRIÉTAIRE ET LA DEMANDE D'AUTORISATION



Tant par courtoisie que par obligation légale, le cueilleur se doit d'obtenir l'accord d'un propriétaire avant tout prélèvement. Bien que cette étape soit chronophage, elle est essentielle à la mise en place de bonnes pratiques de cueillette ainsi qu'à la pérennité de son territoire. Il existe de nombreux avantages à établir une relation personnalisée avec le propriétaire : celui-ci est une source essentielle d'informations, une relation privilégiée pérennise l'accès au site, cet échange est l'occasion de sensibiliser et de construire un partenariat propice aux deux parties.



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

#### IDENTIFIER LE PROPRIÉTAIRE

Le cueilleur dispose de différentes sources d'informations pour obtenir l'identité du propriétaire :

- la mairie ou le Service de la publicité foncière sur la base du numéro cadastral d'une parcelle ;
- le voisinage du site que le cueilleur peut interroger ;
- les personnes ressources locales comme les gardes forestiers, le garde champêtre, le cantonnier, etc.

#### SE FAIRE CONNAÎTRE POUR CUEILLIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Disposer des autorisations permet au cueilleur de prélever sans craindre de se faire surprendre.



#### CONTRACTUALISER AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET/OU GESTIONNAIRE

L'autorisation est le plus souvent orale, mais elle peut prendre une forme écrite suivant le contexte, le propriétaire ou le gestionnaire. Plus le site est avantageux et plus le cueilleur souhaite s'investir dans la gestion de celui-ci, plus il est conseillé de mettre en place une convention ou une contractualisation écrite.

## ÉTABLIR UNE RELATION DE QUALITÉ POUR PÉRENNISER SON ACCÈS AU SITE

Il est recommandé de soigner sa première rencontre et d'entretenir de bonnes relations avec le propriétaire ainsi que le gestionnaire, bien que cela ne suffise pas toujours à garantir un accès au site sur le long terme.



## INFORMER LE PROPRIÉTAIRE DES MESURES DE GESTION

Si le cueilleur met en place un suivi avec des mesures de gestion (rotations, zones témoin, etc.) sur le long terme, il est important d'en informer le propriétaire. Ce temps d'échange permet également de sensibiliser le propriétaire aux enjeux de la préservation de la ressource et peut-être de faire de lui un garant des mesures mises en place.

## SENSIBILISER PROPRIÉTAIRES, MAIRES ET GESTIONNAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE CUEILLETTE

La demande d'autorisation est un moment idéal pour informer sur le métier, l'association et la nécessité de préserver la ressource. À cette fin, le cueilleur peut distribuer la charte de l'association.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- > La charte de cueillette AFC
- > Deuxième partie du chapitre I – Construction et pérennité d'un territoire de cueillette
- > Fiche Méthode n° 4 – Demande d'autorisation au propriétaire
- > Annuaire des personnes ressources en annexe



MAIS À QUI JE DOIS DEMANDER POUR SAVOIR À QUI APPARTIENT CE FICHU TERRAIN !!



DACO



## ÉTAPE 6 LES DERNIERS PRÉPARATIFS



Avant le départ, le cueilleur vérifie certains éléments afin de faciliter son prélèvement et s'assure d'être en conformité avec les réglementations.



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AF

#### VÉRIFIER LA MÉTÉO

La cueillette a lieu de préférence par temps sec (variable selon l'usage et la qualité désirée), en évitant les sols mouillés, la rosée, la pluie ou une forte humidité de l'air, afin :

- d'éviter des contraintes lors de la transformation [séchage plus long, quantité moindre de plantes au séchoir, dilution du solvant pour les macérations, rendement moindre en huile essentielle (HE), etc.] ;
- de préserver les qualités de la plante récoltée (décoloration des fleurs au séchage, hydrolyse dans la cuve de distillation, etc.) ;
- d'assurer le bien-être du cueilleur (plante plus lourde, risque d'enlèvement, etc.).



Le stade de maturité reste néanmoins le critère déterminant. Le cueilleur doit parfois s'adapter à la météo. Il définit alors sa bonne pratique en lien avec cette contrainte en adaptant, *a minima*, ses méthodes de stockage sur site, de transport.

#### S'ÉQUIPER EN FONCTION DE LA PLANTE À CUEILLIR

Les outils et équipements peuvent varier selon la plante et la technique utilisée, le cueilleur veille donc à ne pas oublier ce qui lui est nécessaire une fois sur le terrain. Si la cueillette concerne une plante toxique (daphné, vébrate, grande cigüe, etc.), il utilise un équipement adéquat (gants, masques à cartouche, contenants fermés, etc.) pour éviter de s'intoxiquer.



## DISPOSER D'OUTILS EN BON ÉTAT ET AIGUISÉS

Cela assure une coupe nette de la plante, tout en facilitant le travail du cueilleur.



## AVOIR SOUSCRIT UN CONTRAT D'ASSURANCE

Le cueilleur s'assure d'avoir une responsabilité civile professionnelle incluant des mentions relatives à son activité (élagage, activité à risque, etc.). S'il emploie d'autres cueilleurs, il s'assure que cette responsabilité civile couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux salariés dans l'exercice de leur activité. Pour une entreprise, il s'agit, en règle générale, d'un contrat d'assurance multirisque professionnelle incluant cette responsabilité civile.

## AVOIR LES DOCUMENTS À PRÉSENTER EN CAS DE CONTRÔLE

Il est conseillé de se munir des documents justifiant de l'activité : numéro de SIRET, autorisation écrite s'il y en a une, contact des propriétaires des parcelles si l'autorisation est orale, autorisation de circulation si besoin (ONF, pistes forestières, etc.), carte de cueillette nominative selon la réglementation locale (arnica au Markstein, etc.), papiers d'identité et du véhicule, contrats de travail des salariés présents, etc.



## DÉCLARER TOUS LES TRAVAILLEURS EMPLOYÉS

Le responsable s'assure que l'ensemble des salariés disposent d'un contrat de travail et que les stagiaires aient une convention.

## S'ASSURER QU'UNE TIERCE PERSONNE CONNAÎT SA DESTINATION

Lorsqu'un cueilleur part seul en cueillette, il est important qu'il puisse téléphoner en cas d'accident et que quelqu'un soit au courant du ou des sites sur le(s)quel(s) il se rend pour des raisons de sécurité.

POUR ALLER **PLUS LOIN**

- > Fiche Méthode n°11 – Outils et matériel de cueillette
- > Fiche Méthode n°12 – Les protections adaptées

## ÉTAPE 7 LA CUEILLETTE



Après les étapes de préparation et de repérage, le cueilleur va pouvoir récolter sa plante. Bien qu'il soit délicat de généraliser des principes de cueillette et de gestion adaptés à toutes les plantes, quelques-uns peuvent être dégagés.



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

#### RESPECTER LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES D'HYGIÈNE

Tant lors de la cueillette que lors des étapes ultérieures, il est important de veiller à la propreté des outils, des contenants, ainsi que des mains. Les mains sont à nettoyer à l'eau savonneuse. Les outils et équipements doivent être nettoyés pour éliminer les résidus des récoltes précédentes et les sources de contaminations potentielles. Les contenants non utilisés doivent être conservés au sec et hors de toutes

sources de contamination (à l'abri des nuisibles, des souris et autres rongeurs, ainsi que du bétail, des animaux domestiques, etc.).

Pour information, stériliser la lame de coupe permet d'éviter la propagation de contaminations fongiques et bactériennes au sein de différentes populations comme, par exemple, le feu bactérien.



#### RESPECTER LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Pour éviter les conflits, le cueilleur veille à demander le droit d'accès aux chemins privés, aux espaces clôturés ou avant de franchir une barrière. Il maintient les barrières des champs et des pâtures fermées derrière son passage et respecte les animaux d'élevage.



#### PRÉSERVER L'ÉTAT DU SITE

Le cueilleur intervient sur un site avec le souci de préserver le milieu. Il évite de piétiner les plantes, de tasser le sol, de prélever des plantes et il n'abandonne aucun déchet derrière lui.

Lors du ramassage des racines, il rebouche les trous dans le sol, tant pour faciliter la reprise de la flore que pour éviter de faire trébucher hommes et bêtes.

## CUEILLIR À LA BONNE PÉRIODE ET À LA BONNE MATURITÉ

Le stade de maturité dépend de l'usage qui va être fait de la plante et de la qualité recherchée.

## ÊTRE EN CAPACITÉ D'IDENTIFIER LA PLANTE AU MOMENT DE LA CUEILLETTE

Il convient, principalement pour la collecte de racines et de bourgeons, d'identifier sa plante et son site en stade végétatif. Pour éviter de cueillir une mauvaise racine, il est essentiel de prélever lorsque l'emplacement de la plante est encore lisible et qu'elle est reconnaissable.



## NE RÉCOLTER QUE LA PARTIE UTILE ET LA QUANTITÉ NÉCESSAIRE

Le cueilleur ne prélève que la partie dont il a besoin afin de limiter son impact sur la ressource. Il veille à éviter le gaspillage en anticipant la quantité de plantes récoltées par rapport à son besoin.

## TENIR UN CAHIER DE CUEILLETTE DE MANIÈRE ASSIDUE

Cela permet au cueilleur d'avoir un recul sur ses prélèvements et l'évolution de la ressource sur ses sites. Ce cahier de cueillette est indispensable pour mettre en place la traçabilité demandée dans les cahiers des charges (certification AB, Simples, cahier des charges qualité des acheteurs, etc.). C'est également un outil de suivi sur le long terme dans le cadre de la mise en place de mesures de gestion sur les sites de cueillette.

## ÉVITER LES ABATTAGES D'ARBRES

Pour réaliser sa collecte, le cueilleur évite, autant que possible, l'abattage d'arbres, sauf si c'est la volonté du propriétaire. Il peut ainsi s'organiser avec d'autres acteurs du territoire comme l'ONF, le CRPF, les CEN, un agriculteur ou les brigades vertes pour être associé à un abattage ou à un élagage afin de valoriser les déchets de taille.

Le cueilleur veille à organiser une gestion des arbres qu'il prélève dans le temps afin d'assurer le renouvellement de la ressource, de faciliter sa récolte et de limiter son impact sur le milieu. Cette gestion fait appel à différents types de taille (taille douce, taille têtard, recépage, etc.) à adapter selon le contexte, la partie à cueillir et l'espèce concernée.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- > Fiche Méthode n°5 – Cahier de cueillette et de suivi des sites
- > Fiche Méthode n°13 – La taille des arbres et des arbustes
- > Focus n°6 – La reproduction et la multiplication des plantes
- > Focus n°8 – Les certifications
- > Focus n°10 – Ergonomie au travail

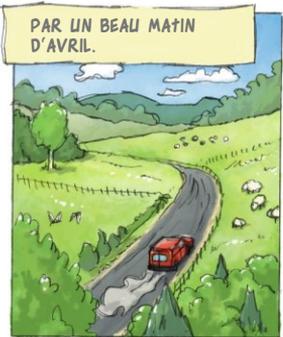
## STADES DE RÉCOLTE PAR PARTIE DE PLANTES

Bien qu'il paraisse cohérent de suivre le cycle annuel de la plante pour organiser ses prélèvements (les bourgeons, puis les feuilles, les fleurs, les graines et enfin la racine), il est cependant délicat d'établir des règles applicables à tous les usages et à toutes les plantes car certaines demandes peuvent différer de ce schéma. L'AFC propose des recommandations générales qu'il convient de bien préciser suivant le contexte et la demande.

- Sève liquide : de la montée de sève jusqu'au débourrage de l'arbre (bouleau, érable, etc.).
- Bourgeon : des bourgeons les plus précoces aux plus tardifs, du stade fermé à la jeune pousse (noisetier, marronnier, bouleau, jeunes pousses de framboisiers, etc.).
- Fleur et sommité fleurie : des boutons floraux (aubépine, etc.) jusqu'à la pleine floraison (arnica, etc.). Pour la distillation, la récolte peut parfois se prolonger jusqu'à la fin de floraison (lavande, romarin, etc.).
- Feuille : de la jeune feuille (tilleul, ronce, etc.) à la sénescence (ginkgo, vigne rouge, etc.). En général, elle est cueillie en pleine santé, n'étant attaquée ni par les parasites, ni par des prédateurs.
- Plante entière : en période de croissance végétative, pouvant aller jusqu'à la floraison suivant les plantes et les demandes.
- Fruit charnu : du fruit vert (noix, pommes, etc.) au fruit blet (cynorrhodon, nèfle, etc.).
- Graines : formées, du stade où elles sont encore vertes (carotte sauvage, etc.) jusqu'à leur maturité.
- Racine et rhizome : stade végétatif suffisant pour éviter toute confusion (gentiane, ortie, etc.).
- Écorce : le prélèvement est plus aisé de la montée de sève à l'aoûtage<sup>27</sup>. Il s'effectue sur un arbre abattu ou sur des branches coupées, à l'exception du chêne-liège dont le prélèvement se fait directement sur pied.
- Sucs, résines et latex : au cas par cas.
- Rameaux : printemps, automne, hiver selon les espèces et les usages.



<sup>27</sup> Durcissement des tiges de l'année qui se produit à partir d'août jusqu'au début de l'hiver.



DACO

## ÉTAPE 8 LE STOCKAGE SUR SITE



Pendant la collecte, le cueilleur doit organiser le stockage des plantes sur site. Il réunit les meilleures conditions possibles pour préserver la qualité de sa récolte. Pour l'herboristerie et la vente en frais, il est conseillé de limiter le temps de stockage sur site autant que possible. Pour la distillation, le préfanage sur place est possible pour certaines plantes.



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

#### ÉVITER LA « CHAUFFE »

Une plante fraîchement cueillie et conservée en tas peut fermenter, provoquant une augmentation de température. Cette réaction s'appelle l'échauffement ou la « chauffe ». Elle entraîne une détérioration de la récolte. Différents paramètres accentuent cette réaction : la compacité du stockage, la forte teneur en eau de la plante, une température élevée ou une durée de stockage longue, l'absence d'aération naturelle par le vent, l'exposition directe au soleil, etc.

Pour un stockage sur site, quelle que soit la destination du produit cueilli, il convient de privilégier un stockage à l'ombre et le plus souvent en couche fine. L'épaisseur de cette couche varie en fonction de la structure de la plante. Ainsi la bruyère et le thym supportent des couches plus épaisses, car ces plantes sont ligneuses et ont ainsi une structure plus aérée. Le cueilleur vérifie l'échauffement au cours du stockage et aère les plantes si nécessaire.

#### Pour les bourgeons

Cette partie de plante chauffe vite. Certains bourgeons peuvent nécessiter un pré-séchage, dans ce cas, il convient de les étaler à l'ombre et de les mettre rapidement au séchoir. Pour les autres, il est recommandé d'éviter de les stocker sur site et de les mettre en macération le plus rapidement possible.

#### Pour les plantes destinées à la distillation

Les plantes destinées à la distillation peuvent représenter des volumes importants et peuvent parfois rester quelques jours sur site avant d'être amenées à la distillerie. Cette gestion nécessite de se renseigner sur les caractéristiques de chaque plante et d'adapter les techniques de stockage et de préfanage sur site (couche fine, andain, etc.).

#### Pour les plantes destinées à être séchées

Il faut donc adapter le stockage en fonction de chaque plante et de la partie prélevée. Pour des volumes importants, il est conseillé de diviser la récolte en petits tas dans l'attente du transport. Pour les plantes sensibles, il est recommandé de les stocker en cagette<sup>28</sup> (en bois ou plastique aéré). Les cagettes sont ensuite rangées dans le véhicule, limitant ainsi les manipulations.



<sup>28</sup> Attention à leur provenance, les cagettes peuvent être traitées avec des produits toxiques.

Elles permettent également un étalage en fine couche et un gain de place dans le véhicule. Lorsque la récolte est réalisée dans des sacs ou des contenants similaires, il faut veiller à ne pas trop tasser la plante et à ne pas empiler les sacs.

Pour les plantes destinées à être vendues en frais

Le prix de vente est fonction du poids de la plante. À titre d'information, la récolte peut perdre environ 20 % de son poids en 24 heures. Cette perte est plus limitée lorsque la plante est conservée au frais (camion frigorifique, glacière, congélateur, etc.).

### ZOOM

#### EXEMPLES DE PLANTES QUI CHAUFFENT

Arnica, les bourgeons en général, sureau, ortie, reine-des-prés, acacia, etc.

#### EXEMPLES DE PLANTES QUI CHAUFFENT PEU

Bruyères, genièvre, laurier, etc.

### ÉVITER LES CONTAMINATIONS SUR SITE

L'utilisation de draps ou bâches propres évite le contact direct des plantes avec la terre. Les racines, quant à elles, peuvent être stockées à même le sol. Le cueilleur est attentif aux animaux domestiques et à leurs poils, aux souillures d'oiseaux ou autres contaminations potentiellement présentes sur le site. Il est possible de recouvrir sa récolte d'un voile léger si besoin.



### ÉVITER L'EXPOSITION DIRECTE AU SOLEIL

En France, il est recommandé d'éviter l'exposition directe, car cela peut dégrader certaines molécules dont les pigments notamment.

### VÉRIFIER LA PROPRETÉ DES CONTENANTS

En plus des règles d'hygiène élémentaires, il s'agit de s'assurer que les contenants ne soient pas contaminés (produits chimiques ou bactériologiques) pour la plante et pour le cueilleur.



## ADAPTER LES SPÉCIFICITÉS DES CONTENANTS DE STOCKAGE À L'USAGE

Le cueilleur a le choix entre de nombreux contenants et matériaux (osier, bois, plastique, coton, lin, etc.) pour stocker sa récolte. À chaque cueilleur de choisir les contenants et les matériaux qui lui conviennent, en fonction de sa technique, de la plante, de sa morphologie, de ses contraintes logistiques, du cahier des charges dont il dépend ou simplement de ses affinités.



### COMPARATIF DES CONTENANTS

ZOOM

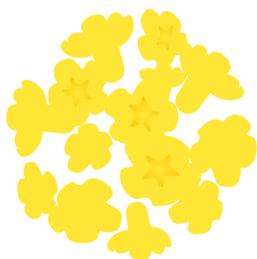
Au sein de l'AFC, les visions divergent autour de l'usage du plastique. Certains y sont favorables et d'autres totalement opposés. Sans proscrire ou favoriser l'usage de l'un ou l'autre de ces matériaux, voici un tableau comparatif de leurs avantages et inconvénients.

	Avantages	Inconvénients
<b>Contenant en plastique</b> (bâche, sac filet, sac kangourou, big bag, bidon, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étanche</li> <li>- Isole du sol (humidité, impuretés)</li> <li>- Résistant</li> <li>- Facilement nettoyable</li> <li>- Recyclable en coopérative agricole</li> <li>- Rigide</li> <li>- Léger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de « chauffe » accru</li> <li>- Avec l'usure du temps et l'exposition au soleil, fragmentation et possibilité d'avoir des petits déchets dans la récolte</li> <li>- Contient des perturbateurs endocriniens et des composés organiques volatils (COV), même si le risque de migration est faible en milieu ouvert</li> </ul>
<b>Contenant en coton, en lin ou autre fibre végétale</b> (drap, tissus, sac, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériau naturel</li> <li>- Respirant</li> <li>- Facilement rinçable en machine (sans lessive)</li> <li>- Recyclable aisément</li> <li>- Facilement adaptable aux besoins du cueilleur (découpe, couture, nœuds, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut se déchirer s'il est traîné sur certains sols</li> <li>- Peut contenir des polluants</li> <li>- Contenant souple uniquement</li> </ul>

Pour combiner les avantages des deux, il est possible de mettre une bâche plastique sous un drap en coton ou encore de mettre un tissu dans le fond d'un bac en plastique. Il est à noter que certains acheteurs imposent l'usage du plastique dans leur cahier des charges pour des raisons d'hygiène, alors que le cahier des charges du syndicat Simples incite fortement à en limiter l'usage.

POUR ALLER **PLUS LOIN**

> Fiche Méthode n°11 – Outils et matériel de cueillette



## ÉTAPE 9 LE TRANSPORT



Le laps de temps entre la cueillette et le traitement de la récolte (mise au séchoir, transformation, livraison en frais, etc.) doit être réduit autant que possible afin de préserver la récolte et d'éviter la « chauffe ».



### LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

#### ÉVITER L'ÉCHAUFFEMENT PENDANT LE TRAJET

Il est recommandé de ne pas tasser les plantes et d'utiliser des contenants non hermétiques afin de préserver la récolte lors du trajet. Les chaos de la route entraînent un tassement des plantes qu'il faut prendre en compte. Dans tous les cas, il est conseillé de privilégier un transport aussi rapide que possible vers le séchoir, la chambre froide ou l'acheteur. Si le transport est long, il est possible de faire un ou plusieurs arrêts pendant le trajet pour brasser les végétaux si une hausse de température au cœur du chargement (test en plongeant la main jusqu'au milieu inférieur) est constatée.

Pour une cueillette destinée au séchage et se déroulant sur plusieurs jours, il faut veiller à ce que le séchage soit entamé sur site.

Pour de la plante fraîche, en cas de long trajet, de conditions climatiques défavorables ou d'un temps d'attente sur site de plus d'une journée, il est souhaitable de disposer d'un camion frigorifique. Lors de la mise en chambre froide, il est important de ne pas entasser les sacs de récolte. En effet, si la plante a commencé à chauffer, la chambre froide ne pourra pas arrêter ce processus si tout est compacté. Il est alors conseillé d'attendre que la plante soit complètement refroidie, avant d'entasser la récolte.

#### PROTÉGER LES PLANTES DE POTENTIELLES CONTAMINATIONS

Le cueilleur est attentif à la propreté du véhicule et du matériel en contact avec la récolte. En cas de transport en remorque, il convient d'utiliser une bâche pour protéger la récolte des gaz d'échappement, de la poussière et d'éventuelles intempéries.



#### ADAPTER LA TECHNIQUE DE STOCKAGE DANS LE VÉHICULE

Celle-ci dépend de la plante cueillie ainsi que du temps de transport : fines couches en cagette, en vrac, en sac, etc.



# CHAPITRE 3

## FICHES MÉTHODES

Fiche Méthode n°1 - Sources d'informations et outils pour un repérage efficient	92
Fiche Méthode n°2 - Définir la qualité souhaitée pour une plante	96
Fiche Méthode n°3 - Évaluer la pollution potentielle d'un site de cueillette	98
Fiche Méthode n°4 - Demande d'autorisation au propriétaire	104
Fiche Méthode n°5 - Cahier de cueillette et de suivi des sites	111
Fiche Méthode n°6 - Pense pas bête sur les revenus	114
Fiche Méthode n°7 - Lexique des parties de plantes cueillies	116
Fiche Méthode n°8 - Les statuts de protection des plantes cueillies	121
Fiche Méthode n°9 - Les statuts de protection des espaces de cueillette	127
Fiche Méthode n°10 - Les plantes éco-indicatrices comme repères de potentielles pollutions	132
Fiche Méthode n°11 - Outils et matériel de cueillette	135
Fiche Méthode n°12 - Les protections adaptées	144
Fiche Méthode n°13 - La taille des arbres et des arbustes	147

## FICHE MÉTHODE 1

# SOURCES D'INFORMATIONS ET Outils POUR UN REPÉRAGE EFFICIENT

Le cueilleur dispose de différentes sources d'information pour connaître sa plante, savoir l'identifier, savoir où la chercher et avec quelles autres plantes elle cohabite afin de préparer sa recherche sur le terrain. Bien se documenter en amont lui permet de mieux circonscrire sa zone de prospection et d'être plus attentif lors de son arpentage.

### 1. DESCRIPTION BOTANIQUE ET CLÉS D'IDENTIFICATION

Le cueilleur peut croiser différentes sources d'information afin d'être certain de l'identification d'une plante. La flore est l'un des principaux outils pour identifier une plante. Il s'agit d'un ouvrage contenant la description et la classification de toutes les espèces végétales sauvages que l'on peut trouver dans une zone géographique et fournissant les « clés » nécessaires pour les déterminer.

#### POUR ALLER PLUS LOIN



- > Focus n°2 – Espèce, classification et systématique
- > Focus n°3 – Mais que cachent les noms latins ?

#### Flores numériques

- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)
- FloreAlpes
- FloreNum de Melet J.-C. (accès payant)
- Tela Botanica
- Flore de l'abbé H. Coste, etc.

#### Flores nationales

- *Flora Gallica*, de Tison J.-M. et De Foucault B., Biotopé éditions
- *Flore forestière*, Rameau J.-C. et al., CNPF
- *La grande flore en couleurs*, Bonnier G., édition Belin
- *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique*, Bonnier G., édition Belin
- *La flore photo - Clés des familles (volume 1), Flore de France et des contrées limitrophes*, Ducerf G., éditions Promonature, etc.

#### Flores locales

- *Flore de la France méditerranéenne continentale*, Tison J.-M., Jauzein P., Michaud H., édition Naturalia
- *Flora Helvetica*, édition Haupt pour les Alpes
- *La Grande flore illustrée des Pyrénées*, Saule M., éditions Milan
- *Nouvelle flore illustrée des Pyrénées*, Saule M., éditions du Pin à crochets
- *Flore des Causses*, Bernard C., édition bulletin de la Société botanique du centre ouest
- *Flore de l'Ardèche et de ses confins avec la Haute-Loire, la Lozère et le Gard*, Blache R., édition De Candide, etc.

### Autres sources d'identification possibles

- *Récolter les jeunes pousses des plantes sauvages comestibles*, Moutsie, Ducerf G., édition Terran
- *Le livre des bonnes herbes*, Lieutaghi P., éditions Actes Sud
- *Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, Lieutaghi P., éditions Actes Sud
- *Le chemin des herbes, connaître, cueillir et utiliser les plantes sauvages*, Thévenin T., éditions Lucien Souny (2 volumes), etc.

En croisant les données documentaires avec des sorties sur le terrain, le cueilleur peut appréhender une plante dans toutes ses dimensions, et être ainsi conforté dans sa détermination. Cette transmission sur le terrain peut se faire avec un autre cueilleur, lors de sorties botaniques, avec un parrain (comme au syndicat Simples) ou une autre personne ressource. S'auto-former sur le terrain demande des supports de qualité et l'AFC conseille de recourir à la validation d'une personne expérimentée.

### Groupes de naturalistes et de botanistes

- Les sociétés botaniques comme la Société botanique de France (SBF) avec leurs déclinaisons régionales : Société botanique du Centre-Ouest (SBCO), la Société française d'orchidophilie (SFO), la Société linnéenne de Lyon (SLL).
- Les sociétés botaniques départementales.
- Les sociétés et associations de naturalistes liées aux muséums d'histoire naturelle, aux jardins botaniques, aux Conservatoires botaniques nationaux (CBN), au Conservatoire du littoral, aux Conservatoires d'espaces naturels (CEN), aux réserves naturelles ou aux parcs naturels régionaux (PNR).
- L'association des écologistes de l'Euzière, Isatis, Gentiana, etc.

### Stages, formations en botanique

- La meilleure des formations est **la pratique auprès d'un cueilleur professionnel** (stage lors d'une formation, woofing, aide saisonnière, etc.).
- Dans les **cursus agricoles**<sup>29</sup>, sont abordées la culture des PPAM, la récolte en sauvage, la botanique, les transformations ainsi que la gestion d'une activité agricole.
- Les **écoles de la Fédération française des écoles d'herboristerie (FFEH)** proposent des formations incluant une dimension botanique.
- De nombreux **producteurs, associations ou instituts privés** proposent des formations courtes en cueillette professionnelle, transformation, herboristerie, botanique, etc.

Sur le site de l'INPN sont clairement énoncés le nom valide en latin, les synonymes existants et les noms vernaculaires les plus utilisés, qui sont parfois sources de confusion.

Il existe un **lexique botanique** dans toutes les flores, ainsi que des lexiques en images :

- *Dictionnaire visuel de botanique*, Reille M., éditions Ulmer
- *Dictionnaire illustré de botanique*, Jouy A., de Foucault B., Biotopie éditions, etc.

Certains lexiques sont disponibles en ligne :

- UC Louvain
- Tela Botanica - Mooc botanique de 2018, etc.

## 2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PLANTE RECHERCHÉE

Le site SI-Flore, basé sur les données du réseau des CBN, met à disposition des cartes de répartition par espèce sur le territoire métropolitain. Ces cartes indiquent la présence de l'espèce relevée sur un lieu par des botanistes professionnels, et non pas sa densité ou son abondance.

<sup>29</sup> Centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), Maisons familiales rurales (MFR) pour des cursus longs type Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA).

Le site **Tela Botanica** propose des cartes de répartition indiquant la présence ou non de la plante. La collecte de données est participative.

Les **atlas régionaux ou départementaux** comportent également des cartes de répartition. Les atlas sont souvent plus précis. Certains peuvent préciser la densité de la plante.

- *Atlas de la flore d'Auvergne*, Antonetti P. et al., édition Conservatoire botanique national du Massif central
- *Atlas des Paysages des Hautes Alpes*, etc.

Les **atlas du CBN** sont aussi des ressources complètes et intéressantes localement. Certaines **flores** intègrent des éléments d'informations sur la répartition géographique.

### 3. BIOLOGIE ET GÉOLOGIE DU TERRAIN

Il est important de connaître le type de terrain, l'altitude ou l'ensoleillement nécessaire à la plante, de façon à cibler les recherches de sites.

Le type de sol est également une information utile dans la prospection : sec, profond, humide, calcaire, acide, basique, volcanique, etc. Sur certains territoires, les roches mères sont très mixtes et ces informations sont essentielles pour identifier une zone de prospection pertinente.

Certaines **flores** donnent ces informations par espèces (*Flore Forestière*, *Tela Botanica*, etc., cf. 1/ Description botanique et clés d'identification).

Les informations cartographiques sur la nature des sols d'un territoire sont également disponibles dans certains atlas régionaux.

POUR ALLER **PLUS LOIN**



> Focus n° 9 – Le sol et la cueillette

### 4. L'ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

À cette fin, le site **Géoportail** proposé par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est une base de données cartographiques utile. Il permet :

- de connaître le relief ;
- d'avoir accès à des photographies aériennes (actuelles et anciennes) ;
- de localiser le réseau hydraulique et d'identifier les bassins versants ;
- de connaître la nature des sols (carte géologique basée sur les données du Bureau de la recherche géologique et minière, BRGM) ;
- de repérer les limites de certains espaces naturels réglementés ;
- de consulter le registre parcellaire graphique qui donne accès à l'historique culturel et au type d'activité agricole d'une parcelle ;
- de trouver des informations essentielles dans le cadre de la recherche de pollution, etc.

Cette analyse cartographique peut également se réaliser sur des cartes IGN au 1/25000 par exemple, mais l'outil informatique présente plus de données, permet de la manipuler et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Pour la région Occitanie, il existe le Portail interministériel de la connaissance du territoire en Occitanie (Picto) sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Occitanie. Ce portail donne accès aux données concernant les espaces protégés (données cartographiques et textes réglementaires).

Pour identifier des zones potentiellement humides, il est possible de se référer au site du Réseau partenarial des données sur les zones humides (RPDZH)<sup>30</sup>.

#### POUR ALLER PLUS LOIN



> Fiche Méthode n°3 – Évaluer la pollution potentielle d'un site de cueillette

## 5. PHYTOSOCIOLOGIE

Il s'agit de l'étude des communautés végétales et de leurs relations avec le milieu. Cette approche permet de connaître les cortèges floristiques, c'est-à-dire l'ensemble des espèces de plantes qui se développent dans un même habitat ou biotope. S'intéresser aux plantes associées à la plante recherchée constitue un bon indicateur dans la recherche d'un site. Les informations concernant la phytosociologie sont disponibles dans certaines flores et atlas.

Pour aller plus loin sur la phytosociologie :

- *Guide d'identification des végétations du nord du Massif central : associations végétales et habitats naturels*, Thébaud G. et al., Presses universitaires Blaise Pascal
- *Typologie des végétations de dalles et de pelouses calcaires sèches en région Centre*, Beslin O. et al., Dreal Centre, CBN-BP Centre
- *Guide des végétations des zones humides de Picardie*, François R. et al., Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul
- *Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes, du Jura méridional à la Haute Provence et des bords du Rhône au Mont-Blanc : description, écologie, espèces diagnostiques, conservation*, Villaret J.-C. et al., Naturalia publications, etc.

## 6. REPÉRAGE PAR DRONE

L'AFC dispose de peu de retours d'expérience sur cet éventuel outil de prospection. Différentes questions se posent autour de son efficacité et de ses nuisances potentielles sur la faune. L'AFC rappelle que l'usage de ces engins est encadré par une réglementation stricte qui connaît des évolutions. De plus, les drones peuvent générer des nuisances pour le voisinage qu'il convient de prendre en compte.

<sup>30</sup> [sig.reseau-zones-humides.org/?zoom=6&lat=6741724.55896&lon=589665.45338&idlyr=12906&blyr=Ortho%20IGN&vlyr=1](http://sig.reseau-zones-humides.org/?zoom=6&lat=6741724.55896&lon=589665.45338&idlyr=12906&blyr=Ortho%20IGN&vlyr=1)

## FICHE MÉTHODE 2

# DÉFINIR LA QUALITÉ SOUHAITÉE POUR UNE PLANTE

Le besoin en plante et les critères de qualité associés varient pour une même plante cueillie en fonction de l'usage final. Ces différentes qualités ne sont pas nécessairement supérieures ou inférieures les unes aux autres, elles sont tout simplement adaptées à l'usage (tisane en vrac, infusette, préparation culinaire, macérât, décoration, teinture, textile, collecte de semences, distillation pour l'huile essentielle ou pour l'hydrolat, etc.) et aux besoins du clients. En amont de la cueillette, il est donc essentiel de prendre le temps nécessaire à la clarification de ces critères de qualité. Cette définition doit être faite par le cueilleur lui-même pour des produits en vente directe ou en lien étroit avec le client. Pour ce faire, le cueilleur peut interroger son client, réfléchir avec lui. Il peut également mobiliser ses connaissances sur le végétal, la présence de principes actifs, l'écologie, etc., se documenter, et consulter ses collègues cueilleurs ou d'autres personnes ressources.

La qualité d'une plante renvoie à une multitude de critères qui peuvent être classés selon les catégories suivantes (liste non exhaustive).

### 1. LA PLANTE ET SON CONTEXTE

- L'identification botanique en lien avec le nom latin de référence pour éviter les confusions.
- La partie de la plante : fleur, feuille, sommité fleurie (quelle proportion de tige ?), etc.
- Le stade de maturité et la tolérance sur celui-ci.
- La quantité.
- Le moment de récolte (phasage avec le calendrier lunaire, moment privilégié dans la journée, etc.).
- La saison de récolte (la feuille de ginkgo et celle de frêne peuvent se récolter en juin ou en août, par exemple).
- L'origine géographique spécifique (Provence, altitude, etc.).
- La qualité du site de cueillette (écologie, sources de pollutions spécifiques à écarter, etc.).

### 2. L'ASPECT DU PRODUIT

- L'état : frais, pré-fané, sec, congelé, etc.
- L'état sanitaire : exempt ou non de certains parasites, par exemple.
- La couleur.
- Le caractère morphologique, la dimension (feuille de houx piquante, produit supérieur à 3 cm, etc.).
- Le taux de corps étranger dans le lot : herbe, tige ou autres.
- Autres : laver les racines, couper en tronçons, etc.

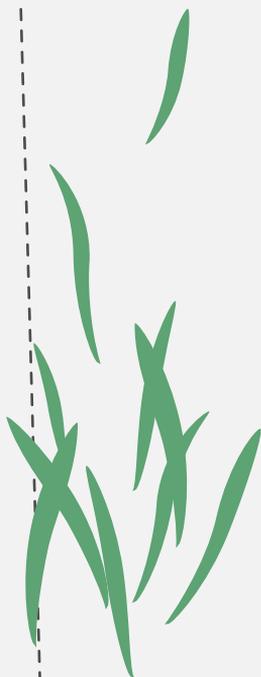


### 3. CRITÈRES DE COMMERCIALISATION

- La certification du produit (AB, Simples, FairWild, etc.).
- Les conditions de livraison.
- Les matériaux pour le transport : certains clients proscrivent certains matériaux lors de la livraison.
- Le prix.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée selon le contexte de la demande, les débouchés et les clients.

Notez que certains critères sont dépendants du choix du site ou de la technique de cueillette utilisée. Par exemple, une contrainte sur le prix, sur le taux de corps étrangers ou sur la partie cueillie pourra avoir une incidence sur le choix de la technique.



## FICHE MÉTHODE 3

# ÉVALUER LA POLLUTION POTENTIELLE D'UN SITE DE CUEILLETTE

La destination de la récolte (phytothérapie, alimentation crue ou cuite, artisanat, etc.) et le niveau de qualité souhaité (certification, demande du client, attente du cueilleur, etc.) déterminent un niveau d'exigence concernant les traces de pollutions dans la plante et, par là même, la pollution potentielle du site.

À noter que la « pureté » d'un lot, c'est-à-dire le fait qu'il ne soit composé que de la plante recherchée, est un élément important pour répondre au niveau de qualité recherchée et pour éviter les pollutions par les plantes toxiques.

Nous savons depuis de nombreuses années que certaines pollutions sont généralisées sur l'ensemble du territoire et que d'autres peuvent être cachées. Ainsi, malgré toutes les précautions qu'un cueilleur peut prendre, il ne peut pas garantir *a priori* un produit 100 % « propre ». Il ne peut que réduire les risques au maximum en choisissant un site adapté. Seules des analyses sur le lot de plantes peuvent apporter une réponse fiable sur la présence ou non de polluants.

Les principaux polluants pouvant contaminer les plantes de cueillette sont : les pesticides, les herbicides, les métaux lourds, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), la radioactivité, une contamination microbiologique (bactériologie, mycotoxines, etc.) et les alcaloïdes. Ces derniers peuvent provenir des plantes co-récoltées avec celles recherchées, mais peuvent aussi les avoir contaminées par le pollen ou par le sol<sup>31</sup>. Les polluants chimiques peuvent être dispersés par l'atmosphère et l'eau ou être stockés dans les sols. Les polluants biologiques, quant à eux, peuvent être véhiculés par des animaux (féces et urine). Les mycotoxines sont associées aux champignons qui se développent sur les plantes récoltées stockées dans de mauvaises conditions.

Cette fiche vise à donner des outils pour que le cueilleur puisse, à partir d'un ensemble d'observations, déterminer le niveau de risque de pollution sur un site de cueillette et qu'il puisse le mettre en adéquation avec le niveau de qualité souhaité. Afin de réaliser cette évaluation, un cueilleur doit être capable d'identifier les sources de pollutions éventuelles, certaines étant visibles, d'autres plus cachées. Nous proposons ici des méthodes pour mener à bien cette évaluation préalable.

À noter que de faire le choix de cueillir sur des parcelles d'ores et déjà certifiées par un label d'agriculture biologique peut réduire ce risque, sans pour autant l'éliminer.

## 1. OBSERVATION DU CONTEXTE GÉNÉRAL

Le cueilleur effectue un repérage général de l'environnement et du contexte de son site de cueillette afin de comprendre les dynamiques naturelles et anthropiques dans lesquelles il s'inscrit. Ce repérage peut se faire sur carte, par arpentage et par « lecture de paysage » à l'échelle d'une vallée par exemple.

<sup>31</sup> Lors de leur décomposition au sol, des plantes naturellement productrices d'alcaloïdes transfèrent ces métabolites secondaires au sol. Ces métabolites peuvent alors contaminer les plantes voisines en passant par les racines. Ce phénomène est appelé le transfert latéral par le sol.

## 2. IDENTIFIER ET ÉVALUER LE RISQUE DES SOURCES DE POLLUTIONS MAJEURES

Ces sources de pollutions peuvent avoir un impact au-delà de leurs limites spatiales avec une dissémination des polluants par l'air ou par l'eau principalement. Un site peut ainsi être contaminé par le vent, par des eaux de ruissellement ou un cours d'eau. Le cueilleur est donc attentif aux vents dominants, ainsi qu'au réseau hydrographique. Il faut apprendre à repérer ces sources de pollutions et à estimer leur impact potentiel sur le site de cueillette visé.

Les principales **sources de pollutions majeures** sont :

- l'écoulement et la circulation des eaux usées ;
- les axes routiers à forte fréquentation, les aéroports ;
- l'épandage de produits phytosanitaires (chemins de fer, fermes et vergers, parcelles cultivées en agriculture conventionnelle, etc.) ;
- l'épandage de lisiers, la présence d'une porcherie industrielle, etc. ;
- les installations industrielles et les usines ;
- les zones de stockage et de traitement des déchets : abords des décharges et des stations d'épuration, fosses septiques, épandage sauvage, boues d'épuration ;
- la production d'énergie fossile, atomique et thermique ;
- les anciennes mines d'uranium et autres activités minières ;
- les zones fortement urbanisées ;
- des événements pouvant être très éloignés qu'ils soient naturels (retombées des cendres d'un volcan, etc.) ou technologiques (retombées radioactives, pluies acides...), etc.

Les préconisations de l'AFC concernant ces sources de pollutions reprennent celles observées dans différents labels (AB, Nature et Progrès, Simples).

- **Mettre des distances** : il existe peu de données métriques sur les distances d'éloignement suivant les sources de pollutions. Concernant la proximité d'une voirie, le label Nature et Progrès indique : 500 m d'une autoroute ou d'une route nationale, 50 m des autres routes, 5 m des routes à circulation, moins de 10 véhicules/heure.
- **Mesurer l'impact du voisinage** : le cueilleur est attentif à éviter les sites à proximité d'une source de pollution locale ayant pu le contaminer (remblais inertes, usines, traitement chimique des vignes ou vergers avoisinants, axe routier, etc.).
- **Privilégier certains types de sites** : les zones naturelles, agricoles, forêts, landes ou domaines à l'abandon, lieux protégés par les reliefs et la forêt, sites en agroécologie, zones faiblement anthropisées, amont du bassin versant, etc., sont des lieux qui permettent de limiter le risque de pollution. Cependant, cueillir dans ces espaces n'exclut pas de se renseigner. En effet, des zones agricoles peuvent être traitées ; un site à l'abandon peut cacher une ancienne décharge, etc. L'AFC vous alerte également sur les pratiques dites agroécologiques, car cette appellation, qui ne repose sur aucun cahier des charges spécifique, n'exclut pas l'emploi de produits chimiques.

## 3. OBSERVER LE SITE POUR REPÉRER DES POLLUTIONS

*In situ*, plusieurs observations et recherches sont possibles pour affiner son évaluation concernant les traces de pollutions éventuelles.

- Repérer des **plantes indicatrices** de pollutions potentielles :
  - une faible diversité de plantes (en dessous d'une dizaine d'espèces/hectare) peut être un signe de pollution potentielle ;
  - la présence importante de certaines plantes comme le datura, la grande ciguë, la renouée du Japon, la lampourde, etc., qui sont favorisées par certains polluants, peuvent indiquer leur présence dans le sol.

L'observation par les plantes éco-indicatrices nécessite d'approfondir certaines connaissances et d'appliquer une méthode de diagnostic adéquate (pour aller plus loin, se reporter à la fiche méthode n°10 - Les plantes éco-indicatrices comme repères de potentielles pollutions).

- S'intéresser à l'**aspect visuel des plantes** : si elles sont rabougries, jaunies, si elles flétrissent prématurément, etc., le cueilleur peut suspecter une pollution de la zone.
- Être attentif à l'**odeur et la couleur de l'eau** : si elle est trouble, verte, ou dégage une mauvaise odeur, il est important de se renseigner sur l'origine de ce phénomène.
- **Observer les oiseaux** : la diversité de l'avifaune est très révélatrice de l'état sanitaire d'un milieu, plus il y a d'oiseaux et de diversité dans les espèces, moins le risque de pollution est grand.

Selon les observations réalisées sur le site, il est souvent nécessaire d'investiguer plus longuement ou d'envisager un autre site de cueillette.

#### 4. LES SOURCES POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR LES POLLUTIONS

Au-delà des observations sur le terrain, les sources de pollutions potentielles actuelles ou historiques peuvent être identifiées par une **analyse cartographique** des environs du site de cueillette devant être exploité, ainsi qu'en interrogeant des **personnes ressources** (mairie, gestionnaire, exploitant, autres cueilleurs locaux, usagers du site, PNR, CEN, etc.) ou des **voisins**. Rappelons également que le propriétaire peut être une source d'information majeure sur les pollutions passées et actuelles du site.

Il est conseillé de commencer avec l'identification des **pollutions globales** (usines de déchets, métallurgiques, etc.) pour aller vers les **pollutions plus locales** (agriculture conventionnelle, artificialisation des milieux). Il est important de connaître le contexte global dans lequel s'insère le site de cueillette, son histoire spécifique et les pratiques actuelles qui y sont développées (culture, élevage, loisirs, sylviculture, etc.).

Les sources cartographiques ou autres sources documentaires :

- la carte IGN classique pour repérer les installations importantes et les infrastructures de type usines, stations d'épuration, voies ferrées, axes routiers, etc., ainsi que pour analyser les risques liés au bassin versant<sup>32</sup> et aux eaux de ruissellement (réseau hydrographique et courbes de niveau) ;
- la carte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)<sup>33</sup>. Pour plus d'informations sur les ICPE, le cueilleur peut interroger la Dreal et le bureau de l'environnement de la préfecture ;
- des photos aériennes anciennes<sup>34</sup> pour voir l'évolution des usages sur un site et ses environs ;
- la carte des sites d'exploitation d'uranium<sup>35</sup> ;
- les bases de données spécifiques sur les pollutions potentielles telles que Basias<sup>36</sup>, Basol<sup>37</sup> ou Analyse, recherche et information sur les accidents (Aria), etc.;

<sup>32</sup> Bassin versant : espace drainé par un cours d'eau et ses affluents sur un ensemble de versants. Toutes les eaux dans cet espace s'écoulent et convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : confluent, cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

<sup>33</sup> [data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement/](https://data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement/)

<sup>34</sup> [remonterletemps.ign.fr](https://remonterletemps.ign.fr)

[geoportail.gouv.fr](https://geoportail.gouv.fr)

<sup>35</sup> [mimausabdd.irsn.fr](https://mimausabdd.irsn.fr)

Pour en savoir plus sur l'exploitation des mines d'uranium et leur impact en France : [irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-locales/sites-miniers-uranium/Pages/sommaire.aspx#.YRUbMkAG\\_JU](https://irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-locales/sites-miniers-uranium/Pages/sommaire.aspx#.YRUbMkAG_JU)

<sup>36</sup> Inventaire historique de sites industriels et activités de service.

<sup>37</sup> Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

- la carte de France de la pollution des sols<sup>38</sup> qui permet d'identifier les usines polluantes. Cette carte reprend les informations des bases de données nationales Basias et Basol;
- des documents d'urbanisme, principalement le plan local d'urbanisme (PLU) (en mairie ou en ligne) ;
- les archives du site quand elles existent (archives municipales et départementales) ;
- les informations sur la qualité de l'air avec Prev'air pour la France, Airparif en Île-de-France, la carte des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air<sup>39</sup> (Aasqa) pour les régions.

## 5. LA CONTAMINATION PAR LES ALCALOÏDES<sup>40</sup>

Deux catégories d'alcaloïdes posent problème : les alcaloïdes pyrrolizidiniques et les alcaloïdes tropaniques.

En France métropolitaine, les plantes à **alcaloïdes pyrrolizidiniques**, qui peuvent être contaminantes par leur présence dans le lot récolté ou par leur proximité sur le site de cueillette avec les plantes récoltées, sont les Boraginacées (tous les genres) et les Astéracées (tribus des *Senecionaeae* et des *Eupatorieae*).

Lorsque la cueillette est destinée à la consommation humaine ou animale, le cueilleur est vigilant à ne pas cueillir ces plantes avec le lot collecté, et à choisir des sites où elles ne sont pas ou peu présentes afin d'éviter la contamination par le sol.

Ces alcaloïdes pyrrolizidiniques ont des effets cancérigènes chez les animaux et les humains, ils seraient possiblement cancérigènes et peuvent causer des maladies veino-occlusives et des cirrheses hépatiques.

Le règlement (EU) 2020/2040 du 11 décembre 2020<sup>41</sup>, appliqué en juillet 2022, définit des teneurs maximales autorisées dans certains produits comme les plantes à infusion, le thé, les compléments alimentaires à base de plantes et de pollens, les extraits de plantes, les herbes séchées, les feuilles fraîches de bourrache et les graines de cumin. Il définit également les alcaloïdes pyrrolizidiniques concernés, soit plus d'une trentaine de molécules.

En France métropolitaine, les plantes à **alcaloïdes tropaniques** qui peuvent, par leur présence dans le lot récolté, être contaminantes appartiennent à la famille des Solanacées, et sont le datura stramoine (*Datura stramonium*), la jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*) et la belladone (*Atropa belladonna*). Les plantes à tisanes et les préparations à base de plantes font partie des aliments humains les plus souvent indiqués comme contenant ces alcaloïdes. Le cueilleur doit donc être attentif au moment de sa récolte. En effet, ces alcaloïdes ont des effets neurotoxiques et peuvent être à l'origine de problèmes cardiaques.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de réglementation spécifique sur ce sujet pour les PPAM. Cependant, depuis 2015, l'Union européenne recommande à chaque État membre de surveiller la présence de ces alcaloïdes dans différentes denrées alimentaires dont les thés et infusions, ainsi que les compléments alimentaires. Il n'est pas exclu que la réglementation évolue et intègre les PPAM.



<sup>38</sup> [data.gouv.fr/fr/reuses/pollution-des-sols-la-carte-de-france-interactive/](https://data.gouv.fr/fr/reuses/pollution-des-sols-la-carte-de-france-interactive/)

<sup>39</sup> [atmo-france.org/la-carte-des-aasqa/](https://atmo-france.org/la-carte-des-aasqa/)

<sup>40</sup> Giulia C., 2021.

<sup>41</sup> [op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9dfcdcae9-3dde-11eb-b27b-01aa75ed71a1](https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9dfcdcae9-3dde-11eb-b27b-01aa75ed71a1)

## 6. LA RÉALISATION D'ANALYSES

Les analyses se font en général sur la plante après récolte par les acheteurs ou par les organismes certificateurs lors de contrôles. Bien que le cueilleur ait mis en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour cueillir dans un environnement favorable, les analyses peuvent révéler des traces de pollutions. Dans ce cas, son lot peut être déclassé par le certificateur et ne pourra alors pas être vendu en bio. Si l'analyse est réalisée par l'acheteur, celui-ci pourra refuser le lot proposé. À noter que certains acheteurs, conscients que le cueilleur ne soit pas forcément responsable, payent le lot malgré des analyses non conformes.

Pour de gros volumes sur des sites importants, certains cueilleurs peuvent réaliser des analyses en amont de la cueillette afin d'avoir des garanties et de ne pas cueillir des plantes qui seraient invendables. D'autres réalisent des analyses systématiques sur des plantes dites à risques, c'est-à-dire plus susceptibles de présenter des pollutions, principalement aux pesticides (vigne rouge, aubépine, sureau, etc.) afin de contrôler la qualité des produits qu'ils vendent. La réalisation d'analyses est coûteuse, de l'ordre de 285<sup>42</sup> à 950<sup>43</sup> euros HT pour un lot de plantes suivant le nombre de polluants testés. Cette démarche d'analyse, plus ou moins systématique, ne peut être amortie que sur des lots importants de plantes et par des structures plus grandes qu'un cueilleur indépendant, telles qu'une coopérative, un grossiste, un négociant ou un collecteur.

Si un acheteur demande la réalisation d'analyses au cueilleur pour garantir la qualité de son lot, celui-ci devra intégrer ce coût à son prix de vente.

Pour tester des plantes sensibles à la radioactivité, pollution préoccupante et bien souvent invisible, le cueilleur peut utiliser un compteur Geiger recommandé par la Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité (Criirad). Mais ce type de compteur ne détecte la radioactivité qu'en cas de très forte contamination<sup>44</sup>. Les taux de transfert des contaminants du sol vers les plantes sont très variables. Pour évaluer précisément la contamination d'une plante, il faudrait faire des analyses<sup>45</sup> en laboratoire afin de doser les différents radionucléides présents dans l'échantillon, ce qui est complexe à réaliser à l'échelle d'un cueilleur.

## 7. LE RISQUE DE PARASITISME POUR LES PLANTES COMESTIBLES<sup>46</sup>

Les plantes, principalement les parties placées près du sol, peuvent servir de support à des œufs, larves ou kystes de parasites le plus souvent invisibles à l'œil nu. Le risque de contamination est important quand la plante est consommée crue, car même plusieurs lavages à grandes eaux et un trempage dans l'eau vinaigrée ne suffisent en général pas à éliminer les parasites. La contamination des végétaux peut se faire soit par contact avec des eaux souillées (distomatose hépatique), soit par contact avec les excréments d'animaux parasités (échinococcose).

<sup>42</sup> Ordre d'idée du tarif pour une analyse de 500 molécules issues des résidus de pesticides (GC 250 et LC 250).

<sup>43</sup> Tarifs pour une batterie plus complète d'analyses sur l'ensemble des types de polluants : pesticides, HAP, alcaloïdes, microbiologie. Par exemple, pour une analyse visant à tester des résidus de métaux lourds, il faut compter 50 € HT pour un métal et environ 110 € HT pour cinq. Pour une analyse sur les mycotoxines (groupe aflatoxines et ochratoxines A), il faut compter environ 105 € HT pour un lot de plantes. Pour une analyse multi-résiduelles HAP, il faut compter 145 € HT (12 molécules recherchées).

<sup>44</sup> [criirad.org/faq/radex/mesures-aliments.html](http://criirad.org/faq/radex/mesures-aliments.html)

<sup>45</sup> Le coût d'une analyse par spectrométrie gamma est de l'ordre de 240 € TTC.

<sup>46</sup> Source principale : Écologistes de l'Euzière, 1986.

Les principales infections possibles sont :

- l'**échinococcose multiloculaire ou alvéolaire**, souvent transmise via des plantes au contact des excréments d'un animal parasité (renard, chat, chien principalement). Pour décontaminer la plante, il faut absolument la cuire avant de la consommer. À noter que la congélation domestique (-18 °C) est sans effet ;
- l'**hydatidose ou échinococcose kystique**, dont la transmission se réalise le plus souvent par un contact avec l'animal infesté (principalement le chien), et peut également avoir lieu lors de la consommation de plantes ayant été en contact avec les excréments de cet animal. Le lavage, même soigné, est insuffisant pour éliminer le parasite des plantes ;
- la **distomatose hépatique ou douve du foie** transmise par des larves fixées à des plantes aquatiques, l'hôte intermédiaire étant un petit mollusque d'eau douce. Les hôtes définitifs étant des mammifères herbivores ou omnivores, la présence des larves de ce parasite est fortement associée à l'activité d'élevage sur le site de cueillette ou en amont de celui-ci. Il est conseillé d'éviter toute récolte de plantes aquatiques (cresson) ou ayant été en contact avec de l'eau (plantes de berge ou de prairie humide) dans les zones d'élevage ou en aval de ces zones. Le lavage, même soigné, est insuffisant pour éliminer le parasite des plantes ;
- la **toxoplasmose** touche d'ores et déjà une grande partie de la population mondiale sans que cela n'ait d'effet sur la santé des hôtes infectés. Cependant, ce parasite peut avoir de graves conséquences pour les personnes au système immunitaire affaibli ou pour les femmes enceintes. La contamination peut se faire par des végétaux insuffisamment nettoyés ayant été au contact d'excréments de chat principalement ;
- les nématodes parasites (ascaris), les amibes, les giardias, etc.



## FICHE MÉTHODE 4

# DEMANDE D'AUTORISATION AU PROPRIÉTAIRE

Demander l'autorisation pour une cueillette est important à plusieurs titres : obligation légale, pérennité de l'accès, demande d'information et sérénité du cueilleur lors d'une récolte sans appréhension à se faire surprendre. Le contact avec le propriétaire est également l'occasion d'obtenir d'autres documents, comme une attestation de non traitement qui peut être demandée par l'organisme certificateur (dans le cadre de la certification Agriculture biologique), par exemple pour d'anciennes cultures de fruitiers, des plantations ONF, des vignes, etc.

Cette fiche donne des informations sur les outils à disposition pour identifier un propriétaire, sur le contexte légal, ainsi que sur les démarches à entreprendre selon le type de propriétaire et de gestionnaire. Nous proposons également deux documents type à adapter à vos besoins : un exemple d'autorisation écrite et un exemple de convention sur un site de cueillette d'arnica.

## 1. IDENTIFIER LE PROPRIÉTAIRE

Le cueilleur dispose de différentes sources d'informations pour obtenir l'identité du propriétaire :

- la **mairie** est tenue de donner le nom du propriétaire et ses coordonnées à partir d'un numéro cadastral et de section d'une parcelle. Il convient de se renseigner auprès du service de l'urbanisme ou du secrétariat de mairie pour les communes de taille modeste. Le numéro de parcelle cadastrale est disponible sur le cadastre consultable en mairie, sur le site Géoportail ([geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr)) ou celui du cadastre ([cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)) ;
- sur la base du numéro de parcelle cadastrale et de section, la demande peut également être effectuée auprès du **service de publicité foncière** (service administratif et fiscal) de chaque département ;
- le **voisinage** du site que le cueilleur peut interroger ;
- les **personnes ressources locales** comme les gardes forestiers, le garde champêtre, le cantonnier, etc.

Si le propriétaire est décédé et que la succession n'est pas finalisée, il convient de se renseigner auprès du notaire pour connaître le nom des héritiers ou des descendants.

## 2. LE CONTEXTE LÉGAL

Il est nécessaire de disposer de l'accord du propriétaire avant toute opération de cueillette, que le terrain soit privé (particulier, société, etc.) ou public (État, collectivité, etc.). En effet, les ressources végétales sauvages appartiennent de plein droit au propriétaire du sol.

Code civil, article 544

"La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements."

Code civil, article 547

"Les fruits naturels [...] de la terre [...] appartiennent au propriétaire par droit d'accession..."

La cueillette d'espèces non cultivées, sur le terrain d'autrui, constitue donc **une tolérance et non un droit**. Lorsqu'il n'y a pas de réglementation spécifique ou d'affichage particulier qui interdisent la récolte, cette tolérance est largement appliquée. Mais une cueillette non consentie par le propriétaire est assimilée à un vol et le cueilleur est passible, après restitution de sa cueillette, d'une amende proportionnelle à la nature et à la valeur du bien usurpé. En cas d'infraction, il peut ainsi être confronté à la gendarmerie ou à un agent de police.

Code pénal, article 311

"Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui."

Dans les espaces forestiers, publics comme privés, le code forestier précise que :

Code forestier article L. 163-10

"Le fait, sans l'autorisation du propriétaire du terrain, de procéder à l'extraction ou l'enlèvement d'un volume supérieur à 2 mètres cubes de pierres, sable, minerai, terre, gazon ou mousses, tourbe, bruyère, genêts, herbes, feuilles vertes ou mortes, engrais est puni conformément à certains articles du code pénal."

Code forestier article R 163-4

"Le fait, sans l'autorisation du propriétaire du terrain, de procéder sur celui-ci à l'extraction ou l'enlèvement d'un volume inférieur à 2 mètres cubes de pierres, sable, minerai, terre, gazon ou mousses, tourbe, bruyère, genêts, herbes, feuilles vertes ou mortes, engrais est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe."

Si les propriétaires privés sont libres de cueillir sur leur terrain, il est rappelé qu'ils doivent respecter les mesures environnementales de protection de la flore et les différents arrêtés existants sur les terrains non cultivés.

#### POUR ALLER PLUS LOIN



Concernant les réglementations à respecter :

- > Fiche Méthode n°8 – Les statuts de protection des plantes cueillies
- > Fiche Méthode n°9 – Les statuts de protection des espaces de cueillette

### 3. LA FORME DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Il faut d'abord contacter le propriétaire qui ensuite, au besoin, renvoie le cueilleur vers l'exploitant ou le gestionnaire. Selon le contexte et la ressource désirée, le cueilleur s'accorde avec l'un ou l'autre, voire les deux.

Légalement, il n'est pas obligatoire de demander l'autorisation au gestionnaire (sauf réglementation spécifique de l'espace : ONF, parcs nationaux, etc.), ni de signer une convention. Il reste opportun de prendre contact et de s'accorder avec lui. Dans le cadre de site Natura 2000, il peut être intéressant d'intégrer l'activité de cueillette dans le plan de gestion.

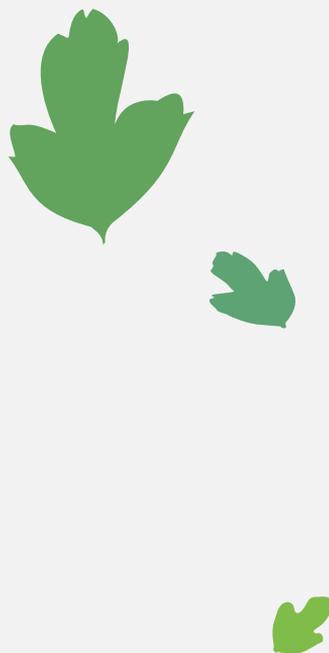
Selon le propriétaire et le gestionnaire, la forme de l'autorisation et les démarches à suivre peut varier.

- **Propriétaire privé** : le cueilleur s'adresse directement aux agriculteurs, exploitants, particuliers, propriétaires de forêt, etc. Dans le milieu agricole, il faut contacter l'exploitant pour des ressources prélevées sur les parcelles cultivées ou dans les haies qui sont sa propriété. L'accord est donné oralement ou plus rarement à l'écrit (cf. modèle ci-après).
- **Propriétaire public** : le cueilleur s'adresse en premier lieu au propriétaire (commune, Conservatoire du littoral, département, État, etc.) qui le renverra, si besoin, vers le gestionnaire. Selon les cas, l'accord peut-être oral, écrit ou prendre une forme plus aboutie comme une convention, un contrat de cueillette ou de cession de menus produits.

Sur les espaces forestiers, la démarche varie suivant le statut du propriétaire :

- si la forêt appartient à l'État : demander directement à l'ONF local qui est gestionnaire des forêts domaniales ;
- si la forêt appartient à une commune, à un département ou une autre collectivité : se rapprocher, dans un premier temps, du propriétaire qui vous renverra vers le gestionnaire.

À noter que l'accès à la ressource sur les espaces gérés par l'ONF est en règle générale payant, même si cela peut rester symbolique. Les grilles de tarifs ONF peuvent varier d'un territoire à l'autre. Les prix sont définis soit à la journée, au volume, au poids ou encore au nombre de cueilleurs. Un document d'autorisation type Cerfa pourra être établi. Dans certains cas, une carte de cueilleur sera délivrée.



Association française de cueilleurs professionnels de plantes sauvages



# Demande d'autorisation de cueillette de plantes sauvages

OBJET : le présent document autorise le passage et la récolte de plantes sauvages.

Entre le / la PROPRIÉTAIRE

.....  
Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

en tant que (cocher la case correspondante) :

- propriétaire
- gestionnaire
- exploitant agricole
- autre : .....

Et le CUEILLEUR / la CUEILLEUSE

.....  
Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° d'immatriculation (cocher et renseigner les cases correspondantes) :

Siret : .....

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 : droit de passage et de cueillette sur un site**

Le / la PROPRIÉTAIRE cède au CUEILLEUR ou à la CUEILLEUSE le droit de passage pour la cueillette de : .....

- de manière exclusive
- de manière non exclusive

Sur la/les parcelle(s) dite(s) :

.....  
D'une surface de : .....

Sise sur la commune de : .....

Code postal : .....

Références cadastrales : .....

Autres précisions : .....

Le cueilleur ou la cueilleuse fera son affaire des autorisations de passage pour accéder aux parcelles cueillies.

## **ARTICLE 2 : durée**

Le droit de passage et de cueillette sur ce ou ces sites est valable pour la période de :

.....

Ce droit est renouvelable - non renouvelable (préciser les conditions).

**ARTICLE 3 : modalités spécifiques liées aux pratiques de cueillette**

Le CUEILLEUR ou la CUEILLEUSE s'engage à cueillir de manière respectueuse tant sur le plan social qu'environnemental, en respectant la charte, le *Guide de bonnes pratiques de cueillette de plantes sauvages* et le livret technique de la plante en question, s'il existe, de l'AFC.

Il s'engage notamment sur les points suivants :

- Outillage autorisé : .....
- Respect du chemin d'accès : .....
- Respect des clôtures ;
- Respect du milieu : faune, flore, terrain ;
- Prise en compte de la présence d'animaux, en lien avec les exploitants ;
- Remise en place et tassement des mottes si arrachage de racine ;
- Autres précisions :

.....  
.....  
.....

**ARTICLE 4 : responsabilités**

Le / la PROPRIÉTAIRE dégage toute responsabilité au cas où le CUEILLEUR ou la CUEILLEUSE, ou ses salariés se blesseraient dans le cadre de leur activité.

Le CUEILLEUR ou la CUEILLEUSE est chargé de contractualiser auprès d'une société d'assurance de son choix toute assurance couvrant son activité, notamment en matière de responsabilité civile.

**ARTICLE 5 : résiliation anticipée**

L'une des parties pourra résilier le présent contrat de plein droit dans les cas suivants :

- Non-respect par l'autre partie de ses obligations contractuelles.
- Non-respect de la charte, du Guide de bonnes pratiques de cueillette de plantes sauvages et du livret technique de l'AFC par l'autre partie.
- Autre :

.....  
.....  
.....

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES à ..... le .....

Pour le / la PROPRIÉTAIRE  
Signature  
(précédée de la mention Lu et approuvé)

Pour le CUEILLEUR / la CUEILLEUSE  
Signature  
(précédée de la mention Lu et approuvé)

Association française de cueilleurs professionnels de plantes sauvages



## Convention de cueillette d'arnica

Convention établie entre :

.....  
.....  
.....

Et

.....  
.....  
.....

### ARTICLE 1 : objet de la convention

La présente convention vise à définir la cueillette de l'arnica sur la commune de .....  
....., ses modalités ainsi que la  
rémunération due à la commune, propriétaire des parcelles .....  
.....

Étant entendu que cette cueillette pourrait entrer dans le cadre de la mise en place progressive  
d'une gestion concertée et durable de la ressource en arnica à laquelle prendrait part la ou les  
commune(s) de .....  
....., les cueilleurs et  
..... qui coordonnerait cette action.

### ARTICLE 2 : durée de la convention

La présente convention vaut pour une période de .....  
à compter de la date de signature, renouvelable tous les .....  
Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé.

### ARTICLE 3 : lieu et période de cueillette

La cueillette sera réalisée sur le territoire de .....  
appartenant à la commune de .....  
La cueillette sera effectuée en un seul passage durant la période de floraison de l'arnica.

### ARTICLE 4 : quantité prélevée et prix

Le cueilleur sollicite une autorisation de cueillette pour une quantité de 700 à 1500 kg de  
plantes fraîches. Les quantités seront pesées à la sortie du pré. Le prix du kilo de plantes  
fraîches est fixé à 1 € pour la période de la convention.

### ARTICLE 5 : entretien de l'estive

La mairie de ..... s'engage à :

- Garantir l'exclusivité de la récolte à M./MME .....  
de manière à assurer la mise en place d'une gestion cohérente.
- Reverser tout ou partie de la rémunération de la cueillette pour les interventions d'entretien  
de l'estive visant au maintien des espaces ouverts des pâturages et à la conservation de l'arnica  
sur le site.

**Article 6 : engagement du cueilleur**

Le cueilleur s'engage à :

- Respecter les lois, les réglementations en vigueur et les dispositions locales, notamment concernant le pacage des troupeaux (clôtures, etc...).
- Prévenir au moins 3 jours à l'avance la commune et la communauté de commune de la date de démarrage de la cueillette.
- Informer la commune de la date de fin de la session de cueillette, de manière à permettre à la mairie de contrôler la pesée.
- Respecter des règles de bonnes pratiques de cueillette définies par l'AFC, en particulier dans le livret technique dédié :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

- À procéder chaque année au règlement du prix correspondant à la quantité cueillie.

Signature et cachet précédés de la mention manuscrite : « lu et approuvé »  
 Fait en 2 exemplaires.

À ....., le .....

Le cueilleur,

Le maire,

## FICHE MÉTHODE 5

# CAHIER DE CUEILLETTE ET DE SUIVI DES SITES

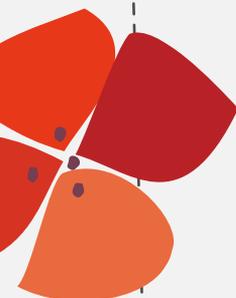
Le cahier de cueillette suit le cueilleur sur toute sa saison. Cet outil lui est indispensable pour assurer une traçabilité de ses produits. Il lui permet également de consigner des informations utiles tout au long de son activité. En effet, ces informations peuvent lui servir pour gérer ses sites, organiser son calendrier de cueillette, ajuster ses tarifs, avoir une vision globale de ses prélèvements, mesurer s'il peut accepter une commande supplémentaire, etc.

Cette fiche propose des éléments de réflexion pour construire son cahier de cueillette et une présentation de l'organisation d'un suivi scientifique pouvant étudier l'impact de la pression de cueillette sur une population de plantes.

### 1. LES ÉLÉMENTS QU'IL EST CONSEILLÉ DE CONSIGNER DANS LE CAHIER DE CUEILLETTE SONT :

- le lieu de la cueillette : cette indication, demandée par les certificateurs, est utile au cueilleur pour retrouver son site et assurer la traçabilité du produit. Pour l'usage du cueilleur, il convient d'indiquer, par exemple, la commune, le lieu-dit, ainsi que des éléments descriptifs et des indications visuelles. Pour le certificateur ou pour assurer la traçabilité, il convient d'indiquer la commune ainsi que d'autres éléments comme des coordonnées GPS, un repérage sur plan, une photographie aérienne ou encore le numéro de parcelle cadastrale ;
- le contact du propriétaire, les conditions d'accès et l'historique des échanges ;
- la date du prélèvement ;
- le volume de plantes prélevées ;
- le nombre de cueilleurs ;
- la partie cueillie ;
- la technique utilisée ;
- le numéro de lot (dépend des pratiques) ;
- les commentaires : la maturité, l'état du site et de la ressource, les évolutions par rapport aux années précédentes, l'intérêt du site, des remarques pour sa gestion (laisser reposer, trouver un autre site, enrichissement en cours, etc.).

Les informations du cahier de cueillette peuvent être organisées par date, par site et par plante. L'AFC recommande de réaliser des fiches par plantes (ou parties de plantes) avec l'ensemble des sites et des prélèvements indiqués.



## EXEMPLE DE FICHE POUR UN CAHIER DE CUEILLETTE

### Nom

Aubépine	Crataegus monogyna	Bouquet floral
----------	--------------------	----------------

### Sites

N°	Commune / adresse	Indication de lieu / repères	Contact / autorisation	Coordonnées GPS
1	Saint-Thomas-la-Chaussée, Combe Le Vallon	Parcelle de châtaigniers	Gaec des Marrons, autorisation orale. Attention aux ânes	
2	Arc-en-Fleur, chemin de Raphaël		Mme X propriétaire Tél. : xx xx xx xx xx Gaec Mya-Louana exploitant. Envoyer un SMS...	
3				
...				

### Suivi des cueillettes

2019

Date 1 / n° site / quantité frais / quantité en sec / rapport de séchage / temps de cueillette / commentaires

Date 2 / n° site / quantité frais / quantité en sec / rapport de séchage / temps de cueillette / commentaires

2020

Date 1 / n° site / quantité frais / quantité en sec / rapport de séchage / temps de cueillette / commentaires

Date 2 / n° site / quantité frais / quantité en sec / rapport de séchage / temps de cueillette / commentaires

2021...

## 2. LES INDICATEURS OU TECHNIQUES POSSIBLES POUR LE SUIVI D'UN SITE DE CUEILLETTE

L'AFC propose des éléments simples à mettre en place par le cueilleur pour assurer un suivi des sites de cueillette. Il ne s'agit pas de suivre l'intégralité de ses sites de cueillette de façon fine, mais de cibler les plus sensibles, les plantes les plus « sous pression ». Le cueilleur adapte son suivi au contexte. Il peut ainsi affiner son suivi pour confirmer son ressenti sur l'évolution d'un site.

Ces pistes sont proposées à titre indicatif, chaque cueilleur restant libre de définir ses propres outils de suivi :

- laisser un secteur ou une parcelle test du site intact, comme témoin de l'évolution naturelle dans le temps, et en noter l'emplacement dans son cahier ;
- prendre des photographies de son site chaque année pour suivre son évolution, idéalement avec les points de vue similaires : vue d'ensemble, vue rapprochée pour observer la densité, vue des limites et repères visuels, etc. ;
- avoir des repères spatiaux pour suivre l'extension ou la régression du site : un chemin, un arbre remarquable, une clôture, un élément de la topographie, etc., et noter l'évolution du site par rapport à ces repères ;
- être vigilant à la fermeture ou à l'ouverture de son site en s'appuyant sur des photographies et/ou des repères spatiaux ;
- observer l'évolution de la taille des parties récoltées et en prendre note chaque année ;
- observer la densité et le taux de recouvrement par des photographies, un comptage sur un carré d'un mètre carré des individus, le taux de floraison sur une parcelle test, etc. ;
- peser la récolte sur une surface donnée et suivre l'évolution du poids selon les années ;
- peser la récolte totale sur une journée pour un cueilleur et la comparer aux années précédentes, etc.

## 3. LES SUIVIS SCIENTIFIQUES DES POPULATIONS CUEILLIES

Il existe des protocoles scientifiques de suivi des populations permettant de mesurer l'impact des pratiques de cueillette. Certaines plantes comme l'arnica, la gentiane ou l'ail des ours ont fait ou font l'objet de ce type de suivi. Ces protocoles peuvent prendre différentes formes et sont le plus souvent mis en place par des gestionnaires d'espaces naturels ou des responsables de conservation de la flore. Ils ont des principes communs :

- définir des placettes, le plus souvent d'un mètre carré, ou des secteurs plus importants pour assurer le suivi sur une même zone ;
- disposer d'une zone témoin qui permet de comparer ;
- réaliser un bilan à TO avant la cueillette par un comptage et des mesures (taille des feuilles, nombre de pieds ou de fleurs, pourcentage de recouvrement de la plante, etc.), ou par une analyse de composition de la population (par classe d'âge, par exemple les pieds juvéniles et les pieds matures, etc.). Ce bilan peut être renouvelé chaque année ou sur des laps de temps plus longs ;
- vérifier la quantité prélevée et/ou s'assurer que la cueillette s'est déroulée selon les modalités du protocole ;
- assurer un suivi sur plusieurs années ;
- avoir un échantillonnage suffisant, si possible sur différents sites, pour éliminer ou diminuer le risque de paramètres pouvant fausser les résultats.

Les protocoles varient selon la plante étudiée, sa biologie, ses modes de reproduction, le contexte et la problématique identifiée : comparer des techniques de cueillette (outils, partie prélevée, etc.), comparer des types de gestion (temps de repos, proportion de prélèvement, etc.), mesurer l'impact de pratiques de gestion autres que celles mises en place par le cueilleur (éco-pâturage, écobuage, etc.), etc.

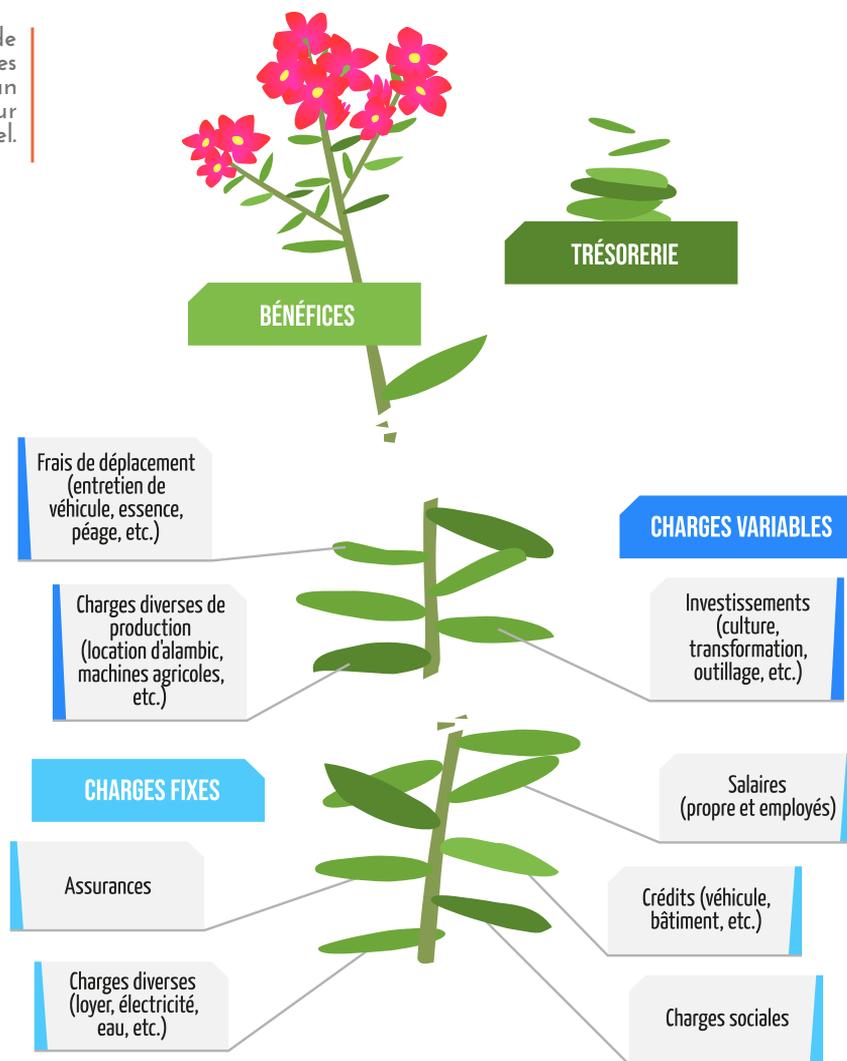
Il est ainsi possible, par ces suivis, d'avoir des données qui rendent quantifiables les observations des cueilleurs et consolident les préconisations de l'AFC.

## FICHE MÉTHODE 6 PENSE PAS BÊTE SUR LES REVENUS

« Puisque c'est de cette activité que je tire mon revenu, je me dois d'être rentable à la hauteur de mes besoins pécuniaires. C'est-à-dire d'être efficace dans mes tâches, organisé et de trouver les clients qui paient la juste valeur de mon travail. Alors, je suis rentable, pour utiliser un mot qui ne plaît pas à tout le monde. »

Lors du lancement d'une activité de cueillette, il n'est pas évident d'anticiper son revenu ou de définir son juste prix. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici les charges inhérentes à l'activité, variables ou fixes, à intégrer dans un modèle économique de cueillette.

Exemple de répartition des charges d'un cueilleur professionnel.



Le poids de chaque type de dépense varie en fonction du projet de chacun. Les **charges fixes** sont par définition incompressibles, sauf à modifier le projet. Les **charges variables** peuvent permettre un ajustement pour optimiser son bilan.

Une fois toutes les charges prélevées, ce qui reste à la fin de l'année (la sommité fleurie sur le schéma page précédente) constitue le **bénéfice** du cueilleur.

Il est vivement conseillé de se constituer un apport de **trésorerie** au démarrage de l'activité et d'avoir une vision annuelle des entrées et sorties financières de l'entreprise. Il est à noter que plus le volume d'activité augmente, plus le besoin en trésorerie est important.

Pour calculer le bénéfice lié à une activité de cueillette uniquement, il est possible de multiplier le nombre de jours de cueillette par an avec le chiffre d'affaires moyen généré en une journée, auquel on soustrait les charges. En fonction du projet, il faut ajouter d'autres dimensions comme le coût et le temps de transformation, la vente, l'animation/la formation, la culture, etc.

## QUELQUES CONSEILS POUR CALCULER SON PRIX DE VENTE

- Le prix de la plante vendue doit être supérieur au coût de revient. Le coût de revient est l'ensemble des charges directes nécessaires pour la production d'un produit (essence, temps de travail, matière première, etc.) et la part des charges indirectes (part du loyer, de l'amortissement des investissements, de la communication, du comptable, etc.) imputable à ce produit.
- Il faut intégrer dans le calcul du prix tous les temps de travail y compris les temps cachés, c'est-à-dire le temps de prospection, de demande d'autorisation, de tri, de traitement de la récolte et de livraison. Il faut pour cela estimer son coût horaire chargé en prenant en compte l'ensemble des charges fixes et variables. Certains de ces temps comme la prospection, qui est très importante au démarrage, sont à lisser sur plusieurs années.
- Le rendement de cueillette (temps passé pour récolter une quantité donnée) est un élément à évaluer par le cueilleur afin de le prendre en compte dans la définition de son prix de vente. Il est essentiel de noter que le site de cueillette (surface, densité, accès, tri nécessaire, etc.) a un impact important sur cette variable. Le choix du bon site et l'investissement en temps de prospection sont donc essentiels pour garantir un bon rendement.
- Le cueilleur va s'améliorer avec l'expérience tant sur la prospection que l'efficacité de son geste ou encore le choix de son site. La marge que celui-ci réalise sur ses produits sera donc de plus en plus positive avec le temps.
- Globalement, certaines cueillettes sont peu rentables et d'autres le sont plus, les secondes équilibrant les premières. Cela est d'autant plus vrai quand le cueilleur a de nombreuses références de plantes.

Chaque cueilleur est responsable de la détermination de son prix de vente. Étant donné le nombre de critères à prendre en compte pour établir un prix (qualité, techniques, site, etc.), il n'apparaît pas possible de déterminer une grille de prix unique.

*« Devoir se sortir un salaire, ça peut amener à cette dérive de la captation. Mais tant que je reste dans une connexion, dans un lien respectueux, tant que je me sens bien à ma place, je me préserve d'être un prédateur. »*

## FICHE MÉTHODE 7

# LEXIQUE DES PARTIES DE PLANTES CUEILLIES

Il n'existe pas de nomenclature unique et officielle<sup>47</sup> pour désigner les parties de plantes cueillies. Les terminologies et leurs définitions peuvent varier selon les acheteurs, les cueilleurs, les herboristes, etc. Il ne s'agit pas ici de figer ces termes, mais de tenter de réaliser un premier lexique des parties de plantes conforme à l'usage qui en est fait dans ce *Guide de bonnes pratiques*. L'AFC alerte le cueilleur sur l'importance d'obtenir de son client une définition précise de la partie de la plante à cueillir.

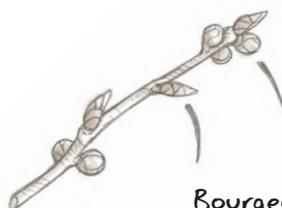
### Aubier (Aub)

Bois récent situé sous l'écorce et qui entoure le bois de cœur. Souvent plus clair, plus tendre et plus poreux, il se distingue généralement facilement (tilleul).



### Baie

Fruit charnu qui contient généralement plusieurs graines, les pépins (airelle, argousier, aronia, cassis, goji, genévrier<sup>48</sup>, etc.).



### Bourgeon (B)

Petite structure qui apparaît comme une excroissance à l'extrémité des tiges ou à l'aisselle des feuilles. Un bourgeon est formé d'un ensemble de petites cellules indifférenciées (méristème) protégé par des écailles. Il se développe pour former un rameau (appelé « bourgeon végétatif » ou « bourgeon à bois »), une fleur ou une inflorescence (appelée « bourgeon floral »). Les bourgeons sont principalement récoltés pour la gemmothérapie ainsi que pour la cosmétique. Dans la filière PPAM, le bourgeon donnant un rameau à feuille est appelé simplement « bourgeon » ou parfois « bourgeon feuille » (hêtre, chêne, figuier, bouleau, noyer, tilleul, aubépine, etc.). Pour certaines espèces, un « bourgeon fleur », donnant des fleurs, peut être commandé (cormier, sorbier, peuplier, arbre de Judée, pêcher, etc.).



### Capitule fleuri

Ensemble de petites fleurs (ou fleurons) disposées sur un réceptacle. Souvent assimilé à une fleur dans le langage commun, le capitule peut aussi être désigné ainsi par les cueilleurs et les acheteurs. Cette forme se rencontre chez les Astéracées (arnica, calendula, pâquerette, chardon-marie, etc.).

<sup>47</sup> Il est possible de citer deux nomenclatures de parties de plante existantes et largement diffusées :

• la Pharmacopée française ([ansm.sante.fr/uploads/2021/03/25/liste-b-des-plantes-medicinales-utilisees-traditionnellement.pdf](https://ansm.sante.fr/uploads/2021/03/25/liste-b-des-plantes-medicinales-utilisees-traditionnellement.pdf)) ;

• *Guide des plantes médicinales* aux éditions Delachaux & Niestlé.

<sup>48</sup> Le fruit du genévrier est un cône, mais il est communément appelé baie.

## Champignon entier

Partie visible de champignon ; le plus souvent, il s'agit du carpophore ou sporophore (amanite phalloïde, russule émétique, *Ganoderma lucidum*, amanite citrine, etc.).



## Cône

Chez les gymnospermes (cyprés, genévrier, etc.), structure formée d'écaillés abritant à leur face inférieure les organes sexuels mâles ou femelles. La pomme de pin en est un exemple bien connu. Dans la filière, le terme peut également être utilisé pour désigner l'inflorescence femelle du houblon.



## Écorce de racine

Peau de la racine, souvent de couleur foncée (acacia, amandier, bouleau, chêne, pommier, etc.).



## Écorce (E)

Ensemble de tissus enveloppant troncs et branches. L'écorce interne est vivante et métaboliquement active, l'écorce externe est imperméable, isolante et ses cellules meurent rapidement. Il est possible de détacher l'écorce du bois (bouleau, bourdaine, chêne, etc.).



## Feuille (F)

Partie foliaire de la plante, composée du pétiole (sauf feuille sessile) et du limbe. La feuille, simple ou composée, peut être récoltée avec ou sans pétiole (feuille de noisetier, d'ortie, de thym, de frêne, de framboisier, etc.).

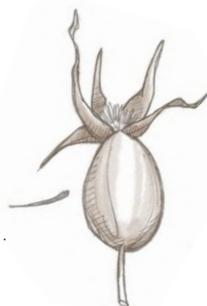
## Fleur (FL)

Ensemble complexe d'organes abritant les organes sexuels des angiospermes. Lorsque la fleur est complète, elle se compose de l'extérieur vers l'intérieur des sépales, des pétales, des organes sexuels (partie mâle avec les étamines et partie femelle avec le pistil), insérés sur un réceptacle. Elle peut être entourée, à la base, par de petites feuilles, les bractées. Il existe des fleurs femelles, mâles ou bisexuées. Les fleurs peuvent être solitaires ou groupées en inflorescences. En général, pour la cueillette, il n'est pas fait de différence entre fleurs mâles, femelles ou bisexuées sauf pour le houblon, où la fleur femelle (ou strobile) est ramassée.



## Fruit

Organe contenant les graines (cynorrhodon, morelle noire, myrtille, etc.). Il existe plusieurs types de fruits comme les baies, les drupes, les akènes, etc.



### Graine / semence

Structure de la plante produite lors de la reproduction sexuée qui contient l'embryon d'une future plante (carotte sauvage, carvi, etc.).



### Inflorescence

Ensemble des fleurs sur la tige (mélilot, origan, tilleul, etc.). Sur certaines espèces, il peut être précisé inflorescence mâle ou femelle (houblon, etc.).



### Jeune pousse (JP)

Nouvelle tige dans sa première phase de croissance après le débourrage du bourgeon. Cette partie est généralement collectée pour la gemmothérapie sur les plantes où le bourgeon est très petit (égantier, framboisier, genévrier, romarin, etc.).



### Partie aérienne (PA)

Ensemble des organes de la plante à l'air libre, hors période de floraison. Ce terme s'utilise pour des plantes herbacées. La hauteur de coupe ne se fait pas nécessairement au ras du sol. Le client peut spécifier une hauteur de coupe ou le cueilleur peut décider de laisser la partie la plus basse lorsque celle-ci est abîmée (avoine, euphrase, pariétaire, prêle, ortie, etc.).



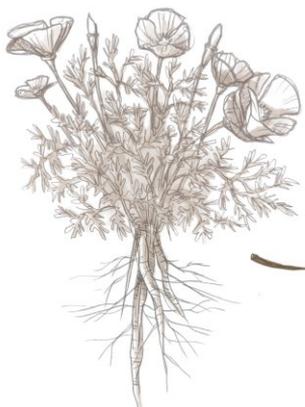
### Plante entière (PE)

Ensemble de la partie aérienne non fleurie avec une partie ou l'ensemble de la partie souterraine (fougère, etc.).



### Partie aérienne fleurie (PAF)

Partie aérienne en période de floraison. Elle se rencontre plus communément que la partie aérienne (aspérule odorante, lierre terrestre, mélilot, pensée sauvage, thym, lavande fine, lavande aspic, romarin, etc.).

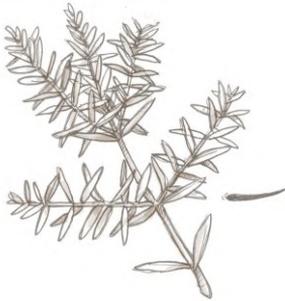
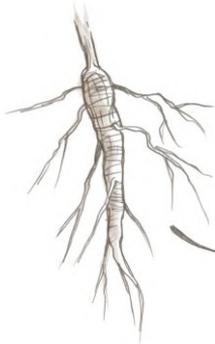
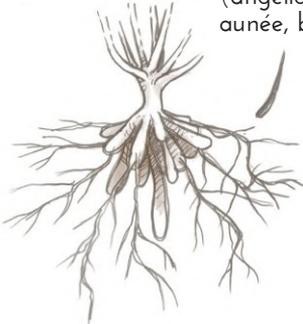


### Plante entière fleurie (PEF)

Plante entière en période de floraison. Cette partie se rencontre plus communément que la plante entière (actée, piloselle, arnica, euphrase, etc.).

### Partie souterraine

Ensemble des organes souterrains de la plante : les racines et, le cas échéant, les organes de réserve tels que les rhizomes, tubercules et bulbes (angélique, arbusier, asperge, aunée, benoîte, ficaire, etc.).



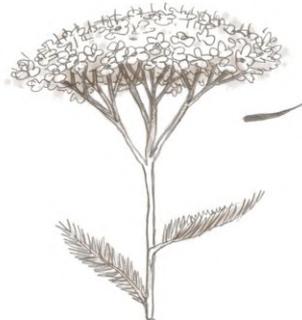
### Rameau (Ram)

Branche de faible diamètre. Suivant les cas, il peut être spécifié « rameau fleuri » (lilas, genêt, etc.). Il est demandé pour les arbres et les arbustes (cèdre, ciste ladanifère, genévrier, etc.).



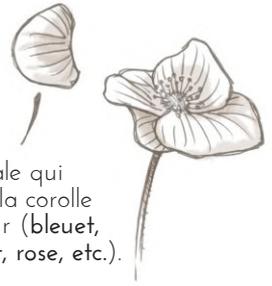
### Sève

Liquide qui circule dans les végétaux (principalement la sève de bouleau en France métropolitaine).



### Sommité fleurie (SF)

Partie supérieure de la plante qui comprend l'inflorescence. La portion de tige feuillée comprise dans cette sommité diffère selon l'acheteur. Elle peut varier d'un ou deux étages feuillés à une part très importante, se rapprochant, dans ce cas, de la définition de la « partie aérienne ». Certains la nomment alors « grande sommité fleurie ». Les sommités fleuries sont collectées le plus souvent sur des plantes dont l'inflorescence est en forme de grappe, d'épi ou de panicule (achillée millefeuille, agripaume, aubépine, bouillon blanc, verge d'or, millepertuis, reine-des-prés, thym, sureau, etc.).



### Pétale

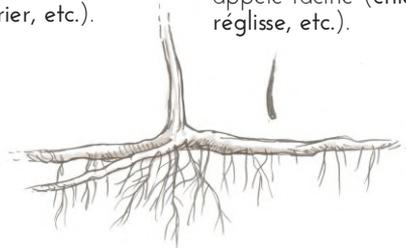
Pièce florale qui compose la corolle d'une fleur (bleuet, coquelicot, rose, etc.).

### Racine (R)

Élément de la partie souterraine servant à fixer la plante, puiser l'eau et les éléments minéraux, et parfois stocker des réserves (angélique, bardane, pissenlit, saponaire, gentiane, valériane, etc.).

### Rhizome (Rh)

Tige souterraine de la plante. Cette distinction botanique n'est pas toujours respectée et le rhizome est parfois appelé racine (chiendent, réglisse, etc.).



Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres termes peuvent se rencontrer plus ponctuellement : la queue (cerise, etc.), le bulbe (ail, etc.), la souche (ache des montagnes, etc.), la gomme (caroubier, etc.), le suc (frêne à manne, etc.), le thalle chez les algues, le son (avoine, blé, etc.), la résine (pin, sapin, etc.), la galle (chêne, etc.), le brou (noix, etc.), etc.



## FICHE MÉTHODE 8

# LES STATUTS DE PROTECTION DES PLANTES CUEILLIES

Il existe des réglementations à l'échelle internationale, nationale, régionale et départementale auxquelles le cueilleur doit se référer pour s'assurer qu'il peut récolter une plante. Il existe également des systèmes de référence concernant l'état de conservation de la flore au travers des listes rouges par exemple. Ces listes sont des indicateurs de menaces et doivent inciter le cueilleur à la réflexion sur son impact avant tout prélèvement, même si la plante ne bénéficie pas de protection.

Les protections réglementaires associées aux plantes<sup>49</sup> sont à croiser avec celles associées aux espaces. De nombreuses informations sont disponibles dans l'ouvrage *Plantes protégées de France métropolitaine*, édité par le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (CNPMAI)<sup>50</sup>, destiné notamment aux cueilleurs professionnels de plantes sauvages.

## 1. LES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Différentes conventions internationales encadrent la récolte et le commerce des espèces les plus vulnérables, dont voici les principales.

- La Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES ou convention de Washington), datant du 3 mars 1973. Ratifiée par 175 États dont la France, cette convention a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. On y distingue trois catégories d'espèces<sup>51</sup> :
  - les espèces listées à l'Annexe I, dont le commerce international est interdit ;
  - les espèces listées à l'Annexe II, pour lesquelles le commerce international peut être autorisé sous couvert d'un permis d'exportation ;
  - les espèces listées à l'Annexe III pour lesquelles le commerce international nécessite des permis ou certificats appropriés selon le pays.
- La Convention sur la diversité biologique (CDB) est la première convention internationale concernant la biodiversité. Elle a été ouverte à la signature lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992. Elle est signée à ce jour par environ 193 pays. La France l'a ratifiée le 1<sup>er</sup> juillet 1994. La convention sur la diversité biologique reconnaît, pour la première fois, la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement. Elle vise trois objectifs :
  - la conservation de la biodiversité ;
  - l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels ;
  - le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques (protocole de Nagoya).

Cette convention a donné lieu à plusieurs réglementations d'envergure internationale, dont le **protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, décliné en droit européen et français.

<sup>49</sup> Chaber L., Julliard C., Moreau D., 2013. / Schilling M. et Pasquier B., 2013.

<sup>50</sup> Schilling M. et Pasquier B., 2013. L'ouvrage est téléchargeable gratuitement ([cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/](http://cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/)) et vous pouvez en commander un exemplaire par correspondance auprès du CNPMAI par mail ([boutique@cnpmai.net](mailto:boutique@cnpmai.net)).

<sup>51</sup> Pour consulter les données réglementaires relatives à l'espèce ou au pays qui vous intéresse, un site internet et une application ont été développés : [cites.application.developpement-durable.gouv.fr/accueilInterne.do](http://cites.application.developpement-durable.gouv.fr/accueilInterne.do)

Concrètement, le protocole de Nagoya impose, lors du prélèvement de plantes sauvages sur le territoire français lorsqu'il a un but de recherche et développement, de remplir un formulaire auprès du ministère de la Transition écologique, dans lequel un partage des avantages sera prévu<sup>52</sup>. L'AFC a été identifiée par le ministère de la Transition écologique comme un bénéficiaire potentiel de ce dispositif.

En France, la CDB est à l'origine de l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), à laquelle l'adhésion reste volontaire.

- **La Convention de Berne** (19 septembre 1979) traite de la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. Elle est aujourd'hui signée par 50 pays, dont la France. Cette convention prévoit notamment l'instauration d'une protection stricte des espèces végétales listées dans son Annexe I<sup>53</sup> par les pays signataires. Pour ces espèces, seront interdits « la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel, [...] autant que de besoin, la détention ou la commercialisation ». Cette réglementation a donné lieu, entre autres, à la directive Habitats dont l'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion, ainsi qu'aux programmes Natura 2000 et à l'ajout de 13 espèces à la liste des espèces protégées en France.

## 2. LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE APPLICABLE AUX PLANTES DE CUEILLETTE

Il existe trois statuts pour les plantes cueillies.

- **Le régime d'autorisation**

La majorité des plantes sont concernées par ce régime. Aucune démarche spécifique n'est requise, sinon celle de demander l'autorisation de cueillette au propriétaire.

POUR ALLER **PLUS LOIN**



> Fiche Méthode n°4 – Demande d'autorisation au propriétaire

- **Les arrêtés préfectoraux**

La cueillette d'une cinquantaine de plantes peut être encadrée à l'échelle d'un département lorsqu'elles sont listées dans les arrêtés du 13 octobre 1989, modifiés par différents arrêtés, pour ce qui concerne la métropole, et les arrêtés du 24 février 1995 pour ce qui est de l'outre-mer. Pour ces plantes, chaque préfet a la possibilité, et non l'obligation, d'interdire ou de réglementer le ramassage et la cession, de manière permanente ou temporaire, sur tout ou partie de son territoire.

<sup>52</sup> Pour plus d'informations sur le protocole de Nagoya : [cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf](http://cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf)

Liens vers les formulaires : [ecologie.gouv.fr/acces-et-partage-des-avantages-decoulant-l'utilisation-des-ressources-genetiques-et-des-connaissances](http://ecologie.gouv.fr/acces-et-partage-des-avantages-decoulant-l'utilisation-des-ressources-genetiques-et-des-connaissances)

<sup>53</sup> La liste en ligne :

[rm.coe.int/168097eb56](http://rm.coe.int/168097eb56)

Le cueilleur doit se renseigner sur l'existence de ces arrêtés quand la plante recherchée peut être concernée.

Les sources d'informations disponibles :

- une synthèse présentant les espèces protégées par département figure dans la publication *Plantes protégées de France métropolitaine* du CNPMAI<sup>54</sup>. Cette synthèse date de 2013 et ne tient pas compte des protections préfectorales ultérieures ;
- le site de l'INPN, [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr), où les arrêtés sont mentionnés pour chacune des plantes concernées ;
- sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)<sup>55</sup>.

#### • Le régime de protection stricte

Le régime de protection stricte inscrit dans le code de l'environnement définit la liste des espèces protégées pour l'ensemble du territoire national (arrêté interministériel du 20 janvier 1982, modifié par différents arrêtés, dont le dernier date du 23 mai 2013, paru au Journal Officiel n°0130 du 7 juin 2013). Cette législation définit deux listes différentes<sup>56</sup> :

- l'**annexe I** identifie une liste d'espèces strictement protégées, dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages sont interdits (régime de protection intégrale). La production des espèces végétales listées à l'annexe I est également soumise à autorisation du préfet du lieu de production, sauf en ce qui concerne les spécimens cultivés ayant subi une modification évidente, résultant d'une sélection ou hybridation de la part de l'homme (arrêté du 12 octobre 1987). Seuls des prélèvements exceptionnels, à des fins scientifiques, peuvent être accordés par le ministère de la Transition écologique ;

- l'**annexe II** concerne les espèces pour lesquelles il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages. Le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à un tiers à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre de la Transition écologique (régime de protection partiel).

Chaque région a pris un arrêté fixant la liste des espèces végétales protégées sur son territoire (ou seulement dans un département de ce territoire), en complément de la liste nationale. Elles sont soumises au même régime de protection des plantes de l'annexe I. Pour les listes d'espèces protégées par région, on peut se référer au site de l'INPN<sup>57</sup>.

Il existe un formulaire de **demande de dérogation**<sup>58</sup> pour la récolte, l'utilisation, le transport ou la cession de spécimens d'espèces végétales protégées. L'AFC recommande de ne pas s'engager dans ce type de demande. En effet, si la plante est protégée, il convient de ne pas la cueillir excepté dans des cas très particuliers et justifiables, comme des travaux de conservation ou de recherche scientifique.



<sup>54</sup> Schilling M. et Pasquier B., 2013. L'ouvrage est téléchargeable gratuitement ici : [cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/](http://cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/)

<sup>55</sup> Pour consulter la liste des plantes pouvant faire l'objet de ces arrêtés préfectoraux : [legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339093/](http://legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339093/)

<sup>56</sup> Pour consulter ces annexes :

[legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000865328&fastPos=1&fastReqId=1182075397&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000865328&fastPos=1&fastReqId=1182075397&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte) ou [inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeEspecesParArrete/731](http://inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeEspecesParArrete/731)

<sup>57</sup> [inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeProtections/regional](http://inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeProtections/regional)

<sup>58</sup> Pour les espèces figurant à l'annexe I de l'arrêté du 20 janvier 1982, formulaire 13617\*01 [formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_13617.do](http://formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13617.do). Pour les espèces figurant à l'annexe II de l'arrêté du 20 janvier 1982, formulaire 11633\*02 : [formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11633.do](http://formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11633.do). Le formulaire dûment renseigné est à adresser aux services préfectoraux (qui délèguent l'instruction aux DDT ou aux Dreal). Après instruction de la demande, ces services accordent ou refusent l'autorisation en précisant toutes les conditions de sa mise en œuvre. Il est fort probable que la demande soit refusée. Il convient également de prendre en compte les délais d'instruction afin de ne pas avoir l'autorisation après la date de cueillette.

### 3. LES LISTES D'ESPÈCES EN DANGER<sup>59</sup>

Les listes rouges produites par l'UICN<sup>60</sup> donnent des informations clés aux professionnels soucieux de mener une cueillette responsable. Elles n'ont pas de portée réglementaire contraignante, mais sont des outils de référence pour sensibiliser les gouvernements, les aménageurs, les collectivités locales et les utilisateurs de ressources naturelles à la conservation des espèces. Pour chaque espèce, un indicateur du degré de menace est défini. Ces listes se déclinent à l'échelle mondiale, nationale et régionale.

#### TABLEAU DES RÉGLEMENTATIONS

	Typologie	Domaine d'application	Limites	Application cueillette PPAM en France
<b>CITES</b> ou <b>Convention de Washington</b> Directive européenne CE338/97 Mise en application par les Dreal	Réglementation internationale	Échanges commerciaux internationaux sur les espèces sauvages menacées d'extinction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut induire des distorsions de marché, voire du commerce illégal</li> <li>• Décisions au niveau national souvent mal acceptées par les acteurs concernés</li> </ul>	Concerne les échanges internationaux et l'export de plantes françaises vers l'étranger
<b>CDB</b> (Convention sur la diversité biologique)	Réglementation internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préconise une valorisation économique de la biodiversité pour promouvoir sa préservation au travers d'un partage juste des avantages</li> <li>• Reconnaît des droits aux communautés autochtones</li> </ul>	Conditions de sa mise en application discutées depuis 1992	Peu d'impact en métropole

<sup>59</sup> Les sources d'informations à disposition : [uicn.fr/liste-rouge-france/](http://uicn.fr/liste-rouge-france/)  
[inpn.mnhn.fr/accueil/index](http://inpn.mnhn.fr/accueil/index) (information donnée plante par plante)  
[mnhn.fr/fr/liste-rouge-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine](http://mnhn.fr/fr/liste-rouge-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine)

<sup>60</sup> L'UICN est une union de membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle regroupe plus de 1 400 organisations membres et les compétences de plus de 18 000 experts. L'UICN fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde ainsi que sur les mesures pour les préserver.

	Typologie	Domaine d'application	Limites	Application cueillette PPAM en France
<b>Protocole de Nagoya (APA) - en lien avec la CDB</b>	Réglementation internationale	Accès aux ressources génétiques		Concerne initialement plutôt les Drom-Com, mais la question pourrait se poser sur le territoire métropolitain avec des ressources sauvages de plus en plus convoitées par les industriels
<b>Convention de Berne</b>	Réglementation européenne	Liste d'espèces que les gouvernements s'engagent à protéger		Interdiction de cueillette
<b>Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)</b>	Document cadre à l'échelle nationale - adhésion volontaire	Proposer des modèles de développement pour préserver et valoriser l'usage de la biodiversité	Participation sur la base du volontariat, aucune contrainte	L'AFC pourrait envisager d'adhérer à cette démarche dans le cadre de l'élaboration de la charte
<b>Code de l'environnement</b>	Réglementation nationale	Précise une liste d'espèces menacées bénéficiant d'une protection partielle (soumises à autorisation) ou intégrale (protection stricte)		Impact direct sur ce qu'il est possible de cueillir ou non sur l'ensemble du territoire national
<b>Arrêtés ministériels</b>	Réglementation régionale	Précise une liste d'espèces menacées bénéficiant d'une protection partielle (soumises à autorisation) ou intégrale (protection stricte)	La fusion récente des régions entraîne la nécessité de revoir ces listes et ces arrêtés	Impact direct sur ce qu'il est possible de cueillir ou non sur l'ensemble du territoire d'une région

	Typologie	Domaine d'application	Limites	Application cueillette PPAM en France
<b>Arrêtés préfectoraux</b>	Réglementation départementale	Précise une liste d'espèces bénéficiant de mesures spécifiques (soumises à autorisation, restriction dans le temps ou pour les volumes, interdiction de vente, etc.)		Impact direct sur ce qu'il est possible de cueillir ou non sur l'ensemble du territoire d'un département
<b>Liste rouge IUCN</b>	Informatif	Évaluation du risque d'extinction et information sur ces espèces / déclinaison en France métropolitaine avec 513 espèces menacées de disparition en flore vasculaire	Non réglementaire, juste des recommandations	À consulter à titre indicatif
<b>Le Livre rouge de la flore vasculaire menacée en France</b>	Informatif	Évaluation du risque d'extinction, information et statut réglementaire de 1100 taxons en France métropolitaine	Non réglementaire, juste des recommandations	À consulter à titre indicatif

Réglementaire

Informatif



## FICHE MÉTHODE 9

# LES STATUTS DE PROTECTION DES ESPACES DE CUEILLETTE

En France, il existe trois modalités juridiques de protection des espaces naturels :

- l'**acquisition de terrains** en pleine propriété pour assurer la protection définitive d'un espace naturel remarquable. Cela peut être réalisé par l'État, une collectivité, un établissement public, une association, etc. ;
- la **réglementation** qui consiste à limiter, voire à interdire, généralement par arrêté ou par décret, des activités humaines en fonction de leurs impacts sur les milieux naturels<sup>61</sup> ;
- la **convention** qui vise à déléguer à un tiers, pour une durée déterminée, la gestion et la préservation d'un espace naturel (Natura 2000, par exemple).

Certaines protections ont un impact direct et systématique sur l'activité de cueillette, d'autres peuvent ou non encadrer cette activité. Il existe d'autres types de dispositifs reconnaissant la valeur d'un espace naturel sans conséquence sur la cueillette comme, par exemple, les Znieff, les Grands sites de France ou les TVB. Même si ces dispositifs n'ont pas d'impact sur l'activité du cueilleur, celui-ci est plus spécifiquement vigilant quand il fréquente ces espaces remarquables.

Les protections réglementaires associées aux espaces<sup>62</sup> sont à croiser avec celles associées aux plantes. De nombreuses informations sont disponibles dans l'ouvrage *Plantes protégées de France métropolitaine*, édité par le CNPMAI<sup>63</sup>, ainsi que sur les sites de l'INPN, des Dreal et du ministère de la Transition écologique.

### TABLEAU DES RÉGLEMENTATIONS

Parcs et réserves	Type de protection	Décisionnaire	Aire d'application et type de réglementation	Impact de la cueillette
Parc national (PN)	Protection réglementaire	État pour la zone cœur du PN et en pourtour une aire d'adhésion volontaire (Aire optimale d'adhésion (AOA) ou Aire maritime adjacente (AMA)), dépendant des communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cœur : réglementation stricte</li> <li>• AOA / AMA : réglementation plus souple</li> <li>• NB : un PN peut inclure une zone Natura 2000, une Réserve Naturelle, une Réserve de Biosphère, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cœur : pas de cueillette (sauf exception dans charte du parc)</li> <li>• AOA/AMA : plus souple, voir charte</li> </ul>

<sup>61</sup> Source : UICN, 2010. Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité.

<sup>62</sup> Chaber L., Jullian C., Moreau D., 2013 / Schilling M. et Pasquier B., 2013.

<sup>63</sup> Schilling M. et Pasquier B., 2013. L'ouvrage est téléchargeable gratuitement ici : [cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/](http://cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/)

Parcs et réserves	Type de protection	Décisionnaire	Aire d'application et type de réglementation	Impact de la cueillette
<b>Parc naturel régional (PNR)</b>	Protection contractuelle	Réunion d'un ensemble de communes qui s'organisent pour rédiger une charte de PNR	Une charte mise en place pour une durée déterminée	Restriction possible de la cueillette, possibilité de charte de cueillette (cf. PNR Corse par exemple) - à voir selon les chartes des PNR
<b>Parc naturel marin (PNM)</b>	Protection contractuelle	Décret simple, création par l'État avec consultation et association des collectivités	Une charte avec plan de gestion mise en place pour une durée déterminée	Restriction possible de la cueillette des plantes de bord de mer et des algues - à voir selon les chartes dans le PNM
<b>Réserve naturelle (RN)</b>	Protection réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RN Nationale : décret simple ou du Conseil d'État - autorité du préfet</li> <li>• RN Régionale : décret simple ou du Conseil d'État - autorité de la région</li> <li>• RN Corse : autorité collectivité territoriale Corse</li> </ul>	Chaque réserve a sa réglementation. Un périmètre de protection est possible avec une réglementation spécifique et plus légère.	La cueillette de tout ou partie des végétaux même communs y est bien souvent interdite.
<b>Réserve biologique domaniale ou forestière (RB)</b>	Protection réglementaire (code forestier)	Arrêté ministériel sur demande ONF ou propriétaire forêt	3 zones : réserve intégrale, réserve dirigée et zone tampon	La cueillette de tout ou partie des végétaux même communs y est bien souvent interdite, tout comme l'accès à ces espaces
<b>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</b>	Protection réglementaire	Arrêté préfectoral (et ministériel si réserve nationale)	Se soucie principalement de l'interdiction de la chasse, dans de rares cas la flore peut aussi faire l'objet de protection. Possibilité de superposition de protection avec des arrêtés préfectoraux.	A priori pas d'impact sur la cueillette, mais à vérifier au cas par cas

Parcs et réserves	Type de protection	Décisionnaire	Aire d'application et type de réglementation	Impact de la cueillette
<b>Protection par maîtrise foncière</b>				
<b>Conservatoire du littoral</b>	Maîtrise foncière ou gestionnaire de site	Acquisition par voie amiable voire par préemption ou expropriation	Nécessaire autorisation du Conservatoire en tant que propriétaire pour accéder à la ressource. Certains sites du Conservatoire sont fermés au public. Plan de gestion mis en place.	Dépend des responsables du site du Conservatoire ; quelques conventions avec des cueilleurs existent.
<b>Site CEN (conservatoires régionaux et départementaux des espaces naturels)</b>	Maîtrise foncière ou gestionnaire de site	Acquisition à l'amiable ou mise en place de convention de gestion	Nécessaire autorisation du CEN en tant que propriétaire ou gestionnaire pour accéder à la ressource. Plan de gestion mis en place.	Dépend des responsables du site ; quelques conventions avec des cueilleurs existent.
<b>Espace naturel sensible (ENS)</b>	Maîtrise foncière ou gestionnaire de site	Achat par le département avec la taxe départementale des ENS (TDENS) - gestion par le département ou délégation de gestion	Vocation d'ouverture au public et de pédagogie - superposition d'une autre réglementation	La cueillette n'est pas spécifiquement interdite, mais peut être encadrée. Contacter soit les communes, soit les gestionnaires d'espaces naturels, soit le conseil départemental.
<b>Protection par réglementation sur l'espace</b>				
<b>Ramsar<sup>64</sup> (Zones humides)</b>	Protection internationale	Bureau permanent de la convention sur demande des états	Suivi et préservation - superposition possible avec d'autres réglementations plus contraignantes	La cueillette n'est pas spécifiquement interdite, mais peut être encadrée ; contacter la Dreal.

<sup>64</sup> La Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar, 2 février 1971), adoptée par 168 pays dont la France, est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle définit pour cela des « sites Ramsar », correspondant à des zones humides d'intérêt international. En 2021, la France compte 52 sites Ramsar, pour une superficie totale de 3,7 millions d'hectares. Sur ces sites, les activités d'ordre économique (pêche ou cueillette, par exemple) sont limitées à une « utilisation rationnelle » ne perturbant pas le fonctionnement et le maintien de l'écosystème.

Parcs et réserves	Type de protection	Décisionnaire	Aire d'application et type de réglementation	Impact de la cueillette
<b>Réserve de biosphère</b> (Programme Man and the biosphere - MAB)	Protection internationale	Conseil international de coordination sur demande des états	Suivi, recherche et préservation - superposition possible avec d'autres réglementations plus contraignantes	La cueillette n'est pas spécifiquement interdite, mais peut être encadrée, contacter la Dreal.
<b>Site UNESCO</b> (naturel ou mixte)	Protection internationale	Sur la base d'un dossier remis par les États, l'UICN pour les sites naturels évalue la candidature et le comité du patrimoine mondial prend la décision.	Évaluation et suivi des sites et des mesures de protections mises en place. Risque de déclassement.	La cueillette n'est pas spécifiquement interdite, mais peut être encadrée, contacter la Dreal.
<b>Zone de protection spéciale (ZPS)</b> - directive oiseaux et <b>Zone spéciale de conservation (ZSC)</b> - directive habitats / Natura 2000	Protection européenne	Commission européenne sur demande des États	Mesure de gestion et suivi (document d'objectifs DOCOB et Charte)- superposition possible d'arrêtés préfectoraux	La cueillette n'est pas spécifiquement interdite, mais peut être encadrée, contacter la Dreal qui vous orientera sur les gestionnaires (soit Conservatoires, soit collectivités, soit associations).
<b>Site inscrit et classé</b> au titre des monuments naturels et sites (loi 1930)	Protection nationale	Décret ou arrêté ministériel	Suivi du devenir des sites et monuments	La cueillette n'est pas spécifiquement interdite, mais il convient de se renseigner auprès de la Dreal.
<b>Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)</b>	Protection réglementaire	Préfet	Tout ou partie d'un département	Réglementation de la cueillette, site de la Dreal ou de la Préfecture de département ou la Direction départementale des territoires (DDT)

### Impact direct du dispositif sur la pratique de cueillette



## POUR ALLER **PLUS LOIN**

Périmètre des Parcs naturels régionaux :  
[parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs](https://parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs)

Parc naturel marin :  
[ofb.gouv.fr/les-parcs-naturels-marins-et-le-sanctuaire-de-mammiferes-marins-agoa](https://ofb.gouv.fr/les-parcs-naturels-marins-et-le-sanctuaire-de-mammiferes-marins-agoa)

Réserves marines et littorales :  
[ofb.gouv.fr/les-reserves](https://ofb.gouv.fr/les-reserves)

Réserves terrestres :  
[reserves-naturelles.org/carte-des-reserves](https://reserves-naturelles.org/carte-des-reserves)

Réserve biologique :  
[carmen.carmencarto.fr/105/ONF\\_Forets.map](https://carmen.carmencarto.fr/105/ONF_Forets.map)

Réserve nationale de chasse et de faune sauvage :  
[geoportail.gouv.fr/donnees/reserves-nationales-de-chasse-et-de-faune-sauvage](https://geoportail.gouv.fr/donnees/reserves-nationales-de-chasse-et-de-faune-sauvage)

Les sites du Conservatoire du littoral :  
[conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm](https://conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm)

Les sites des Conservatoires des espaces naturels :  
[reseau-cen.org/fr/cartographie](https://reseau-cen.org/fr/cartographie)



## FICHE MÉTHODE 10

# LES PLANTES ÉCO-INDICATRICES COMME REPÈRES DE POTENTIELLES POLLUTIONS

Fiche réalisée avec la participation de Miguel Neau<sup>65</sup>.

Le syndicat Simples, en lien avec Gérard Ducerf, Miguel Neau et Thierry Thévenin, a mis au point un outil de diagnostic des sites de cueillette et de culture de plantes aromatiques et médicinales (PAM) par les « plantes éco-indicatrices ». Il s'agit de pouvoir évaluer la qualité écologique des sites par l'observation des populations de plantes présentes.

Pour plus d'informations sur cette méthode, il convient de se rapprocher du syndicat Simples. Un protocole précis de cette méthode de diagnostic est proposé aux producteurs adhérents. Le syndicat organise régulièrement des formations sur l'utilisation de cet outil ([syndicat-simples.org](http://syndicat-simples.org)).

### 1. PRÉSENTATION DES PLANTES INDICATRICES

Les plantes présentes sur un site peuvent être indicatrices de la qualité d'un milieu. Elles peuvent être utiles lors du repérage de sites.

Deux méthodes existent et se complètent :

- celle des **plantes bio-indicatrices**<sup>66</sup> : elle donne des indications sur la nature du sol. C'est une méthode d'analyse agrologique plus axée sur des indications agronomiques et pédologiques (liées au sol). Ces plantes peuvent être des marqueurs de pollutions ;
- celle des **plantes éco-indicatrices**<sup>67</sup> : elle indique une qualité écologique du site. Cette méthode permet de prendre en compte l'ensemble du biotope (sol et environnement). Ces plantes sont des marqueurs de pollutions et de dégradation de l'écosystème permettant d'évaluer la qualité de conservation d'un biotope.

Exemple : une parcelle de vigne en culture conventionnelle se trouve en bordure d'une garrigue à la diversité *a priori* préservée. L'analyse par les plantes bio-indicatrices ne permet pas de repérer de perturbations majeures dans le milieu. Alors que le diagnostic par la méthode des plantes éco-indicatrices permet de repérer une modification assez importante des cortèges floristiques indiquant une perturbation du milieu.

<sup>65</sup> Diplômé en écologie et agriculture durable, Miguel Neau travaille depuis vingt ans sur les sujets mêlant agriculture et environnement, particulièrement sur le thème des plantes bio-indicatrices et l'agroécologie paysanne. Botaniste et formateur, il intervient auprès de groupes d'agriculteurs dans la France entière et sur tous types de productions. Il mène aussi des suivis et des expertises de sols sur des fermes, des domaines viticoles, etc. Il a une préférence pour la flore montagnarde, mais ne se considère pas comme un spécialiste plutôt comme un « transversaliste », étudiant les liens entre le végétal, le sol, le climat et l'homme, à la découverte de ce paysage caché, etc.

<sup>66</sup> Pour plus d'informations : *L'encyclopédie des plantes bio-indicatrices alimentaires et médicinales, Guide de diagnostic des sols*, 3 volumes, Gérard Ducerf, éditions Promonature, Beauloup 71110 Briant, [promonature.com](http://promonature.com). Exemple de diagnostic de sol : [youtube.com/watch?v=PxD7mhMG\\_zg](https://www.youtube.com/watch?v=PxD7mhMG_zg)

<sup>67</sup> Outil créé par et pour le syndicat Simples.

## 2. QUELQUES PRINCIPES DE BASE POUR COMPRENDRE LA MÉTHODE

Le sol est pourvu d'un énorme réservoir de graines de différentes espèces. Elles sont en dormance et ne germent que lorsque des conditions spécifiques à leurs besoins sont réunies (état du sol, conditions climatiques, travail du sol, fumures apportées, etc.). Le cortège floristique d'un site est donc constitué de différentes espèces dont certaines sont qualifiées de plantes indicatrices. Elles permettent de donner des indications sur le sol et l'environnement à un moment donné : composition du sol, carences et excès, pratiques humaines présentes et passées, activité des micro-organismes, qualité des échanges entre espèces, état de pollution. Il faut cependant rester vigilant car une plante indicatrice de pollution peut être présente sur un sol non pollué, ou bien un sol peut être pollué sans la présence de cette plante-là.

La présence d'une plante indicatrice est significative seulement si elle est **prédominante** : quelques plantes éparses ne sont pas considérées comme significatives. Par exemple, une plante est considérée comme éco-indicatrice majeure dans la méthode du syndicat Simples, si elle présente au moins cinq pieds par mètre carré ou si elle est dispersée régulièrement sur la zone de cueillette.

Pour réaliser des diagnostics par plantes éco-indicatrices ou bio-indicatrices, il est important :

- d'avoir une observation très attentive du milieu tout au long de l'année et de bonnes connaissances en botanique ;
- de bien connaître les méthodes de diagnostic et les appliquer rigoureusement ;
- de réaliser le diagnostic du site lorsque la végétation est bien développée (éviter de le faire en hiver, au milieu de l'été ou juste après une fauche).

## 3. L'OUTIL DE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE PAR LES PLANTES ÉCO-INDICATRICES<sup>68</sup> DÉVELOPPÉ PAR LE SYNDICAT SIMPLES

Cet outil d'analyse écologique est mis en place dans le cadre de l'évaluation du syndicat Simples de nouvelles parcelles de production et de nouveaux sites de cueillette. Il sert à indiquer des présences de pollutions sur un terrain, à déceler leur origine et leur type (chimique, organique), ainsi qu'à mesurer les dégradations d'un biotope. Il indique aussi les conséquences négatives de l'urbanisation, de l'agriculture industrielle et toutes les interventions perturbatrices ou destructrices des équilibres écologiques.

Cet outil permet d'étoffer ses connaissances sur son environnement et d'améliorer ses pratiques de producteur-cueilleur. C'est un outil d'aide à la décision pour le cueilleur.

La méthode repose sur la définition d'un coefficient de recouvrement qui est attribué à chaque espèce en fonction de la densité sur la parcelle. Plus l'espèce est présente, plus le coefficient est élevé. L'établissement de critères et le report des données sur un diagramme permettent ensuite de définir si le terrain est compatible avec le cahier des charges du syndicat Simples et s'il peut être cueilli ou cultivé.

Les critères qui vont ressortir sont la sensibilité, la vitalité et la résilience du milieu. Les critères négatifs sont les niveaux de perturbation et de pollution grave. Pour ce diagnostic écologique, il a été établi une liste d'environ 580 espèces de plantes avec leurs critères éco-indicateurs. Seules les plantes ayant un caractère éco-indicateur marqué ont été retenues. Elles se répartissent en trois groupes distincts.

<sup>68</sup> Tiré du document de travail du syndicat Simples, mars 2015.

Tout d'abord les plantes dites « sensibles », qui réagissent aux pollutions et perturbations de leur biotope. Leur présence et leur pérennité indiquent la conservation des qualités du biotope. Parmi ces plantes sensibles, de nombreuses plantes sont protégées par divers statuts.

Puis il y a des plantes indicatrices de perturbations écologiques majeures, réparties selon deux catégories de gravité. Les sites de cueillette se trouvant dans ce cas sont à écarter.

- Les premières dites « **disqualifiantes** » sont des marqueurs de très fortes pollutions dans le biotope. Leur présence, au niveau coefficient 2 de recouvrement sur une parcelle diagnostiquée, la disqualifie pour la production du syndicat Simples : petite ciguë (*Aethusa cynapium* L.), euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris* L.), renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt.), etc.
- Les secondes sont les plantes dites « **alarmantes** ». Leur présence significative, au seuil de coefficient 4 de recouvrement sur une parcelle diagnostiquée, la disqualifie pour la production du syndicat Simples : ambroisie élevée (*Ambrosia artemisiifolia* L.), arbre à papillon (*Buddleja davidii* Franch.), inule fétide (*Diitrichia graveolens* [L.] Greuter), etc.

#### 4. QUELQUES EXEMPLES DE PLANTES INDICATRICES

Certaines matières organiques d'origine industrielle (porcheries, poulaillers, etc.) ou d'origine urbaine (composts urbains, boues de station d'épuration, déchets verts) contiennent des quantités notables de divers polluants comme les pesticides de synthèse, les métaux, les métaux lourds, les antibiotiques, etc.

Ces polluants favorisent la présence de certaines espèces<sup>69</sup> :

- l'amarante africaine (*Amaranthus graecizans* L.) ;
- la datura (*Datura stramonium* L.) indique des pollutions agricoles, industrielles ou urbaines qui intoxiquent le sol ;
- l'euphorbe ésule (*Euphorbia esula* L.) et l'euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris* L.) ;
- la grande ciguë (*Conium maculatum* L.) ;
- la lampourde glouteron (*Xanthium strumarium* L.), la lampourde à gros fruits (*Xanthium macrocarpum* DC.) et la lampourde épineuse (*Xanthium spinosum* L.) ;
- la petite ciguë (*Aethusa cynapium* L.) ;
- la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt.), indicatrice de sols pollués aux métaux lourds, mais aussi la renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis* [F. Schmidt] Nakai) et la renouée de Bohême (*Reynoutria x-bohemica* Chrték & Chrtková).

Lorsque les sels se concentrent dans la couche superficielle du sol, cela favorise la présence de plantes des vases salées et des sables maritimes. Dans ces milieux, il existe des plantes de dégradation écologique (eutrophisation) : l'amarante blanche (*Amaranthus albus* L.), la soude (*Salsola kali* L.), la bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *maritima* [L.] Arcang.).

Une friche développée – clématite (*Clematis vitalba* L.), ronce (*Rubus ulmifolius* Schott et *Rubus caesius* L.), arum (*Arum italicum* Mill., *Arisarum vulgare* Lam.) et lierre (*Hedera helix* L.) – n'est pas forcément exempte de pollution. Globalement, ces végétaux supportent des perturbations assez importantes. Dans ces contextes, il est important de repérer des plantes éco-indicatrices sensibles.

<sup>69</sup> Pour certains auteurs comme G. Ducerf, cela s'expliquerait par un mécanisme de levée de dormance favorisé par ces polluants ; hypothèse qui reste à confirmer.

## FICHE MÉTHODE 11 OUTILS ET MATÉRIEL DE CUEILLETTE



Ce panorama d'outils et de contenants de récolte utilisés par les cueilleurs présente le matériel le plus courant et n'est donc pas exhaustif. En effet, chaque cueilleur développe ses propres techniques, confectionne lui-même certains outils, les adapte ou les détourne pour répondre à ses besoins spécifiques.



### *Le kit de base du cueilleur ou matériel à toujours avoir avec soi*

Gants, chapeau, veste de pluie, bottes ou chaussures imperméables, trousse à pharmacie, carnet de cueillette, jumelles, lame (faucille, serpette, couteau, etc.), récipient de collecte, jerrican d'eau, savon et, bien entendu, le *Guide de bonnes pratiques*, etc.

### 1. OUTILS DE COLLECTE

#### **Bêche**

Un outil de jardinage qui permet de retourner et d'ameublir la terre en profondeur (de l'ordre de 35 cm) sur de petites surfaces. La bêche est employée pour récolter des racines en terre meuble.



#### **Binette**

Un outil de jardinage qui est utilisé pour creuser la terre et extraire des racines peu profondes.



#### **Bigot**

Un outil léger, facilement maniable, qui comporte, le plus souvent, deux dents avec un manche. Il est utilisé sur tous les types de terrain pour la récolte des parties souterraines.



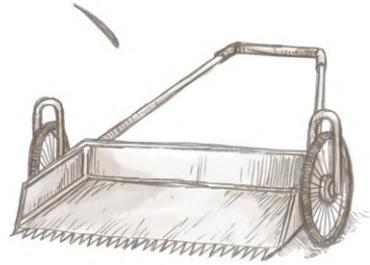
## Ciseaux

Ils sont principalement employés pour récolter de petites quantités comme pour les fleurs, les sommités fleuries (millepertuis, jeunes pousses d'aillette, myrtille et séquoia, etc.) ou les parties aériennes, ainsi que pour tronçonner des matériaux minces et tendres. Cet outil peut rapidement blesser la main en favorisant les ampoules. Il peut ainsi être judicieux de les utiliser avec un gant. L'épINETTE peut également être une alternative.



## Chariot

Un outil qui a été élaboré pour la cueillette de plantes comme le narcisse ou la jonquille.



## Couteaux

Différents types de couteaux peuvent être utilisés, le plus souvent pour des cueillettes de petites quantités et/ou sur des sites très mélangés pour de la fleur ou de la sommité fleurie. Ils peuvent également servir à détacher l'écorce et l'aubier (noisetier, bouleau, etc.).



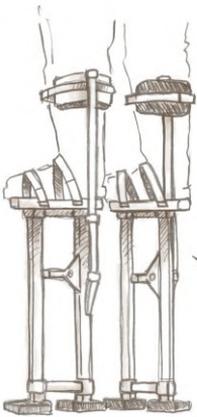
## Hori-hori

Couteau japonais à double lame (une crantée et une lisse) principalement utilisé pour les racines.

ZOOM

## Échasses

Elles peuvent être utiles pour récolter des bourgeons et des jeunes pousses sur des arbres. Il est conseillé d'utiliser des échasses à pieds articulés, plus stables, sur les terrains accidentés.



## Échelle / escabeau

Ils sont utilisés pour atteindre et tailler les branches hautes des grands arbres.



## Échenilloir / coupe-branche télescopique

Cet outil similaire au sécateur est monté sur un bras télescopique. Il est utilisé pour couper des branches hautes de petites sections (jusqu'à 4 cm de diamètre). Au-delà de 4 m de bras, la manipulation devient difficile et il est conseillé d'utiliser un échenilloir avec un démultiplicateur de puissance (câble intégré au manche et actionné grâce à une manette). Sur certains modèles, une scie d'élagage peut être fixée sur le bras. De notre point de vue, la manipulation est moins aisée qu'avec une simple scie à élaguer sur manche télescopique.





### Écorceur manuel

Il est utilisé pour retirer l'écorce d'un arbre sur des sections de bois importantes avec des longueurs d'un mètre *a minima* et d'un diamètre important car cet outil nécessite de la stabilité. Cet écorçage manuel peut se faire sur des troncs ou des branches assez droits et sans trop de nœuds.



### Faucille (à dents / crantée ou lisse)

Un outil qui est très largement utilisé pour la cueillette des sommités fleuries, des feuilles, des plantes entières, des rameaux feuillés (lavandes, bruyères, thym, romarin, reine-des-prés, etc.). Il existe de nombreux types de faucilles variant selon les régions ou les usages. La faucille la plus fréquemment utilisée par les cueilleurs est en forme de demi-lune et la plus légère possible pour éviter les tendinites du poignet. La France a perdu beaucoup de ses pratiques traditionnelles de cueillette. Dans d'autres pays, où ses habitudes existent encore, il est possible de trouver des faucilles performantes, comme la faucille thaïlandaise, très légère et bien coupante.



### Faux

Elle peut ponctuellement être utilisée sur les sites denses et bien fournis de plantes herbacées lorsqu'elles sont « pures » (reine-des-prés, ortie, carotte sauvage, achillée millefeuille, etc.). En distillation, elle peut être utilisée pour les parties aériennes.

### Fourche du diable

Un outil qui permet d'extraire les racines profondes par effet de levier (gentiane, bardane, consoude, etc.). Le long manche décuple la force de l'arracheur. Les pointes, renforcées et longues, facilitent l'arrachage et résistent à la flexion due à l'extraction des racines. Il faut peser de tout son poids sur le long manche en appuyant avec les pieds sur la branche transversale pour extraire la racine. Il existe différents types de fourches du diable avec des longueurs et des écartements de dents variables selon les préférences de l'arracheur. Une fourche peut peser de 12 à 20 kg.



### Fourche bêche

Pour la récolte des parties souterraines, cet outil de jardinage se révèle plus efficace qu'une bêche sur les sols argileux et les sols lourds (racine de consoude, etc.). Cet outil travaille par enfoncement et poussée lente pour morceler le sol et émietter la terre épaisse. Elle présente l'avantage de ne pas sectionner les racines, ni les vers de terre.



### Gouge

Un outil de jardinage qui est utile pour la récolte de petites racines (pissenlit, ail des ours, etc.). Avec sa lame en acier incurvée dans la longueur lui donnant une forme creuse et étroite, elle est facile à enfoncer en terre le long des racines pour les extraire.





### Grelinette

Cet outil de jardinage, qui sert à aérer le sol, est utilisé dans des terres meubles avec des racines denses.

### Herminette

Elle sert à enlever l'écorce des arbres.



### Mains

Nombreuses sont les espèces qui peuvent être cueillies à la main, qui reste l'outil essentiel du cueilleur. Sa précision et sa délicatesse permettent de cueillir du tussilage, le capitule d'arnica, l'alchémille des Alpes, la pâquerette, la primevère, le bouquet d'aubépine, les pétales de coquelicot, etc.



### Matériel d'élagage

Pour un travail d'élagage des grands arbres, il existe un équipement adapté, constitué de griffes (chaussures), cordes, harnais, casque, matériel d'encordage (mousquetons, longues, poulies, anneaux, etc.). Attention, les griffes peuvent blesser l'écorce des arbres vivants. Il est conseillé de pratiquer la grimpe libre en prenant appui sur les branches charpentières.



### Marteau / masse

Ils sont utilisés pour marteler l'écorce afin qu'elle se détache plus facilement. Pour les écorces épaisses, le cueilleur privilégie la masse. Pour l'écorce des branches, le marteau est efficace.

POUR ALLER **PLUS LOIN**

> Fiche Méthode n°12 – Les protections adaptées



### Plane

Cet outil, traditionnellement utilisé par les charrons et les tonneliers, permet aux cueilleurs de prélever l'ensemble des écorces.



### Peigne ou râteau

Cet outil était utilisé dans différentes cueillettes traditionnelles. Il existe ainsi de nombreux types de peignes en fonction de la plante récoltée : peigne en bois utilisé traditionnellement sur le mont Lozère pour le pied-de-chat, l'arnica, puis la sommité d'alchémille des Alpes, la primevère, les peignes en métal spécifique pour la myrtille ou les narcisses, etc.



### Perche / griffe / gaulle

Ces outils permettent d'attraper les branches difficiles d'accès et de les ramener vers le cueilleur afin de récolter sans les tailler.



### Perche d'élagage à moteur

Ces petites « tronçonneuses », sur perche ou manche télescopique, permettent d'atteindre des branches hautes de 2 à 4 m. Elles peuvent être thermiques ou électriques.



### Pioche

Elle est utilisée pour la collecte des parties souterraines dans des sols fortement compactés lorsque d'autres outils ne sont pas efficaces. Elle demande beaucoup d'effort physique et peut aisément abîmer la racine.

### Piochon de maçon

Il peut être utilisé pour la collecte de petites plantes entières comme l'ail des ours.



### Serfovette

Elle peut être utilisée pour l'extraction de racines.



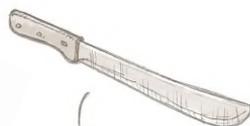
### Serpette

Cet outil, très utilisé par les cueilleurs, est doté d'une lame plus longue que celle d'un couteau et recourbée. Il existe dans de nombreuses dimensions, ce qui permet de s'adapter aux contextes divers. Cet outil est employé pour de nombreuses cueillettes comme la sommité fleurie de millepertuis, d'achillée millefeuille, les parties aériennes des herbacées, les graines de carottes sauvages, etc.



### Serpe / machette ou poudère / poudé

Un outil qui est utilisé pour tailler les bois de 3 à 5 cm de diamètre comme les branches des résineux à destination de la distillation, pour l'ébranchage des persistants ou sur des arbustes (sapin, pin, genévrier, cyprès vert, eucalyptus globuleux, laurier noble, etc.).



### Scie manuelle

Elle est utilisée pour couper des branches afin d'y collecter des bourgeons ou des feuilles principalement. La scie à élaguer, petite scie légère conçue pour passer entre les branches, est la plus adaptée dans la plupart des configurations. La scie à élaguer peut se fixer à une perche ou un manche télescopique de 2 à 4 m de long en général.



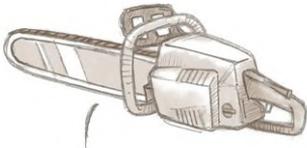
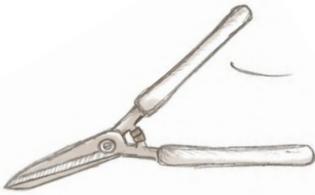
### Sécateur

Il est utilisé pour couper des rameaux et des branches de faible diamètre. Le sécateur à crémaillère est efficace pour les diamètres plus importants. Il existe plusieurs types de sécateurs, manuels ou électriques. Pour un usage prolongé, le cueilleur peut privilégier le sécateur électrique pour éviter tendinites et ampoules.



### Taille-haie manuel / cisaille de jardin

Une grande paire de ciseaux sur laquelle il est possible d'ajouter des rabats à l'externe de chaque lame pour récupérer le végétal coupé.



### Tronçonneuse

Elle est utilisée pour la taille des arbres et permet de tailler des sections importantes. Elle demande un certain savoir-faire et un équipement de protection adéquat pour éviter des blessures parfois graves. Son impact étant important, il convient de bien maîtriser le contexte d'utilisation.



### Taille-haie motorisé

Il peut être à moteur électrique ou thermique. La précision de hauteur de coupe étant moindre qu'à la main, le cueilleur qui choisit cet outil doit être particulièrement attentif à son geste. Il convient de couper légèrement plus haut que pour une récolte manuelle. Idéalement, cet outil est utilisé avec un déflecteur qui permet de rabattre les plantes coupées. Son impact étant important, il convient de bien maîtriser le contexte d'utilisation.



## LES RECOMMANDATIONS DE L'AFC

>>> Les pièces de machines motorisées, y compris leurs étuis, qui sont en contact direct avec la récolte doivent être nettoyées régulièrement et débarrassées des huiles et des autres contaminants (y compris des déchets de plantes). Il convient d'utiliser des huiles végétales biodégradables et des outils électriques sans moteur thermique, plus respectueux du site (gaz d'échappement, essence, huile de moteur, etc.).

## 2. CONTENANTS DE COLLECTE

Le terme « stockage mobile » est utilisé dans le *Guide de bonnes pratiques* et ses livrets techniques pour désigner des contenants de stockage fixés aux cueilleurs, ou qu'ils déplacent lors de leur cueillette, afin d'entreposer le fruit de leur récolte. Une fois pleins, ces contenants sont en général transvasés dans un autre dispositif pour entreposer la récolte sur site ou la transporter.



### Bâche plastique

Elle est étalée au sol pour entreposer les récoltes. Elle peut également servir à les déplacer en les tirant ou à les protéger du sol et de la pluie.



### Brouette

Elle peut être utilisée pour déplacer des lots de plantes et les transporter hors des sites de cueillette.

### Drap ou « bourras »

Ils sont utilisés pour le stockage de grande capacité sur site. Ils peuvent être en coton, lin, jute ou synthétique. Ils sont légers, faciles à transporter et à nettoyer.



### Bidon coupé

Ces contenants de récolte sont fabriqués à partir de différents modèles de bidons auxquels sont souvent ajoutées des lanières. Il existe une diversité de formes selon les besoins spécifiques du cueilleur. Il convient d'utiliser des bidons à usage alimentaire et de bien le nettoyer avant usage.



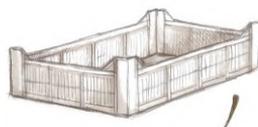
### Cagette

Elles sont utiles pour empiler la récolte dans un véhicule. Le format de la cagette est à adapter à la plante récoltée. Par exemple, les cagettes à fraises conviennent au stockage en couches fines car elles sont grandes et basses. L'entreposage de la récolte dans des cagettes est adapté au pré-séchage sur site, nécessaire quand la récolte attend plusieurs jours avant d'être transportée et traitée.



### Big bag

Ce type de sac de très grande contenance, classiquement utilisé pour le ramassage des déchets ou pour transporter des gravats de chantier, peut être employé par le cueilleur pour le transport et l'entreposage sur site de ses récoltes.



### Caisse en plastique ajouré

Elles sont pratiques pour empiler la récolte dans le véhicule. Il convient d'utiliser des caisses en plastique alimentaire selon la destination de la plante cueillie.

## Drap de dos

Un drap classique est noué sur le cueilleur pour un « stockage mobile » lors de la récolte.



## Panier en osier

Des paniers de dimensions et de formes variables s'accrochent aux cueilleurs par des sangles, fixés à la ceinture, ou encore posés sur le sol. Il existe des paniers spécifiquement prévus pour l'activité de cueillette dont la forme varie selon les régions et les usages. Ces paniers sont fabriqués en matériaux naturels, cependant ils sont salissants et prennent l'eau lorsqu'ils sont posés sur des sols humides. Suivant la maille, des petites parties de plantes peuvent passer à travers les trous. Un tissu disposé au fond du panier permet de remédier à ce problème. Il existe des paniers utilisés en « stockage mobile » et d'autres pour entreposer la récolte sur site et la transporter.



## NOUAGE DU DRAP DE DOS

ZOOM

1. Passer un drap autour de sa taille.
2. Nouer le drap sur le devant avec un nœud double.
3. Attraper les deux extrémités libres et les remonter de part et d'autre du corps en couvrant le dos avec le drap.
4. Croiser les extrémités derrière la tête et les ramener sur le devant du corps.
5. Rabattre les extrémités sur les épaules.
6. Nouer les extrémités en faisant passer une de celles-ci sous le nœud de la taille.

## CONSEILS DE RÉGLAGE

- Choisir un drap de bonne dimension.
- Faire passer un brin sous le premier nœud réalisé au niveau de la taille et l'autre brin sur ce nœud, puis nouer les deux brins de façon à ce que le poids soit bien équilibré dans le dos.
- Tirer sur chaque bretelle pour ajuster l'ouverture du drap de part et d'autre du cueilleur. L'ouverture où le cueilleur dépose les plantes doit être suffisamment large, sans être trop importante. L'autre côté doit être fermé sans être trop serré pour ne pas créer de déséquilibre.





### Panier de récolte kangourou

Un bac en plastique positionné sur le bas du ventre et accroché au cueilleur par un système de harnais qui permet d'avoir les deux mains libres pour cueillir. Ces « stockages mobiles » d'une contenance de 10 à 15 l sont également utilisés pour la récolte des fruits.



### Sac en coton

Ils peuvent être issus du commerce ou fait main pour s'adapter à un usage spécifique. Ils sont utilisés par le cueilleur en « stockage mobile ».

### Filet

Ils sont utilisés pour le stockage des plantes fraîches ou sèches et faciliter leur transport. Ce contenant, semblable au sac à pommes de terre, est léger et aéré.



### Sac tissé en jute

Ces sacs de différentes formes et contenance peuvent servir de « stockages mobiles » (fixés ou non aux cueilleurs) ou de stockages de grande capacité pour un entreposage sur site et le transport.



### Sac tissé en plastique

Des sacs de différentes formes et contenance qui peuvent servir de « stockages mobiles » (fixés ou non aux cueilleurs) ou être mobilisés pour le transport.

### Seau

Il en existe de différents types et de contenance variables. Ils servent de « stockages mobiles » ainsi qu'au transport dans le cas de petites récoltes. Les seaux en plastique isolent la récolte de l'humidité et des souillures du sol.



### Saquette

Ce terme provençal, qui signifie « petit sac », désigne aujourd'hui plusieurs types de contenants de récolte :

- un « drap » avec quatre bouts de tissus cousus aux angles pour pouvoir l'attacher sur le dos ;
- un sac en tissu porté en bandoulière, de tailles et de formes diverses ;
- une sorte de sacoche cerclée accrochée dans l'arbre ou sur l'échelle pour la récolte du tilleul, plus rare.



## FICHE MÉTHODE 12

# LES PROTECTIONS ADAPTÉES

L'activité de cueillette n'est pas sans risque, puisqu'elle implique l'utilisation d'objets coupants, et parfois même d'équipement mécanique dangereux. Pour éviter tout risque d'accident, il est important d'avoir une tenue de travail et un outillage adaptés à la cueillette du moment. Quelle que soit la nature de la cueillette et du site, il est fortement recommandé de disposer d'une trousse de secours.

### 1. POUR SE PROTÉGER LES MAINS PENDANT LA CUEILLETTE

- Gants (idéalement pas trop épais pour conserver de la dextérité et de la sensibilité).
- Gants en cuir épais pour les épineux.
- « Doigts de cueillette » : protection des bouts des doigts avec des bouts de gants découpés ou du sparadrap au bout des doigts.
- Mitaines pour se protéger le dessus des mains sur les épineux, tout en gardant la dextérité et la sensibilité des doigts.

#### Doigts de cueillette

Réalisés avec des bouts de gant découpés et fixés avec du sparadrap.



### 2. ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR L'UTILISATION DES OUTILS MOTORISÉS

- Pantalon anti-coupe.
- Veste anti-coupe.
- Chaussures de sécurité.
- Casque anti-bruit.
- Lunettes de protection.

### 3. ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS POUR L'ÉLAGAGE DES GRANDS ARBRES

- Griffes (chaussures).
- Cordes.
- Harnais.
- Casque.
- Matériel d'encordage (mousquetons, longes, poulies, anneaux, etc.).

Pour tout travail d'élagage, il convient d'être formé, assuré et de respecter les règles de sécurité de la profession.

#### 4. TROUSSE DE SECOURS RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL DE LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE, MSA

- Antiseptique.
- Pansements.
- Compresses stériles.
- Pince à écharde.
- Sparadrap hypoallergénique.
- Paire de ciseaux inoxydables à bout rond.
- Bande extensible.
- Pansement compressif type coussin hémostatique.
- Solution de lavage oculaire en mini dose.
- Gants fins jetables.
- Couverture de survie.
- Deux sachets plastiques propres type congélation.
- Aspi venin.
- Tire-tique.



Lorsqu'il y a embauche de personnel, disposer d'une trousse de secours complète est obligatoire.

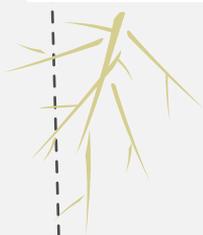
#### Les petits plus du cueilleur

- Crème pour les petites griffures.
- Huile d'arnica pour les coups.
- Répulsif insecte, notamment pour les tiques (mélange d'HE à forte odeur à mettre sur les vêtements).
- Produit anti-piqûre (HE de lavande aspic par exemple).

#### 5. POINT DE VIGILANCE SUR LA MANIPULATION DES PLANTES TOXIQUES

Il est recommandé de se protéger lors de cueillette de plantes toxiques telles que le daphné, le vératre, l'aconit, la grande ciguë, l'écorce de racine d'acacia, etc.

- S'équiper d'un masque à cartouche pendant la cueillette et le broyage.
- S'équiper de gants.
- Ne pas porter les mains au visage pendant la cueillette.
- Utiliser des contenants fermés pendant le transport si le véhicule est fermé.



## MALADIE DE LYME<sup>70</sup> (OU BORRÉLIOSE DE LYME) : UN RISQUE ACCRU POUR LES CUEILLEURS

C'est une infection bactérienne répandue mondialement et transmise aux humains principalement par piqûre de tique. Les activités conduisant à des contacts avec les tiques représentent le principal facteur de risque de survenue de la maladie : travaux agricoles, promenades en forêt, cueillette en pleine nature, etc. En France, la majorité des contaminations surviennent entre les mois de mars et octobre.

Le diagnostic de la maladie n'est pas aisé, à cause de sa méconnaissance tant des malades que des médecins, mais aussi en raison des très nombreuses formes qu'elle peut prendre.

### SYMPTÔMES ET RECOMMANDATIONS

La règle la plus élémentaire est de se couvrir les membres inférieurs pendant le travail en pleine nature pour éviter les morsures dans les endroits où se trouvent des tiques. Il est également intéressant de mettre ses chaussettes par-dessus son pantalon ou de porter des guêtres de randonnée. Malheureusement, il peut arriver qu'une tique reste dans les vêtements et morde *a posteriori*. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de s'inspecter méticuleusement après les travaux dans des lieux à risques (zones fréquentées par les cervidés essentiellement ou à forte densité de campagnols). Il faut bien inspecter le devant des cuisses, l'arrière, les pieds, les parties supérieures du corps, ainsi que l'ensemble des plis. Puis recommencer le lendemain, car une tique gorgée de sang est plus facilement visible.

Si une tique est repérée, il faut agir vite et surtout ne pas gratter ! N'appliquer aucun produit avant d'extraire la tique. Cela pourrait la faire régurgiter et libérer la bactérie *Borrelia*, présente dans sa salive et responsable de la maladie de Lyme. Prendre un tire-tique désinfecté, agripper délicatement l'acarien au plus près de la peau et faire un mouvement circulaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour ne pas casser l'appareil buccal (le rostre).

Attention, ne pas couper la tique en deux, ce mouvement de traction-rotation, réalisé perpendiculairement à la peau, permet de retirer la tique sans lui arracher la tête. Une fois la tique retirée, désinfecter rapidement. Il est possible de conserver la tique pour réaliser des tests<sup>71</sup>.

Surveiller chaque zone mordue par une tique pendant 45 jours : une petite plaque rouge, souvent responsable de démangeaisons, peut apparaître immédiatement ou dans les 24 premières heures après la morsure. Il s'agit d'une réaction normale à la salive de la tique et cela ne veut pas dire qu'il y a eu contamination par la bactérie. En revanche, s'il apparaît une plaque rouge inflammatoire qui s'étend, entre 3 à 45 jours après la morsure, il faut consulter rapidement un médecin car il s'agit d'un érythème migrant, symptôme de la maladie de Lyme. Un traitement antibiotique est alors nécessaire.

De la même façon, signaler à son médecin la survenue de symptômes qui paraissent anormaux : douleurs musculaires, fièvre et fatigue inexplicables, apparition d'un érythème migrant ailleurs que sur le site de piqûre, douleurs articulaires, troubles neurologiques, etc. Prévoir, à ce moment-là, de faire un test de dépistage par prise de sang.

<sup>70</sup> Sources : Doctissimo, site sur la maladie de Lyme et site de la Sécurité sociale, consultés le 23 décembre 2019  
[doctissimo.fr/html/sante/encyclopedie/sa\\_1238\\_lyme.htm#](http://doctissimo.fr/html/sante/encyclopedie/sa_1238_lyme.htm#)  
[ameli.fr/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme-que-faire](http://ameli.fr/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme-que-faire)  
Pour plus d'informations : [ffmvt.org/](http://ffmvt.org/)

<sup>71</sup> Il est également possible d'envoyer les tiques à un institut qui les étudie et les recense : [inrae.fr/actualites/signalement-tique-nouvelle-version-lapplication-signaler-piqures-tiques](http://inrae.fr/actualites/signalement-tique-nouvelle-version-lapplication-signaler-piqures-tiques)  
[citique.fr](http://citique.fr)

## FICHE MÉTHODE 13

# LA TAILLE DES ARBRES ET DES ARBUSTES

Cette fiche présente des généralités concernant la taille et la cueillette. Elle décrit les techniques de taille majoritairement utilisées en cueillette. Elle n'est cependant pas suffisante pour maîtriser l'ensemble des connaissances liées à la taille.

Concernant les plantes ligneuses, arbres ou arbustes, la cueillette nécessite parfois d'avoir recours à la taille (accessibilité de la ressource, facilité de la récolte, entretien de trognes principalement pour les bourgeons et les feuilles, éliminer les branches intégralement récoltées pour qu'elles ne fatiguent pas l'arbre, etc.). Celle-ci doit être réalisée selon certains principes afin de **ne pas affaiblir le végétal** et de permettre une **bonne cicatrisation**. Il est primordial de savoir qu'une **taille importante a tendance à fragiliser un arbre** même si, par la suite, celui-ci semble produire de nombreuses branches et feuilles. À terme, il sera affaibli et sa longévité sera moindre.

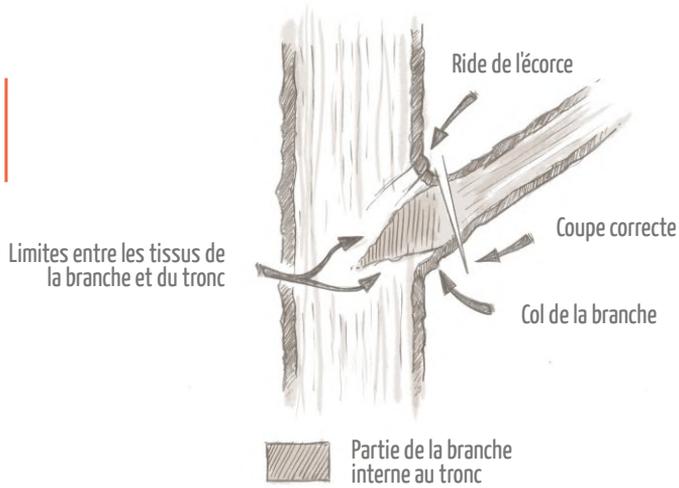
La taille a également une influence sur la morphologie du végétal, d'autant plus si elle est régulièrement pratiquée. Une taille mal conduite peut ainsi **déséquilibrer un arbre** dans son développement et le rendre plus vulnérable aux éléments, principalement au vent.

Tous les végétaux ne réagissent pas à la taille de la même façon, les particularités de chaque espèce sont précisées dans les livrets techniques.

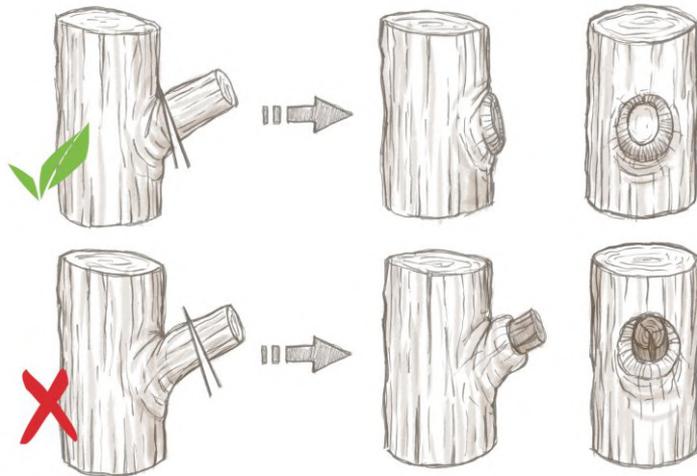
### 1. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- Toute taille doit être réalisée de manière à **favoriser une cicatrisation rapide de la plaie**. À cette fin, la coupe doit se faire au bon endroit (cf. schéma n°1 : principe d'une coupe correcte pour favoriser la cicatrisation) avec des outils bien entretenus et affûtés. Le cueilleur est également attentif à bien contrôler l'orientation et la vitesse de sa coupe afin d'éviter des déchirures. À noter que plus le diamètre de la branche taillée est faible, plus la cicatrisation est aisée. Il convient donc d'éviter de tailler des sections trop importantes.
- Il convient de **nettoyer et désinfecter régulièrement ses outils** pour éviter de contaminer les plaies dues à la taille et limiter la propagation de potentielles maladies.
- **Le cueilleur est attentif à sa sécurité** (pour aller plus loin concernant les protections adaptées, se référer à la fiche méthode n°12).
- **La fréquence de taille doit être adaptée** à l'essence et au type de taille. Il faut trouver un équilibre entre tailler trop souvent, ce qui épuise l'arbre, et pas assez souvent, car les sections à tailler seraient trop importantes. Il est à noter que de nombreuses espèces ne supportent pas d'être taillées tous les ans.
- Si le cueilleur pratique une taille trop importante, il existe un risque que l'arbre ne reparte pas, excepté pour les tailles en têtard ou en trogne si elles sont bien pratiquées.
- Pour les jeunes branches encore vertes, il est possible de casser les branches plutôt que de les tailler.

Principe d'une coupe correcte pour favoriser la cicatrisation.



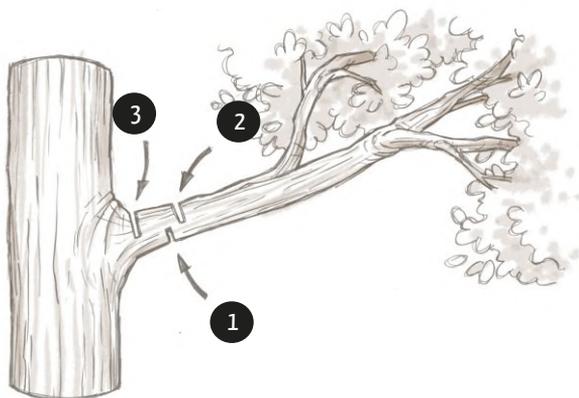
Comparaison entre une bonne et une mauvaise coupe.



### BON À SAVOIR

Les cueilleurs et les élagueurs constatent que les produits vendus dans le commerce pour améliorer la cicatrisation des arbres ne sont pas réellement efficaces.

Les cicatrices lentes ou mauvaises cicatrisations sont souvent liées à des coupes réalisées au mauvais endroit qui favorisent, à terme, le développement de pathogènes (bactéries ou champignons) ou à des surfaces taillées trop importantes, ce qui allonge le temps de cicatrisation et favorise l'entrée des pathogènes. Ces pathogènes diminuent l'espérance de vie ainsi que la vitalité des arbres et des arbustes mutilés.



Principe de la coupe dite en trois temps pour éviter une déchirure pour des branches de diamètre inférieur à 20 cm.

1. Trait d'amorce d'environ  $\frac{1}{4}$  du diamètre pour éviter un éventuel déchirement de l'écorce.
2. Trait de scie en amont du premier.
3. Point de coupe de la branche.

## 2. LES TAILLES PRATIQUÉES EN CUEILLETTE SAUVAGE

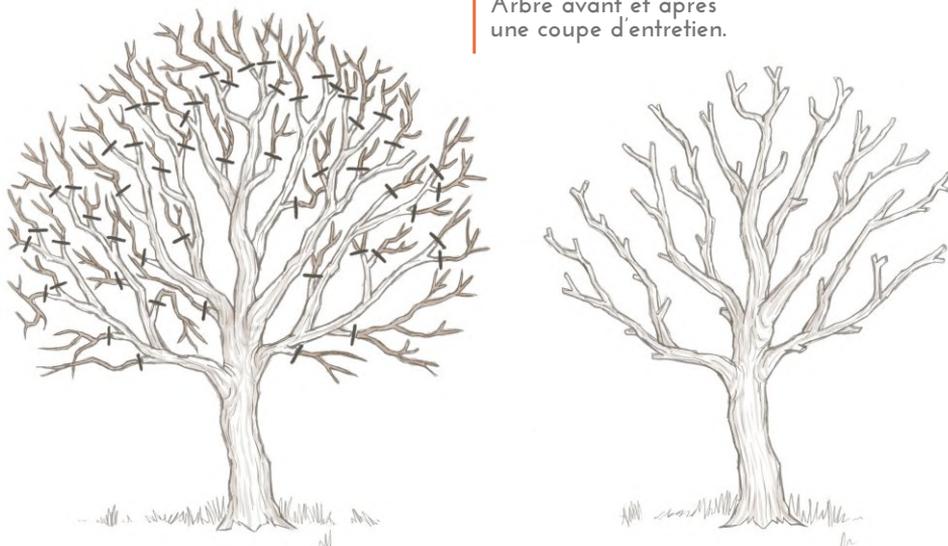
La **taille de formation** vise à tailler un jeune arbre pour lui donner sa forme future en sélectionnant les branches qui lui donneront l'architecture souhaitée. Bien que peu pratiquée en cueillette sauvage, elle peut avoir son intérêt pour obtenir des arbres en tête de chat et en têtard/trogne afin de faciliter l'exploitation de l'arbre 3 à 5 ans après. Une telle pratique implique d'avoir l'accord du propriétaire et une maîtrise de son site sur le long terme.

### Les principales techniques mobilisées en cueillette sauvage

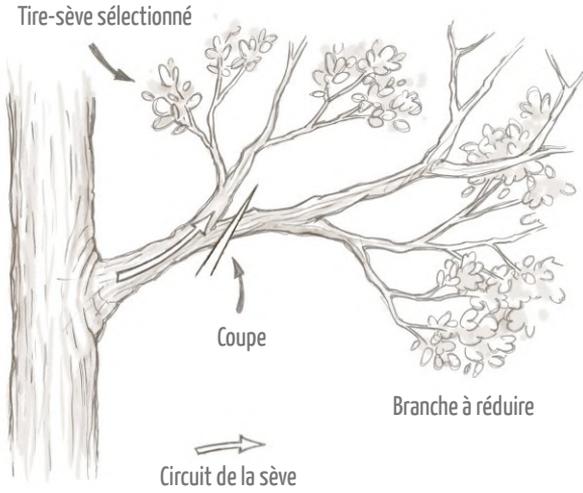
#### La taille d'entretien ou taille de réduction

Cette taille réalisée régulièrement permet de contenir le développement de l'arbre à récolter tout en conservant sa forme et son équilibre. La suppression des bois morts et l'éclaircie du houppier permettent d'entretenir les sujets et favorisent une meilleure accessibilité. Suite à une taille d'entretien ou de réduction, l'arbre refait des départs plus nets, il est plus accessible pour les récoltes et présente des pousses plus exploitables. Ces tailles peuvent être intéressantes pour les petites récoltes de bourgeons, de feuilles ou de rameaux (les bourgeons et la fleur de tilleul, la fleur et les fruits de sureau, etc.). Les branches peuvent être taillées avant ou après effeuillage (récolte des fruits, bourgeons ou feuilles).

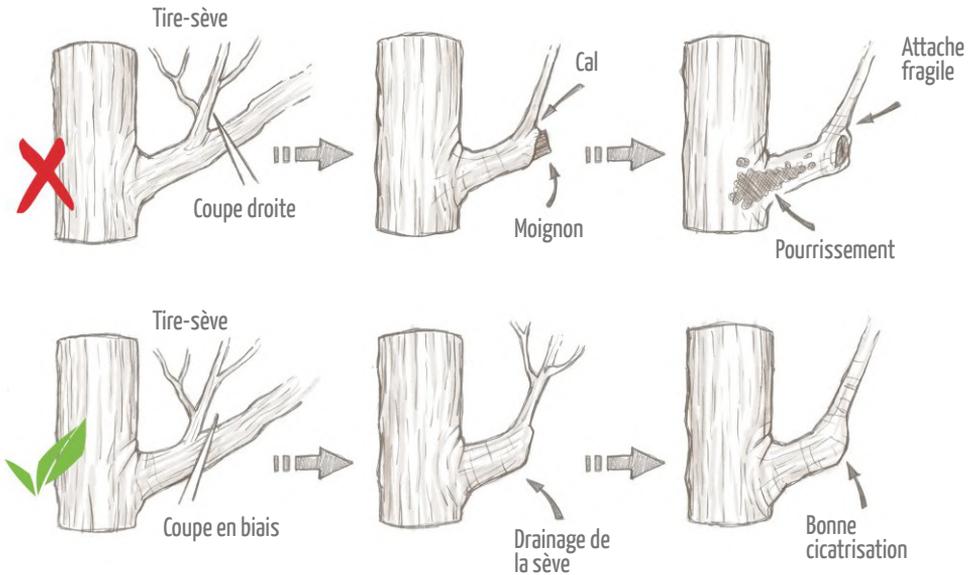
Arbre avant et après une coupe d'entretien.



Le cueilleur privilégie les tailles sur tire-sève ou « relais potentiel », c'est-à-dire en conservant une ramification qui va assurer la continuité de développement de la branche. Il s'agit ainsi de ne pas stimuler le développement de la branche à réduire ou de créer de nouvelles ramifications, et ce afin de contenir le développement de l'arbre.



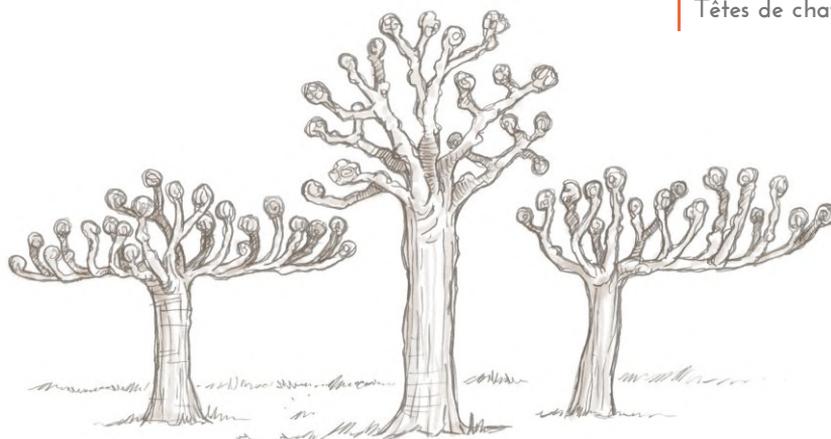
Principe de fonctionnement d'un tire-sève.



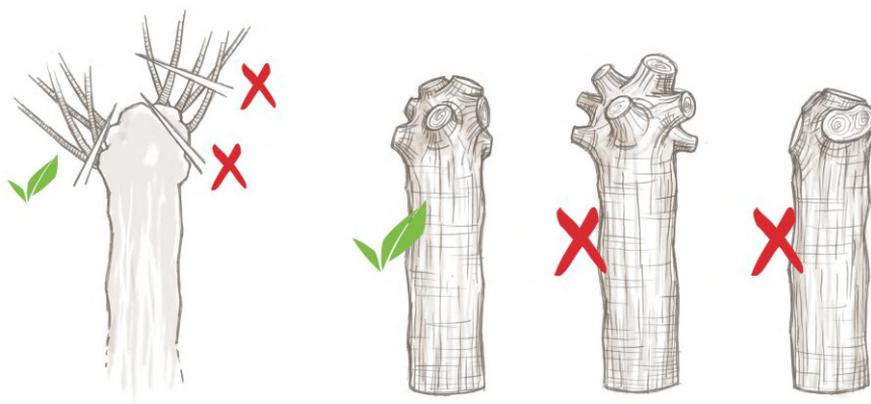
Principe de coupe pour conserver un tire-sève.

### Taille d'entretien sur têtes de chat ou têtes de saule

La taille en tête de chat consiste à contenir fortement le développement de l'arbre. En règle générale, elle concerne les arbres d'ornement ou d'alignement. Cette taille se pratique traditionnellement sur certaines essences (platane, tilleul, charme, saule, érable, etc.). La tête de chat est le nom donné à l'excroissance créée à l'extrémité d'une branche par les tailles répétées. Les bourrelets cicatriciels fusionnent entre eux et gonflent au fil des ans, formant ainsi cette masse particulière.



Les cueilleurs peuvent intervenir sur ce type d'arbre pour une taille d'entretien leur permettant de collecter des bourgeons ou d'autres parties de l'arbre. Ce type de taille est à renouveler tous les 3 à 5 ans pour assurer la suppression de l'ensemble des branches tout en conservant les charpentières.



Principe de  
conduite d'une  
taille sur têtes de  
chat préexistante.

### Taille de sélection sur têtes de chat

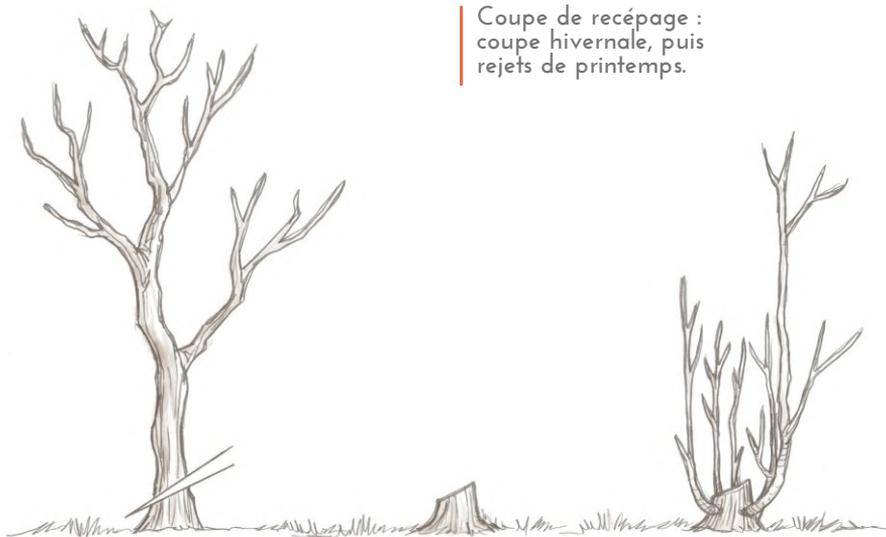
Le cueilleur sélectionne les branches à tailler en conservant 50 à 60 % des branches disponibles. Le phénomène de rejets type «*salade*», au niveau des têtes de chat, est moins présent. Cette technique permet de récolter chaque année sur le même arbre, tout en assurant un renouvellement du houppier. Elle est principalement mobilisée pour la récolte des bourgeons.



Rejets en «*salade*» sur des platanes taillés.

### Le recépage

Cette méthode d'entretien est particulièrement adaptée aux arbustes à croissance rapide (noisetier, saule, cornouiller, aubépine, bouleau, laurier, etc.) et aux arbres fortement accidentés. La coupe se pratique à quelques centimètres au-dessus du collet de la plante. Cette technique de taille assure le renouvellement de l'ensemble de la partie aérienne sous la forme de rejets vigoureux. Après 1 à 3 ans selon les espèces, le cueilleur peut récolter aisément sur les rejets, aussi bien du bourgeon que de la feuille sans avoir à travailler en hauteur. Cette taille est souvent pratiquée sur les terrains gyrobroyés, les pâtures ou encore les friches. Une rotation de 3 ans minimum est requise pour recéper à nouveau l'arbre.



Coupe de recépage :  
coupe hivernale, puis  
rejets de printemps.

### La taille en têtard / trognes

Cette méthode de taille était couramment employée dans nos campagnes jusqu'au milieu du *xx*<sup>e</sup> siècle. Elle permettait de produire du bois pour différents usages : fourrage, vannerie, chauffage, etc.

Le principe de taille est similaire aux têtes de chats. Les têtards sont souvent taillés au niveau du tronc, alors que les têtes de chat le sont sur les branches charpentières. Les têtes de chat sont souvent taillées plus régulièrement. Ce type de taille se réalise sur des arbres relativement jeunes.



Taille en têtard /  
tête de trogne.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Blog [arbre.org/blogjuridique/](http://arbre.org/blogjuridique/), *Techniques d'élagage et de taille des arbres, partie 2. Comment faire de la taille douce, de l'éêtage, du bûcheronnage en toute sécurité*, 2009

[arbre.org/blogjuridique/index.php?post/2009/09/14/Techniques-d-elagage-et-de-taille-des-arbres-partie-2-comment-tailler-un-arbuste-ou-elaguer-un-arbre](http://arbre.org/blogjuridique/index.php?post/2009/09/14/Techniques-d-elagage-et-de-taille-des-arbres-partie-2-comment-tailler-un-arbuste-ou-elaguer-un-arbre)

Drénou C., *La taille des arbres d'ornement*, Institut pour le développement forestier, Paris, 2015, 258 p.

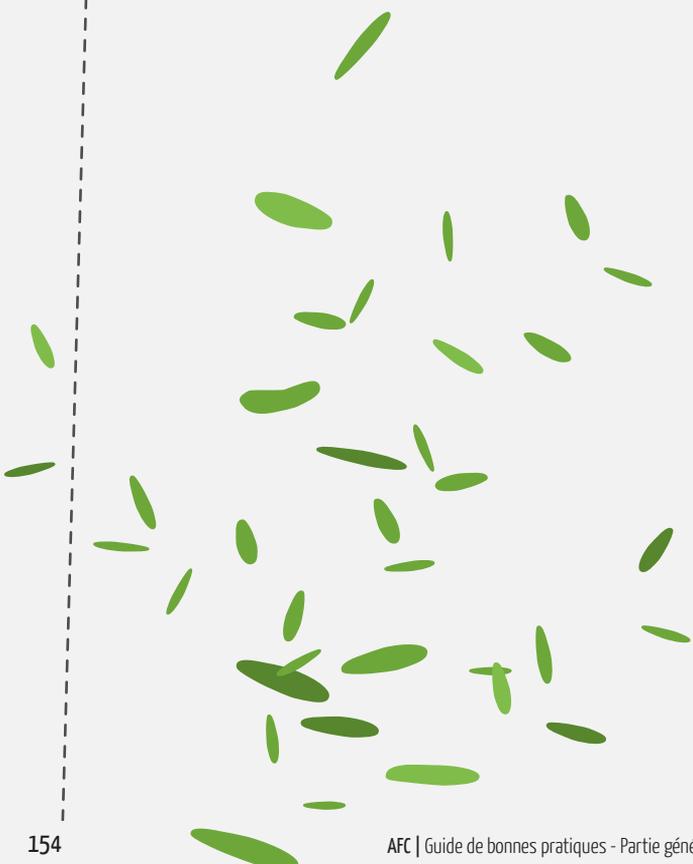
Janssen T., *Trognes, les arbres aux mille visages*, Arte production, 2017, 52 min.  
[vimeo.com/244970078](https://vimeo.com/244970078)

Mansion D., *Les trognes, l'arbre paysan aux mille usages*, Ouest-France, 2019, 168 p.

Un ensemble de ressources produites par l'association Ver de Terre production :

- *Les trognes, essence par essence !* :  
[youtube.com/watch?v=TNPnia5UCKk](https://youtube.com/watch?v=TNPnia5UCKk)
- *La trogne et le vieil arbre, sources de vie* :  
[youtube.com/watch?v=9M5slphXkz8](https://youtube.com/watch?v=9M5slphXkz8)
- *Taille naturelle des arbres fruitiers* :  
[youtube.com/watch?v=mlKn1OuXfdw&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E\\_KqDNdkLp5e&index=6](https://youtube.com/watch?v=mlKn1OuXfdw&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E_KqDNdkLp5e&index=6)
- *Taille des trognes* :  
[youtube.com/watch?v=xOjE\\_44SJM4&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E\\_KqDNdkLp5e&index=63](https://youtube.com/watch?v=xOjE_44SJM4&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E_KqDNdkLp5e&index=63)





# CHAPITRE 4

## FOCUS THÉMATIQUES

Focus n°1 - Les cueilleurs : un monde pluriel	156
Focus n°2 - Une diversité de filières et de circuits de vente	159
Focus n°3 - Espèce, classification et systématique	162
Focus n°4 - Mais que cachent les noms latins ?	164
Focus n°5 - Milieux naturels, biotopes et habitats	166
Focus n°6 - La reproduction et la multiplication des plantes	169
Focus n°7 - Brûlage dirigé ou gyrobroyage : quelle pratique pour maintenir un milieu ouvert et favoriser la ressource ?	176
Focus n°8 - Les certifications	181
Focus n°9 - Le sol et la cueillette sauvage	185
Focus n°10 - L'ergonomie au travail	193
Focus n°11 - Les acteurs institutionnels en relation avec l'activité de cueillette	194

## FOCUS 1

# LES CUEILLEURS : UN MONDE PLURIEL

*« Certains se disent simplement "cueilleur", d'autres "producteur-cueilleur", d'autres encore "cueilleur-herboriste" ou "paysan-cueilleur" et même, dans un autre registre, "paysan sans terre". Dans ces autodéfinitions qui confinent parfois à la revendication, se dit la diversité des activités et des vues que chacun porte sur son métier. Sous des formes revisitées par le temps, se perpétuent la dispersion, la fluctuation et l'enchevêtrement des intérêts matériels et des investissements symboliques qui semblaient inhérents aux cueillettes. »<sup>72</sup>*

Il n'existe pas une, mais bien différentes manières d'être cueilleur. Nous souhaitons respecter cette diversité qui se traduit dans une variété de pratiques et de projets professionnels. Une part importante des profils existants est représentée au sein de l'AFC, mais pas l'intégralité. Certains profils, notamment les cueilleurs pour collecteurs ou négociants, en sont absents. Par ailleurs, très peu d'études ayant été consacrées à la cueillette et en l'absence de statut juridique social ou fiscal spécifique, il n'existe actuellement aucun recensement fiable sur cette profession.

Il est cependant possible d'affirmer qu'en France métropolitaine, plusieurs milliers de personnes tirent leurs revenus de la cueillette de plantes sauvages ou, du moins, les complètent avec cette activité, et que les installations augmentent chaque année.

### QUELQUES PORTRAITS DE CUEILLEURS

Les portraits proposés sont des exemples individuels illustrant des tendances de la profession représentées au sein de l'AFC.

#### SYLVIE, PAYSANNE-HERBORISTE

**Territoire de cueillette :** échelle locale (60 km autour de son domicile).

**Gamme de plantes :** 40 plantes sauvages et 20 cultivées sur 5 000 m<sup>2</sup>.

**Gamme de produits :** sachets de plantes sèches (entre 30 et 50 kg par an), transformation alimentaire, baumes, macérâts et alcoolatures.

**Organisation :** indépendante, accueillant des stagiaires et des woofeurs.

**Activités complémentaires :** animation et formation.

**Statut social :** MSA, cotisante solidaire.

**Statut juridique :** entreprise individuelle.

**Labels :** Simples, AB et Bio Bourgogne.

**Circuits de vente et débouchés :** vente directe et magasins spécialisés.

#### ALEXIS, CUEILLEUR-COOPÉRATEUR

**Territoire de cueillette :** échelle nationale.

**Gamme de plantes :** 35 plantes sauvages et 6 cultivées sur 1 ha.

**Gamme de produits :** plantes sèches en vrac (environ 2 t), plantes en frais (600 kg) et bourgeons en macérât glycéricin ou congelé.

<sup>72</sup> Julliard C., Pinton F., Garreta R. et Lescurre J.-P., 2019.

Organisation : travaille en couple, tous deux membres d'une coopérative.

Statut social : MSA, exploitant agricole.

Statut juridique : entreprise individuelle.

Labels : AB.

Circuits de vente et débouchés : via la coopérative Sicarappam qui vend ensuite à des entreprises transformatrices en agroalimentaire, des officines de pharmacie, des herboristeries, des entreprises transformatrices en cosmétique, des laboratoires, etc.

## BRICE, CUEILLEUR NOMADE EN FRAIS

Territoire de cueillette : échelle nationale.

Gamme de plantes : 700 plantes sauvages et 1 espèce cultivée sur 4 000 m<sup>2</sup>.

Gamme de produits : 90 % en frais (15 à 20 t) dont macérât glycéринé et 10 % en sec (500 à 800 kg).

Organisation : entreprise familiale de 4 associés avec 3 cueilleurs à plein temps et emploi de saisonniers (2 temps plein + contrats ponctuels).

Activités complémentaires : animation et formation.

Statut social : MSA, exploitant agricole.

Statut juridique : associé au sein d'une SCP (société civile professionnelle).

Labels : AB.

Circuits de vente et débouchés : via des laboratoires qui vendent ensuite à des officines de pharmacie, des herboristeries, des grandes et moyennes surfaces, des magasins spécialisés, etc.

## JULIE, PAYSANNE-CUEILLEUSE DE PLANTES COMESTIBLES

Territoire de cueillette : échelle locale.

Gamme de plantes : 130 plantes sauvages (35 % de la production) et 50 cultivées sur 1 ha.

Gamme de produits : plantes en frais.

Organisation : indépendante.

Activités complémentaires : visites et découvertes de plantes sauvages comestibles.

Statut social : MSA, exploitante agricole.

Statut juridique : entreprise individuelle.

Labels : AB.

Circuits de vente et débouchés : vente directe, magasins spécialisés, restaurateurs et primeurs intermédiaires.

## OLIVIER, CUEILLEUR SALARIÉ POUR UN LABORATOIRE

Territoire de cueillette : échelle régionale (jusqu'à 5 h de route autour du domicile).

Gamme de plantes : 35 plantes sauvages et 6 cultivées sur 1 ha.

Gamme de produits : 90 % de plantes en frais pour teintures-mères et gemmothérapie, 9 % en plantes sèches et 1 % en macérât huileux.

Organisation : responsable du service cueillette et culture d'un laboratoire (45 j/an de cueillette avec un renfort saisonnier de 4 personnes sur 8 mois de l'année).

Statut social : régime général de la Sécurité sociale.

Statut juridique : salarié d'un laboratoire.

Labels : AB.

Circuits de vente et débouchés : transformation par le laboratoire qui vend ensuite à des officines de pharmacie, des herboristes et des magasins spécialisés.

## NICOLAS, CUEILLEUR DISTILLATEUR EN GAEC

Territoire de cueillette : échelle locale (60 km autour de son domicile).

Gamme de plantes : 30 plantes sauvages et 30 cultivées sur 1,5 ha.

Gamme de produits : plantes sèches (plus de 500 kg), hydrolats, huiles essentielles, transformations alimentaires et cosmétiques.

Organisation : groupement agricole d'exploitation commune (Gaec) de 3 associés et 4 salariés multitâches (cueillette, transformation et vente).

Activités complémentaires : animation et formation.

Statut social : MSA, chef d'exploitation.

Statut juridique : associé du Gaec.

Labels : AB et Bleu Vert Vosges.

Circuits de vente et débouchés : vente directe, coopérative pour restaurateurs, épicerie fine et hôtellerie, marché de demi-gros pour laboratoires et confiseurs locaux.

## PARAMÈTRES FAISANT VARIER LE PROFIL D'UNE ACTIVITÉ DE CUEILLETTE PROFESSIONNELLE :

- territoire d'implantation : proximité d'une mosaïque de milieux et d'espaces naturels préservés, accès au foncier pour la production, axes de déplacement et enclavement, ancrage local ou nouvel arrivant, etc. ;
- projet de vie : équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, objectif de revenu, impact des déplacements sur le climat, etc. ;
- gamme de plantes : diversité produite, part du sauvage et du cultivé, etc. ;
- gamme de produits : frais, transformés (séchés, distillés, macérés, cuisinés...), etc. ;
- volume cueilli et vendu : de la vente au détail à la vente en gros et demi-gros ;
- organisation de la transformation : par le cueilleur, en sous-traitance, vente en frais sans transformation ;
- circuits de vente : vente directe, circuit court, coopératives, grossistes, transformateurs et industriels, etc. ;
- capacité d'investissement et d'emprunt ;
- débouchés : alimentaire, cosmétique, phytothérapie, artisanat, etc. ;
- organisation : collective, individuelle, recours à des saisonniers ou à la main-d'œuvre familiale, etc. ;
- activités complémentaires : animation nature et plantes, activité dans un autre domaine professionnel, etc. ;
- labels et certifications, etc.

## L'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE

Il n'existe pas de formation diplômante ou reconnue spécifiquement dédiée à la profession de cueilleur de plantes sauvages. En revanche, il existe des formations agricoles au sein de certains CFPPA intégrant cette dimension. Les cueilleurs partagent largement le constat que l'acquisition des savoirs et des gestes se fait principalement par la pratique, l'imitation, la répétition ainsi que par l'échange lors de stages chez les producteurs.

### POUR ALLER PLUS LOIN

> Fiche pratique « comment s'installer ? », à télécharger sur le site de l'AFC :  
[cueillettes-pro.org/fiche-5-installer-en-tant-que.html](https://www.afc-herbiers.com/fiche-5-installer-en-tant-que.html)

## FOCUS 2 UNE DIVERSITÉ DE FILIÈRES ET DE CIRCUITS DE VENTE

Après de nombreuses années à étudier et à travailler sur les cueillettes commerciales, force est de constater que notre connaissance de ce milieu, et surtout des circuits et filières dans lesquels sont utilisées les plantes sauvages collectées, est incomplète. Ces plantes sont utilisées dans un ensemble important de productions et par une grande diversité d'acteurs. Les circuits d'approvisionnement mobilisent de multiples acteurs et intermédiaires dont l'articulation peut parfois nous échapper. Un rapport récent réalisé par AgroParisTech éclaire en partie la question<sup>73</sup>.

### LA DIVERSITÉ DES SECTEURS ÉCONOMIQUES LIÉS À LA CUEILLETTE

Il existe de nombreuses filières, divers circuits de vente, secteurs d'utilisation et débouchés pour les plantes sauvages. Nous avons choisi deux approches pour illustrer cette diversité.

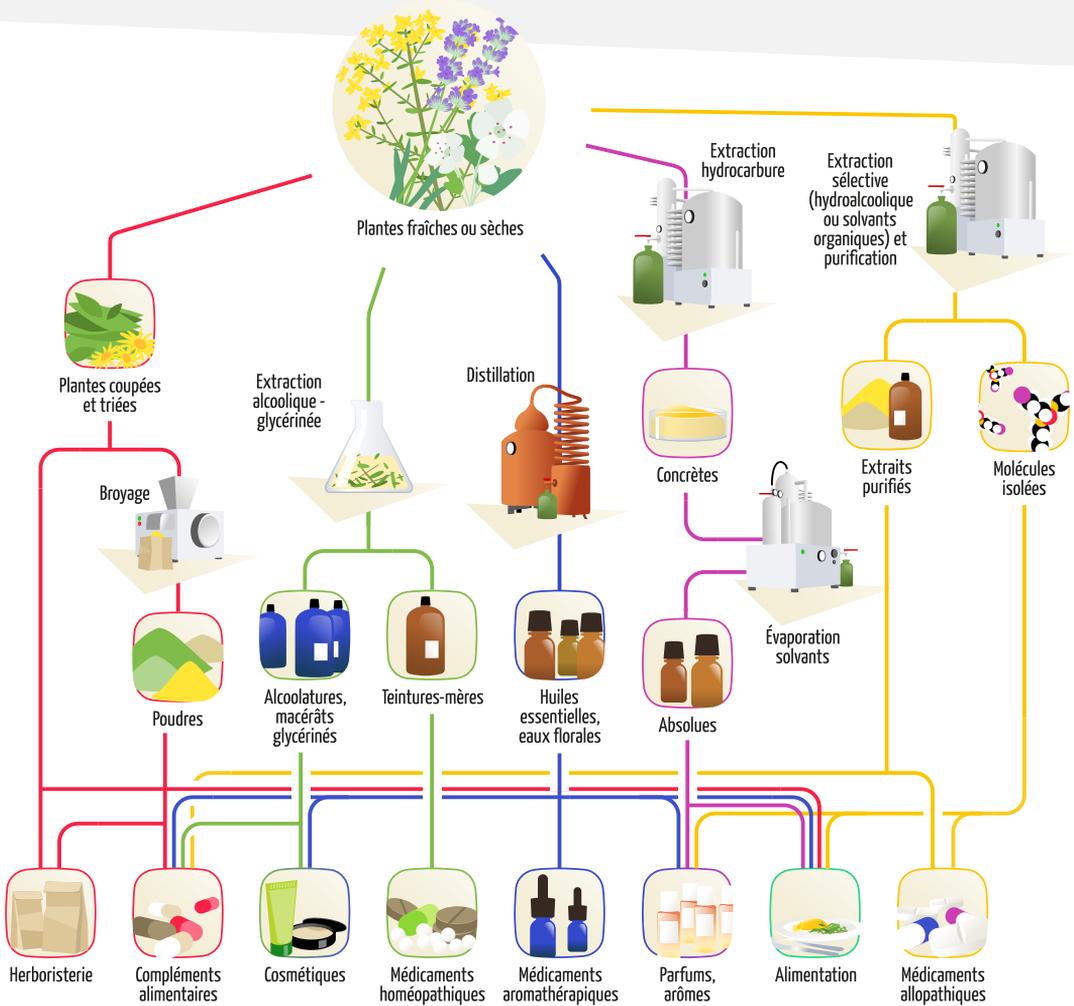
**Approche par circuits de commercialisation<sup>74</sup>** : il existe une multitude de circuits possibles, un cueilleur pouvant se limiter à l'un d'entre eux ou en combiner plusieurs. La cueillette pour la vente directe et les circuits courts est le plus souvent qualifiée d'approche artisanale, tandis que celle destinée aux laboratoires et à l'industrie (gros et semi-gros) est qualifiée d'approche industrielle.



<sup>73</sup> Schéma basé sur les circuits de vente des différents portraits de cueilleurs de l'AFC présentés dans le Focus n° 1

<sup>74</sup> Fargeon H. et al., 2016.

Approche par catégories de produit<sup>75</sup> : les principales destinations des PPAM et certaines transformations associées. Ce schéma n'est pas exhaustif, car il existe de très nombreuses transformations possibles qu'il est difficile de représenter dans leur totalité.



## LES INTERMÉDIAIRES DANS LES CIRCUITS LONGS

*« Le marché a besoin de prendre soin de la ressource s'il veut perdurer et ne pas s'effondrer. »*

Ces intermédiaires visent à centraliser des productions et à fournir des volumes importants afin de répondre aux demandes de l'industrie. Ils jouent ainsi un rôle essentiel dans l'organisation de la filière, de la récolte à la commercialisation, ainsi que sur l'établissement des prix.

<sup>75</sup> Inspiré d'un schéma de FranceAgriMer.

Il peut exister différents intermédiaires dans les chaînes d'approvisionnement.

- **Le grossiste** est le principal intermédiaire, en termes de volume, entre l'amont de la filière, constitué principalement de cueilleurs professionnels, de collecteurs ou de négociants, et l'aval avec les détaillants et les industriels.
- **Le négociant** achète un produit et le revend en gros, son rôle se rapproche de celui du courtier.
- **La coopérative** est une structure disposant d'un statut juridique spécifique. Elle réunit des cueilleurs professionnels indépendants, adhérents, formés et impliqués dans la gestion. Elle peut intervenir sur des marchés de gros et semi-gros, en complétant si besoin les productions de ses adhérents par des achats extérieurs.
- **L'exploitant** organise des chantiers collectifs de ramassage de plantes sauvages. Il repère un site, contractualise avec le propriétaire, paie les cueilleurs (salarial ou sous-traitance à des indépendants ou entreprises) et vend ensuite la récolte à un industriel ou un intermédiaire. À la différence des cueilleurs professionnels qui recrutent des salariés tout en cueillant eux-mêmes, les exploitants ne cueillent pas. Ces entreprises peuvent également avoir une activité de collectage.
- **Le collecteur**<sup>76</sup>, appelé également leveur dans certains territoires, réunissait des petites cueillettes réalisées plus ou moins ponctuellement par des cueilleurs le plus souvent occasionnels, en vue de constituer un volume important de plantes qui puisse répondre aux demandes des industriels. Cette pratique du monde paysan permettait aux familles d'agriculteurs, aux jeunes des villages, aux retraités, etc., de se constituer un revenu d'appoint par le ramassage à « temps perdu » de quelques plantes, lichens ou champignons. Les collectes variaient en fonction des territoires, des traditions locales et de la demande des industriels. Cette pratique du collectage dans le milieu paysan perdure même s'il a connu des mutations importantes. Aujourd'hui, le collecteur organise et rassemble un ensemble de productions de cueilleurs individuels pour répondre à une demande. Le profil des ramasseurs s'est diversifié avec des cueilleurs professionnels, des journaliers venant de la ville ou de main-d'œuvre temporaire, souvent étrangère. Cette fonction peut prendre de multiples formes. Autrefois limitée à un petit nombre d'espèces, l'AFC observe que la pratique du collectage tend à élargir son champ d'intervention sur de plus en plus de plantes.
- **Le façonnier** dispose des machines permettant de couper et de transformer les plantes séchées. Il travaille à partir de plantes achetées à un grossiste, un collecteur ou directement collectées par ses soins, il réalise des mélanges « à façon » pour des clients qui les vendent ensuite au détail.

Les fonctions des intermédiaires sont poreuses ; une même structure peut ainsi regrouper plusieurs métiers. Des collecteurs peuvent assurer d'autres rôles en aval, comme celui de grossiste ou de façonnier. Alors que des grossistes ou des coopératives peuvent organiser une activité de collectage ou de façonnier.

## L'IMPACT DES CIRCUITS LONGS SUR LES REVENUS DU CUEILLEUR

Les filières d'approvisionnement peuvent faire intervenir plusieurs intermédiaires entre le cueilleur et les entreprises utilisatrices. Chaque intermédiaire ayant des charges et devant générer sa marge sur le lot de plantes, la part qui revient au cueilleur pour un prix d'achat final stable est d'autant plus faible que le nombre d'intermédiaires est important. Ainsi, un cueilleur qui vend directement à l'entreprise utilisatrice touche 100 % du prix d'achat. Si celui-ci travaille pour une coopérative, elle conserve environ 30 % de ce prix et n'en restitue que 70 % au cueilleur. Quand la chaîne d'approvisionnement intègre un exploitant-collecteur qui cède ensuite le lot à un grossiste pour que celui-ci le vende *in fine* à un industriel, alors la part qui revient au cueilleur sur le prix de vente final est faible.

*« Des prix rémunérateurs, avec une participation des laboratoires à cette gestion durable parce que quand quelqu'un est payé justement pour son travail, il n'a pas besoin de faire n'importe quoi. »*

<sup>76</sup> Larrère R. et De la Soudière M., 2010.

## FOCUS 3

# ESPÈCE, CLASSIFICATION ET SYSTÉMATIQUE

Nommer les objets et les êtres qui l'entourent constitue probablement l'une des plus anciennes activités de l'humanité. Mais nommer implique également de classer, c'est-à-dire d'établir des catégories d'objets ou d'êtres qui se ressemblent entre eux, soit par leur forme ou encore par leurs fonctions. Toutes les cultures classent et nomment, objets et êtres, et en particulier les plantes. **En définissant des catégories d'êtres vivants, elles définissent des « taxons »<sup>77</sup> et font de la « taxonomie ».** Les ethnobotanistes ont beaucoup étudié ces taxonomies populaires. En général, elles distinguent des catégories assez englobantes. Par exemple, chez nous, la catégorie « chêne » peut se décliner en sous-catégories, par exemple, le « chêne vert », le « chêne pubescent », etc.

La science occidentale n'a pas échappé à cette nécessité de classement et elle a peu à peu développé un système d'observation, de description, de décision – car il faut bien décider des critères selon lesquels on va classer dans deux catégories différentes des objets ou des individus –, le tout associé à des procédures de traçabilité et, en particulier pour les plantes, à la constitution d'herbiers. Ceux-ci sont abrités dans des laboratoires, mais surtout dans des muséums (en France, le Muséum national d'histoire naturelle, MNHN) qui conservent, pour certains, plusieurs millions d'échantillons dont les échantillons type, c'est-à-dire ceux qui ont servi à décrire les différentes espèces. Ainsi, à chaque espèce est associé un échantillon type abrité dans un muséum.

Mais, ce faisant, le concept d'espèce, qui est défini comme la catégorie de base de la taxonomie, a fait l'objet de nombreuses discussions, voire de disputes, et a évolué au fil du temps en fonction de l'accumulation de données et de l'évolution des moyens d'observation. On peut résumer cette discussion en disant que le concept d'espèce procède de deux visions.

La première est une vision morphologique. Ainsi, **une espèce est un ensemble d'individus**

**qui se ressemblent plus entre eux qu'ils ne ressemblent à d'autres.** Cette vision est équivalente à celle qui prévaut dans les taxonomies populaires. Cependant, elle s'est vite heurtée à la réalité et plus particulièrement au fait que les insectes, par exemple, passent au cours de leur vie par des phases totalement distinctes au point de vue morphologique ; les larves, les nymphes et les adultes. Dans le monde végétal, on peut, par exemple, remarquer qu'en forêt tropicale, de nombreux arbres produisent des feuilles de formes différentes selon leur âge et leur exposition à la lumière.

Au cours du temps, les critères morphologiques ont été étendus du fait de l'évolution des techniques : citons, par exemple, les formes et les ornementsations des grains de pollen observables grâce au microscope électronique, le nombre de chromosomes (il sera systématiquement indiqué dans la *Flora europaea*<sup>78</sup> par exemple), l'anatomie du bois, et maintenant les séquences d'acide désoxyribonucléique (ADN). Mais même cette dernière technique ne résout pas toujours le problème : en effet, comment interpréter le fait que, comme le raconte Francis Hallé<sup>79</sup>, un même arbre puisse présenter des bourgeons portant des séquences d'ADN différentes ?

Devant ces difficultés, une autre vision a vu le jour : une vision biologique que l'on doit à un zoologiste, Ernst Mayr (1904-2005), et selon laquelle **une espèce est un ensemble d'individus qui, dans des conditions naturelles, sont interfertiles entre eux ou potentiellement interfertiles entre eux, et dont la descendance est elle-même fertile.**

Dans cette définition, il faut bien souligner les conditions : les conditions naturelles de la fécondation excluent donc tous les individus issus des processus d'élevage ou d'amélioration des plantes (les cultivars).

Le « potentiellement » est important car, par exemple, deux plantes appartenant à une espèce circumboréale, l'une sibérienne et l'autre canadienne, n'ont aucune chance de

<sup>77</sup> Une entité conceptuelle qui regroupe tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxonomiques bien définis. L'espèce constitue le taxon de base de la classification systématique.

<sup>78</sup> Tutin T., Burges A., Heywood V., Valentine D., 1968.

<sup>79</sup> Hallé F., 1999.

s'interféconder naturellement. Mais si on les met en présence l'une de l'autre, elles le pourront. Les populations sibériennes et canadiennes seront donc considérées comme représentant la même espèce car potentiellement interfertiles.

Mais si cette définition est séduisante, elle reste bien souvent invérifiable, et particulièrement pour le monde végétal qui nous intéresse, car les conditions de l'observation de l'interfertilité des individus sont telles qu'elle reste tout simplement infaissable. Et il faut bien dire que peu de botanistes sont en mesure de tester la non fertilité entre les espèces qu'ils ont identifiées, à l'exception notable des espèces domestiquées.

Et l'on observe que de très nombreuses espèces végétales considérées comme valides ne respectent pas la vision biologique du fait qu'elles peuvent s'hybrider entre elles, par exemple dans le genre *Betula*. Il existe même des groupes si compliqués de ce point de vue, comme les ronces par exemple, que de nombreux botanistes se refusent à y distinguer des espèces particulières. Dans la *Flora Gallica*, par exemple, on rencontre la notion d'agrégat qui désigne un ensemble d'espèces précédemment décrites, mais que l'on juge insuffisamment différenciées pour les maintenir, comme *Rosa canina* aggr. qui regroupe une vingtaine d'espèces<sup>80</sup>.

Ainsi, une espèce botanique continue de se définir par un ensemble précis de caractères morphologiques et, quand cela est possible, par ce caractère d'interfécondité.

Une espèce est décrite par un auteur qui en établit la « diagnose », c'est-à-dire la description, en décrivant un échantillon d'herbier particulier qui deviendra le « type » de l'espèce, son « étalon » en quelque sorte, qui est conservé dans l'herbier d'un muséum.

La systématique consiste à ordonner les espèces entre elles en les classant par degrés de similarité. Les espèces sont ainsi regroupées en genres, les genres en familles, celles-ci en ordres, regroupés en classes, puis enfin en règnes (le règne végétal). À l'inverse, pour certaines espèces, on peut distinguer des entités infra-spécifiques, les sous-espèces – notées ssp. ou subsp., ou les variétés (var.), rarement des formes (f.). Enfin, des variétés cultivées, issues de processus de sélection, sont désignées sous le terme de cultivar (cv.). Toutes ces entités, quel que soit leur niveau, sont des taxons qui

s'emboîtent les uns dans les autres. Par exemple :

Règne : végétal  
Classe : Magnoliopsida  
Ordre : Astérales  
Famille : Asteraceae  
Genre : *Arnica*  
Espèce : *Arnica montana* L.  
Variété : var. *montana*

La systématique est toujours en cours au gré de nouvelles découvertes de plantes et techniques d'observation qui permettent de prendre en compte de nouveaux caractères, comme expliqué plus haut. Il s'ensuit que, sporadiquement, les systématiciens « révisent » un taxon ou une famille. À la suite de cette révision, certaines espèces sont jugées similaires et tombent en synonymie. D'autres, du fait de nouvelles collections décrites et nommées pour la première fois, d'autres encore peuvent être reclassées dans des genres différents ; par exemple, le thé d'Aubrac, largement connu sous le nom de *Calamentha grandiflora* (L.) Moench, s'appelle maintenant *Clinopodium grandiflorum* (L.) Stace. Des genres peuvent être reclassés dans d'autres familles comme le genre *Sambucus*, anciennement classé dans les Caprifoliacées, qui se retrouve aujourd'hui dans les Adoxacées. Certaines familles peuvent également être créées ou réhabilitées lors de ces révisions, comme celle des Colchicacées créée en 1804, incorporée à celle des Liliacées par la suite, puis réintroduite dans la classification APG III<sup>81</sup> en 2009.

Depuis les années 1980, ces révisions sont de plus en plus fréquentes. En effet, les progrès en séquençage de l'ADN permettent à une nouvelle classification de se développer. Celle-ci se base sur les liens de parenté entre les taxons. C'est la classification phylogénétique dite APG (Angiosperm Phylogeny Group), dont la dernière version APG IV date de 2016. La *Flora Gallica* est basée sur la version III<sup>82</sup>. De nombreux remaniements ont été faits par rapport aux systèmes antérieurs, comme la classification d'Arthur Cronquist (1919-1992) de 1981 qui a été largement utilisée et qui est essentiellement basée sur des critères morphologiques, anatomiques et chimiques. Elle reste encore souvent employée<sup>83</sup>. Mais notons que la base de données TAXREF, de l'INPN, qui est la référence officielle, suit la classification APG.

<sup>80</sup> Tison M., de Foucault B. (Eds.), 2014.

<sup>81</sup> La classification APG III (2009), ou classification phylogénétique, est la troisième version de classification botanique des angiospermes établie par l'Angiosperm Phylogeny Group. C'est la classification botanique la plus importante aujourd'hui.

<sup>82</sup> Lire, à ce sujet, l'introduction de la *Flora Gallica*.

<sup>83</sup> Un site comme Wikipédia indique souvent sur les pages consacrées aux espèces leur position dans la classification d'Arthur Cronquist et dans la classification APG.

## FOCUS 4

# MAIS QUE CACHENT LES NOMS LATINS ?

La nomenclature botanique, c'est-à-dire l'ensemble des noms affectés à des classes de plantes reconnues (des taxons), a d'abord été populaire, s'appuyant sur des classifications également populaires. Ces classes peuvent englober des plantes assez ressemblantes (les « chênes pédonculés » par exemple) ou être plus englobantes (les « chênes » tout court). Les nomenclatures populaires, dites aussi vernaculaires, utilisent souvent ce double niveau, avec un terme de base dit déterminé (ici, « chêne ») et un terme qui précise le premier, dit déterminant (ici, « rouvre », « pédonculé » ou « pubescent »). Ces nomenclatures démontrent le besoin universel d'établir des catégories, mais également de les classer, des moins englobantes aux plus englobantes, ou l'inverse.

Mais le propre d'une classification et d'une nomenclature populaires est d'être lié à une culture particulière, voire à un territoire donné. Ce qui se traduit dans une même langue – le français, par exemple – par une multitude de noms donnés à une même catégorie de plantes. C'est ainsi que le colchique d'automne se retrouve désigné par des appellations aussi diverses que « veillotte », « dame sans chemise » ou encore « safran des prés ». Ou encore la grande digitale qui se voit désignée par 23 noms différents rien qu'en Normandie<sup>84</sup> !

Pour nommer les plantes, la science occidentale a eu rapidement recours au latin qui restera d'ailleurs longtemps la langue de la science, mais sans suivre de règles particulières. Ainsi, notre trèfle blanc se verra nommer *Trifolium pratense album* (littéralement, « trèfle blanc des champs ») par Joseph de Tournefort (1656-1708), mais également *Trifolium caule repente, spicis depressis, siliquis tetraspermis* par Victor Albrecht von Haller (1708-1777), quelques années plus tard<sup>85</sup>.

En bref, des polynômes plus ou moins longs et plus ou moins descriptifs, au gré de chacun. Carl von Linné (1706-1778) va proposer un nouveau système de nomenclature. Il va désigner les plantes par un nom générique suivi d'une épithète spécifique : *Salix* (genre) *alba* (épithète spécifique).

Les noms des genres sont souvent repris des noms latins des plantes (*Quercus*, *Salix*, *Rosa*, etc.), ou de ceux inventés par des auteurs précédents ; ils peuvent latiniser des noms vernaculaires (c'est très souvent le cas pour des plantes tropicales), ou encore rendre hommage à un naturaliste – comme Michel Adanson (1727-1806) à qui est dédié le genre des baobabs *Adansonia*. Les épithètes spécifiques font appel à de nombreux attributs des plantes, et pour ne citer que quelques exemples, la morphologie (*grandifolia*, *grandiflora*, etc.), la couleur (*alba*, *niger*, etc.), la beauté (*pulchrum*, *elegans*, etc.), le biotope (*arvense*, *pratense*, etc.), les territoires (*gallicum*, etc.), ou sont plus rarement des dédicaces à des naturalistes (*humboldtiana*, *smithii*, *lachenalii*, etc.)<sup>86</sup>.

L'œuvre des botanistes ne s'arrêtant pas à Carl von Linné, de très nombreuses espèces ont été décrites depuis lui. Le référentiel de la *Flore de France*<sup>87</sup> fait état de plus de 60 000 descriptions<sup>88</sup> de taxons végétaux, alors qu'environ 6 000 sont considérées aujourd'hui comme valides. Parmi ces descriptions, on remarque que plusieurs peuvent porter un même nom. Mais elles n'ont pas été faites par un même auteur. C'est pourquoi Alphonse de Candolle (1806-1893) propose, en 1867, un code de la nomenclature. Dès lors, le nom de l'auteur doit être associé au binôme genre-épithète spécifique. Ainsi, la primevère sera nommée « *Primula vulgaris* Huds. », Huds. étant l'abréviation de William Hudson (1730-1793).

<sup>84</sup> Raynal-Roques, A., 1994.

<sup>85</sup> Raynal-Roques, A., 1994.

<sup>86</sup> Une anecdote : Alicia Lourteig (1913-2003), botaniste spécialiste de la flore des terres australes françaises, avait la réputation d'être une très belle femme. Julian Steyermark (1909-1988), botaniste américain grand spécialiste de la famille des *Rubiaceae*, lui a dédié un arbrisseau du sous-bois amazonien, le *Psychotria lourteigiana* Steyermark. Dédicace pimentée ou déclaration d'amour ? On l'ignore, mais ce que l'on sait, c'est que cette plante est largement connue localement pour ses propriétés aphrodisiaques !

<sup>87</sup> Publié et mis en ligne par l'INPN.

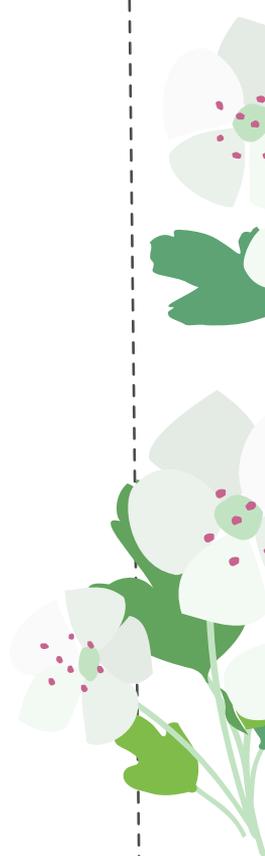
<sup>88</sup> On parle de diagnose pour désigner la description d'un taxon. Pour une espèce, la diagnose (toujours en latin) s'effectue sur un échantillon d'herbier appelé le type et conservé dans un muséum comme le MNHN, en France, ou Kew Gardens, en Grande-Bretagne. Le type constitue l'échantillon de référence du taxon.

Plus encore, le fait que 60 000 descriptions concernent environ 6 000 espèces valides indique que de nombreuses descriptions ont été, par la suite, jugées non valables, qu'il s'agit en réalité de synonymes. Le code précise que dans ces cas, c'est la première description qui l'emporte. Ainsi, par exemple, l'espèce décrite par Jean-Baptiste de Lamarque (1744-1829) sous le nom de *Primula grandiflora* Lam. est équivalente à celle qu'avait, avant lui, décrite William Hudson et c'est ce dernier nom qui est retenu. *P. grandiflora* Lam. est un synonyme de *Primula vulgaris* Huds., nom valide.

Mais tout se complique lorsque l'on s'arrête, par exemple, au nom de la reine-des-prés : *Filipendula ulmaria* (L.) Maxim. Que vient faire ici Carl von Linné, désigné par L. mis entre parenthèses, et ce Maxim., abréviation de Carl Johann Maximowicz (1827-1891) ? Cela veut tout simplement dire que Carl von Linné a décrit en 1753 une espèce qu'il a nommée *Spiraea ulmaria* L. Mais environ un siècle plus tard, Carl Johann Maximowicz « révisé » le genre *Spiraea*, c'est-à-dire qu'il reprend tous les échantillons qu'il peut trouver de ce genre (et il y a de nombreuses nouvelles collections depuis Carl von Linné). Il constate alors que la reine-des-prés ressemble beaucoup plus aux plantes du genre *Filipendula*, décrit par Philip Miller (1691-1771) en 1754, un an après le travail de Linné. Il reclasse donc l'espèce dans le genre *Filipendula*, mais il signale qu'elle a été décrite avant lui par Carl von Linné. Un exemple plus récent : le *Chenopodium ambrosioides* L. (1753), reclassé en *Dysphania ambrosioides* (L.) Mosyakin & Clemant, (2002)<sup>89</sup>.

Pour conclure sur cette courte introduction à la nomenclature botanique, disons que, non seulement, elle permet de désigner les espèces dans un langage universel, mais qu'elle constitue également une formidable invitation à voyager dans l'histoire de la botanique.

<sup>89</sup> Les dates sont données par le référentiel de l'INPN, mais il n'est pas obligatoire de les mentionner. Par ailleurs, le genre *Dysphania* a été créé en 1812.



## FOCUS 5

# MILIEUX NATURELS, BIOTOPES ET HABITATS

Le terme de **milieu** est assez peu utilisé en écologie<sup>90</sup>. Emprunté au langage courant, il reste assez vague et se trouve généralement associé à une épithète : milieu naturel, aride, humide, méditerranéen, etc. Pour faire simple, un **milieu** est « un ensemble intégré de facteurs physiques ou biologiques interdépendants qui régissent la croissance des êtres vivants »<sup>91</sup>. En écologie et en mésologie – la science des milieux justement –, on lui préfère les termes plus précis de **biotope**, qui désigne l'ensemble des conditions physiques d'un lieu donné, et celui d'**habitat**, qui désigne l'ensemble formé, en un lieu donné, par le biotope et la totalité des êtres vivants qui s'y trouvent.

### 1. PARLER DE « MILIEUX NATURELS » A-T-IL DU SENS ?

Dans le monde de la cueillette, il est souvent fait référence au **milieu naturel**. Cette référence à la « nature » répond à une représentation positive de celle-ci que l'on pare de toutes les qualités et de toutes les vertus – en particulier régénératives pour les humains noyés dans des milieux artificialisés. Et, de la même manière, on parle de **plantes sauvages** dont les vertus sont vantées supérieures à leurs sœurs cultivées, mais dont, bien souvent, la présence est liée à l'activité humaine et qu'il vaudrait mieux désigner par le terme de **plantes spontanées**. Ces références au naturel et au sauvage sont aujourd'hui omniprésentes dans la communication autour des produits cosmétiques ou alimentaires à base de PPAM car elles touchent un profond besoin de « ressourcement » de nos contemporains.

Mais qu'en est-il vraiment de la nature, aujourd'hui, dans notre territoire métropolitain ? Et peut-on réellement parler de milieux naturels ?

Un **milieu naturel** est un milieu qui s'est développé au cours des siècles sans jamais avoir subi de manipulation humaine. Il se développe donc grâce à des processus naturels qui ne doivent rien aux humains, à partir de substrats qui, au départ, ne portent pas de vie. C'est le cas, par exemple, des milieux qui se sont développés lors du recul des glaciers à la fin de la dernière glaciation, ou de la colonisation par les êtres vivants d'îles volcaniques qui émergent sporadiquement à la surface des mers<sup>92</sup>. La colonisation de tels milieux et leur évolution au cours de phases qui se succèdent dans le temps constituent une succession primaire.

En France métropolitaine, largement occupée par les humains depuis le néolithique, si depuis la dernière glaciation la recolonisation du territoire par la végétation s'était effectuée sans intervention humaine, la plus grande partie de sa superficie serait couverte de forêts de natures différentes selon le climat, de pelouses d'altitude et de quelques autres types de végétation plus rares (sols salés, tourbeux, zones inondées, etc.). Ces milieux, découlant de processus de succession primaire, seraient stables tant que les conditions climatiques le seraient, et constitueraient ce que les écologues appellent un « climax »<sup>93</sup>. Mais nos ancêtres n'ont eu de cesse de manipuler les milieux pour leurs besoins alimentaires, énergétiques et techniques. L'accumulation des données de l'imagerie aérienne depuis plus d'un siècle

<sup>90</sup> Ce terme est à peine cité dans les dictionnaires d'écologie. Par exemple, il se rencontre dans des ouvrages comme l'*Atlas de la Flore sauvage du Loiret*, mais pas dans l'*Atlas de la Flore d'Auvergne*, pourtant tous deux élaborés par des conservatoires botaniques.

<sup>91</sup> Daget P. et Godron M., 1974.

<sup>92</sup> Exemple de l'île de Krakatoa en Indonésie qui a émergé en 1883 et où l'évolution des milieux a été suivie scientifiquement depuis sa naissance et qui est aujourd'hui couverte d'une forêt tropicale.

<sup>93</sup> La notion de climax, qui date de 1906, est associée à une vision d'équilibre stable. Elle est aujourd'hui tempérée par l'observation de perturbations d'origine naturelle (tempêtes, inondations, etc.) qui rompent temporairement l'équilibre des milieux, lesquels sont cependant rapidement « réparés » par des processus naturels de régénération. En forêt amazonienne, par exemple, des chercheurs ont mis en évidence que, chaque année, 1 % de la superficie était affectée par des chutes d'arbres. La forêt est donc en perpétuel remaniement. On parle alors d'équilibre homéostable.

permet aujourd'hui de penser, qu'en moyenne, au moins une trace d'occupation humaine se trouve sur chaque kilomètre carré de notre territoire<sup>94</sup>. Il y a donc eu pratiquement partout intervention humaine, autrement dit une anthropisation. Il est donc plus exact, pour la France métropolitaine, de parler de milieux anthropisés. Il existe encore probablement quelques milieux naturels (falaises, milieux d'altitude, certaines tourbières, etc.), mais concernant les plantes de cueillette, l'essentiel provient de milieux plus ou moins anthropisés. Ces ressources dépendent étroitement de l'activité humaine sur les milieux qui peut les favoriser ou, au contraire, les empêcher de s'exprimer. À titre d'exemples : des ovins détruisent des peuplements de gentiane que les bovins préservent ; l'abandon de parcours entraîne la disparition du thym ; des coupes d'éclaircie en forêt font disparaître l'ail des ours, mais favorisent d'autres plantes ; le chaulage des prairies de fauche acide augmente leur productivité au détriment des populations d'arnica, etc.

La nature se retrouve dans les processus bioécologiques qui, après une perturbation d'origine naturelle ou anthropique (tempête, coupe forestière, déprise agricole, abandon de parcours, etc.), se mettent en œuvre naturellement pour reconstituer le milieu impacté. On parle alors de successions secondaires. Elles sont particulièrement observables dans les milieux forestiers après exploitation, ou encore lors de la recolonisation de friches par la végétation. C'est grâce à ces processus naturels que, lorsque la pression anthropique diminue sur un milieu, celui-ci peut évoluer et se transformer.

## 2. DÉFINITION D'UN BIOTOPE ET D'UN HABITAT

Il existe de nombreuses définitions du terme biotope. On peut retenir qu'il s'agit d'un « lieu de vie défini par des caractéristiques physiques et chimiques déterminées relativement uniformes » qui abrite « un ensemble de formes de vie composant la biocénose »<sup>95</sup>. Autrement dit, le **biotope** d'une espèce particulière est l'ensemble des facteurs abiotiques<sup>96</sup> qui l'entoure. Son **habitat** peut alors se définir comme « l'ensemble des facteurs abiotiques et biotiques »<sup>97</sup> qui l'entoure.

Les habitats ont fait l'objet de typologies et de cartographies successives au niveau européen, dont **Corine Land Cover**<sup>98</sup> et plus récemment **Eunis** (European Union Nature Information System). Dans la base de données de l'INPN<sup>99</sup>, pour chaque espèce est indiquée la liste de ses différents habitats Eunis.

La classification Eunis comporte 5 282 habitats répartis en dix grands types de milieux :

- A. Habitats marins
- B. Habitats côtiers
- C. Eaux de surface continentales
- D. Tourbières hautes et bas-marais
- E. Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminoides, des mousses ou des lichens
- F. Landes, fourrés et toundras
- G. Boisements, forêts et autres habitats boisés
- H. Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée
- I. Habitats agricoles, horticoles ou domestiques régulièrement ou récemment cultivés
- J. Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels
- K. Complexes d'habitats

La classification intégrale est disponible sur le site de l'INPN.

<sup>94</sup> Selosse M.-A., 2021.

<sup>95</sup> Définition Wikipédia.

<sup>96</sup> Se dit d'un facteur lié au milieu, indépendant des êtres vivants, en opposition aux facteurs biotiques.

<sup>97</sup> Se dit d'un facteur lié aux être vivants, en opposition à abiotique.

<sup>98</sup> Corine Land Cover est un programme européen de cartographie des usages du sol conduit dans 38 pays européens à partir d'interprétations visuelles d'images satellitaires. Les catégories définies par Corine ont été modifiées et remplacées par les habitats de la classification Eunis.

<sup>99</sup> [inpn.mnhn.fr/accueil/index](http://inpn.mnhn.fr/accueil/index)

On peut distinguer les biotopes primaires des secondaires. Les premiers relèvent des conditions naturelles, les seconds des conditions qui s'expriment dans des milieux transformés par l'homme – forestiers, agricoles ou urbains. D'après G. Ducerf<sup>100</sup>, « retrouver et analyser le biotope primaire de la plante [...] permet d'identifier les facteurs favorables à sa prolifération dans le biotope secondaire ».

Sur la base de cette distinction, il est possible de penser que parmi les facteurs abiotiques, ce sont ceux du sol qui seront les plus différenciés entre biotope primaire et secondaire. Il en sera probablement de même en ce qui concerne la faune et la flore du sol. Le sol apparaît dès lors comme un élément majeur de l'habitat. Cependant, la classification Eunis privilégie plutôt les biocénoses<sup>101</sup> pour classer les habitats. Il est donc intéressant de se référer aux travaux de G. Ducerf et également à la *Flore forestière française*<sup>102</sup> qui précise de nombreux caractères du sol ou encore aux fiches de Tela Botanica qui indiquent les indices d'Ellenberg<sup>103</sup> (complétés par P. Julve) pour de nombreux caractères.

La consultation de ces nombreuses sources permettra au cueilleur de mieux connaître les habitats des espèces qu'il recherche.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Bournerias M., Arnal G., Bock C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne, bassin parisien, nord de la France*. Nouvelle édition, Belin, Paris, 640 p.

Daget P. et Godron M., 1974. *Dictionnaire d'écologie*, Hachette, Paris, 200 p.

Ducerf G., 2014. *L'Encyclopédie des plantes bio-indicatrices*. Tome 1, Promonature, 351 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., 1989. *Flore forestière française. Tome 1 : Plaines et collines*. IDF, ministère de l'Agriculture, ENGREF, 1 787 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., 1993. *Flore forestière française. Tome 2 : Montagnes*. IDF, ministère de l'Agriculture, ENGREF, 2 421 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., Gauberville C., 2008. *Flore forestière française. Tome 3 : Région méditerranéenne*. IDF, ministère de l'Agriculture, ENGREF, 2 426 p.

Selosse M.-A., 2021. *L'origine du monde : une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent*. Actes Sud, 468 p.

<sup>100</sup> Ducerf G., 2014.

<sup>101</sup> Ensemble des êtres vivants d'un biotope, d'un milieu donné.

<sup>102</sup> *La Flore forestière française* (cf. bibliographie ci-dessus) précise, pour chaque espèce traitée, les principaux facteurs abiotiques du biotope, notamment le type d'humus, le pH du sol, la richesse en bases échangeables, les matériaux de la roche mère, ainsi que les conditions hydriques et lumineuses.

<sup>103</sup> Indices mis au point par M. Ellenberg en 1974, publiés en anglais en 1988, qui donnent des valeurs de 1 à 12 correspondant à la tolérance d'une espèce végétale par rapport à différents paramètres : lumière, humidité atmosphérique et, pour le sol, pH, humidité, texture, salinité, nutriments, matière organique. Sur le site Tela Botanica, ces indices ont été complétés par Philippe Juve. Cet enseignant-chercheur, maître de conférences à l'université catholique de Lille, spécialisé en phytosociologie, évaluation et gestion des milieux naturels, est membre du conseil scientifique et technique du réseau Tela Botanica.

## FOCUS 6

# LA REPRODUCTION ET LA MULTIPLICATION DES PLANTES

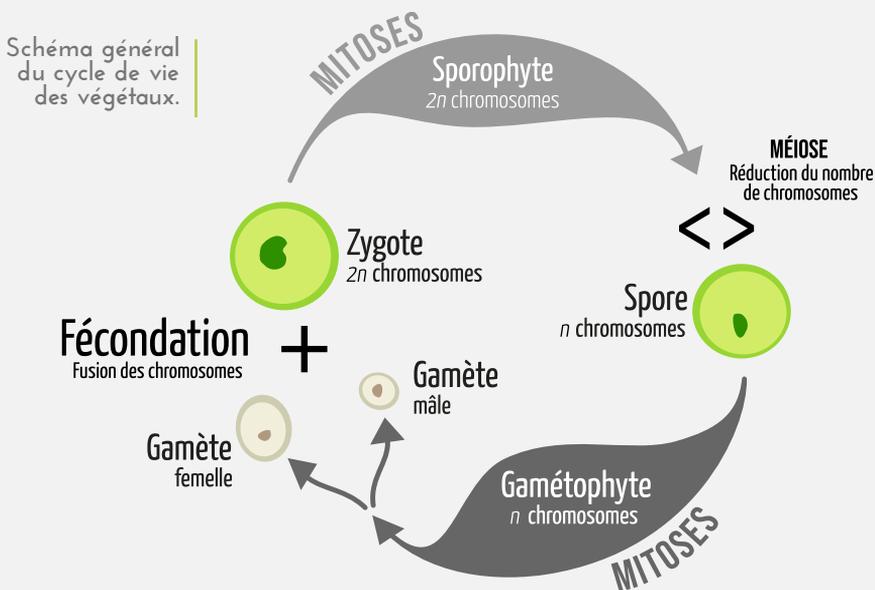
Ce focus vise à permettre aux cueilleurs de mieux appréhender les stratégies de reproduction d'une plante et à affiner ainsi leur évaluation sur sa capacité à se renouveler après prélèvement. La terminologie scientifique utilisée dans ce focus est régulièrement mobilisée dans les livrets techniques dans la partie explicitant la biologie de la plante.

Les nombreux termes techniques issus de la biologie ne sont pas systématiquement définis et explicités. Le lecteur devra compléter ses recherches sur la base de ce document qui se veut synthétique.

## 1.1 LA REPRODUCTION SEXUÉE DES ANGIOSPERMES

La reproduction des plantes suit le schéma général du cycle biologique des végétaux. Pour résumer, celui-ci se compose de deux phases. À partir d'un **zygote**, une cellule initiale portant  $2n$  paires de chromosomes homologues ( $n$  dépendant de l'espèce) se développe, par divisions cellulaires (**les mitoses**), un **individu diploïde** ( $2n$  chromosomes) nommé **sporophyte**. Pour simplifier, disons que chez les plantes, les individus que nous reconnaissons comme tels, que ce soit un chêne, un pied de millepertuis ou autres, sont des sporophytes.

Certaines cellules spécialisées de ce sporophyte vont se multiplier par une **méiose** qui, d'une cellule  $2n$  chromosomes donne deux cellules à  $n$  chromosomes, des **cellules haploïdes**, portant chacune un exemplaire des  $n$  chromosomes. Ces cellules initiales haploïdes appelées **spores** vont se développer par mitoses successives en un **individu haploïde**, le **gamétophyte** dont certaines cellules seulement vont devenir des **gamètes**, c'est-à-dire des **cellules particulières destinées à fusionner** lors du processus de **fécondation** pour donner un nouveau zygote.



Il existe une différence fondamentale avec la reproduction des mammifères chez lesquels la méiose ne donne pas un être pluricellulaire équivalent au gamétophyte, mais directement des gamètes, les ovules et les spermatozoïdes.

L'étude des différents groupes de plantes montre, qu'au cours du temps, l'évolution s'est traduite en grande partie par une protection croissante du gamétophyte qui, d'individu indépendant par exemple flottant dans l'eau chez les algues, devient individu parasite du sporophyte qui l'abrite chez les plantes supérieures. Dans le même temps, la taille et la complexité du gamétophyte se réduisent.

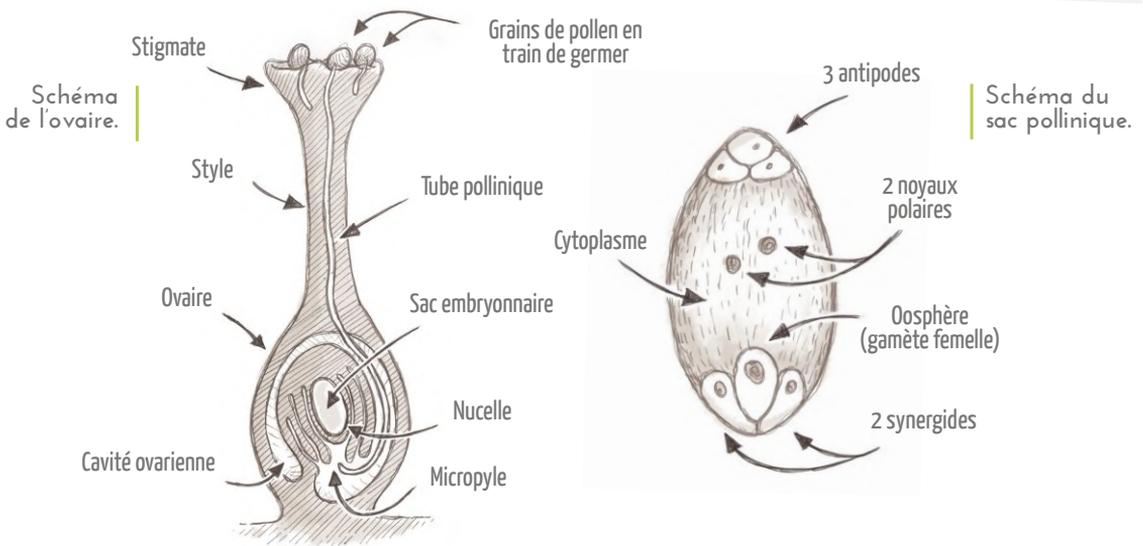
Cette évolution s'accompagne d'un accroissement de la protection de la formation des gamètes ainsi que de la fécondation et des premiers stades du développement du zygote. Le gamète femelle des angiospermes est protégé dans un ovule complexe, lui-même abrité par un ovaire dans une fleur, le gamète mâle, grain de pollen, est protégé par une coque solide et abrité dans les étamines avant sa dispersion. Et le zygote, puis les premiers stades du sporophyte, c'est-à-dire la graine, sont protégés par un fruit.

Par ailleurs, les plantes s'affranchissent du milieu aquatique pour assurer la mobilité des gamètes et donc leur rencontre. Si le vent et la gravité sont mis à contribution, elles mettent souvent au point, grâce à des processus complexes de coévolution, des collaborations avec les animaux pour assurer la rencontre des gamètes (zoogamie) et la dispersion des semences (zoochories).

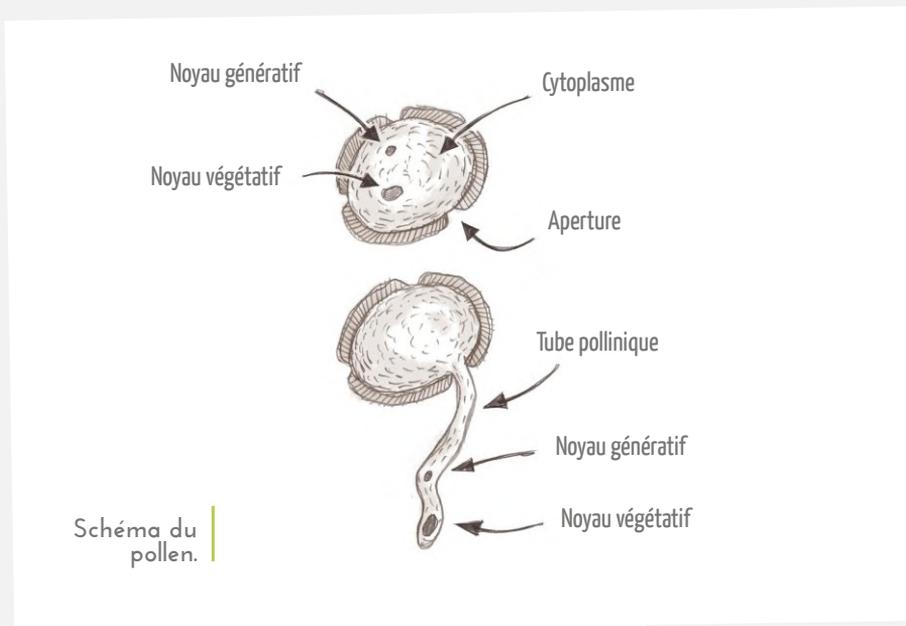
Notons que l'on observe le même sens évolutif chez les animaux avec, par exemple, le passage du jeune embryon indépendant (comme les alevins des poissons) à l'hyperprotection des embryons des mammifères qui dépendent entièrement de la mère.

Chez les plantes, cette évolution aboutit aux angiospermes. Nous ne détaillerons les processus de reproduction sexuée que pour cette classe, la plus évoluée du monde végétal.

Chez les plantes supérieures qui nous intéressent, les organes producteurs de gamètes femelles sont les **ovaires**, formés d'un ou plusieurs **carpelles**, contenant chacun un ou plusieurs **ovules**. Mais ces ovules n'ont rien à voir avec ceux de mammifères, ce sont des organes diploïdes au sein de chacun desquels va se développer un organisme haploïde, un gamétophyte réduit appelé **sac pollinique**. Il est constitué de plusieurs noyaux haploïdes baignant dans une masse cytoplasmique qui va se différencier en cellules. Trois à une extrémité, les antipodes qui vont rapidement dégénérer, trois à l'autre extrémité dont l'oosphère (le gamète femelle) entourée de deux synergides et, au centre, deux noyaux polaires dans un même cytoplasme. Tous ces noyaux sont haploïdes. Oosphère et synergides sont situés au-dessus d'une ouverture, le micropyle, par lequel se fera la fécondation.



Le pollen, ou gamétophyte mâle, est fabriqué par les étamines. Le grain de pollen est une structure rigide, une coque, qui enferme un cytoplasme dans lequel se trouvent deux noyaux haploïdes, le noyau végétatif et le noyau génératif. La coque présente des zones minces, des apertures. Le pollen va germer, c'est-à-dire produire une excroissance, le tube pollinique, au travers d'une ouverture.



## La fécondation

Lorsqu'un grain de pollen arrive sur un **stigmate** – organe récepteur situé au sommet du carpelle –, il germe, c'est-à-dire qu'il produit un tube pollinique qui s'insinue au travers des tissus du carpelle et pénètre, par le micropyle, dans le sac embryonnaire. Cette croissance est pilotée par le noyau végétatif qui, ayant joué son rôle, dégénère.

Le noyau génératif, lui, se divise en deux noyaux spermatisques.

C'est ce qui permet la **double fécondation**, spécialité des **angiospermes**. L'un d'eux va fusionner avec l'oosphère et former un zygote diploïde. Et l'autre va fusionner avec les deux noyaux polaires du sac embryonnaire, pour former un zygote accessoire triploïde ( $3n$ ). Le premier, par mitoses successives, va se développer en embryon. Le triploïde va soit dégénérer, soit se développer en albumen, qui servira de réserve de nourriture pour l'embryon.

Il y aura donc **deux types de graines**, les graines sans albumen, exalbuminées (*Rosaceae*, *Fabaceae*, *Juglandaceae*, etc.), et les graines albuminées (*Magnoliaceae*, *Euphorbiaceae*, *Apiaceae*, *Poaceae*, etc.)<sup>104</sup>.



<sup>104</sup> Pour certaines graines exalbuminées, chez les *Chenopodiaceae*, par exemple, il y a formation d'un pseudo-albumen à partir des cellules diploïdes du nucelle, tissu qui entoure l'oosphère dans l'ovule.

## 1.2 LA POLYPLOÏDIE

Chez les plantes, il arrive cependant que la méiose s'effectue mal en donnant des gamètes diploïdes. Ce qui n'empêche pas la fécondation et un gamète  $2n$  fusionnant avec un gamète  $n$  donnera un zygote triploïde  $3n$  ; ou deux gamètes  $2n$  donneront un zygote tétraploïde  $4n$ . D'autres mécanismes, sur lesquels nous ne reviendrons pas ici, peuvent mener à la polyplôidie. On estime, aujourd'hui, que toutes les plantes à fleurs ont connu un événement de polyplôidie au cours de leur évolution. Les plantes polyplôïdes présentent des capacités d'adaptation supérieures à celles de leurs parents, ce qui explique le succès évolutif du mécanisme. Ce qui explique également que les domesticateurs de plantes ont souvent cherché à créer des polyplôïdes.

## 1.3 L'HYBRIDATION

La définition biologique de l'espèce, précisant qu'elle représente un ensemble d'individus interféconds et dont la descendance est elle-même interféconde, est souvent mise à mal en botanique où de nombreuses espèces hybrides sont reconnues, particulièrement pour les plantes utiles domestiquées. Elles sont notées avec un  $\times$  comme *Sorbus x vagensis*, hybride de *S. aria* et de *S. torminalis*, ou *Mentha x piperita* pour l'hybride entre *M. aquatica* et *M. spicata*.

Parfois, l'hybridation est reconnue possible sans pour autant que des noms soient donnés. En effet, lorsqu'ils décrivent une espèce, les botanistes testent rarement la non fertilité avec les espèces voisines. Ainsi on reconnaît par exemple que les espèces d'aubépine peuvent s'hybrider sans pour autant décrire une espèce hybride.

Les hybrides présentent souvent des caractéristiques plus performantes que celles de leurs parents. C'est la **vigueur hybride** ou **hétérosis**. Ce qui explique que l'hybridation soit une technique majeure utilisée dans la sélection des plantes cultivées. L'hybride recherché sera alors multiplié végétativement pour conserver ses propriétés.

## 2.1 LA SEXUALITÉ DES ANGIOSPERMES

Chez les phanérogames, la sexualité, c'est-à-dire la formation de nouveaux individus diploïdes à partir de la fusion de deux gamètes haploïdes mâles et femelles, s'organise à partir des fleurs. Sans revenir sur les caractères morphologiques détaillés des fleurs, rappelons que celles-ci peuvent être :

- **hermaphrodites** : possédant des ovaires et des étamines, elles produisent donc des gamètes femelles et mâles ;
- **unisexués** : porteuses soit d'ovaire soit d'étamines. Dans ce cas, pour les **espèces monoïques**, chaque individu peut porter à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles ; mais, pour les **espèces dioïques**, les fleurs mâles ou femelles sont portées par des individus différents.

Chez les **espèces hermaphrodites**, de fait monoïques, il peut y avoir **autofécondation**. Les populations qui en découlent sont assez homogènes et stables, mais peu aptes à s'adapter rapidement à de nouvelles conditions environnementales. De même pour les espèces monoïques, chez lesquelles les gamètes mâles et femelles peuvent provenir d'un même individu.

La **fécondation croisée**, qui implique que les gamètes ayant fusionné proviennent d'individus différents, permet plus de diversité génétique et plus de flexibilité. Dans le cas des espèces dioïques, elle est obligatoire. Mais chez les espèces hermaphrodites ou monoïques, malgré les apparences, la majorité pratique une fécondation croisée en mettant en œuvre différentes stratégies.

- Il peut y avoir incompatibilité entre pollen et stigmates, le pollen ne germe pas sur les stigmates.
- Il peut y avoir déphasage dans le temps de maturité des pollens et de réceptivité des stigmates dans une même fleur.
- Il peut y avoir des spécificités morphologiques qui empêchent le pollen de se déposer sur les stigmates (position respective des étamines et des pistils). C'est le cas de la primevère qui présente deux types de fleurs, un individu ne portant qu'un seul type et la fécondation entre fleurs de même type étant impossible ou très rare.

## 2.2 LA POLLINISATION

La fécondation croisée implique le fait que le pollen soit transporté d'un individu à l'autre. Ce processus procède de diverses stratégies et diverses voies évolutives.

- **Anémogamie** : certaines plantes ont privilégié le transport du pollen par le vent. Cette méthode de dispersion suppose une production considérable de pollens, comme celle des chatons du bouleau par exemple. De nombreuses espèces y ont recours avec, comme conséquence, la dispersion dans l'atmosphère de pollens souvent allergisants. La dispersion des pollens peut s'effectuer sur de très grandes distances, mais la retombée sur des stigmates récepteurs reste très aléatoire, donc peu efficace.
- **Hydrogamie** : le pollen peut être transporté par l'eau. Ce processus est rare et ne concerne que quelques plantes aquatiques.
- **Zoogamie** : le pollen est transporté par les animaux. C'est souvent le résultat de processus évolutifs particuliers qui permettent à la fleur de devenir un organe attracteur pour l'animal vecteur de pollens. Dans bien des cas, les biologistes considèrent actuellement qu'il y a eu une véritable coévolution entre plante et animal pour ajuster le signal attracteur de la fleur au récepteur sensible de l'animal vecteur. L'animal y trouve en général son compte sous forme de récompense alimentaire. On peut distinguer différentes formes de zoogamie.
  - L'**entomogamie**, le transport par les insectes, est très spectaculaire car les fleurs, généralement colorées et parfumées, présentent des structures morphologiques particulièrement élaborées pour faciliter la pollinisation.
  - L'**ornithogamie**, la pollinisation par les oiseaux, existe également et s'accompagne généralement de fleurs très colorées et produisant de grandes quantités de nectar. L'animal est lui aussi adapté à ce rôle ; le colibri, par exemple, est doté d'un bec effilé et peut voler sur place.
  - Dans les pays tropicaux, les mammifères volants peuvent également être impliqués, c'est la **cheiroptérogamie**.
- Enfin, l'homme est parfois vecteur conscient de pollens ; c'est ainsi que des tablettes mésopotamiennes montrent sans ambiguïté la fécondation manuelle effectuée sur des palmiers dattiers, pratique toujours d'actualité.

## 3. LA DISSÉMINATION DES GRAINES

Le rôle de ces différents agents ne s'arrête pas à la fécondation. Bien souvent, ils assurent également la dispersion des graines à plus ou moins longue distance des pieds mères.

- Par l'eau (**hydrochorie**) : les fruits et les graines flottent très bien et peuvent être transportés par l'eau courante. Certaines plantes peuvent utiliser le choc de la chute des gouttes de pluie pour expulser les graines.
- Par les animaux (**zoochorie**), sous trois formes :
  - fruits et semences collectés par les animaux et mis en réserve dans des caches. Une partie sera oubliée et pourra germer, l'autre sera mangée ;
  - fruits mangés et graines excrétées qui ont conservé leur pouvoir de germination ;
  - fruits qui se fixent par des poils crochus ou dispositifs analogues à la fourrure des animaux.
- Par les fourmis (**myrmécochorie**) : fruits et graines souvent pourvus d'un appendice riche en protéines qui leur sert d'aliment.
- Par le vent (**anémochorie**) : certains fruits et graines possèdent des dispositifs spécifiques, comme des ailes ou des poils, qui facilitent leur transport aérien sur de grandes distances. Les semences sont aussi dispersées à proximité par les rafales de vent.
- Sans agents extérieurs (**autochorie**) : certaines plantes peuvent assurer la dispersion des graines et des fruits elles-mêmes en les éjectant autour d'elles, voire en allongeant leur pédicelle fructifère qui va insérer les semences dans un lieu approprié. Ou encore la simple gravité qui fait tomber les fruits au pied de la plante mère (**barochorie**).

#### 4. LA MULTIPLICATION VÉGÉTATIVE

Appelée aussi reproduction végétative, c'est un **mode de reproduction asexuée**. Certains végétaux se multiplient sans passer par la reproduction sexuée. Un nouvel individu se forme à partir d'un organe diploïde de la plante mère, par fragmentation.

- La **multiplication par stolons**. Dans le cas du fraisier, par exemple, il y a formation de tiges aériennes rampantes. De place en place, se forment des bourgeons et des racines qui sont les points de départ de nouveaux pieds.
- La **multiplication par tubercules**. Par exemple, pour le fragon, des tiges souterraines renflées par les réserves permettent d'obtenir une nouvelle plante par développement de bourgeons (les yeux, donnant des germes).
- La **multiplication par rhizomes**. Dans le cas de l'ortie, par exemple, ce sont des tiges souterraines qui peuvent s'enraciner et donner une nouvelle plante.
- La **multiplication par bulbilles**. Les bulbes secondaires (bulbilles), formés à partir du bulbe, s'en détachent, puis s'enracinent pour se développer en une nouvelle plante comme chez l'ail des ours, par exemple.
- La **multiplication par marcottage**. Par exemple, pour la ronce, ces tiges ont la capacité de développer des racines lorsqu'elles touchent le sol.
- Artificiellement, car nécessitant une action humaine, le **bouturage** constitue également un mode de reproduction végétative.

Tous les individus qui descendent de ces processus forment un clone : ils sont nés d'un même organisme et possèdent le même patrimoine génétique, à moins qu'une mutation n'intervienne au cours des générations successives.

Enfin, parmi les formes de reproduction végétative, citons un curieux mécanisme propre aux angiospermes : l'**apomixie**. Une méiose modifiée conduit à la formation de cellules diploïdes dans le sac embryonnaire de l'ovule au lieu de cellules haploïdes. La fécondation ne fait que stimuler la formation d'un embryon à partir d'une de ces cellules. Cet embryon reproduit donc strictement le génome maternel.

## 5. LES CYCLES DE VIE

Chaque espèce possède sa propre stratégie de survie.

Les **plantes annuelles** ont un cycle de reproduction rapide. Elles colonisent les terrains nus et les cultures qui ne sont pas traitées aux herbicides.

Les **plantes bisannuelles** ont besoin d'au moins deux ans pour terminer leur cycle de reproduction. Leur milieu doit donc leur assurer un minimum de stabilité, ce qui n'est pas le cas de nombreux espaces cultivés.

Ces deux types de plantes ne fleurissent qu'une seule fois avant de mourir.

Les **plantes vivaces** doivent trouver des milieux d'une grande stabilité. La formation arborée est en général le stade le plus complexe obtenu lors de l'évolution d'un terrain nu.

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### > Sur la botanique

Raynal-Roques A., 1994. *La botanique redécouverte*, Belin, Inra, Paris, 511 p.

Hallé F., 1999. *Éloge de la plante*, Seuil, Paris, 341 p.

#### > Sur la polyploidie

[jardinsdefrance.org/la-polyploidie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes](http://jardinsdefrance.org/la-polyploidie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes)

[jardinsdefrance.org/la-polyploidie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes-2eme-partie/](http://jardinsdefrance.org/la-polyploidie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes-2eme-partie/)

Alix K., Gérard P. R., Schwarzacher T., Heslop-Harrison JSP., 2017. Polyploidy and Interspecific Hybridization: Partners for Adaptation, Speciation and Evolution in Plants. *Annals of Botany*, 120 : 183-194.

Le fichier .pdf est accessible sur :  
[academic.oup.com/aob/article/120/2/183/3959620](http://academic.oup.com/aob/article/120/2/183/3959620)



## FOCUS 7

# BRÛLAGE DIRIGÉ OU GYROBROYAGE : QUELLE PRATIQUE POUR MAINTENIR UN MILIEU OUVERT ET FAVORISER LA RESSOURCE ?

Pour favoriser certaines ressources inféodées à des milieux ouverts, il convient de préserver leur ouverture. L'activité pastorale traditionnelle a longtemps permis le maintien de ce type de milieu. Mais le déclin de cette activité, dans différents territoires de montagne et de moyenne montagne, entraîne la fermeture de certains espaces provoquant la disparition progressive de certaines ressources, mais également une modification de la biodiversité, un risque accru d'incendie ou encore l'impossibilité de réintroduire du pastoralisme. Deux techniques sont alors mobilisables par les gestionnaires du territoire pour restituer un milieu ouvert : le feu ou le gyrobroyage. Dans les cas où la fermeture de milieu est avancée jusqu'au stade pré-bois, la coupe forestière peut aussi être pertinente. Par ailleurs, il convient de mentionner qu'en l'absence d'un pâturage suffisant suite à ces opérations, elles devront être répétées régulièrement, entraînant un coût d'entretien et des impacts à répétition. Pour autant, suivant sa conduite, le pâturage peut avoir un impact sur les ressources en plantes de cueillette. Il doit être conduit avec précaution avec une bonne détermination du chargement et des périodes de pâture.

Les pratiques recourant au feu sont aujourd'hui questionnées face aux changements climatiques, à leurs impacts sur le milieu et sur la santé publique, ainsi que face aux savoir-faire techniques qu'elles demandent. Parallèlement, les cueilleurs observent des effets bénéfiques sur certaines ressources (arnica, myrtille, bruyère, serpolet, etc.) qui se développent après ces deux types d'intervention. Plusieurs gestionnaires d'espaces naturels commencent à s'intéresser à cette question. Ils expérimentent afin de comparer les deux approches et de mesurer leurs impacts sur les milieux ainsi que sur certaines plantes sauvages de cueillette. C'est notamment le cas dans les parcs naturels régionaux (PNR) de Millevaches en Limousin, des Pyrénées catalanes, de Livradois-Forez, du Pilat, des Monts d'Ardeche et dans les réserves naturelles catalanes.

Après un gyrobroyage ou un feu dirigé, il est recommandé de mettre en place un pâturage dirigé et ajusté (période, chargement, type de bétail, etc.) afin d'assurer la maîtrise de l'espace et de la végétation dans le temps. Dans le cas contraire, les opérations de brûlage dirigé et de gyrobroyage devront avoir lieu régulièrement pour maintenir le milieu au stade des herbacées. Concernant l'articulation entre pâturage et préservation des plantes de cueillette, des études et des tests restent à mener. En effet, l'impact du pâturage sur la flore a été jusqu'à maintenant étudié au regard de la qualité fourragère du pâturage. Il convient aujourd'hui d'y intégrer cette contrainte supplémentaire visant à préserver, voire favoriser, une plante de cueillette. Nous avons connaissance d'expérimentations menées sur des plantes comme la myrtille ou l'arnica (PNR Millevaches et PNR Pyrénées catalanes).

## ÉCOBUAGE, BRÛLIS, BRÛLAGE DIRIGÉ... DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il existe un ensemble de termes recouvrant cette pratique ancienne visant à détruire la végétation par le feu pour ouvrir un terrain que cela soit pour la culture, le pâturage, la conservation des milieux ou la lutte contre les incendies. Ces termes sont parfois utilisés de façon interchangeable, cependant ils recouvrent des réalités différentes.

L'**écobuage** est une forme de défrichement où les mottes de terre et de végétation sont traditionnellement retournées et brûlées pour préparer une mise en culture. Aujourd'hui, les pratiques observées en France, souvent désignées à tort par le terme d'écobuage, consistent à brûler la végétation en place, coupée ou non au préalable. Ces pratiques correspondent plutôt aux termes **brûlis** ou **brûlage pastoral/feu pastoral** quand elles sont associées à l'élevage. Ces pratiques traditionnelles sont actuellement confrontées à un **risque accru de voir le feu dégénérer** avec l'enrichissement des zones, la déprise de l'activité agricole, la perte des savoir-faire traditionnels, ainsi qu'avec les évolutions climatiques qui génèrent des conditions moins optimales pour la réalisation d'un feu modéré et maîtrisé. Les conditions optimales étant : sols fortement humides et/ou gelés, absence de vent ou vent faible, après une période de petite pluie ou de neige, présence de neige<sup>105</sup>. Elles sont aujourd'hui encadrées par la réglementation<sup>106</sup> (se renseigner dans chaque département auprès des pompiers et de la cellule « feu dirigé »<sup>107</sup> quand elle existe).

Le **brûlage dirigé** est un terme plus récent principalement lié à la mise en place de plans de protection contre les incendies. En France, le brûlage dirigé est encadré par la loi et se définit comme<sup>108</sup> : « la destruction par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchage, bois morts, sujets d'essence forestière ou autres, lorsqu'ils présentent de façon durable un caractère dominé et déperissant, dont le maintien est de nature à favoriser la propagation des incendies ». Des cellules techniques spécifiques ont été créées dans différents départements pour instruire et suivre les demandes de brûlage. Les chantiers de brûlage sont encadrés par des règles strictes et conduits par des personnes formées. Les termes « brûlage dirigé » ou « feu dirigé » peuvent également être utilisés dans un sens plus large. Ainsi l'Institut européen des forêts (Efi<sup>109</sup>) le définit ainsi : « l'application d'un feu dans des conditions environnementales choisies, qui permet de confiner le feu à une zone prédéterminée et d'atteindre des objectifs prévus de gestion des ressources ». Cet institut utilise également les notions de « brûlage traditionnel », « incendie sous prescription » ou « feu tactique » dans son vocabulaire. Son travail traite à la fois de la question des incendies, problématique qui tend à s'aggraver avec le changement climatique, mais également de la gestion des milieux avec des objectifs écologiques, paysagers et patrimoniaux.

Nous utiliserons le terme de **brûlage dirigé** dans le sens de l'Efi car il permet la prise en compte d'enjeux plus larges, comme la gestion de la ressource et des milieux, qui font écho à la réflexion de l'AFC sur la gestion de la ressource en plantes sauvages pour l'activité de cueillette.

## GYROBROYAGE OU BRÛLAGE DIRIGÉ : IMPACTS ET CONTRAINTES

Les deux techniques permettent de maintenir l'ouverture d'un milieu et de favoriser certaines espèces cueillies, mais leurs impacts et leurs contraintes de mise en œuvre diffèrent.

<sup>105</sup> Définition par la cellule de brûlage dirigé du département des Pyrénées-Orientales.

<sup>106</sup> Le décret du 29 avril 2002 indique qu'il est entendu, par « brûlage dirigé », « la destruction par le feu des herbes, broussailles, litières, rémanents de coupe, branchages, bois morts, sujets d'essence forestière ou autres, lorsqu'ils présentent de façon durable un caractère dominé et déperissant, dont le maintien est de nature à favoriser la propagation des incendies » ; il précise que cette opération est conduite de façon planifiée et contrôlée sur un périmètre prédéfini, avec obligation de mise en sécurité vis-à-vis des personnes, des biens, des peuplements forestiers et des terrains limitrophes conformément aux dispositifs du cahier des charges approuvé par chaque préfet de département.

<sup>107</sup> Cette cellule spécifique, sous différentes appellations — « brûlage dirigé », « feu tactique » —, n'existe pas dans tous les départements.

<sup>108</sup> Décret n° 2002-679 du 29 avril 2002 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie et modifiant le code forestier.

<sup>109</sup> Régo F. et al., 2010.

	Impacts sur les sols	Contraintes de mise en œuvre
Brûlage dirigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fertilisation des sols par minéralisation (<i>a priori</i>, seul le phosphore part en fumée).</li> <li>• « Stérilise » en partie la couche superficielle du sol, la chaleur assurant une sélection des graines ainsi qu'une réduction des pathogènes et parasites (rôle phytosanitaire) : impact très variable en lien avec la durée et l'intensité du feu.</li> <li>• Le pH du sol peut augmenter et ses propriétés physiques évoluer en cas de feu intense.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande une bonne maîtrise des savoir-faire qui n'a pas toujours été transmise aux jeunes générations.</li> <li>• Risque accru de voir le feu dégénérer : aujourd'hui, les feux sont réalisés sur de grandes surfaces et dans des conditions différentes des pratiques ancestrales (enrichissement accru, climat plus sec, plus chaud et plus incertain, etc.).</li> <li>• Destruction d'une grande partie de la faune et de la flore présentes sur la parcelle. En effet, une grande partie de la faune n'a pas le temps de fuir et est également brûlée (faune du sol, insectes, petits rongeurs, etc.).</li> <li>• Risque d'érosion largement accru après un feu.</li> <li>• Contraintes réglementaires : la période où il est possible de le pratiquer n'est pas toujours compatible avec la bonne période pour brûler les végétaux (pas assez sec), cela peut entraîner des actions préalables nécessaires (fauchage notamment).</li> <li>• Contraintes de sécurité : mise en place d'un périmètre, présence d'une citerne, déclaration, etc. Des contraintes organisationnelles qui ont aussi un coût.</li> <li>• Contraintes météorologiques : peu de vent, temps dégagé, humidité ou froid, etc. Si ces conditions ne sont pas réunies pendant la saison des feux dirigés, le travail ne pourra pas se faire.</li> <li>• Pollutions atmosphériques par les fumées piégées dans les basses couches de l'atmosphère (les conditions météorologiques lors des feux sont souvent favorables à ce processus) avec un impact sur la qualité de l'air peu documenté.</li> <li>• Émission de CO<sub>2</sub> par combustion de la biomasse.</li> <li>• Image négative.</li> </ul>
Gyrobroyage	<p>Apport de matière organique par décomposition de la matière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût de mise en œuvre et temps nécessaire.</li> <li>• Émission de CO<sub>2</sub> via l'essence et l'énergie grise nécessaire à la mise en œuvre et par la décomposition de matière organique (respiration des décomposeurs).</li> <li>• Ne peut pas être mise en œuvre partout, notamment sur les terrains accidentés et empierrés.</li> </ul>

Les effets d'un feu sont très variables en fonction de son intensité, de sa durée, de la saison où il est pratiqué, de la végétation présente, de la capacité du sol à transmettre ou non la chaleur, etc. Il est difficile de définir des généralités quant à l'impact d'un feu sur un sol, sa fertilité, la flore et la faune. Pour la conduite des brûlages, une note du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises préconise « un brûlage sur des sols froids, humides, avec une conduite du feu avec le vent ou la pente pour obtenir une intensité capable de bien brûler la biomasse, tout en ayant un passage rapide qui diminue beaucoup l'impact des températures ».

Loin d'être tranchée, cette réflexion, entre recours au feu dirigé ou au gyrobroyage pour la gestion des milieux et de la ressource en plantes sauvages, est en cours et nécessite des expérimentations. Les premiers éléments à disposition tendent à montrer que la réponse à apporter variera selon le contexte territorial et environnemental ainsi que des attendus.

L'AFC recommande de s'adapter à chaque contexte et de documenter chaque intervention afin de faire progresser la connaissance.

## Témoignages

« J'ai des stations d'arnica qui sont liées à l'écobuage. Quand les gars font l'écobuage, derrière, l'arnica explose et, au bout de trois à quatre ans, la végétation reprend le dessus. L'arnica ne disparaît pas, mais la station n'est alors plus intéressante au niveau de la cueillette. »

« Dans le parc national des Cévennes, l'arnica se concentre à l'étage subalpin (1 500 m) : on constate que les brûlages des pelouses et des landes rases piquetées de jeunes pins sont suivis par une explosion de la floraison de l'arnica pendant un ou deux ans. Cette explosion ne correspond pas à une augmentation du nombre de plantes, mais à une réponse des plantes déjà en place qui émettent plus de tiges florifères. C'est un effet bénéfique à court terme pour la ressource en arnica se fait au détriment du sol à long terme. En effet, le sol subit une érosion (l'humus disparaît en surface) au profit des sables et graviers de l'arène granitique. On pressent qu'à cette dégradation s'ajoute la régression d'autres espèces (alchémille, râponce, oeillet, gaillet, etc.), ainsi que celles de lichens terricoles (lichens d'Islande, les cladonias), au point que la lutte contre les accrus de conifères par le feu peut être questionnée dans le contexte de l'écosystème subalpin. »

### POUR ALLER PLUS LOIN

PNR Pyrénées ariégeoises, 2019. Note de synthèse du conseil scientifique du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises sur les brûlages pastoraux en Ariège, 29 p.

Beaumes J. et Parera J., 2020. Brûler ? Gyrobroyer ? telle est la question - Natura catalana, lettre d'information des réserves naturelles catalanes, 39 : 9.

POUR ALLER **PLUS LOIN**

Euskal Herriko, 2019. *Le feu pastoral en Pays basque "Une technique du passé ? Une pratique du futur ?"* Les cahiers techniques de Euskal Herriko Laboranta Ganbara, mai 2019, n°5, 34 p.  
[ehlgbai.org/wp-content/uploads/2016/10/ilovepdf\\_BIBLIO-URL\\_FUSIONN%C3%89\\_VF.pdf](http://ehlgbai.org/wp-content/uploads/2016/10/ilovepdf_BIBLIO-URL_FUSIONN%C3%89_VF.pdf)

**Pâturage du Massif Central.** Favoriser les landes à myrtilles par le pâturage dans le parc de Millevaches.  
[youtube.com/watch?v=v-YBNiCoih4&t=217s](https://youtube.com/watch?v=v-YBNiCoih4&t=217s)

Régo F., et al., 2010. *Le cahier sur les politiques de l'EFI 4 : vers une gestion intégrée du feu.* Publication EFI.  
[gfmcc.org/wp-content/uploads/Fire-Paradox-Policy-Brief-Integrated-Fire-Management-FRA.pdf](http://gfmcc.org/wp-content/uploads/Fire-Paradox-Policy-Brief-Integrated-Fire-Management-FRA.pdf)



## FOCUS 8 LES CERTIFICATIONS

Fiche réalisée avec la participation de Florence Pinton<sup>110</sup>.

La certification est une procédure visant à **certifier la qualité et la conformité des produits à des cahiers des charges** par un organisme accrédité et indépendant sur la base d'un référentiel de certification<sup>111</sup>. Les contrôles et la délivrance de la certification sont réalisés par l'organisme ou par un collectif d'acteurs.

Sur un marché concurrentiel, une certification des produits de cueillette peut apporter un avantage commercial en assurant une traçabilité des produits et en répondant à la demande *in fine* des consommateurs, tant de plantes sèches que de produits industriels à base de PPAM issues de culture ou de cueillette. Ces certifications peuvent porter sur différents critères tels que la conformité à des pratiques relevant de l'agriculture biologique (certification AB), des pratiques de gestion de milieux (certifications de foresterie durable, par exemple) ou encore des pratiques commerciales (commerce équitable, par exemple). Elle est moins nécessaire dans le cas de circuits de proximité où les relations de confiance se substituent au besoin de certification.

### 1. LABELS ET MARQUES DE CERTIFICATION : DÉFINITION ET FONCTIONNEMENT

#### Deux grands types de certifications

- **Les certifications publiques** sont encadrées par un label inscrit dans la loi et répondent à un cahier des charges officiel. **Ce sont les labels *sensu stricto***. Ils correspondent aux signes d'identification de produits agricoles, forestiers, alimentaires ou de la mer qui sont réglementés par la loi et des décrets européens et/ou nationaux, comme le label Agriculture biologique ou le très connu Label rouge. La conformité à ces cahiers des charges est réalisée au cours de contrôles effectués par des **opérateurs accrédités**, c'est-à-dire par des tiers (par exemple, Ecocert, Veritas, etc.).
- **Les certifications privées** sont encadrées par des cahiers des charges élaborés de manière privée et déposés sous forme de marques : ce sont des **marques de certification** comme, par exemple, Demeter. La conformité à ces marques de certification peut être, selon les cas, effectuée par des tiers – comme pour les certifications publiques – ou de manière participative par un ensemble de citoyens. On parle alors de **système participatif de garanties** (SPG). C'est, par exemple, le cas de Nature et Progrès.

**Les marques de certification** sont créées par un porteur de projet (privé ou organisme parapublic). Elles sont déposées dans un registre de la propriété intellectuelle<sup>112</sup>, ce qui garantit leur appartenance à une personne physique ou morale ainsi qu'une protection juridique. Elles peuvent être individuelles ou portées par des collectifs (syndicats, associations, etc.). Ce sont alors des **marques collectives**.

<sup>110</sup> Chercheuse académique (IRD, puis AgroParisTech) spécialisée dans le monde rural, elle est aujourd'hui professeure de sociologie à AgroParisTech. Elle travaille depuis de nombreuses années sur le sujet des cueillettes commerciales en lien avec Jean-Paul Lescure, Claire Julliard et le syndicat Simples, notamment. Elle s'est impliquée dans le projet FloreS depuis 2014 et a encadré plusieurs travaux d'étudiants sur le sujet de la cueillette professionnelle.

<sup>111</sup> Un référentiel renvoie à un « document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit ou un service et les modalités du contrôle de la conformité du produit ou du service à ces caractéristiques » (Afnor).

<sup>112</sup> À l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Qu'il s'agisse de label ou de marque de certification, le **cahier des charges** qui les accompagne est composé de **normes**. La norme renvoie à un document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit, un service et les modalités de contrôle associées (par exemple, dose de nitrates acceptable dans l'eau, etc.). Certains cahiers des charges sont assez peu détaillés et peu contraignants (Bienvenue à la ferme ou encore Marchés des producteurs de pays), d'autres s'accompagnent de critères et d'indicateurs très précis et s'avèrent beaucoup plus contraignants pour le producteur.

Il faut noter que certaines marques ne sont pas adossées à des cahiers des charges déposés, il s'agit alors d'un signe qui permet de distinguer les produits ou les services d'une personne physique ou morale. L'objectif est de protéger un nom associé à une réputation et d'en défendre l'exclusivité. On peut citer, comme marque déposée, Coca-Cola, les marques de distributeurs, etc.

## Les contrôles et les processus de certification

Dans les cas des labels publics, le **contrôle de conformité au cahier des charges et la délivrance de la certification** sont réalisés par des organismes tiers accrédités par les pouvoirs publics comme Ecocert, Veritas, etc. Certaines marques de certification privées (FairWild, par exemple) font également appel à des organismes certificateurs externes. On parle de **systèmes de certification par tiers**.

D'autres marques ont recours à un **système participatif de garantie (SGP)**. Ce sont des certifications contrôlées par les pairs (producteurs, artisans, fabricants et, parfois, consommateurs, distributeurs, etc.), qui ne sont pas réglementées par le droit formel et se font en interne comme, par exemple, la marque de certification Simples, pour veiller au respect du cahier des charges.

Les SGP et la certification par tiers remplissent des objectifs différents. Il est possible de les cumuler selon ce qui est recherché. La marque Simples, peu connue du grand public, est généralement utilisée parallèlement à la certification AB.

## Signes officiels de qualité

Dans le cas d'une certification publique dans le domaine alimentaire, il est fait référence à des signes officiels de la qualité et de l'origine (Siqo). L'Agence bio assure le développement et la promotion de l'agriculture biologique et la structuration des filières. L'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) instruit les demandes des nouveaux produits, supervise les contrôles sur l'ensemble des signes et protège les produits contre les usurpations. Il agréé et évalue les organismes indépendants chargés du contrôle du respect des cahiers des charges.

## Les chartes et les guides de bonnes pratiques

Les chartes et guides de bonnes pratiques peuvent prendre des formes très diverses. Ces documents ne sont **pas des instruments reconnus par le droit, c'est-à-dire associés à un régime juridique précis**. Pour qu'il en soit ainsi, il faut arrimer la charte et le guide à un instrument juridique reconnu (par exemple, un contrat ou une marque collective) pour qu'ils puissent devenir contraignants.

## 2. POURQUOI ÊTRE CERTIFIÉ ?

Être certifié, c'est offrir des garanties sur la qualité et, éventuellement, l'origine des produits, sur le respect de normes (environnementales, sociales, commerciales, etc.) et des engagements des producteurs, afin de répondre à une demande de transparence des autorités publiques et des acheteurs (consommateurs, industries cosmétique, pharmaceutique, alimentaire, etc.). C'est également donner une valeur ajoutée au produit, car la certification apporte de la notoriété ou renforce une réputation.

Certains professionnels de la cueillette s'interrogent sur les impacts qu'une certification spécifique, et donc une démarche de normalisation, aurait sur leurs pratiques et sur leurs coûts de production (contrôles et mises aux normes). L'AFC souligne que des normes généralement élaborées dans le cadre d'autres filières peuvent être inadéquates dans le cas de la cueillette de plantes sauvages. De plus, dans un domaine où les connaissances académiques concernant les espèces récoltées et les impacts de l'activité sur les populations exploitées restent très lacunaires, l'expertise des cueilleurs est essentielle pour définir les critères et les indicateurs nécessaires pour une certification adéquate.

### 3. COMMENT ÊTRE CERTIFIÉ ?

#### La certification par tiers

Elle nécessite un contrôle, une procédure qui représente un coût et un temps de travail conséquents. La non-conformité au cahier des charges entraîne une sanction, comme le déclassement d'un produit. Trois types d'acteurs sont impliqués dans la procédure publique :

- les organismes de **standardisation** qui définissent les cahiers des charges, les normes ou les référentiels ;
- les organismes d'**accréditation** qui vérifient et valident les compétences des organismes de certification ;
- les organismes de **certification** qui s'assurent du respect des normes par les cueilleurs certifiés.

#### Quelques exemples de certification par tiers :



Le label public Agriculture biologique AB a été créé en 1985. Il s'est en partie fondé sur l'interdiction d'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse. Propriété du ministère français de l'Agriculture, il est défini par celui-ci et promu par l'Agence bio. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ses critères sont alignés sur le label bio européen, moins contraignant que le label AB initial, et autorisant notamment la présence de traces accidentelles d'OGM. Le **label bio européen** se substitue progressivement au label AB français initial. Le logo feuille est celui de la réglementation européenne. Il est obligatoire sur l'étiquetage alors que le logo AB est facultatif. Plusieurs organismes certificateurs ont l'autorisation de délivrer le label AB.



FairWild est une marque de certification internationale s'appliquant aux cueilleurs de végétaux sauvages qui souhaitent démontrer leur engagement dans la collecte durable, la responsabilité sociale et les principes de commerce équitable. La certification FairWild encourage les efforts destinés à s'assurer que les ressources sont gérées, récoltées et commercialisées de façon durable, en dégageant des bénéfices pour les producteurs ruraux. Ce référentiel comprend 11 principes, 29 critères et 186 indicateurs de performance, constituant autant de points de contrôle. C'est un cadre très abouti et rigoureux, qui est assez compliqué à mettre en place. Il a été développé avec une attention particulière aux réalités des pays tropicaux. Plusieurs critères et indicateurs de son cahier des charges semblent inadaptés au contexte européen. FairWild fait appel à différents certificateurs dans de nombreux pays, dont Ecocert en France.



FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) sont les deux grands standards internationaux de certification pour l'exploitation des forêts. FSC a, de plus, développé des standards particuliers pour l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL), dont de

nombreuses PPAM, démarche que PEFC ne semble pas avoir faite. FSC a même développé un cahier des charges pour les PFNL européens. Les deux structures font appel à des organismes certificateurs.

## La certification par un système de garantie participative (SPG)

Elle repose sur l'interconnaissance, la confiance entre pairs et favorise l'échange de connaissances. Elle s'effectue, le plus souvent, à l'échelle d'une région. Son coût est beaucoup moins élevé que celui d'une marque contrôlée par un tiers et se révèle plus approprié aux petits producteurs.

Les producteurs engagés doivent adhérer à une charte, adossée à un guide de bonnes pratiques et/ou un cahier des charges. L'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions sociales et écologiques, grâce à une reprise en main, par les producteurs, de la définition du protocole de production.

Quelques exemples de certification participative :



**Simplex** : l'utilisation de la marque Simplex est tributaire de contrôles annuels validés par le syndicat du même nom, qui constituent une garantie pour le consommateur de la qualité des plantes et des produits transformés. Le conseil d'administration du syndicat délivre aux producteurs l'autorisation d'utiliser la mention, valable pour l'année en cours. Chacun s'engage, au moins une fois par an, à être contrôlé par un autre producteur agréé de sa région et à contrôler lui-même un autre producteur. Le contrôleur ou le « délégué de massif » établit un rapport détaillé qui est présenté pour agrément au conseil d'administration du syndicat. En cas de litige, ce dernier désigne un ou deux autres producteurs pour un nouveau contrôle.



**Nature et Progrès** : c'est la marque de l'association éponyme. Elle garantit des produits alimentaires et cosmétiques respectueux de l'environnement, des hommes et des animaux. Elle s'appuie sur ses propres cahiers des charges et l'engagement de ses adhérents au travers d'une charte. Ce sont des commissions locales de producteurs et de consommateurs (Comac) qui produisent et évaluent collectivement les rapports d'enquêtes. Ils émettent un avis sur l'attribution de la mention Nature et Progrès, proposent des améliorations, corrections ou sanctions pour faire progresser le questionnement et la démarche globale du professionnel. L'agrément final de la fédération nationale, responsable de l'attribution de la mention, garantit la cohérence et le bon fonctionnement de l'ensemble. La Comac fédérale en est l'organe exécutif : c'est aussi la première instance d'appel en cas de litige. À ce jour, 16 cahiers des charges, déclinés par production, établissent des référentiels de pratiques pour les professionnels sous mention. Les exigences techniques des cahiers des charges sont couplées avec des objectifs environnementaux et socio-économiques inclus dans la charte. Les adhérents professionnels s'engagent à les appliquer dans une démarche d'amélioration permanente.

## FOCUS 9

# LE SOL ET LA CUEILLETTE SAUVAGE

Fiche réalisée par Miguel Neau<sup>113</sup>.

Le sol, composante primordiale des différents milieux où se pratique la cueillette, constitue bien plus qu'un substrat pour les végétaux. Milieu d'ancrage pour les plantes, sa composition, sa structure et sa dynamique sont déterminantes pour l'accès à l'eau et aux éléments. Il va influencer leur développement, leur vitalité, leur parfum et jusqu'à la composition et la teneur en métabolites qu'elles contiennent. C'est le siège d'intenses interactions biochimiques où les circulations de l'eau et de l'air vont jouer un rôle cardinal pour le propre fonctionnement du sol et pour le développement des êtres vivants qui le peuplent.

La **végétation** qui pourra s'y déployer dépend d'un ensemble complexe de paramètres et va refléter le **pédoclimat** qui possède, de fait, un caractère propre, local et unique pour chaque lieu donné. Les sites de cueillette présentent donc tous un pédoclimat spécifique selon le type d'orientation, l'ensoleillement, la rétention d'eau, l'acidité, la température moyenne, etc. Autant de micro-influences qui vont déterminer le cortège floristique, et orienter la composition des **associations végétales**, dans lequel va pouvoir se développer l'**espèce recherchée**. Il orientera aussi l'activité de la faune et des micro-organismes du sol.

Rattachable à la notion de terroir en viticulture ou au « génie des lieux » en mésologie<sup>114</sup>, le pédoclimat est le fruit de la rencontre et de l'interaction entre la « **roche-mère** » et le « **climat-père** », qui va sculpter la végétation jusque dans sa biochimie la plus intime, dans les **symbioses** qu'elle établit avec certains micro-organismes. L'ensemble de ces réactions, de ces échanges multiples, fait advenir le sol. Les différentes générations et successions de plantes agissent sur le sol et le font évoluer durant toute leur vie par les **matières organiques vivantes et mortes** qu'elles lui apportent et par leurs actions physiques et biochimiques sur cet **habitat**.

Ces processus sont complexifiés par les nombreux **micro-organismes** qui interagissent parfois directement avec les plantes par des formes symbiotiques et qui vont mobiliser, décomposer, transformer et réorganiser toutes ces matières minérales et organiques qui composent le sol. Un ensemble de **processus anaboliques et cataboliques**, mis en œuvre par ces populations microbiennes, oriente la **dynamique** de la vie du sol aboutissant *in fine* à l'apparition d'une **structure** du sol. Cette structuration naturelle est variable en fonction des milieux et n'arrive jamais au même résultat. Entre une **tourbière** de montagne, une **pelouse sèche** et une **dune maritime**, il existe une multitude de structures différentes.

Généralement, l'action combinée des plantes et des micro-organismes aboutit essentiellement à augmenter la **porosité** du sol. La circulation de l'air et de l'eau est ainsi facilitée, soit par simple accumulation organique en surface, soit par un processus plus complexe conduisant à la formation d'**agrégats**.

<sup>113</sup> Diplômé en écologie et agriculture durable, Miguel Neau travaille depuis 20 ans sur les sujets mêlant agriculture et environnement, particulièrement sur le thème des plantes bio-indicatrices et l'agroécologie paysanne. Botaniste et formateur, il intervient auprès de groupes d'agriculteurs dans la France entière et sur tous types de productions. Il mène aussi des suivis et des expertises de sols sur des fermes, des domaines viticoles, etc. Il a une préférence pour la flore montagnarde, mais il ne se considère pas comme un spécialiste, plutôt comme un « transversaliste », étudiant les liens entre le végétal, le sol, le climat et l'homme, à la découverte de ce paysage caché...

<sup>114</sup> La mésologie se veut une science des milieux qui étudie, de manière interdisciplinaire et transdisciplinaire, la relation des êtres vivants en général, ou des êtres humains en particulier, avec leur milieu de vie.

Dynamique et structure sont les deux piliers de l'écosystème sol. Il en résulte des équilibres dynamiques très différents d'un sol à l'autre qui vont donner cours à des formes d'expressions végétales et microbiennes très variées. Certains champignons n'existent que dans les sols des plus vieilles forêts, souvent pluri-centenaires. Des espèces d'Ericacées, comme les bruyères ou les arbousiers, mettent en place des mycorhizes très spécifiques et uniques parmi les grandes familles de plantes, afin de parvenir à pousser sur des sols très acides, souvent très tourbeux donc très pauvres en minéraux.

Nos actions humaines ne sont pas anodines. Elles perturbent ou changent ces équilibres. Ainsi, l'arnica des montagnes, inféodé aux sols acides d'altitude, supporte très mal le pâturage des moutons, dont les déjections alcalinisantes modifient la vie de ces sols.

## 1. DÉFINITION DU SOL : LA RENCONTRE DE LA SILICE ET DU CARBONE !

Le sol se situe au niveau de la couche la plus externe de la croûte terrestre dans les parties émergées du globe. Il provient de l'interaction entre les roches, l'eau, l'air et une partie de la vie biologique.

Pour une région donnée, il va résulter une altération de la couche superficielle de la roche en place qui, selon son origine ignée, sédimentaire ou métamorphique, donnera des sols différents en fonction du climat local.

Il apparaît donc au départ par l'accumulation de composants minéraux altérés inertes, majoritairement siliceux, et de matières organiques mortes, dominées par des débris végétaux carbonés.

Ces éléments vont subir des transformations et des réorganisations plus ou moins rapides sous l'action des organismes vivants qui le colonisent ou qui le traversent.

Le sol résulte donc bien, en grande partie, d'une construction biologique. Ce milieu est à la fois le support et le produit du vivant, ce qui lui confère un caractère unique. En continue évolution, son état varie énormément en fonction de la qualité des constituants organo-minéraux, des conditions physico-chimiques et de l'activité biologique qui y siège.

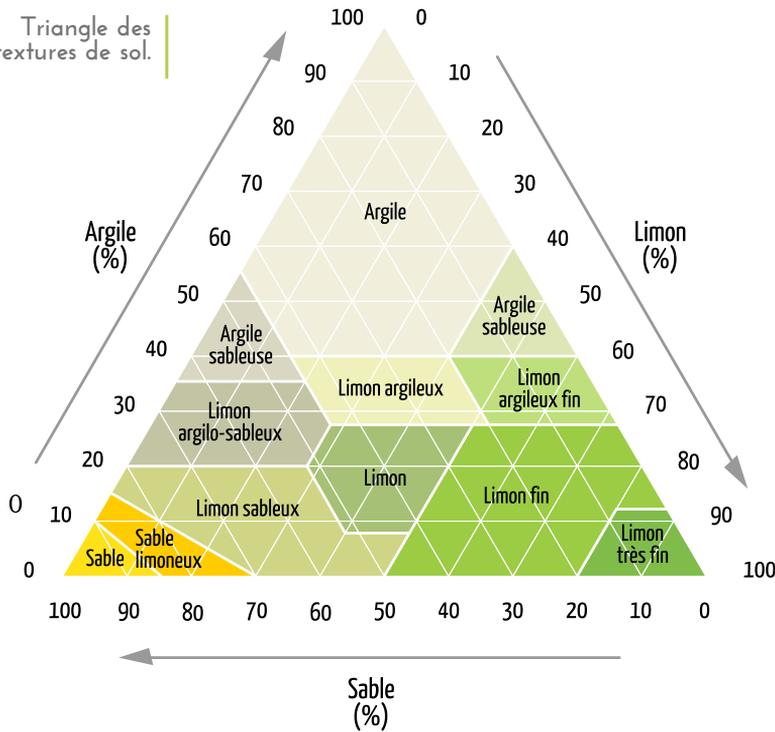
## 2. DESCRIPTION DES SOLS : DE LA TEXTURE À LA STRUCTURE

Le sol est constitué de plusieurs fractions que nous allons présenter. Bien qu'elles soient déterminantes pour décrire et étudier un sol, elles n'ont d'intérêt pour le cueilleur que par les observations directes de terrain que l'on peut en faire, à travers la texture et la structure du sol.

### La texture

La texture du sol peut être de trois grandes tendances : argileuse, sableuse ou limoneuse. En procurant sous les doigts des sensations collantes, douces ou rappeuses, la texture éprouvée renvoie et se rapporte aux composants granulométriques majoritaires qui orientent celle-ci. Les trois types de matériaux peuvent être mélangés et former des textures mixtes. Cette classification est représentée par le triangle des textures.

Triangle des textures de sol.



## Les quatre fractions du sol

### Fraction minérale : la roche

La **fraction minérale** représente l'ensemble des produits de l'altération physique, puis chimique, de la roche-mère sous forme de **graviers, sables, limons et argiles** que l'on classe en éléments grossiers et fins. Les particules grossières supérieures à 2 micromètres, qui caractérisent les sols sableux, jouent un rôle dans la **macroporosité du sol** et donc sur la circulation de l'air, avec l'oxygène nécessaire à la vie des micro-organismes et champignons du sol, ainsi que de l'eau. Les particules inférieures à 2 micromètres sont, quant à elles, biologiquement et chimiquement actives par les échanges qu'elles permettent avec la vie du sol. Elles sont composées de **colloïdes minéraux** qui sont des **argiles fines** ou des **limons fins** ou **silts**. Leur action principale : retenir, par **adsorption**, les minéraux solubles du sol en formant avec eux des **micelles**. Ces colloïdes, de charge électrique négative, stabilisent les **ions positifs** libres comme l'ammonium, le calcium, le magnésium. Ces éléments, également appelés **des bases**, sont indispensables aux plantes et à la vie du sol. Les argiles, en fonction de l'organisation de leurs feuillets, possèdent **des surfaces et des capacités d'échanges** très variables. La mesure de la **capacité d'échange cationique**, ou CEC, des argiles est un **indicateur** de ces deux caractéristiques. Elle reste très variable d'un type à un autre et permet de les classer. On a identifié, à ce jour, près de 300 variétés d'argiles différentes dans le monde.

### Fraction organique : le végétal, mais pas que !

La **fraction organique** provient à 99 % de la décomposition et du métabolisme des êtres vivants végétaux, animaux et microbes. On parle, pour cette fraction, de matière organique du sol ou MOS.

Le **carbone** est le principal constituant de cette matière organique. Il représente deux fois plus de carbone que celui actuellement contenu dans l'atmosphère et trois fois plus que dans la végétation terrestre. Cette matière organique, dont la stabilité relève de sa nature, de sa composition et de son état de liaison avec la fraction minérale (les colloïdes minéraux), joue un rôle important dans les sols qui sont devenus l'une des ressources les plus vulnérables du monde.

Cette fraction organique se répartit en deux groupes :

- la **matière organique vivante** – animale, végétale et microbienne – qui englobe la totalité de la biomasse en activité, qui varie avec le climat et le type de sol ;
- et quatre grands types de **matières organiques mortes** :
  - les **matières organiques fraîches** issues de débris récents et de sécrétions d'origine végétale, animale et microbienne ;
  - les **matières organiques transitoires** issues de la décomposition des matières organiques fraîches, certaines sécrétions microbiennes de type polysaccharides ;
  - les **matières organiques stables** issues d'évolutions plus longues, surtout composées de matières humiques ;
  - les **matières organiques hyper-stables ou archaïques** qui ont des évolutions très lentes, voire ne subissent plus de transformations (tourbe).

#### Fraction liquide : l'eau dans tous ses états

La fraction liquide est constituée d'eau et d'éléments dissous. Dans le sol, il existe trois états de l'eau :

- l'**eau gravitaire**, ou eau libre, qui circule dans la macroporosité du sol ;
- l'**eau capillaire** qui occupe essentiellement la mésoporosité ;
- l'**eau pelliculaire** qui occupe la microporosité.

L'eau capillaire et l'eau pelliculaire forment l'**eau de rétention**. Cependant, seule l'eau capillaire correspond à la **réserve utile** en eau du sol, l'eau pelliculaire étant peu utilisable par les plantes, car retenue très énergiquement sous forme de films très minces autour des particules de terre.

#### Fraction gazeuse : l'air microbien

L'air du sol est constitué de gaz qui occupent les pores abandonnés par l'eau. Il a une composition toujours assez voisine de celle de l'air atmosphérique avec lequel il est en contact permanent. Les pédologues observent cependant des différences, une plus forte concentration en dioxyde de carbone et une moindre concentration en oxygène. Ces différences sont essentiellement imputables à la respiration microbienne.

### La stratification des sols : une description théorique des couches du sol

Pour décrire un sol, on procède à l'observation des différentes **strates** se succédant depuis la surface ; elles sont nommées **horizons**. Pour ce faire, on crée une **fosse pédologique** plus ou moins profonde que l'on appelle aussi **profil de sol**.

Même si les descriptions sont parfois assez complexes et représentées de manière théorique, **deux grands types d'horizons** se superposent habituellement.

Tout d'abord, une suite d'**horizons** enrichis organiquement, dits **humifères**. Ils s'appauvrissent en matière organique en allant vers le bas :

- L'horizon O, appelé le plus souvent **litière**, comprend en fait trois parties distinctes :
  - l'horizon OL, ou **litière fraîche**, qui est l'ensemble des débris bruts tombés en surface du sol ;
  - l'horizon OF ou **horizon de fragmentation**. Les débris ne sont plus reconnaissables à cause de la **décomposition** en cours. La température et l'humidité y sont optimales, en raison de l'isolation fournie par la litière fraîche. C'est l'horizon où l'**activité biologique** est à son optimum ;
  - l'horizon OH ou **horizon d'humification**. Cet horizon est composé en majorité de matière organique morte transformée par les organismes du sol. On y observe de nombreuses boulettes noires, ou brun foncé, issues des **déjections des décomposeurs**.
- L'horizon A, ou **horizon mixte**, est une zone de transition, il est composé d'éléments minéraux et d'humus. Sa structure et son activité biologique dépendent de l'incorporation plus ou moins rapide de l'humus et du mode d'agrégation des particules minérales et organiques pour former un **complexe organo-minéral**, ou COM.

Les horizons humifères sont les plus riches en êtres vivants. On les observe surtout en forêt.

Puis, les horizons minéraux, issus de l'altération de la roche sous-jacente :

- L'horizon E ou horizon de lessivage. Il est lessivé par l'eau qui s'infiltre. C'est un horizon appauvri, les composés les plus solubles et les particules colloïdales les plus fines ayant été drainées vers le bas.
- L'horizon B ou horizon d'accumulation. Cet horizon intermédiaire apparaît surtout dans les sols lessivés. Il est riche en éléments fins (argiles, hydroxydes de fer et d'aluminium, composés humiques) qui sont stoppés dans leur descente.
- Les horizons S et C, ou horizons d'altérations, sont le siège de processus physico-chimiques et biochimiques aboutissant à la décomposition de la structure de la roche-mère. L'altération minérale libère les éléments solubles et génère des éléments fins (limons, argiles).
- L'horizon R ou roche-mère non altérée. Située à la base du profil, elle est inaltérée et correspond à la couche géologique à partir de laquelle s'est formé le sol. Elle correspond parfois à un apport de matériaux accumulés par transports alluviaux ou éoliens. On parle alors de roche héritée.

Chaque horizon est caractérisé par des processus dominants : humification et minéralisation dans les horizons O et A, accumulation et néoformation dans l'horizon B, altération dans l'horizon C.

**HORIZON O**  
HUMUS

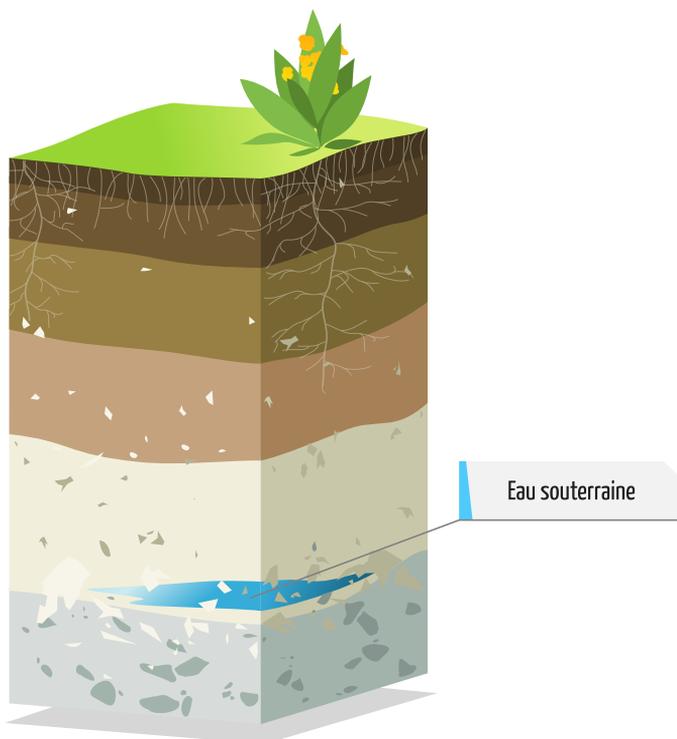
**HORIZON A**  
COUCHE ARABLE  
(SOL DE SURFACE)

**HORIZON E**  
COUCHE ÉLUVIALE

**HORIZON B**  
SOUS-SOL

**HORIZON C**  
COUCHE DE MATÉRIAU  
ORIGINAL

**HORIZON R**  
SUBSTRAT ROCHEUX



Profil de sol.

## La structure : quel type d'agrégation ?

En **pédologie**, la **structure** fait référence à l'arrangement naturel des particules élémentaires d'humus et d'éléments minéraux fins pour former ou non des **agrégats**.

Ces **particules organo-minérales colloïdales**, intimement intriquées sous l'action des micro-organismes par les **secrétions des bactéries** et la présence des **hyphes de champignons**, sont organisées de façon à posséder une **stabilité structurale durable** dans le temps.

Elles vont agir sur le **stockage des éléments nourriciers** (azote, potasse, phosphore, calcium, magnésium, etc.) et sur leur **échange** dans le sol, donc leur **disponibilité**. Dans l'infiniment petit, apparaît une forme encore plus associée et spécifique, nommée **complexe organo-minéral**, ou **Com**. Cet **état de liaison** au niveau moléculaire augmente encore ces potentiels.

La mesure de la **capacité d'échange cationique d'un sol donné** correspond aux **CECs cumulées** des micro-minéraux et des humus colloïdaux. Elle est donc très variable d'un sol à l'autre en fonction de la quantité, de la qualité des colloïdes et de leur agencement. Cela reste un potentiel, car elle est aussi très dépendante des conditions hydriques et biologiques du sol.

Ces agrégats, issus d'une combinaison d'actions physiques, chimiques et biologiques, augmentent donc les surfaces d'échanges et favorisent la circulation de l'air et de l'eau dans le sol en créant de la **meso et de la micro-porosité** ; un facteur essentiel de la **fertilité naturelle des sols**.

Contrairement à une idée reçue, toutes les matières organiques en décomposition n'aboutissent pas forcément à des composés colloïdaux formateurs d'agrégats. L'apparition de cet état est fortement conditionnée par l'origine des matières organiques et les conditions pédoclimatiques locales. En effet, l'**humus vrai** n'existe pas dans tous les sols. Dans ces cas-là, l'agrégation est rendue difficile, voire inexistante. De la même manière, la rareté d'éléments minéraux fins, par exemple sur des **gravières** ou dans une **dune** de sables grossiers, ne permet pas la structuration.

L'**agrégat** est le résultat de l'organisation naturelle des constituants du sol. Il est fondamentalement différent d'un fragment végétal ou géologique, qui ne résulte que de la brisure d'un matériau organique ou minéral préexistant (fragment de roche ou débris végétal).

De nombreux **types de structures** existent en fonction des sols, allant de l'absence complète de structure, lorsqu'aucune agrégation n'est visible, à des **structures grumeleuses** où les agrégats sont de formes nettement arrondies et poreuses. Nous avons aussi des **structures cubiques** ou anguleuses avec des agrégats à faces planes nettes et peu nombreuses, on parle d'arêtes vives, toutes sensiblement de la même dimension. Il y a aussi des **structures fibreuses** essentiellement composées de résidus organiques fibreux, ce qui est le cas des tourbières. Il existe également des **structures dites coprogènes**, ou granulaires, constituées en grande partie d'amas millimétriques globulaires, issus des déjections de la faune du sol, qui sont plus ou moins remaniés, mais toujours individualisés, donc sans agrégation.

## 3. LA PÉDOGÈNESE : UN PHÉNOMÈNE CLIMATIQUE À GÉOCHIMIE VARIABLE

### Typologie des sols

La végétation fournit des débris végétaux qui constituent la litière. Sa décomposition, qui se fait sous l'action associée de la faune et de la microflore du sol, produit de l'humus et des composés minéraux tels que la potasse (K), l'azote (N), etc.

Les deux processus de décomposition sont d'une part la **minéralisation** [produisant des composés tels que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), les nitrates et les carbonates] et l'**humification**, ou **polymérisation oxydative**, qui aboutit à la formation de l'humus.

En milieu peu actif, la décomposition des litières est lente et l'horizon organique est épais, brun noir, fibreux et acide. On parle de sol de type mor ou terre de bruyère.

En milieu biologiquement plus actif, mais sans activité biologique intense, l'horizon organique est moins épais et constitue un type moder.

En milieu biologiquement très actif, la décomposition est très rapide, l'horizon organique disparaît et un horizon grumeleux, composé d'agrégats argilo-humiques à fer et aluminium, apparaît. On parle de type mull.

Selon l'acidité du sol, sous climat tempéré, sur substrat siliceux, l'humus prendra la forme de mull acide, moder ou mor et, sur substrat carbonaté, celle de mull carbonaté et eumull.

## Dynamique des éléments

Le transport des matières organiques et minérales du sol, sous forme de particules ou de substances dissoutes, se fait principalement sous l'action de la circulation hydrique, soit verticalement, par percolation, soit latéralement sous l'effet de la pente. Les vers de terre anéciques<sup>115</sup>, lorsqu'ils sont présents, transportent de grandes quantités d'éléments organiques et minéraux dans le profil du sol, leurs déjections visibles à la surface du sol, appelées turricules, agissent souvent à contre-courant sur ce phénomène. Les micro-organismes, particulièrement les champignons du sol, permettent aussi la circulation d'éléments grâce à leur mycélium, véritable réseau souterrain. Ainsi, des éléments tels que le phosphore (P), très recherché par les organismes vivants, peuvent être transportés et circuler sur plusieurs mètres de distance à l'horizontal.

L'excès de circulation d'eau dans un sol aboutit à un phénomène de lessivage des éléments dissous, donc à l'appauvrissement de l'horizon A et l'enrichissement de l'horizon B, on parle alors de lixiviation. La stagnation d'eau, quant à elle, aboutit à la saturation de l'horizon, et rapidement à son engorgement (hydromorphie). Le milieu devient inhabitable pour de nombreux micro-organismes aérobies qui ne supportent pas l'absence d'air comme, par exemple, les champignons décomposeurs qui sont strictement aérobies. La circulation des éléments est alors ralentie par la diminution de l'activité biologique aérobie qui laisse la place à des micro-organismes de milieux privés d'oxygène, appelés micro-organismes anoxiques, moins performants sur la mise en circulation des éléments.

## Climat, forêt et sols

Le climat, par le régime des précipitations et des températures atmosphériques, influe directement sur le type et la densité de la couverture végétale. Océanique, continentale, méditerranéenne ou montagnarde, chaque expression climatique conditionne les modalités de la pédogenèse et de la géochimie (libération d'éléments de la roche) du sol sous-jacent. Ce sont notamment la température, l'hygrométrie de l'air, la circulation de l'eau en profondeur qui influent sur la décomposition de la litière et l'altération des roches. On distingue, à l'intérieur de chaque région climatique, les sols forestiers, dont les manteaux végétaux entravent l'érosion des horizons pédologiques, et agissent sur ces nombreux paramètres qui déterminent l'évolution des différents types de sols (sols ferralitiques, bruns, etc.).

Les deux tiers du carbone organique des écosystèmes terrestres sont contenus dans les sols. La biomasse végétale du sol, incluant les champignons du sol, les racines et la partie aérienne des plantes, constitue 50 % de la biomasse terrestre. Si on y ajoute les micro-organismes du sol, c'est 75 % de la biomasse terrestre qui se situe dans le sol, contre 25 % pour la biomasse épigée<sup>116</sup>.

<sup>115</sup> Les anéciques sont l'une des trois grandes catégories de vers de terre. Ils sont de grande taille et évoluent dans des galeries verticales ou sub-verticales qu'ils creusent dans le sol jusqu'à un mètre de profondeur. Ces vers de terre prélèvent la matière organique à la surface du sol, l'enfouissent dans leur galerie, la laissent se décomposer sous l'action des micro-organismes avant de l'ingérer. Ils rejettent leurs déjections à la surface du sol, sous forme de tortillons appelés aussi turricules, ou dans leur galerie où elles tapissent les parois.

<sup>116</sup> Qui se développe au-dessus du sol.

Les champignons et les bactéries constituent l'essentiel de la biodiversité du sol. Les sols de forêts sont d'ailleurs beaucoup plus riches en champignons. Selon certaines études, ils y sont cent à mille fois plus présents que les bactéries. À méditer, quand on sait l'importance des symbioses qu'ils génèrent avec les végétaux.

#### POUR ALLER **PLUS LOIN**

Bertrand B. et Renaud V., 2009. *Le génie du sol vivant*. Terran, 264 p.

Bourguignon C. et Bourguignon L., 2015. *Le sol, la terre et les champs*. Sang de la terre / Médial, 246 p.

Ducerf G., 2017. *Encyclopédie des plantes bio-indicatrices*. Vol. 1. Promonature, Briant, 5<sup>e</sup> édition, 351 p.

Feller C., de Marsily G., Mougin C., Perès G. et Winiarski T., 2016. *Le sol : une merveille sous nos pieds*. Belin, Paris, 256 p.

Herody Y., 2019. *Tout ce qu'il faut savoir sur les matières organiques*. BRDA éditions, 141 p.

Selosse M.-A., 2021. *L'origine du monde : une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent*. Actes Sud, 468 p.

Soltner D., 2017. *Les bases de la production végétale. Tome 1, Le sol et son amélioration*. Soltner, 27<sup>e</sup> édition, 472 p.

Soltner D., 2017. *Les bases de la production végétale. Tome 2, Le climat : météorologie, conservation des sols, bioclimatologie, agronomie du carbone*. Soltner, 12<sup>e</sup> édition, 352 p.

Soltner D., 2018. *Agroécologie : guide de la nouvelle agriculture*. Soltner, 3<sup>e</sup> édition, 120 p.

## FOCUS 10

# L'ERGONOMIE AU TRAVAIL

Fiche réalisée sur la base d'une conférence de Jean-François Roussot<sup>117</sup> lors de la Fête des Simples à La Palud, en 2013.

Le travail de cueilleur peut mettre le corps à rude épreuve, surtout lorsqu'il s'agit de cueillir à même le sol. Sur le long terme, il est recommandé d'adopter une posture qui permette au corps d'appréhender la cueillette de façon plus souple.

Quelles pratiques peut-on adopter avec l'âge qui avance et la quantité de travail qui ne faiblit pas ? Aujourd'hui, nous sommes plus fragiles, nos défenses immunitaires sont plus faibles. Nos pères avaient une façon de travailler manuellement plus souple et moins saccadée. Prendre le temps et se mettre au rythme des plantes sont des savoir-faire et savoir-être qui se sont perdus.

En découvrant la pratique des arts martiaux, notamment l'Aïkido, c'est une nouvelle relation aux humains et au monde vivant en général que Jean-François a développée. Cela s'est révélé dans la façon de tenir un sabre (Ki-Aïkido) et il a fait le lien avec la façon de tenir l'outil de cueillette. Le principe de base est d'unifier le corps et l'esprit, donc de retrouver la cohérence entre la pensée et le geste.

D'après les principes du Ki-Aïkido, il y a quelques lois fondamentales qui régissent notre fonctionnement d'humain sur la terre et qui, si elles sont appliquées et vécues en conscience, permettent de vivre en harmonie avec celles et ceux qui nous entourent.

- Tout corps a naturellement son poids vers le bas, c'est la loi de la pesanteur.
- Nous sommes plus efficaces, détendus et décontractés pour travailler, se mouvoir, etc.
- Tout mouvement de notre corps a pour origine un centre énergétique qui se situe en bas de l'abdomen où l'énergie du mouvement se génère.
- Avoir conscience de ce centre et y rester permet d'être et d'œuvrer en toute sécurité.

Aujourd'hui, nous avons un problème de manque de présence. Il est important de

réapprendre à être présent et à cueillir en conscience, sans se laisser complètement distraire par d'autres choses. Il faut se réapproprier les outils et la relation à la plante, de façon simple et consciente, qui n'est pas en opposition avec l'efficacité et la rapidité du geste, au contraire !

Sur les faucilles anciennes, il y avait un manche, une lame et une petite encoche au début de celle-ci, qui indiquait comment tenir sa faucille, sans crispation et avec souplesse. Aujourd'hui, cette encoche a disparu, les fabricants de faucilles ne savent plus comment s'en servir et le résultat est donc différent...

En adoptant un mouvement détendu, plus souple et moins en force avec les outils manuels, on change sa relation à la plante. On la cueille proprement sans risquer de l'arracher ou de l'endommager. C'est une forme d'interaction plus harmonieuse. Il faut respecter la croissance des plantes et revenir à leur rythme. Plus on veut cueillir hâtivement et plus on mécanise, plus on s'éloigne de cela.

*« Et le simple fait de remercier et d'exprimer, au moins en pensée, sa gratitude pour la générosité que nous offre la nature, et en particulier pour les plantes lorsqu'on les cueille, devrait faire partie du minimum de reconnaissance que l'on devrait avoir chez tout humain digne de ce nom ! »*

<sup>117</sup> Cueilleur et distillateur depuis 2001 à Rosans dans les Hautes-Alpes (05), il fait partie du syndicat Simples et de la Fédération des paysans herboristes (FPH).

## FOCUS 11

# LES ACTEURS INSTITUTIONNELS EN RELATION AVEC L'ACTIVITÉ DE CUEILLETTE

Différents acteurs institutionnels peuvent avoir un impact plus ou moins direct sur l'activité de cueillette commerciale, ainsi que sur la préservation de la ressource et des milieux naturels. Ils ont un rôle de régulation, de protection, de surveillance, d'observation, de suivi, de police ainsi que de gestion de certains territoires faisant l'objet de protections environnementales particulières.

Ce focus présente la liste des principaux acteurs et n'est pas exhaustive.

L'État, en particulier via le ministère en charge de l'écologie, dispose d'un rôle législatif et réglementaire concernant l'ensemble des sujets en lien avec l'environnement. Ce ministère encadre notamment l'activité de cueillette commerciale : plantes protégées, plantes pouvant faire l'objet d'arrêté de protection, etc., ainsi qu'un ensemble de territoires faisant l'objet de protections environnementales (parcs nationaux, réserves, sites naturels classés, etc.). Il exerce une tutelle sur différents établissements publics qui ont des impacts directs et indirects sur l'activité des cueilleurs.

- L'Office français de la biodiversité (OFB) contribue notamment à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux, ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau. Il résulte de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il a également une mission de police de l'environnement.

- L'Office national des forêts (ONF) est chargé de la gestion des forêts publiques via l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion, de la production de bois, de l'accueil du public en forêt, de la protection de la forêt et de la biodiversité. Il a également un rôle de police de la nature. En effet, la plupart des agents ONF sont assermentés et peuvent verbaliser.

Il intègre différents services déconcentrés.

- Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), en

co-tutelle avec le ministère de la Cohésion des territoires (MCT), pilotent, au niveau régional, la mise en œuvre des politiques publiques de ses ministères de tutelle. Placées sous l'autorité du préfet de région et des préfets des départements, elles ont en charge d'élaborer et de coordonner les politiques de l'État notamment en matière de développement et d'aménagement durable, de transition écologique, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la qualité des milieux, de la biodiversité et des paysages, de prévention des pollutions, etc.

- Les directions départementales du territoire (DDT) veillent au développement équilibré et durable des territoires, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques agricoles, d'urbanisme, de constructions, d'aménagements et de transports. Elles instruisent notamment la politique agricole commune (Pac) et sont chargées de la police de l'eau et de la nature, de la politique Natura 2000, de la protection et la gestion de la faune, de la flore sauvages et des habitats naturels (arrêtés de protection de biotopes, etc.).

Le ministère de l'Agriculture a un impact principalement sur la structuration et le développement des filières économiques via FranceAgriMer, établissement public qui vise à établir la concertation au sein des filières agricoles. La délégation nationale de Volx (O4) se consacre aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ainsi qu'aux productions méditerranéennes, à l'huile d'olive et au riz. Ses membres interviennent plus directement sur la culture des PPAM, mais s'intéressent également aux plantes sauvages de cueillette.

Les préfets de département, représentants de l'État dans les territoires, assurent notamment un rôle réglementaire et peuvent en particulier prendre des arrêtés restreignant la cueillette d'une cinquantaine de plantes sur leur territoire (arrêtés du 13 octobre 1989 modifiés par différents arrêtés).

D'autres organismes peuvent également jouer un rôle dans les cueillettes commerciales :

• Les **Conservatoires botaniques nationaux** (CBN) sont des conservatoires botaniques agréés par le ministère de la Transition écologique pour une zone géographique donnée. Ces établissements à caractère scientifique ont pour missions la connaissance et la conservation des plantes sauvages menacées, la connaissance de l'ensemble de la flore sauvage et des habitats naturels ainsi que de leur conservation. Sa coordination nationale est intégrée à l'OFB.

• Les **parcs nationaux** (PN) sont gérés par des établissements publics. Leur territoire est divisé en deux zones : la zone cœur qui est semblable à une « réserve intégrale » où la cueillette est normalement interdite (sauf exception comme dans le PN des Cévennes) et une zone de libre adhésion régie par une charte aux contraintes beaucoup plus souples. Les PN peuvent être terrestres ou maritimes.

• Les **parcs naturels régionaux** (PNR) sont des territoires ayant volontairement choisi un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Ils sont régis par des chartes et ne disposent

d'aucun pouvoir réglementaire ou de police. Ces territoires ne réglementent donc pas la cueillette, cependant ils peuvent fournir des informations utiles sur l'état de la flore et peuvent émettre des recommandations.

• Les **Conservatoires des espaces naturels** (CEN) sont des structures associatives chargées de gérer et protéger des espaces naturels ou semi-naturels. Leur action repose sur la maîtrise foncière et d'usage de sites naturels.

• Le **Conservatoire du littoral** est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés et accueillants dans le respect des équilibres naturels. Cet établissement peut interdire ou autoriser, sous condition, la cueillette sur les parcelles dont il est propriétaire.

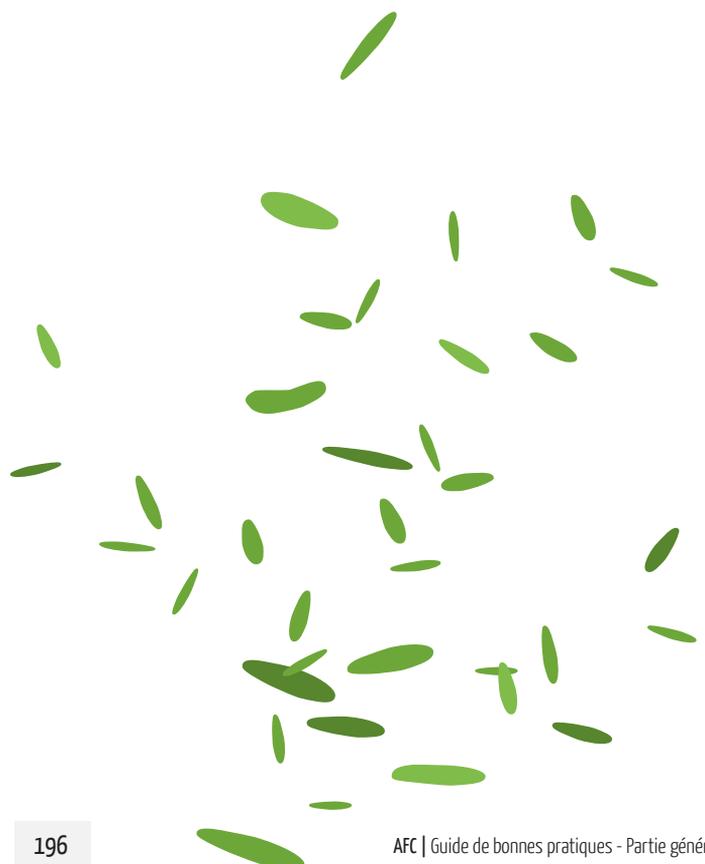
Rappelons que le cueilleur doit s'informer sur les statuts des espaces sur lesquels il souhaite récolter afin d'avoir connaissance des restrictions d'usages potentiels. À cette fin, il peut être amené à contacter certains de ces organismes.

*« Nous, les cueilleurs, sommes des observateurs privilégiés des milieux que nous fréquentons. Et nous fréquentons tous types de milieux, entretenus ou délaissés, au nord comme au sud, en plaine comme en montagne, en toute saison. On observe les évolutions, les décalages d'une saison à l'autre, les modifications. »*

#### POUR ALLER **PLUS LOIN**

- > Fiche Méthode n°8 – Les statuts réglementaires des plantes cueillies
- > Fiche Méthode n°9 – Les statuts de protection des espaces de cueillette





# LES ANNEXES

## LA MÉTHODE DE TRAVAIL

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, CROISANT LES REGISTRES DE SAVOIRS

La méthode  
d'élaboration des  
contenus.

COLLECTE  
DES DONNÉES

Enquêtes sur  
les pratiques  
et les savoirs  
auprès de  
cueilleurs  
expérimentés

+ Bibliographie  
scientifique

HIÉRARCHISATION  
ET SYNTHÈSE

Comité de synthèse :

- cueilleurs référents
- scientifiques  
(botanistes, écologues  
et ethnologues)
- coordinatrices

MISE EN FORME  
ET RELECTURE

Conseil  
d'administration  
de l'AFC

VALIDATION

L'écriture collective de ce *Guide de bonnes pratiques*, tant pour sa partie générale que pour ses livrets, se base sur une démarche de co-construction des savoirs croisant les savoirs issus de l'expérience pratique des cueilleurs avec la connaissance scientifique. Cet effort s'est porté tant lors de la collecte des données que dans le processus même d'écriture.

Ce *Guide de bonnes pratiques*, dont la nature même est de pouvoir évoluer, fait l'état des lieux des connaissances à un moment donné. Il sera amené à s'enrichir par de nouveaux retours d'expériences, par des programmes de suivi de ressources en plantes, ainsi que par des évolutions externes au monde de la cueillette (pression anthropique, évolution du climat, etc.).

Le cœur du processus de production de ce guide repose sur le **comité de synthèse** qui intègre un ensemble pluriel de compétences et d'acteurs. Ce comité se compose :

- d'un **groupe de cueilleurs référents** (GCR), choisis par les membres de l'AFC et représentants des profils divers, qui participe au processus de rédaction, valide les synthèses des données, apporte son expertise et ses connaissances ;
- de **référents scientifiques** (écologues, botanistes et ethnologues) qui apportent leur expertise dans leur champ de compétence, étudient les publications disponibles, alimentent la réflexion et nourrissent la co-construction des savoirs, et participent au processus d'écriture ;
- de **deux coordinatrices** en charge de l'animation du dispositif, de la collecte de données, de la rédaction des contenus, de la synthèse, ainsi que de la formalisation de l'ensemble.

Le comité de synthèse s'appuie sur :

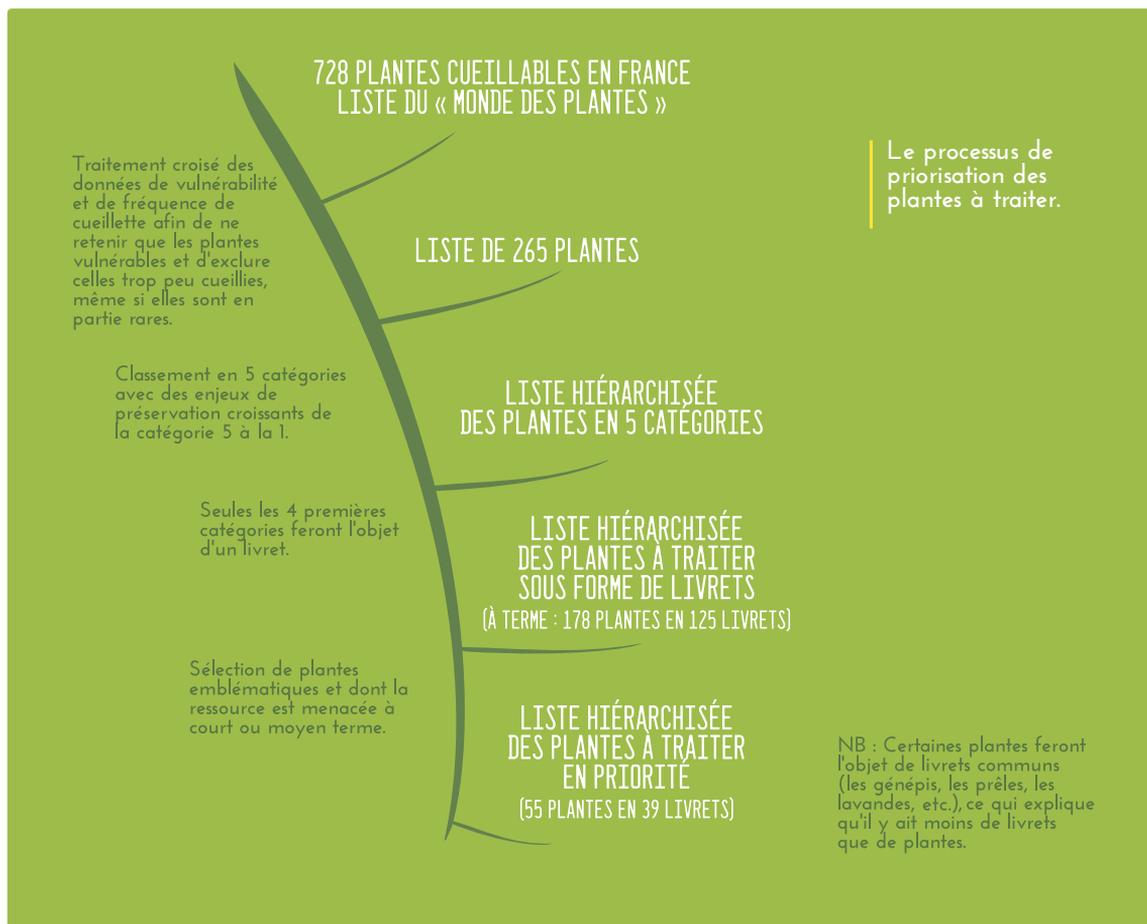
- des **partenariats scientifiques** avec le CBNPMP qui travaille, depuis de nombreuses années, sur la question des cueillettes ainsi qu'avec le CNPMAI qui intervient notamment sur les questions de mise en culture ;
- des **cueilleurs enquêtés** (adhérents ou non à l'AFC) qui partagent leurs savoirs et savoir-faire, principalement dans le cadre de la production des livrets ;
- des **scientifiques** ponctuellement associés sur certains livrets techniques ;
- des **relecteurs**, cueilleurs, botanistes, écologues, scientifiques ou passionnés dont le rôle est autant de relire formellement le texte que de l'enrichir de leurs propres connaissances.

L'ensemble des orientations stratégiques et des contenus est ensuite soumis au **conseil d'administration** de l'AFC pour approbation et validation.

Ce *Guide de bonnes pratiques* fait dialoguer le savoir empirique des cueilleurs et celui, scientifique ou expérimental, des chercheurs. Or, une grande partie des questions posées par l'activité de cueillette ne sont actuellement pas documentées<sup>118</sup>. Aussi ce *Guide de bonnes pratiques* renvoie-t-il très souvent à des **direx d'experts** discutés en comité de synthèse. Face à ce corpus de données encore à enrichir, l'AFC a **privilegié la prudence et la modération** dans ses différentes recommandations et prises de position.

Parallèlement à l'élaboration de ce *Guide de bonnes pratiques*, l'AFC participe à des réflexions scientifiques ainsi qu'au montage de programmes de suivi pour confronter ses observations et consolider ses préconisations. Il nous semble important de mobiliser le monde académique des sciences écologiques en lien avec les professionnels de la cueillette sur ces questions de gestion de la ressource et d'impact de la cueillette sur les populations de plantes. L'AFC est également impliquée avec d'autres acteurs – CBNPMP, AgroParisTech, le Comité des plantes à parfum aromatiques et médicinales (CPPARM), FranceAgriMer, l'ONCFS, etc. –, pour étudier la création d'un **observatoire national des cueillettes** qui devra collecter et traiter des informations de natures diverses sur l'ensemble des prélèvements et des filières qui utilisent cette ressource naturelle. Cet observatoire, s'il voit le jour, sera un outil dans la mise en place d'une gestion de la ressource sur des échelles territoriales d'importance.

<sup>118</sup> Les recherches bibliographiques sont effectuées sur les bases de données internationales (Science Direct, Jstore, Current Contents, Google Scholar, etc.) avec, comme entrées, la biologie, l'écologie des plantes et leur mise en culture. Elles favorisent les références publiées en anglais dans les revues internationales et nous privent de probables informations publiées en français dans des revues non indexées, comme celles des sociétés botaniques locales, de thèses ou encore de la « littérature grise » qui constituent des sources trop longues à explorer. Nous avons constaté que l'essentiel des références concerne les propriétés chimiques et thérapeutiques des plantes ainsi que leurs usages populaires. Peu d'entre elles permettent de construire des généralités sur la dynamique des populations, les relations entre biotopes et concentration en principes actifs, etc. Et très peu traitent le cœur de nos questionnements.



Ce travail de hiérarchisation a été réalisé par le comité de synthèse et des cueilleurs associés sur la base de la liste exhaustive, ou quasi-exhaustive, des plantes cueillies en France publiée dans *Le Monde des Plantes*<sup>119</sup>. Cette liste a été établie en croisant 11 listes de cueilleurs, groupements de cueilleurs et laboratoires. Elle intègre différents indicateurs tels que la fréquence de cueillette, la vulnérabilité (commune, rare ou en danger), la protection (nombre de départements hors Île-de-France où la plante fait l'objet d'une protection), l'existence de la plante cultivée.

Dans cette dernière liste des plantes à traiter en priorité, le choix des premiers livrets réalisés vise à offrir un large panorama des problématiques existantes. Les critères mis en avant :

- la très forte pression et l'urgence à agir (arnica, gentiane, etc.) ;
- un panel de plantes de différents milieux (forêt, garrigue, milieu maritime, etc.) afin d'aborder les problématiques spécifiques à ces milieux ;
- l'importance des cueillettes : certaines plantes, bien qu'en catégorie 1, n'ont pas été retenues car faisant l'objet d'un volume de cueillette pas suffisamment significatif. L'objectif de ces premiers livrets est de toucher un public le plus large possible ;
- l'intérêt culturel : certaines plantes ont été retenues pour leur valeur patrimoniale forte, leur caractère identitaire qui va souvent de pair avec une forte pression de cueillette professionnelle, mais également familiale (thym, etc.) ;

<sup>119</sup> Lesclure J.-P. et al, 2018.

- l'effet de mode : certaines plantes font l'objet d'une forte mise en avant dans les médias et connaissent une forte augmentation de leur prélèvement dans le milieu naturel (ail des ours, sève de bouleau, hélichryse, etc.) ;
- la mise en avant d'un lien particulier entre une pratique agricole et une plante, notamment avec le pastoralisme (lavandes, thym, etc.) ;
- l'opportunité d'un partenariat : certaines plantes font déjà l'objet de travaux réalisés par un autre organisme ou suscitent un fort intérêt, il s'agit donc de pouvoir valoriser ce travail et d'élaborer un partenariat dans le cadre de la co-construction d'un livret (criste marine, bouleau, ail des ours, myrtille, etc.).



# SIGLES ET ACRONYMES

AASQA : Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air  
AB : Agriculture biologique  
ADN : Acide désoxyribonucléique  
AFB : Agence française pour la biodiversité  
AFC : Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages  
AMA : Aire maritime adjacente  
AOA : Aire optimale d'adhésion  
APA : Accès et partage des avantages  
APG : Angiosperm Phylogeny Group  
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
BASIAS : Base de données des anciens sites industriels et activités de services  
BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués  
BEATEP : Brevet d'État français d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse  
BPREA : Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole  
BRGM : Bureau de la recherche géologique et minière  
CBN : Conservatoire botanique national  
CBNPM : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées  
CDB : Convention sur la diversité biologique  
CEC : Capacité d'échange cationique  
CEN : Conservatoire d'espaces naturels  
CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole  
CITES : Convention internationale sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
CNPM : Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales et aromatiques  
COM : Complexe organo-minéral  
COMAC : Commissions locales de producteurs et de consommateurs  
COV : Composés organiques volatils  
CPPARM : Comité des plantes à parfum aromatiques et médicinales  
CRIIRAD : Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité  
DDT : Direction départementale des territoires  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
EFI : Institut européen des forêts  
ENS : Espace naturel sensible  
EUNIS : European Union Nature Information System  
FFEH : Fédération française des écoles d'herboristerie  
FSC : Forest Stewardship Council  
GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun  
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques  
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement  
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière  
INAO : Institut national de l'origine et de la qualité  
INPI : Institut national de la propriété intellectuelle  
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel  
IRD : Institut de recherche pour le développement  
MAB : Man and biosphere (Programme sur l'homme et la biosphère)  
MCT : Ministère de la Cohésion des territoires  
MFR : Maison familiale rurale  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
MOS : Matière organique du sol  
MTE : Ministère de la Transition écologique  
PN : Parc national  
PNR : Parc naturel régional  
OFB : Office français de la biodiversité

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONF : Office national des forêts  
ONG : Organisation non gouvernementale  
PAC : Politique agricole commune  
PAM : Plantes aromatiques et médicinales  
PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification  
PFNL : Produits forestiers non ligneux  
PICTO : Portail interministériel de la connaissance du territoire en Occitanie  
PLU : Plan local d'urbanisme  
PN : Parc national  
PNM : Parc naturel marin  
PNR : Parc naturel régional  
PPAM : Plantes à parfums, aromatiques et médicinales  
R&D : Recherche et développement  
RAMSAR : Convention sur les zones humides d'importance internationale  
RB : Réserve biologique  
RN : Réserve nationale  
RPDZH : Réseau partenarial des données sur les zones humides  
SBCO : Société botanique du Centre-Ouest  
SBF : Société française de botanique  
SCOT : Schéma de cohérence territoriale  
SCP : Société civile professionnelle  
SFO : Société française d'orchidophilie  
SICARAPPAM : Société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des producteurs de plantes aromatiques et médicinales  
SIMPLES : Syndicat inter-massifs pour la production et l'économie des simples  
SLL : Société linnéenne de Lyon  
SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité  
SIQO : Signes officiels de la qualité et de l'origine  
SPG : Système participatif de garantie  
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
TDENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles  
TVB : Trame verte et bleue  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
UNIL : Université de Lausanne  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique  
ZPS : Zone de protection spéciale  
ZSC : Zone spéciale de conservation

# ANNUAIRE DES PERSONNES RESSOURCES

**A**ssociation française des cueilleurs professionnels de plantes sauvages (AFC)  
Au CNPMAI - Route de Nemours 91490 Milly-la-Forêt  
E-mail : asso.cueilleurs@gmail.com  
Site internet : cueillettes-pro.org

**Comité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (CPPARM)**  
Les Quintrands - Route de Volx 04100 Manosque  
Téléphone : 04 92 72 47 62  
E-mail : contact@cpparm.org  
Site internet : cpparm.org

**Conservatoires botaniques nationaux (CBN)**  
Il est préférable de contacter directement le CBN local.  
Site internet : fcbn.fr

**FranceAgriMer**  
25, boulevard du Maréchal Foch BP 8 04130 Volx  
Téléphone : 04 92 79 34 46  
E-mail : dnvolf.aides@franceagrimer.fr  
Site internet : franceagrimer.fr

**Office français de la biodiversité (OFB)**  
Site internet : ofb.gouv.fr  
Vous trouverez toutes les antennes en région sur : [ofb.gouv.fr/contacts-et-implantations](https://ofb.gouv.fr/contacts-et-implantations)

## GESTIONNAIRES

**Centre national de la propriété forestière (CNPFF)**  
47, rue de Chaillot 75116 PARIS  
Téléphone : 01 47 20 68 15  
E-mail : cnpff@cnpff.fr  
Site internet : cnpff.fr  
Vous trouverez toutes les antennes en région sur : [cnpff.fr/n/les-centres-regionaux-de-la-propriete-forestiere/n:1388](https://cnpff.fr/n/les-centres-regionaux-de-la-propriete-forestiere/n:1388)

**Direction départementale des territoires (DDT)**  
Contacter le département concerné.

**Fédération des conservatoires d'espaces naturels (CEN)**  
Il est préférable de contacter directement le CEN de la région.  
6, rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans  
Téléphone : 02 38 24 55 00  
E-mail : contact@reseau-cen.org  
Site internet : reseau-cen.org/  
Vous trouverez la carte des CEN ici : [reseau-cen.org/fr/decouvrir-le-reseau/les-conservatoires](https://reseau-cen.org/fr/decouvrir-le-reseau/les-conservatoires)

**Office national des forêts (ONF)**  
Il est préférable de contacter directement l'antenne locale.  
L'office national pourra vous fournir le contact.  
2, avenue de Saint-Mandé 75570 Paris Cedex 12  
Téléphone : 01 40 19 58 00  
Site internet : onf.fr

### Parcs naturels régionaux de France (PNR)

Il est préférable de contacter directement le PNR concerné.

Contact de la fédération :

9, rue Christiani 75018 Paris

Téléphone : 01 44 90 86 20

E-mail : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

Site internet : [parcs-naturels-regionaux.fr](http://parcs-naturels-regionaux.fr)

Vous trouverez tous les parcs sur :

[parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs](http://parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs)

### Parc national

Il est préférable de contacter directement le parc concerné.

Office français de la biodiversité, Pôle Montpellier, Immeuble Tabella

125, impasse Adam Smith 34470 Pérols

Téléphone : 04 67 69 84 00

Site internet : [parcsnationaux.fr/fr](http://parcsnationaux.fr/fr)

### Responsable des espaces verts des communes

Contactez la commune concernée.

## ACCOMPAGNER LA MISE EN CULTURE

### Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales et aromatiques de Milly-la-Forêt (CNPMAI)

Route de Nemours 91490 Milly-la-Forêt

Téléphone : 01 64 98 83 77

E-mail : [contact@cnpmai.net](mailto:contact@cnpmai.net)

Site internet : [cnpmai.net/fr](http://cnpmai.net/fr)

### Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales du sud-est méditerranéen (Crippam)

Les Quintrands - Route de Volx, 04100 Manosque

Téléphone : 04 92 87 70 52

E-mail : [contact@crippam.fr](mailto:contact@crippam.fr)

Site internet : [crippam.fr](http://crippam.fr)

### Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques, médicinales et industrielles (Iteipmai)

BPO9 Melay 49120 Chemille Melay

Téléphone : 02 41 30 30 79

E-mail : [iteipmai@iteipmai.fr](mailto:iteipmai@iteipmai.fr)

Site internet : [iteipmai.fr](http://iteipmai.fr)

## AUTRES ORGANISMES EN LIEN AVEC LA CUEILLETTE

### Fédération des paysan.ne.s herboristes (FPH)

11 mercin, 23420 Mérinchal

Téléphone : 06 38 89 41 73

E-mail : [fpaysansherboristes@gmail.com](mailto:fpaysansherboristes@gmail.com)

Site internet : [paysans-herboristes.org](http://paysans-herboristes.org)

### Syndicat inter-massif pour la production et l'économie des simples (Simples)

À l'Usine Vivante, 24, avenue Adrien Fayolle, 26400 Crest

Téléphone : 06 71 30 58 53

E-mail : [contact@syndicat-simples.org](mailto:contact@syndicat-simples.org)

Site internet : [syndicat-simples.org](http://syndicat-simples.org)

## BIBLIOGRAPHIE CITÉE

- A**ntonetti P., Brugel E., Kessler F., et al., 2006. *Atlas de la flore d'Auvergne*, édition Conservatoire botanique national du Massif central, 981 p.
- Bernard C., 2008. *Flore des Causses*, édition Société botanique du Centre-Ouest, 784 p.
- Blache R., 1984. *Flore de l'Ardèche et de ses confins avec la Haute-Loire, la Lozère et le Gard*, édition Candide, 176 p.
- Bonnier G. *La grande flore en couleurs*, 5 tomes, édition Belin.
- Bonnier G., 1985. *Flore complète portative de la France, de la Suisse et de la Belgique*, édition Belin, 426 p.
- Cambecèdes J., Samhat P., Fallour-Rubio D., Candy F. et Gauquelin T., 2013. Quel avenir pour la thuriféraire pyrénéenne de la montagne de Rié (Parignac, France) après l'incendie de 2003 ? Suivi de la structure et de la dynamique de la population. *Ecologia mediterranea*, 39 : 81-88.
- Cambecèdes J. et Garreta R., 2017. *La cueillette des plantes sauvages : exploitation des ressources naturelles et conservation d'un patrimoine naturel*. Présentation au colloque « Ressources et développement durable », Tabarka, 18-20 octobre 2017.
- Chaber L., Julliand C. et Moreau D., 2013. *Pré-étude du projet de charte nationale de cueillette professionnelle de plantes sauvages*. AFC/MEDD/FranceAgriMer, 102 p.
- Daget P. et Godron M., 1974. *Dictionnaire d'écologie*, Hachette, Paris, 200 p.
- Duc erf G., 2014. *Encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales. Guide de diagnostic des sols*, volume 1, éditions Promonature, 351 p.
- Duc erf G., 2018. *La flore photo : flore de France et des contrées limitrophes. Volume 1, Clés des familles*, éditions Promonature, 1 029 p.
- Écologistes de l'Euzière, 1986. *Les salades sauvages ; l'ensalada champanela. Les cahiers de Cucules n°1*, 124 p.
- Ellenberg H., 1988. *Vegetation Ecology of Central Europe*, Cambridge University Press, 731 p.
- Fargeon H., La Laurencie L.(de), Logeais C., El Alaoui M. S. (Pinton F., dir.), 2016. *État des lieux et perspectives des débouchés des petits producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales*. AgroParisTech, Ponts ParisTech, FranceAgriMer, multigraphié, 118 p.
- Flores, 2019. *FloreS - Document de synthèse des travaux du projet (2014-2018)*, UNIL, AgroParisTech, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, FEH, 44 p.  
[doctech.cbnpmp.fr/cueillette/R.Garreta\\_2019\\_FloreS-Synthèse-Travaux-Cueillette\\_2014-2018.pdf](https://doctech.cbnpmp.fr/cueillette/R.Garreta_2019_FloreS-Synthèse-Travaux-Cueillette_2014-2018.pdf)

Giulia C., 2021. *Document de synthèse sur le contexte, la problématique et les réglementations sur les alcaloïdes pyrrolizidiniques (APs) et alcaloïdes tropaniques (ATs) dans la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales en France métropolitaine*. Rapport pour l'Iteipmai.

Jauzein P., Tison J.-M., et Michaud H., 2014. *Flore de la France méditerranéenne continentale*, éditions Naturalia, 2 080 p.

Jenkins M., Timoshyna A. et Cornthwaite M., juin 2018. *Wild at home. Exploring the global harvest, trade and use of wild plant ingredients*. Traffic report. TRAFFIC International, Cambridge, United Kingdom, 42 p.

Jouy A., Foucault (de) B., 2019. *Dictionnaire illustré de botanique*, Biotope éditions, 472 p.

Julliand C., Pinton F., Garreta R. et Lescure J.-P., 2019. Normaliser le sauvage : l'expérience française des cueilleurs professionnels, *EchoGéo [en ligne]*, 47 | 2019, mis en ligne le 21 avril 2019, [journals.openedition.org/echogeo/16987](https://journals.openedition.org/echogeo/16987).

Larrère R. et De la Soudière M., 1985. *Cueillir la montagne*, La manufacture, Lyon, 253 p., ouvrage réédité en 2010.

Lauber K., Wagner G. et Gygas A., 2018. *Flora Helvetica*, édition Haupt pour les Alpes, 1 946 p.

Lescure J.-P., Thévenin T., Garreta R. et Morisson B., 2018. Les plantes faisant l'objet de cueillettes commerciales sur le territoire métropolitain : une liste commentée, *Le Monde des Plantes*, 517 [2015] : 19-39.

Lieutaghi P., 1999. *Le livre des bonnes herbes*, éditions Actes Sud, 528 p.

Lieutaghi P., 2004. *Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux*, éditions Actes Sud, 1 328 p.

Moutsie, Ducerf G., 2015. *Récolter les jeunes pousses des plantes sauvages comestibles*, éditions Terran, 304 p.

PNR Pyrénées ariégeoises, 2019. *Note de synthèse du conseil scientifique du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises sur les brûlages pastoraux en Ariège*, mai 2019, 29 p.

Pointereau P., 1990. *Guide technique de la cueillette des plantes sauvages*. Commande du ministère de l'Environnement, direction de la protection de la nature. SOLAGRO, 51 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., 1989. *Flore forestière française. Tome 1 : Plaines et collines*, IDF, ministère de l'Agriculture, ENGREF, 1 787 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., 1993. *Flore forestière française. Tome 2 : Montagnes*. IDF, ministère de l'Agriculture, ENGREF, 2 421 p.

Rameau J.-C., Mansion D., Dumé G., Gauberville C., 2008. *Flore forestière française. Tome 3 : Région méditerranéenne*. IDF, ministère de l'Agriculture, ENGREF, 2 426 p.

Régo F., et al., 2010. *Le cahier sur les politiques de l'EFI 4 : vers une gestion intégrée du feu*. Publication EFI. En ligne. [gfmco.online/wp-content/uploads/Fire-Paradox-Policy-Brief-Integrated-Fire-Management-FRA.pdf](https://gfmco.online/wp-content/uploads/Fire-Paradox-Policy-Brief-Integrated-Fire-Management-FRA.pdf)

Reille M., 2014. *Dictionnaire visuel de botanique*, éditions Eugen Ulmer, 306 p.

- Saule M., 2002. *La Grande flore illustrée des Pyrénées*, éditions Milan, 730 p.
- Saule M., 2018. *Nouvelle flore illustrée des Pyrénées*, éditions du Pin à crochets, 1 380 p.
- Schauenberg P. et Paris F., 1977. *Guide des plantes médicinales*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 396 p.
- Schilling M. et Pasquier B., 2013. *Plantes protégées de France métropolitaine, aspects réglementaires synthétisés*, CNPMAI, 175 p.  
[cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/](http://cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/)
- Selosse M.-A., 2021. *L'origine du monde : une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent*, Actes Sud, 468 p.
- Syndicat Simples, 2015. Diagnostic écologique d'une parcelle de culture ou d'un site de cueillette par les plantes éco-indicatrices dans le cadre de la labellisation Simples, document de travail, 6 p.
- Thévenin T. *Le chemin des herbes, connaître, cueillir et utiliser les plantes sauvages*, 2 volumes, éditions Lucien Souny.
- Timoshyma A., Ke Z., Yang Y., Ling X. et Leaman D., 2020. *The Invisible Trade: Wild plants and you in the times of COVID-19 and the essential journey towards sustainability*, TRAFFIC International, Cambridge, United Kingdom, 15 p.
- Tison M., De Foucault B. (Eds.), 2014. *Flora gallica*, Biotope éditions, 1 000 p.
- Tutin T., Burges A., Heywood V., Valentine D., (Eds.), 1968. *Flora europaea vol.2*, Cambridge University Press, 486 p.
- Tutin T., Burges A., Heywood V., Valentine D., (Eds.), 1972. *Flora europaea vol.3*, Cambridge University Press, 399 p.
- Tutin T., Burges A., Heywood V., Valentine D., (Eds.), 1976. *Flora europaea vol.4*, Cambridge University Press, 534 p.
- Tutin T., Burges A., Heywood V., Valentine D., (Eds.), 1980. *Flora europaea vol.5*, Cambridge University Press, 476 p.
- Tutin T., Burges A., Heywood V., Valentine D., (Eds.), 1993. *Flora europaea vol.1 Revised*, Cambridge University Press, 629 p.
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2010. *Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*, 100 p.  
[google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwikx7LhxJzOAhUO14UKHZzuDrMQFnoECAcQAQ&url=https%3A%2F%2Fui.cn.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2F2016%2F06%2FEspaces\\_proteges.pdf&usg=AOvVaw2s\\_Lh-wFD15ITGyZ1yiHle](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwikx7LhxJzOAhUO14UKHZzuDrMQFnoECAcQAQ&url=https%3A%2F%2Fui.cn.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2F2016%2F06%2FEspaces_proteges.pdf&usg=AOvVaw2s_Lh-wFD15ITGyZ1yiHle)



# BIBLIOGRAPHIE “POUR ALLER PLUS LOIN”

## Fiche Méthode n°1 - Sources d'informations et outils pour un repérage efficient

Villaret J.-C. et al., 2019. *Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes du Jura méridional à la Haute Provence et des bords du Rhône au Mont-Blanc. Description, écologie, espèces diagnostiques, conservation.* Conservatoire botanique national alpin, édition Naturalia publications, 640 p.

Thébaud, G. et al., 2014. *Guide d'identification des végétations du nord du Massif central. Associations végétales et habitats naturels.* Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 296 p.

Beslin O. et al., 2012. *Typologie des végétations de dalles et de pelouses calcaires sèches en région Centre.* DREAL Centre, CBN BP Centre. MNHN, 113 p.

François R. et al., 2012. *Guide des végétations des zones humides de Picardie.* Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 656 p.

## Fiche Méthode n°13 - La taille des arbres et des arbustes

Drénou C., 2015. *La taille des arbres d'ornement,* Institut pour le développement forestier, Paris, 258 p.

Mansion D., 2019. *Les trognes, l'arbre paysan aux mille usages,* éditions Ouest-France, 168 p.

## Focus n°5 - Milieux naturels, biotopes et habitats

Bournerias M., Arnal G. et Bock C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne, bassin parisien, nord de la France,* nouvelle édition, Belin, Paris, 640 p.

## Focus n°6 - La reproduction et la multiplication des plantes

Alix K., Gérard PR., Schwarzacher T. et Heslop-Harrison J. S. P., 2017. Polyploidy and Interspecific Hybridization : Partners for Adaptation, Speciation and Evolution in Plants, *Annals of Botany*, 120 : 183-194.

Hallé F., 1999. *Éloge de la plante,* Seuil, Paris, 341 p.

Raynal-Roques A., 1994. *La botanique redécouverte,* Belin, Inra, Paris, 511 p.

## Focus n°7 - Brûlage dirigé ou gyrobroyage : quelle pratique pour maintenir un milieu ouvert et favoriser la ressource ?

Beaumes J. et Parera J., 2020. Brûler ? Gyrobroyer ? telle est la question, *Natura catalana, lettre d'information des réserves naturelles catalanes*, 39 : 9.

Euskal Herriko, 2019. *Le feu pastoral en Pays basque « Une technique du passé ? Une pratique du futur ? »*. Les cahiers techniques de Euskal Herriko Laboranta Ganbara, mai 2019, n°5, 34 p. Disponible en ligne : [ehlgbai.org/wp-content/uploads/2016/10/ilovepdf\\_BIBLIO-URL\\_FUSIONN%C3%89\\_VF.pdf](http://ehlgbai.org/wp-content/uploads/2016/10/ilovepdf_BIBLIO-URL_FUSIONN%C3%89_VF.pdf)

## Focus n°9 - Le sol et la cueillette sauvage

Bertrand B. et Renaud V., 2009. *Le génie du sol vivant*, éditions Terran, 264 p.

Bourguignon C. et Bourguignon L., 2015. *Le sol, la terre et les champs*, Sang de la terre/Médial, 246 p.

Feller C., de Marsily G., Mougin C., Perès G. et Winiarski T., 2016. *Le sol : une merveille sous nos pieds*, Belin, Paris, 256 p.

Herody Y., 2019. *Tout ce qu'il faut savoir sur les matières organiques*, BRDA éditions, 141 p.

Soltner D., 2017. *Les bases de la production végétale. Tome 1, Le sol et son amélioration*, 27<sup>e</sup> édition, éditions Soltner, 472 p.

Soltner D., 2017. *Les bases de la production végétale. Tome 2, Le climat : météorologie, conservation des sols, bioclimatologie, agronomie du carbone*, 12<sup>e</sup> édition, éditions Soltner, 352 p.

Soltner D., 2018. *Agroécologie : guide de la nouvelle agriculture*, 3<sup>e</sup> édition, Sciences techniques agricoles, éditions Soltner, 120 p.

## Autres

Association interprofessionnelle de la gentiane jaune, 2016. *Guide de bonnes pratiques de production de gentiane*, 8 p. [cpparm.org/wp-content/uploads/Guide-de-bonnes-pratiques-V3-2019.pdf](http://cpparm.org/wp-content/uploads/Guide-de-bonnes-pratiques-V3-2019.pdf)

Albert-Llorca M. et Garreta R., 2016. Des sociétés rurales européennes aux cueilleurs professionnels de plantes sauvages : visions et pratiques de la nature. *Les relations Homme-nature dans la transition agroécologique*, sous la direction de Javelle A., éditions L'Harmattan, pp. 107-124. [doctech.cbnpmp.fr/cueillette/M.Albert-Llorca-R.Garreta\\_2016\\_%20Societe-rurales-europeennes-Cueilleurs-professionnels-Plantes-sauvages\\_Relation-Homme-Nature.pdf](http://doctech.cbnpmp.fr/cueillette/M.Albert-Llorca-R.Garreta_2016_%20Societe-rurales-europeennes-Cueilleurs-professionnels-Plantes-sauvages_Relation-Homme-Nature.pdf)

Cambecèdes J. et Garreta R., 2018. La cueillette des plantes sauvages : exploitation des ressources naturelles et conservation d'un patrimoine naturel. *Journal of new sciences*, Volume CIRS (13) E-ISSN 2286-5314, pp. 3 355-3 365.  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/J.Cambecedes-R.Garreta\_2018\_Cueillette-Plantes-sauvages-Exploitation-Ressources-naturelles-Conservation-Patrimoine-naturel.pdf

Cambecèdes J., Garreta R., Gire L., Morisson B., Garcia J., Durand B., 2018. Exploiter et préserver. Vers un plan de gestion durable de la Gentiane jaune dans les Pyrénées. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Programme ValuePAM.

Cambecèdes J., Garreta R., Morisson B., Garcia J. et Durand B., 2018. *Exploiter et préserver. Vers un plan de gestion durable de la gentiane jaune dans les Pyrénées.*  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/Rapport-Plan-Gestion\_2018\_J-Cambecedes-R-Garreta-B-Morisson-J-Garcia-B-Durand\_Exploiter-Preserver-Vers-un-plan-de-gestion-durable-Gentiane-jaune-Pyrenees\_CBNPMP.pdf

Ducerf G., 2008. *Encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales. Volume 2, Guide de diagnostic des sols*, éditions Promonature, 352 p.

Ducerf G., 2013. *Encyclopédie des plantes bio-indicatrices, alimentaires et médicinales. Volume 3, Guide de diagnostic des sols*, éditions Promonature, 352 p.

Garreta R., 2014. La gentiane jaune des Pyrénées, les racines de la discorde. In : Lieutaghi P. et Musset D., *Les racines ou la métaphore des origines*. Actes du séminaire de Salagon, 2014, Forcalquier, C'est-à-dire éditions, pp. 151-162.  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/2015\_Raphaelle-Garreta\_Gentiane-jaune-Pyrenees-Racines-discorde\_In-Lieutaghi-P-et-Musset-D\_Les-racines-ou-la-metaphore-des-origines\_Cest-a-dire-Edition.pdf

Garreta R. et Julliard C., 2017. Pour un autre regard sur la cueillette commerciale de plantes sauvages : les « pratiques gestionnaires » des cueilleuses et cueilleurs professionnels. Actes des 3<sup>e</sup> Rencontres végétales du Massif central *Découvrir, comprendre et protéger la flore et la végétation du Massif central*, 27 au 30 mai 2015 à Saint-Etienne, Conservatoire botanique national du Massif central, pp. 155-162.  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/Rencontre-Vegetal\_Massif-central\_R.Garreta-C.Julliard\_2015\_Cueillette-commerciale-Plantes-sauvages-Pratiques-Cueilleur-professionnel.pdf

Garreta R. et Morisson B., 2011. *La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées et Midi-Pyrénées. Phase 1, état des lieux*, Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées.  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/2011\_Raphaelle-Garreta-Beatrice-Morisson\_Cueillette-Plantes-Sauvages-Pyrenees-Phase1-Etat-des-Lieux.pdf

Garreta R. et Morisson B., 2014. *La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées. Phase 2 : analyse et valorisation*, Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées.  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/2014\_Raphaelle-Garreta-Beatrice-Morisson\_Cueillette-Plantes-Sauvages-Pyrenees-Phase2-Analyse-Valorisation.pdf

Garreta R., Morisson B., Garcia J., Gire L., Cambecèdes J., 2013. *La cueillette des plantes sauvages en Pyrénées. Phase 2 : analyse et valorisation. Récolter Gentiana lutea en Pyrénées.*  
doctech.cbnmpmp.fr/cueillette/Monographie\_2014\_Garreta-Morison-Garcia-Gire-Cambecedes\_Cueillette-Plantes-Sauvages\_Gentiane-Jaune\_Pyrenees\_CBNPMP.pdf

## SITOGRAPHIE CITÉE

**A**nnexe I de la convention de Berne :  
[rm.coe.int/168097eb56](http://rm.coe.int/168097eb56)

Annexes I et II du code de l'environnement sur le régime de protection stricte :  
[legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000865328&fastPos=1&fastReqId=1182075397&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000865328&fastPos=1&fastReqId=1182075397&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte) ou  
[inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeEspeciesParArrete/731](http://inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeEspeciesParArrete/731)

Atlas des Paysages des Hautes Alpes :  
[paysages-hautesalpes.fr](http://paysages-hautesalpes.fr)

Cadastre :  
[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

Carte des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) pour les régions :  
[atmo-france.org/la-carte-des-aasqa/](http://atmo-france.org/la-carte-des-aasqa/)

Carte des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :  
[data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement/](http://data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement/)

Carte des sites d'exploitation d'uranium :  
[mimausabdd.irs.fr](http://mimausabdd.irs.fr)

Cartes de France de la pollution des sols :  
[data.gouv.fr/fr/reuses/pollution-des-sols-la-carte-de-france-interactive/](http://data.gouv.fr/fr/reuses/pollution-des-sols-la-carte-de-france-interactive/)

Charte de l'AFC :  
[cueillettes-pro.org/LA-CHARTE-DE-L-AFC-105.html](http://cueillettes-pro.org/LA-CHARTE-DE-L-AFC-105.html)

Cites :  
[cites.application.developpement-durable.gouv.fr/accueilInterneute.do](http://cites.application.developpement-durable.gouv.fr/accueilInterneute.do)

Ducerf G., diagnostic de sol (exemple sur le terrain) :  
[youtube.com/watch?v=PxD7mhMG\\_zg](https://youtube.com/watch?v=PxD7mhMG_zg)

Fiche pratique « Comment s'installer ? » :  
[cueillettes-pro.org/Fiche-S-installer-en-tant-que.html](http://cueillettes-pro.org/Fiche-S-installer-en-tant-que.html)

Flore de l'abbé H. Coste :  
[tela-botanica.org/ressources/ressources-bibliographiques/ouvrages-numerises/](http://tela-botanica.org/ressources/ressources-bibliographiques/ouvrages-numerises/)

FloreAlpes :  
[floreAlpes.com/](http://floreAlpes.com/)

FloreNum :  
[florenum.fr/](http://florenum.fr/)

Formulaire 13617\*01 (pour les espèces figurant à l'annexe I de l'arrêté du 20 janvier 1982) :  
[formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_13617.do](http://formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13617.do)

Formulaire 11633\*02 (pour les espèces figurant à l'annexe II de l'arrêté du 20 janvier 1982) :  
[formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11633.do](http://formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11633.do)

Géoportail :  
[geoportail.gouv.fr/](http://geoportail.gouv.fr/)

Informations sur la maladie de Lyme :

- [doctissimo.fr/html/sante/encyclopedie/sa\\_1238\\_lyme.htm#](http://doctissimo.fr/html/sante/encyclopedie/sa_1238_lyme.htm#)
- [ameli.fr/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme-que-faire](http://ameli.fr/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme-que-faire)
- [ffmvt.org/](http://ffmvt.org/)

Informations sur le compteur Geiger :  
[criirad.org/faq/radex/mesures-aliments.html](http://criirad.org/faq/radex/mesures-aliments.html)

Informations sur le Protocole de Nagoya :  
[cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf](http://cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf)  
[ecologie.gouv.fr/acces-et-partage-des-avantages-decoulant-lutilisation-des-ressources-genetiques-et-des-connaissances](http://ecologie.gouv.fr/acces-et-partage-des-avantages-decoulant-lutilisation-des-ressources-genetiques-et-des-connaissances)

Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) :  
[inpn.mnhn.fr/accueil/index](http://inpn.mnhn.fr/accueil/index)

Listes d'espèces en danger :

- [uicn.fr/liste-rouge-france/](http://uicn.fr/liste-rouge-france/)
- [inpn.mnhn.fr/accueil/index](http://inpn.mnhn.fr/accueil/index) (information donnée plante par plante)
- [mnhn.fr/fr/liste-rouge-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine](http://mnhn.fr/fr/liste-rouge-flore-vasculaire-de-france-metropolitaine)

Listes d'espèces protégées par région :  
[inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeProtections/regional](http://inpn.mnhn.fr/reglementation/protection/listeProtections/regional)

Liste des plantes pouvant faire l'objet d'arrêtés préfectoraux :  
[legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339093/](http://legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339093/)

Pharmacopée française :  
[ansm.sante.fr/uploads/2021/03/25/liste-b-des-plantes-medicinales-utilisees-traditionnellement.pdf](http://ansm.sante.fr/uploads/2021/03/25/liste-b-des-plantes-medicinales-utilisees-traditionnellement.pdf)

Photos aériennes anciennes :  
[remonterletemps.ign.fr/](http://remonterletemps.ign.fr/)

Pour en savoir plus sur l'exploitation des mines d'uranium et son impact en France :  
[irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-locales/sites-miniers-uranium/Pages/sommaire.aspx#.YRUbMkA6\\_IU](http://irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-locales/sites-miniers-uranium/Pages/sommaire.aspx#.YRUbMkA6_IU)

Règlement (EU) 2020/2040 du 11 décembre 2020 :  
<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/9dfcdae9-3dde-11eb-b27b-01aa75ed71a1>

Réseau partenarial des données sur les zones humides (RPDZH) :  
[sig.reseau-zones-humides.org/?zoom=6&lat=6741724.55896&lon=589665.45338&idlyr=12906&blyr=Ortho%20IGN&vlyr=1](http://sig.reseau-zones-humides.org/?zoom=6&lat=6741724.55896&lon=589665.45338&idlyr=12906&blyr=Ortho%20IGN&vlyr=1)

Schilling M. et Pasquier B., 2013. L'ouvrage est téléchargeable gratuitement ici :  
[cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/](http://cnpmai.net/fr/le-cnpmai/nos-publications/)

SI-Flore :  
[siflore.fcbn.fr/?cd\\_ref=&r=metro](http://siflore.fcbn.fr/?cd_ref=&r=metro)

Signalement Tique :

[citique.fr/](http://citique.fr/)

[inrae.fr/actualites/signalement-tique-nouvelle-version-lapplication-signaler-piqures-tiques](http://inrae.fr/actualites/signalement-tique-nouvelle-version-lapplication-signaler-piqures-tiques)

Tela Botanica :

[tela-botanica.org/](http://tela-botanica.org/)

Tela Botanica - Mooc botanique de 2018 (document à télécharger) :

[google.com/url?q=https://www.tela-botanica.org/wp-content/uploads/2018/07/MOOC-Botanique-2018-Glossaire.pdf&sa=D&source=docs&ust=1636372539044000&usg=AOvVaw27jiJxNttzm2bhCpjyCjha](https://www.tela-botanica.org/wp-content/uploads/2018/07/MOOC-Botanique-2018-Glossaire.pdf)

UC Louvain (glossaire de biologie végétale) :

[biologievegetale.be/glossaire/](http://biologievegetale.be/glossaire/)

## SITOGRAFIE “POUR ALLER PLUS LOIN”

**F**iche Méthode n°9 - Les statuts de protection des espaces de cueillette

Périmètre des Parc naturel régionaux :

[parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs](http://parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs)

Parc naturel marin :

[ofb.gouv.fr/les-parcs-naturels-marins-et-le-sanctuaire-de-mammiferes-marins-agoa](http://ofb.gouv.fr/les-parcs-naturels-marins-et-le-sanctuaire-de-mammiferes-marins-agoa)

Réserves marines et littorales :

[ofb.gouv.fr/les-reserves](http://ofb.gouv.fr/les-reserves)

Réserves terrestres :

[reserves-naturelles.org/carte-des-reserves](http://reserves-naturelles.org/carte-des-reserves)

Réserve biologique :

[carmen.carmencarto.fr/105/ONF\\_Forets.map](http://carmen.carmencarto.fr/105/ONF_Forets.map)

Réserve nationale de chasse et de faune sauvage :

[geoportail.gouv.fr/donnees/reserves-nationales-de-chasse-et-de-faune-sauvage](http://geoportail.gouv.fr/donnees/reserves-nationales-de-chasse-et-de-faune-sauvage)

Les sites du Conservatoire du littoral :

[conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm](http://conservatoire-du-littoral.fr/5-les-sites-du-littoral.htm)

Les sites des Conservatoires des espaces naturels :

[reseau-cen.org/fr/cartographie](http://reseau-cen.org/fr/cartographie)

## Fiche Méthode n°13 - La taille des arbres et des arbustes

Blog [arbre.org/blogjuridique/](http://arbre.org/blogjuridique/), 2009. *Techniques d'élagage, et de taille des arbres. Partie 2 : Comment faire de la taille douce, de l'évétage, du bûcheronnage, en toute sécurité.*

[arbre.org/blogjuridique/index.php?post/2009/09/14/Techniques-d-elagage-et-de-taille-des-arbres-partie-2-comment-tailler-un-arbuste-ou-elaguer-un-arbre](http://arbre.org/blogjuridique/index.php?post/2009/09/14/Techniques-d-elagage-et-de-taille-des-arbres-partie-2-comment-tailler-un-arbuste-ou-elaguer-un-arbre)

Association « ver de terre production » :

- *Les trognes, essence par essence !* :

[youtube.com/watch?v=TNPnia5UCKk](https://youtube.com/watch?v=TNPnia5UCKk)

- *La trogne et le vieil arbre, sources de vie* :

[youtube.com/watch?v=9M5s1phXkz8](https://youtube.com/watch?v=9M5s1phXkz8)

- *Taille naturelle des arbres fruitiers* :

[youtube.com/watch?v=mlKn10uXfdw&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E\\_KqDNdkLp5e&index=6](https://youtube.com/watch?v=mlKn10uXfdw&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E_KqDNdkLp5e&index=6)

- *Taille des trognes* :

[youtube.com/watch?v=xOjE\\_44SJM4&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E\\_KqDNdkLp5e&index=63](https://youtube.com/watch?v=xOjE_44SJM4&list=PLQNBggapGeH-kP34aETV4E_KqDNdkLp5e&index=63)

Janssen T., 2017. *Trognes, les arbres aux mille visages*, Arte production, 52 min.  
[vimeo.com/244970078](https://vimeo.com/244970078)

## Focus n°6 - La reproduction et la multiplication des plantes

Sur la polyplôidie :

[jardinsdefrance.org/la-polyplodie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes](http://jardinsdefrance.org/la-polyplodie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes)

[jardinsdefrance.org/la-polyplodie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes-2eme-partie/](http://jardinsdefrance.org/la-polyplodie-un-role-majeur-dans-levolution-du-genome-des-plantes-2eme-partie/)

## Focus n°7 - Brûlage dirigé ou gyrobroyage : quelle pratique pour maintenir un milieu ouvert et favoriser la ressource ?

Pâturage du Massif Central. *Favoriser les landes à myrtilles par le pâturage dans le parc de Millevaches.*

[youtube.com/watch?v=v-YBNiCoih4&t=217s](https://youtube.com/watch?v=v-YBNiCoih4&t=217s)



## REMERCIEMENTS

**C**ette aventure collective n'aurait pas été possible sans de précieux collaborateurs qui ont pu apporter leur expertise sur des points particuliers et participer à la rédaction de certains passages (Miguel Neau, Florence Pinton, Jean-François Roussot, Agnès Le Men, l'équipe du CBNPMP avec Jocelyne Cambecèdes, Béatrice Morisson et Maïlys Rumeau, etc.), sans nombre de relecteurs qui ont chacun su apporter leur regard et leurs expériences, sans oublier toutes les cueilleuses et tous les cueilleurs qui ont partagé leurs pratiques.

De nombreux verbatim ont été tirés d'une enquête auprès de 63 producteurs du syndicat Simples, organisée en 2011 par Claire Julliand et Jean-Paul Lescure, d'autres sont issus de conférences ou de témoignages dans le cadre de la rédaction de ce *Guide de bonnes pratiques*. Merci à Brigitte Beernaert, Audrey Benavent, Laurence Bonnard, Sylvie Bornet, Claude Chausse, Roselyne Dubois, Alexandre Dufour, Thomas Echantillac, Hubert Gaillot, Frantz Hopkins, Dominique Lepage, Michel Masclat, Michèle Monico, Yohan Musseau, Jean-François Rivier, Jean-François Roussot, Thierry Thévenin, Clément Urion, Élodie Veyrat d'avoir prêté leur voix.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à rendre cette aventure possible, par un long travail préparatoire. Nous pensons tout particulièrement à Claire Julliand qui a monté et porté le projet FloreS, Thierry Thévenin, Michaël Arnou, Gérard Ducerf ainsi que beaucoup d'autres que nous avons oubliés, car vous êtes nombreux à avoir permis l'existence de ce *Guide de bonnes pratiques*.

Un grand merci également à nos partenaires scientifiques qui sont à nos côtés depuis notre création pour nous apporter leur expertise.



UNIL | Université de Lausanne

Merci au ministère de la Transition écologique qui nous soutient depuis plusieurs années dans l'ensemble de nos actions et en particulier la rédaction de ce *Guide de bonnes pratiques*.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Merci au Syndicat Simples pour son soutien et son partage de connaissances pour la réalisation du *Guide de bonnes pratiques*.



Merci également à nos autres soutiens :



CLARINS



FONDATION  
D'ENTREPRISE  
**HERMÈS**



FranceAgriMer



**KLORANE**  
BOTANICAL  
FOUNDATION

FONDATION D'ENTREPRISE POUR LA PROTECTION  
ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

BD, graphisme et mise en page :  
Daco - [www.dacographie.fr](http://www.dacographie.fr)

Dépôt légal : Mars 2022

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122.2 et a, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste en non destiné à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite » (art. L. 122.4). Cette représentation ou reproduction constituerait donc une contrefaçon, sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.





**L**e guide que vous tenez entre les mains est le fruit du travail d'une dizaine d'années par un collectif de cueilleurs professionnels de l'AFC et de scientifiques de différentes institutions. À travers cet ouvrage, l'association souhaite alerter et sensibiliser sur l'état et le devenir de la ressource en plantes sauvages.

Ce *Guide de bonnes pratiques* s'adresse à tous les professionnels de la filière, qu'ils soient cueilleurs, gestionnaires d'espaces naturels, forestiers, propriétaires fonciers ou encore entreprises qui achètent des plantes. Il propose des connaissances et des méthodes pour qu'ensemble nous assurions la préservation et la pérennité de cette ressource commune.

L'association aspire, par cette diffusion large des savoir-faire, à favoriser la régression des mauvaises pratiques qui nuisent autant aux populations de plantes cueillies qu'à la biodiversité, ainsi qu'à tous les acteurs du monde de la cueillette qu'ils soient professionnels ou non.

Ce guide propose des éléments transversaux de réflexion et de savoir concernant la problématique de la gestion durable de la ressource en plante sauvage ainsi que les techniques de cueillette. Il est complété par un ensemble de livrets techniques de cueillette qui décline les spécificités de chaque plante.

## AFC

© Association française des professionnels  
de la cueillette de plantes sauvages  
Au CNPMAI - Route de Nemours  
91490 Milly-la-Forêt

asso.cueilleurs@gmail.com  
www.cueillettes-pro.org

ISBN 978-2-9578385-8-5



9 782957 838585 >

